



DOCUMENT DE REFERENCE 2005



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2006, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES	8
1.1. Responsable du document de référence	8
1.2. Attestation du responsable du document de référence	8
1.3. Commissaire du Gouvernement	8
1.4. Responsable de l'information	8
2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES	9
2.1. Commissaires aux comptes titulaires	9
2.2. Commissaires aux comptes suppléants	9
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	10
4. FACTEURS DE RISQUE	11
4.1. Facteurs de risques identifiés	11
4.1.1. Risques liés aux programmes	11
4.1.2. Risques liés à l'évolution technologique ou à celle du modèle économique	12
4.1.3. Risques liés aux partenariats	12
4.1.4. Risques liés à des aléas politiques ou climatiques	12
4.1.5. Risques de pandémie	12
4.2. Management global des risques : Politique générale	12
4.3. Assurances	13
4.4. Santé, Sécurité et Environnement	13
4.4.1. Politique Santé, Sécurité au travail et Environnement du Groupe	13
4.4.2. Organisation	14
4.4.3. Certification	14
4.4.4. Périmètre	14
4.4.5. Environnements et sites	15
4.4.5.1. Etablissements SEVESO	15
4.4.5.2. Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre	15
4.4.5.3. Amiante	15
4.4.5.4. Etat des sols et des eaux souterraines	15
4.4.5.5. PCB/PCT	16
4.4.5.6. Matières dangereuses	16
4.4.5.7. Protection et prévention incendie	16
4.4.5.8. Environnement et produits	16
4.4.6. Données Santé, Sécurité au travail et Environnement	18
4.4.6.1. Santé et sécurité au travail	18
4.4.6.2. Données environnementales	18
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	20
5.1. Historique et évolution de la société	20
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	20
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	20
5.1.3. Date de constitution et de durée de vie de l'émetteur	20
5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et n° de téléphone du siège statutaire	20
5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur	20

5.2.	Investissements	21
5.2.1.	Investissements corporels	21
5.2.2.	Investissements incorporels	21
5.2.3.	Engagements d'investissements	21
6.	APERCU DES ACTIVITES	22
6.1.	Propulsion Aéronautique et Spatiale	22
6.1.1.	Aviation civile	23
6.1.1.1.	<i>Principales caractéristiques de l'activité</i>	23
6.1.1.2.	<i>Les principaux programmes en service et en développement</i>	24
6.1.2.	Aviation militaire	25
6.1.2.1.	<i>Caractéristiques principales de l'activité</i>	25
6.1.2.2.	<i>Les principaux programmes en service ou en développement</i>	26
6.1.3.	Turbines hélicoptères	27
6.1.3.1.	<i>Caractéristiques principales de l'activité</i>	27
6.1.3.2.	<i>Les principaux programmes en service et en développement</i>	28
6.1.4.	Balistique et spatial	29
6.1.4.1.	<i>Caractéristiques principales de l'activité</i>	29
6.1.4.2.	<i>Les principaux programmes en service et en développement</i>	30
6.2.	Equipements Aéronautiques	31
6.2.1.	Nacelles et inverseurs de poussée : Aircelle (nouvelle raison sociale de Hurel-Hispano)	31
6.2.2.	Trains d'atterrissage : Messier-Dowty, services trains et systèmes d'atterrissage : Messier Services	32
6.2.2.1.	<i>Trains d'atterrissage : Messier-Dowty</i>	32
6.2.2.2.	<i>Services liés aux trains d'atterrissage, roues et freins et systèmes associés : Messier Services</i>	32
6.2.3.	Roues et freins, systèmes de contrôle atterrisseurs/freinage et systèmes pour sièges passagers : Messier-Bugatti	32
6.2.4.	Systèmes de régulation et équipements moteur, transmissions de puissance : Hispano-Suiza	33
6.2.5.	Câblage et systèmes de liaisons électriques : Labinal	33
6.2.6.	Autres activités	34
6.2.6.1.	<i>Ingénierie : Teuchos</i>	34
6.2.6.2.	<i>Connecteurs : Cinch Connectors Inc.</i>	34
6.2.6.3.	<i>Petits moteurs électriques : Globe Motors</i>	34
6.2.6.4.	<i>Systèmes de ventilation pour avions : Technofan</i>	34
6.2.6.5.	<i>Filtres hydrauliques : Sofrance</i>	34
6.3.	Défense Sécurité	35
6.3.1.	Faits marquants de la branche Défense Sécurité	35
6.3.2.	Activité de Sagem Défense Sécurité et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé	35
6.3.2.1.	<i>Division navigation et systèmes aéronautiques</i>	35
6.3.2.2.	<i>Division optronique et systèmes aéroterrestres</i>	36
6.3.2.3.	<i>Division sécurité</i>	38
6.4.	Communications	39
6.4.1.	Téléphonie mobile	39
6.4.2.	Haut débit	40
6.4.2.1.	<i>Terminaux d'impression</i>	40
6.4.2.2.	<i>Terminaux résidentiels</i>	41
6.4.2.3.	<i>Réseaux</i>	41

7. ORGANIGRAMME	42
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	45
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	49
9.1. <u>Commentaires généraux</u>	49
9.2. <u>Considérations comptables</u>	50
9.3. <u>Présentation générale</u>	50
9.4. <u>Comptes de résultat comparés, sous une forme « pro forma ajusté »</u>	51
9.4.1. Chiffres d'affaires pro forma ajusté	51
9.4.2. Résultat opérationnel pro forma ajusté.....	51
9.4.3. Résultat net pro forma ajusté	52
9.4.4. Comptes de résultat pro forma ajustés simplifiés	52
9.5. <u>Bilan au 31 décembre 2005</u>	53
9.6. <u>Variation de la position financière nette</u>	53
9.7. <u>Le dividende</u>	54
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	55
10.1. <u>Capitaux de l'émetteur</u>	55
10.1.1. Capitaux propres	55
10.1.2. Dettes financières	55
10.2. <u>Flux de trésorerie</u>	55
10.3. <u>Structure du financement</u>	55
10.4. <u>Covenants et lignes de crédits</u>	55
10.5. <u>Sources de financements pour honorer les engagements</u>	55
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	56
11.1. <u>Regroupement Sagem et Snecma : constitution d'un Groupe de technologies puissant</u>	56
11.2. <u>Les grands axes technologiques</u>	56
11.3. <u>Les partenariats de SAFRAN, une richesse pour l'innovation</u>	58
11.4. <u>Propriété intellectuelle et Innovation</u>	58
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	59
12.1. <u>Activités du 1^{er} trimestre 2006</u>	59
12.2. <u>Tendances 2006</u>	59
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	60
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	61
14.1. <u>Nom, adresse professionnelle et fonction dans la société émettrice des personnes suivantes en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de la société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci</u>	61
14.1.1. Membres du Directoire en 2005	61
14.1.1.1. Membres jusqu'au 17 mars 2005	61
14.1.1.2. Membres à compter du 17 mars 2005.....	61
14.1.2. Membres du Conseil de Surveillance.....	63
14.1.2.1. Membres jusqu'au 17 mars 2005	63
14.1.2.2. Membres depuis le 17 mars 2005.....	63
14.2. <u>Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale</u>	69

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES	70
15.1. <u>Montant des rémunérations versées</u>	70
15.1.1. Aux membres du Directoire.....	70
15.1.2. Aux membres du Conseil de Surveillance.....	70
15.2. <u>Montants des sommes provisionnées aux fins de versements de retraites</u>	71
15.3. <u>Rémunérations versées en 2005 aux mandataires sociaux par des sociétés contrôlées</u>	71
15.4. <u>Actions et options sur actions détenues par les mandataires sociaux</u>	71
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	72
16.1. <u>Mandats des organes d'administration et de direction</u>	72
16.1.1. Membres du Conseil de Surveillance.....	72
16.1.2. Membres du Directoire.....	72
16.2. <u>Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance à l'émetteur ou à l'une de ses filiales</u>	73
16.3. <u>Gouvernement d'entreprise</u>	73
16.3.1. Rapport du Président du Conseil de Surveillance.....	73
16.3.2. Déclaration sur la conformité de la société SAFRAN en matière de gouvernement d'entreprise.....	85
17. SALARIES	86
17.1. <u>Ressources humaines et relations sociales</u>	87
17.1.1. Emploi.....	87
17.1.2. Politique Ressources Humaines.....	88
17.1.2.1. Formation — Université d'entreprise.....	88
17.1.2.2. Evolution des rémunérations.....	89
17.1.2.3. Intéressement, participation.....	89
17.1.2.4. Description des mesures de cessation anticipée d'activités.....	89
17.1.2.5. Politique d'insertion des travailleurs handicapés.....	90
17.1.3. Relations sociales.....	90
17.1.4. Les relations avec l'environnement local.....	90
17.1.5. Oeuvres sociales gérées par le comité d'entreprise.....	91
17.2. <u>Participation et intéressement</u>	91
17.2.1. Participation.....	91
17.2.2. Intéressement.....	91
17.2.3. Plan d'épargne Groupe.....	91
17.2.4. Plans d'options.....	92
17.3. <u>Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur</u>	92
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	93
18.1. <u>Répartition du capital et des droits de vote</u>	93
18.1.1. Répartition du capital : Situation au 1 ^{er} janvier 2005.....	93
18.1.2. Répartition du capital : Situation au 31 décembre 2005.....	93
18.1.3. Marché des titres SAFRAN.....	93
18.2. <u>Droits de vote</u>	94
18.3. <u>Détention ou contrôle de l'émetteur</u>	94
18.4. <u>Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle</u>	94
18.5. <u>Pactes d'actionnaires</u>	95
18.6. <u>Engagements de conservation de titres</u>	96
18.7. <u>Modification de la répartition des actions ordinaires et des droits de vote au cours des trois dernières années en pourcentage</u>	96

18.8.	Nantissements d'actions ou d'actifs	97
19.	OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	98
19.1.	Relations avec l'Etat français	98
19.2.	Conventions relatives aux actifs et filiales stratégiques	98
19.3.	Opérations avec les entités sous contrôle commun dont l'entreprise est un co-entrepreneur (selon IAS 31)	99
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	100
20.1.	Informations financières historiques	100
20.1.1.	Bilan	101
20.1.2.	Compte de résultat	102
20.1.3.	Variation des capitaux propres consolidés	103
20.1.4.	Tableau des flux de trésorerie	104
20.1.5.	Faits marquants	105
20.1.6.	Principes comptables	105
20.1.6.1.	<i>Règles et méthodes comptables</i>	105
20.1.6.2.	<i>Première adoption des IFRS</i>	105
20.1.6.3.	<i>Méthodes de consolidation</i>	110
20.1.6.4.	<i>Méthodes et règles d'évaluation</i>	111
20.1.6.5.	<i>Périmètre de consolidation</i>	121
20.1.7.	Informations sectorielles	128
20.1.7.1.	<i>Secteurs d'activité</i>	128
20.1.7.2.	<i>Secteurs géographiques</i>	130
20.1.8.	Notes annexes	131
20.1.8.1.	<i>Détail des postes du compte de résultat</i>	131
20.1.8.2.	<i>Détail des postes du bilan</i>	135
20.1.9.	Tableau des flux de trésorerie	157
20.1.10.	Engagements hors bilan et instruments financiers	158
20.1.10.1.	<i>Exposition au risque de change</i>	158
20.1.10.2.	<i>Gestion du risque de taux</i>	159
20.1.10.3.	<i>Gestion du risque de contrepartie</i>	160
20.1.10.4.	<i>Garanties financières accordées dans le cadre de la vente des produits du Groupe</i>	160
20.1.10.5.	<i>Avals, cautions et autres engagements</i>	161
20.1.10.6.	<i>Garanties d'actif et de passif</i>	161
20.1.10.7.	<i>Engagements d'investissements</i>	161
20.1.11.	Evénements postérieurs à la date de clôture	161
20.2.	Informations financières pro forma	161
20.2.1.	Notes annexes aux états financiers pro forma	162
20.2.1.1.	<i>Informations utilisées pour l'établissement des comptes pro forma</i> ..	162
20.2.1.2.	<i>Principes comptables</i>	162
20.2.1.3.	<i>Conventions d'établissement des comptes pro forma</i>	162
20.2.1.4.	<i>Comptes pro forma 2004</i>	163
20.2.1.5.	<i>Comptes pro forma 2005</i>	164
20.2.2.	Bilan pro forma au 01.01.05 et 31.12.05	165
20.2.3.	Bilan pro forma 31.12.02 — passage publié / pro forma	166
20.2.4.	Bilan pro forma 01.01.05 — passage publié / pro forma	167
20.2.5.	Compte de résultat pro forma 2004 / 2005	169
20.2.6.	Compte de résultat pro forma 31.12.05 — passage publié / pro forma	170
20.2.7.	Compte de résultat 31.12.04 — passage publié / pro forma	171

20.3.	<u>Comptes de résultat pro forma ajustés</u>	171
20.4.	<u>Vérification des informations financières historiques annuelles</u>	173
20.4.1.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2005	173
20.4.2.	Rapport des commissaires aux comptes sur les informations pro forma...	175
20.4.3.	Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes	176
20.5.	<u>Date des dernières informations financières</u>	177
20.6.	<u>Informations financières intermédiaires et autres</u>	177
20.7.	<u>Politique de distributions des dividendes</u>	177
20.8.	<u>Procédures judiciaires et d'arbitrage</u>	178
20.9.	<u>Changement significatif de la situation financière ou commerciale</u>	179
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	180
21.1.	<u>Capital social</u>	180
21.1.1.	Montant du capital souscrit	180
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	180
21.1.3.	Actions détenues par l'émetteur	180
21.1.4.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	181
21.1.5.	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré	181
21.1.6.	Options d'achat	181
21.1.6.1.	<i>Historique des attributions d'options d'achat d'actions</i>	181
21.1.6.2.	<i>Les options d'achat accordées et levées</i>	182
21.1.6.3.	<i>L'attribution et la levée d'actions gratuites</i>	182
21.1.7.	Historique du capital social	183
21.1.8.	Descriptif du programme de rachat d'actions par la société de ses propres actions	183
21.2.	<u>Acte constitutif et statut</u>	185
21.2.1.	Objet social	185
21.2.2.	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance....	185
21.2.2.1.	<i>Directoire</i>	185
21.2.2.2.	<i>Conseil de Surveillance</i>	187
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	189
21.2.4.	Actions nécessaires pour la modification des droits des actionnaires	189
21.2.5.	Assemblées Générales	189
21.2.6.	Toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.....	189
21.2.7.	Franchissements de seuils	189
21.2.8.	Conditions de modification du capital	190
22.	CONTRATS IMPORTANTS	191
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	192
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	193
24.1.	<u>Exercice 2005</u>	193
24.2.	<u>Exercice 2006 : 1^{er} trimestre</u>	197
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	198

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document de référence

Jean-Paul BECHAT
Président du Directoire SAFRAN SA

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, présentés dans le document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au § 20.4.1. dudit document, qui contient une observation relative aux informations pro forma incluses dans les notes annexes aux comptes.

Les contrôleurs légaux précédents, les cabinets Calan Ramolino & Associés et Alain Lainé, dans leur rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 qui figure en pages 68 et 69 du document de référence R.04-048, ont formulé des observations relatives :

- au changement de méthode comptable résultant de l'application par anticipation, à compter du 1^{er} janvier 2003, de la recommandation CNC n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires ;
- au changement de présentation au niveau du compte de résultat consolidé des frais de co-publicité encourus auprès des opérateurs de téléphonie mobile, dorénavant inscrits en diminution du chiffre d'affaires consolidé.

Les informations pro forma, présentées dans le document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au § 20.4.2. dudit document, qui contient des observations. »

Le Président du Directoire,
Jean-Paul BECHAT

1.3. Commissaire du Gouvernement

Le Commissaire du Gouvernement exerce le contrôle de l'Etat sur la mise en œuvre des marchés de la défense et le contrôle des coûts associés. Il veille par ailleurs aux intérêts de l'Etat dans le domaine de la défense concernant les aspects stratégiques de la politique industrielle du Groupe. Il a tous pouvoirs d'investigation pour exercer le contrôle administratif des marchés relatifs aux matériels de guerre. Il est convoqué à toutes les réunions du Conseil de Surveillance, ainsi qu'aux Assemblées Générales des actionnaires.

Par un arrêté du 16 juin 2005 paru au Journal Officiel du 8 juillet 2005, Monsieur Etienne BOSQUILLON DE JENLIS, Contrôleur Général des Armées, a été désigné en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès de la société SAFRAN.

1.4. Responsable de l'information

Monsieur Noël GAUTHIER
Directeur Général Adjoint, Affaires Economiques et Financières
Téléphone : 01.40.60.83.32
Fax : 01.40.60.83.92
Adresse électronique : noel.gauthier@safran.fr

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Au cours de l'Assemblée Générale Mixte de Sagem SA qui s'est déroulée le 11 mai 2005, les actionnaires ont approuvé l'opération de rapprochement Sagem-Snecma ainsi que la dénomination sociale SAFRAN. A ce titre, Sagem étant la société absorbante, les contrôleurs légaux de cette dernière poursuivent leurs mandats.

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés (Groupe Deloitte Touche Tohmatsu)
185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE
Représenté par Messieurs Jean-Paul PICARD et Philippe BATTISTI

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 pour une période de six exercices, ce mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2009.

Date de début du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004.

Constantin Associés
26 rue de Marignan
75008 PARIS
Représenté par Monsieur Jean-Paul SEURET

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 pour une période de six exercices, ce mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2009.

Date de début du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

Cabinet BEAS
7-9 Villa Houssay
92200 NEUILLY SUR SEINE
Représenté par Monsieur Alain PONS

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 pour une période de six exercices, ce mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2009.

Date de début du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2001.

Monsieur Jean-François SERVAL
26 rue de Marignan
75008 PARIS

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 pour une période de six exercices, ce mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2009.

Date de début du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

L'année 2005 a été marquée par la fusion des Groupes Sagem et Snecma. Cette fusion a entraîné :

- l'entrée, dans le périmètre du Groupe Sagem, des sociétés de l'ex-Groupe Snecma au 01/04/2005,
- la revalorisation à la juste valeur de l'ensemble des actifs et passifs identifiables des sociétés de l'ex-Groupe Snecma.

Par ailleurs, les comptes consolidés de l'exercice 2005 ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

De ce fait, les états financiers de l'exercice 2005 ne sont pas comparables à ceux de l'exercice 2004¹, deux séries d'informations pro forma sont présentées pour permettre le suivi de l'économie du Groupe :

- des comptes consolidés pro forma établis pour les années 2004 et 2005 (cf. § 20.2), réputant l'opération de regroupement comme réalisée au 1^{er} janvier 2004 et intégrant l'impact des couvertures de change sur le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat financier. Ces comptes ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes présenté au § 20.4.2. ;
- des comptes de résultat consolidés pro forma ajustés (cf. § 20.3), c'est-à-dire ne prenant pas en compte les conséquences résultant de l'application de la norme IFRS3 (amortissement des programmes et revalorisation des stocks). Ces informations n'ont pas fait l'objet d'un rapport spécifique des commissaires aux comptes.

Tableau des chiffres clés (pro forma ajustés)

<u>En millions d'euros</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>Variation</u>
Chiffre d'affaires	10 098	10 577	+4,7 %
<i>Branche Propulsion aéronautique et spatiale</i>	4 315	4 493	4,1 %
<i>Branche Equipements aéronautiques</i>	2 219	2 510	13,1 %
<i>Branche Défense Sécurité</i>	1 159	1 232	6,3 %
<i>Branche Communications</i>	2 405	2 342	-2,6 %
Résultat opérationnel.....	699	762	+9 %
En % du chiffre d'affaires	6,9%	7,2 %	
Résultat net — part du Groupe	407	501	+23,1 %
Bénéfice net par action (en euros)(*).....	0,99	1,22	+23,1 %
Dividende (en euros).....	0,22	0,36	+63,6 %

(*) Résultat net / Nombre de titres (hors autocontrôle), au 31/12/2005, soit 409 312 538 titres.

¹ Les données consolidées statutaires (non comparables et ne traduisant pas les performances économiques du Groupe) sont les suivantes :

	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Chiffre d'affaires	3 567	8 692
Résultat Opérationnel	215	(308)
Résultat Net Part du Groupe.....	154	(248)

Les informations relatives à ces chiffres sont explicitées dans le chapitre 20.1.

4. FACTEURS DE RISQUE

4.1. Facteurs de risques identifiés

Ce paragraphe présente les facteurs de risques majeurs identifiés à la date de publication du document de référence. D'autres risques non encore identifiés ou considérés actuellement comme non majeurs pour le Groupe pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de SAFRAN.

4.1.1. Risques liés aux programmes

— Evolution des conditions économiques

Une conjoncture économique défavorable aurait des conséquences négatives sur le niveau d'activité du Groupe.

— Retournement du cycle aéronautique

La croissance du trafic aérien est liée à l'évolution du PIB mondial. Le rythme des commandes d'avions présente des tendances cycliques, liées à l'évolution du trafic pour passagers ainsi qu'au rythme de vieillissement et de renouvellement de la flotte et aux décisions d'équipements des compagnies aériennes comme à leur capacité financière. SAFRAN estime que les cycles pourraient affecter son niveau d'activité et avoir un effet défavorable sur sa situation financière future.

— Baisse des commandes de la défense

En 2005, environ 20 % du chiffre d'affaires de SAFRAN concernait des activités militaires de défense. Une réduction des dépenses militaires ou un report de certains programmes pourraient affecter les activités de SAFRAN

— Evaluation du marché

Les activités de SAFRAN, en particulier dans le secteur de la propulsion, impliquent la mise en jeu d'investissements considérables, notamment en matière de recherche et développement. Ces programmes d'investissement supposent une rentabilisation à long terme. Les hypothèses de marché et de rentabilité envisagées par le Groupe pourraient ne pas se vérifier et les produits ayant fait l'objet de ces investissements pourraient ne pas tous connaître un succès commercial suffisant pour justifier l'investissement initial.

— Perte de compétitivité

SAFRAN est confronté à une concurrence intense sur tous les marchés sur lesquels le Groupe intervient, tant de la part de grands acteurs internationaux que, sur certains marchés, de la part de concurrents plus petits mais spécialisés sur certains produits. Dans le domaine de l'électronique appliquée aux technologies de la communication, la pression exercée sur les prix des produits proposés par le Groupe est très forte et peut connaître des évolutions rapides. Ces phénomènes pourraient affecter la position du Groupe sur ses marchés.

— Evolution défavorable du taux de change €/€

La majorité du chiffre d'affaires des branches Propulsion Aéronautique et Spatiale et Equipements Aéronautiques est libellée en dollar US. Le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture décrite en note au chapitre 20. Pour la partie des flux excédant ceux couverts par des instruments déjà mis en place, un maintien durable d'une faible valeur du dollar par rapport à l'euro pourrait avoir un effet négatif sur les résultats du Groupe. La branche Communications est, elle, exposée à une hausse de la valeur du dollar, une partie de ses achats étant libellés dans cette devise (voir § 20.1.10.1.)

— Accident d'aéronef

Les produits que SAFRAN conçoit, fabrique et vend s'intègrent à d'autres produits d'une valeur unitaire élevée, en particulier les avions civils et militaires, les satellites et les hélicoptères. Ainsi, le Groupe peut-il être mis en cause en cas de perte d'un aéronef, de décès de passagers ou de pertes d'exploitation par une compagnie aérienne ou un exploitant d'hélicoptère.

— Produits livrés défectueux (hors aéronautique)

Le Groupe applique des normes de qualité et de sécurité élevées pour la conception et la fabrication de ses produits et services. Toutefois, certains produits pourraient ne pas avoir les performances escomptées ou se révéler défectueux. Ces défaillances peuvent entraîner des coûts (rappels de produits, retrofits), induire des pertes de chiffre d'affaires pour SAFRAN ou handicaper sa position commerciale.

4.1.2. Risques liés à l'évolution technologique ou à celle du modèle économique

Les marchés de l'aéronautique, de l'espace et de la défense sont sujets à des évolutions technologiques rapides et importantes. Dans le domaine de l'électronique appliquée aux technologies de communications, la capacité à développer des produits répondant aux attentes des clients dans un contexte de cycles de vie des produits de plus en plus courts est déterminante.

Le Groupe est exposé au risque de voir des concurrents développer des produits plus performants techniquement ou économiquement ou commercialisés avant ceux du Groupe. Les activités et la situation financière de SAFRAN pourraient en être affectées.

4.1.3. Risques liés aux partenariats

Une part importante du chiffre d'affaires de SAFRAN dépend de certains produits-clés développés et produits en coopération avec General Electric. SAFRAN estime qu'environ 21% de son chiffre d'affaires actuel est lié à ces programmes.

Par ailleurs, SAFRAN participe à plusieurs partenariats avec d'autres motoristes. Si ces programmes étaient arrêtés ou si les partenaires de SAFRAN cessaient d'assumer leur rôle dans le développement ou la commercialisation des moteurs en question, le chiffre d'affaires et l'activité du Groupe pourraient en être affectés.

4.1.4. Risques liés à des aléas politiques ou climatiques

Certains marchés des secteurs de l'aéronautique, de l'espace et de la défense sont fermés à la concurrence étrangère ou sont attribués sur la base de considérations d'indépendance nationale. Celles-ci, qui conditionnent parfois l'accès à certains marchés, pourraient continuer de prévaloir dans le futur et empêcher SAFRAN de pénétrer certains de ces marchés, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur sa croissance et ses résultats.

Des événements exceptionnels (terrorisme) peuvent avoir de fortes répercussions sur le trafic aérien et par conséquent sur le marché des moteurs d'avions et équipements aéronautiques.

Le développement des activités et des implantations du Groupe dans différents pays du monde l'expose pour la plupart de ses activités à des risques politiques propres à certains pays ou à des catastrophes naturelles qui seraient susceptibles d'affecter de manière négative ses activités, ses résultats et sa situation financière.

4.1.5. Risques de pandémie

Des crises sanitaires pourraient avoir des répercussions sur les activités du Groupe tant par l'implication directe des salariés du Groupe dans certaines zones du monde que par la perturbation des flux d'échanges de biens et d'informations entre les différents sites du Groupe et dans ses relations avec les tiers.

4.2. Management global des risques : Politique générale

Le Groupe poursuit une démarche de « Management Global des Risques » validée par le « Comité des Risques Groupe ».

Ses principales priorités sont :

- d'identifier, évaluer et maîtriser les principaux risques du Groupe,
- la mise en place de procédures coordonnées de gestion des alertes et des crises, tant au niveau Groupe que Société ou Etablissement,
- un renforcement de la démarche de « sécurité des produits et services » par la sensibilisation aux enjeux de l'« intégrité des produits et services ».

4.3. Assurances

Le Groupe conduit une politique de gestion active des risques.

La stratégie mise en œuvre se décline autour de :

- une politique de prévention et de protection des salariés et des tiers,
- une politique de prévention et de protection des sites industriels visant à réduire l'amplitude et la fréquence des risques accidentels incendie, environnement, sécurité,
- une politique de prévention des risques et responsabilité civile produits aéronautiques et terrestres,
- une politique globale de financement des risques fondée tant sur la rétention que sur le transfert aux assureurs.

En 2005, le Groupe a poursuivi les programmes d'assurance des deux entités ex-Sagem et ex-Snecma.

En 2006, les principaux programmes étant fusionnés, ils généreront des synergies de primes et bénéficieront d'extensions de garantie.

Les principaux risques accidentels sont assurés par des programmes multilignes, pluriannuels à vocation mondiale, et souscrits auprès d'assureurs de premier plan :

- *Police « Tous Risques Industriels »* garantissant les dommages aux installations industrielles (bâtiments, machines, stocks...) contre l'incendie, le vol, le dégât des eaux, le bris de machine et les pertes d'exploitation pour tout le Groupe. Le montant global des garanties est de 400 millions d'euros.
- *Polices « Responsabilité Civile Produits »* garantissant les conséquences financières du défaut d'un produit en cas d'événement accidentel après sa livraison à un tiers :

— relatives aux produits aéronautiques.

Le montant de la garantie est de 1,5 milliard de dollars par an épuisable dans l'année pour les moteurs et équipements militaires et civils et de 1 milliard de dollars par an épuisable dans l'année pour les moteurs et équipements militaires et civils à destination des hélicoptères.

— relatives aux produits « Terrestres » (hors activités aéronautiques).

Le montant de la garantie s'élève à 150 millions d'euros par an épuisable dans l'année.

Le total des primes payées par le Groupe, toutes polices confondues en 2005 a représenté 0,38 % du chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé 2005.

Enfin, une société captive de réassurance au Luxembourg (Soreval) participe au dispositif de couverture des risques. Elle a pour objet de porter des risques exclus des marchés classiques de l'assurance et d'optimiser le coût des assurances externes.

Des programmes locaux d'assurance sont souscrits dans le monde entier pour répondre soit à des risques spécifiques soit à une réglementation locale d'assurance.

4.4. Santé, Sécurité et Environnement

4.4.1. **Politique Santé, Sécurité au travail et Environnement du Groupe**

Le Groupe SAFRAN, résultat de la fusion des sociétés Sagem SA et Snecma, reprenant les fondamentaux de ses deux composantes, a défini et publié sa politique « Santé, Sécurité au travail et Environnement » en novembre 2005.

Le Groupe SAFRAN, leader technologique international, a l'ambition de viser l'excellence dans les domaines de la santé, de la sécurité au travail et de l'environnement, comme c'est le cas pour ses produits et ses services, en accord avec les valeurs du Groupe et en cohérence avec ses enjeux de développement durable.

SAFRAN s'engage à développer une culture d'anticipation et de prévention pour maîtriser ses risques en Santé, Sécurité au travail et Environnement, au bénéfice de ses personnels, de ses partenaires, de ses fournisseurs, de ses clients, ainsi que de toutes les communautés à proximité de ses activités.

Les objectifs définis dans le cadre de cette politique, proposée par la Direction Développement Durable et validée par le Président du Directoire, s'inscrivent dans une démarche de progrès continue visant à :

- Préserver la santé et la sécurité des hommes et des femmes qui contribuent à nos activités,
- Garantir la sûreté des installations et le respect de l'environnement,
- Concevoir, distribuer des produits et des services intégrant les exigences en Santé, Sécurité au travail et Environnement.

4.4.2. Organisation

SAFRAN atteint ses objectifs, grâce aux systèmes de management mis en place dans l'ensemble de ses établissements.

Au niveau du Groupe, le Directeur Développement Durable en liaison avec les autres Directions anime le management global de la Sécurité, la Santé et l'Environnement, dans chaque société du Groupe, via un réseau de Coordonnateurs Santé, Sécurité et Environnement (SSE).

Au niveau société, un Coordonnateur SSE anime le réseau des Préventeurs SSE des établissements pour le déploiement des objectifs, la cohérence des éléments des systèmes de management et la capitalisation des expériences.

Au niveau local ou établissement, le Préventeur SSE, en liaison avec les services, assure la mise en œuvre des actions d'amélioration des risques SSE, veille à la formation et à la sensibilisation des personnels.

4.4.3. Certification

Soixante-six établissements du Groupe disposaient, au 31 décembre 2005, de la certification ISO 14001² pour leur système de management environnemental. Cet investissement significatif couvre 69 % des effectifs du Groupe.

Huit établissements de recherche et développement, déjà certifiés pour la gestion de leur site, ont obtenu la certification ISO 14001 de leur processus de conception.

Sept établissements disposaient, fin 2005, de la certification OHSAS 18001³ relative au système de management de la santé et de la sécurité au travail. Douze autres établissements du Groupe visent la mise en place d'un tel système en 2005/2006. SAFRAN s'inscrit ainsi dans une démarche innovante en figurant parmi les premières entreprises à faire certifier ses systèmes de management de la santé — sécurité, le tout dans un esprit d'intégration des systèmes de management.

Des audits internes inter sociétés permettent aux différents établissements d'entretenir l'efficacité de leur système de management SSE par l'échange de leurs expériences. Cinquante deux audits internes conduits en 2005 ont permis la mise en œuvre d'actions d'amélioration des performances SSE des établissements.

Les auditeurs SSE, dont la qualification est entretenue par la Direction Développement Durable, interviennent dans ces établissements selon une planification annuelle. Dix nouveaux auditeurs groupe ont été formés et qualifiés, portant leur nombre à quarante-sept, dont quarante-cinq sont qualifiés ISO 14001 et cinq OHSAS 18001.

4.4.4. Périmètre

Le périmètre des activités de SAFRAN regroupe l'ensemble des activités des anciennes sociétés Sagem SA et Snecma et leurs filiales intégrées globalement, proportionnellement ou comptabilisées par mise en équivalence.

Au cours d'une année 2005 qui a vu d'importantes évolutions d'organisation consécutives à la fusion et une progression du chiffre d'affaires, le Groupe SAFRAN a continué à réduire l'ensemble de ses impacts environnementaux et de ses risques de santé et de sécurité au travail.

Cet ensemble est détaillé ci-après.

² ISO 14001 : Systèmes de management environnemental : Exigences et lignes directrices pour son utilisation

³ OHSAS 18001: Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail : Lignes directrices pour sa mise en œuvre.

4.4.5. Environnement et sites

4.4.5.1. Etablissements SEVESO

Trois établissements du périmètre SAFRAN, classés SEVESO, s'appuient sur un système de management SSE pour mieux évaluer les risques, appliquer les dispositions de maîtrise préétablies et améliorer leur performance en la matière.

<u>Société</u>	<u>Localisation</u>	<u>Activité</u>	<u>Classement</u>
EUROPROPULSION	KOUROU	Assemblage propulseurs Ariane 5	Seuil haut
MESSIER SERVICES.....	MOLSHEIM	Maintenance aéronautique de trains d'atterrissage	Seuil haut
SNECMA	VERNON	Conception et fabrication de moteurs-fusées	Seuil haut

4.4.5.2. Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre

Cinq établissements du périmètre SAFRAN ont reçu leurs allocations d'émission de gaz carbonique pour les années 2005 — 2007 dans la catégorie des installations de combustion dont la puissance est supérieure à 20 MW. Il s'agit des établissements suivants :

<u>Société</u>	<u>Localisation</u>	<u>Activité</u>	<u>Allocation 2005-2007 (T)</u>
SAGEM Câbles ^(*)	MONTEREAU (France)	Fabrication de câbles électriques	44 175
SNECMA	VILLAROCHE (France)	Fabrication de moteurs	87 771
SNECMA	GENNEVILLIERS (France)	Fabrication de moteurs	52 734
MESSIER-BUGATTI	VILLEURBANNE (France)	Production de freins en carbone	71 437
TECHSPACE-AERO	MILMORT (Belgique)	Conception, fabrication, et maintenance d'équipements de motorisation	12 701
			<u>268 818</u>

(*) Cession opérée fin 2005

4.4.5.3. Amiante

Le Groupe est concerné par les législations relatives à l'amiante, notamment en matière de protection des salariés, d'élimination de produits contenant de l'amiante dans les bâtiments et d'indemnisation de travailleurs exposés à l'amiante.

Des solutions de substitution ont été mises en œuvre pour ce qui concerne les produits contenant de l'amiante et commercialisés par les sociétés du Groupe.

S'agissant de la présence de matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments, plusieurs cabinets spécialisés ont effectué, depuis 1997, des investigations et des diagnostics du risque amiante, selon la nature et l'état des matériaux. Ce diagnostic a intégré également, en anticipation sur la réglementation, les matériaux non friables. Un programme d'enlèvement et de surveillance a été réalisé conformément aux réglementations des pays où les établissements sont implantés.

4.4.5.4. Etat des sols et des eaux souterraines

Le Groupe a entrepris des études et analyses systématiques pour évaluer les risques de pollution des sols et des eaux souterraines de ses sites industriels. Des actions de prévention ou de remédiations sont conduites partout où cela est nécessaire.

La Direction Développement Durable supervise l'état des lieux environnemental des bâtiments, des activités, des sols et des eaux souterraines de chaque location, cession ou acquisition d'élément du patrimoine.

4.4.5.5. PCB/PCT

Les PCB, PolyChloroBiphényle, et PCT, PolyChloroTerphényle, sont des substances bio-persistantes et nocives pour l'environnement. Principalement utilisées dans les transformateurs et condensateurs électriques, elles sont plus souvent connues sous leur appellation commerciale, notamment : « Pyralène », « Askarel » ou « Ugilec ». Ces appareils ont été identifiés et sont progressivement remplacés, conformément aux échéances fixées par les réglementations. En 2003, le Groupe SAFRAN a déposé, pour dix de ses sociétés, un plan national d'élimination visant la suppression progressive de cent-quatre-vingt-trois transformateurs.

4.4.5.6. Matières dangereuses

Depuis plusieurs années SAFRAN mène une politique de réduction et d'élimination des matières dangereuses pour la santé, la sécurité et l'environnement, dans ses produits et ses procédés de fabrication.

Le Groupe participe, au sein du GIFAS (Groupement Industriel Français Aéronautique et Spatial), en partenariat avec d'autres industriels français du domaine aéronautique et spatial, à quatre groupes de travail visant à développer des solutions alternatives à l'utilisation de substances dangereuses et à anticiper les futures exigences législatives et réglementaires (Directives RoHS⁴, WEEE⁵, Règlement REACH⁶...).

SAFRAN, au travers de neuf sociétés du Groupe, conduit trente-quatre programmes de recherche en vue d'éliminer l'usage du plomb, du cadmium, du chrome VI et du trichloréthylène.

En 2005, dix-huit procédés de substitution ont été qualifiés dont sept visaient la suppression définitive du trichloréthylène comme solvant de nettoyage.

Des études seront lancées en 2006 pour remplacer les solvants de type HCFC (hydro-chloro-fluoro-carbure) encore utilisés en petite quantité dans certaines applications aéronautiques.

Afin de poursuivre son action de prévention, SAFRAN a mis en place un outil visant à identifier les substances et les produits chimiques les plus à risques pour la santé, la sécurité et l'environnement. Cet outil, à destination des concepteurs, des services méthodes, des sites industriels, a été déployé dans l'ensemble des sociétés du Groupe.

4.4.5.7. Protection et prévention incendie

Afin de mieux identifier les risques et en particulier ceux relatifs à l'incendie, la Direction Développement Durable a mis en place, en coopération avec ses assureurs, une fiche de criticité visant à mieux connaître la vulnérabilité de ses établissements.

En 2005, quinze établissements ont été évalués et ont fait l'objet d'actions d'amélioration sur le plan technique et organisationnel.

Des investissements seront planifiés en 2006 pour renforcer la protection incendie par l'installation de réseaux automatiques d'extinction (sprinklage) dans les sites jugés les plus critiques, afin de réduire le risque de rupture de continuité d'activité.

4.4.5.8. Environnement et produits

Le Groupe réalise d'importants investissements depuis plus de 20 ans pour réduire les nuisances sur l'environnement liées au fonctionnement des moteurs d'avion, concernant notamment la réduction du bruit et les rejets dans l'atmosphère tels que gaz à effet de serre et émissions d'oxyde d'azote (NOx). Dans ce domaine, des objectifs ambitieux mais nécessaires au développement durable du transport aérien ont été fixés par l'ACARE (Advisory Council for Aeronautical Research in Europe) pour 2020 : réduction de moitié du bruit perçu, et des rejets de CO₂ par passager et par kilomètre parcouru, et réduction de 80 % par rapport à la réglementation actuelle des émissions de NOx.

⁴ RoHS : Restriction of the use of certain Hazardous Substances

⁵ WEEE : Waste Electrical and Electronic Equipment

⁶ REACH : Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals

Snecma a coordonné des programmes comme « Low NOx, CLEAN » qui ont permis d'avancer dans la maîtrise de certains types de combustion, et participe au programme « NEPAIR » pour le développement de méthodes de prévision des émissions polluantes en vol.

Des travaux importants, concernant plusieurs sociétés du Groupe (Snecma, Messier-Bugatti, Aircelle...), ont été engagés sur le long terme, au niveau français et européen, pour oeuvrer sur les ruptures technologiques de demain.

Par exemple :

- le projet INCA pour les émissions qui regroupe vingt-deux acteurs publics,
- le projet IROQUA, pour le bruit, qui implique l'ensemble des industriels français et laboratoires concernés par la certification acoustique (pilotage ONERA),
- les projets LOPOCOTEP et TLC qui visent le développement des systèmes d'injection des chambres de combustion multipoints pour réduire leurs émissions,
- le projet SILENCER sur la technologie acoustique des nacelles et trains d'atterrissage...,
- le projet VITAL sur les futures architectures moteurs pour réduire le bruit et la consommation de carburant.

La société Turbomeca coordonne le programme Européen TIMECOP-AE qui démarrera au second semestre 2006 sur les méthodes de conception avancée en combustion.

SAFRAN poursuit ses travaux de recherche au sein du Groupement Industriel Français Aéronautique et Spatial (GIFAS) en pilotant le groupe de travail sur l'analyse du cycle de vie des produits et participe au projet européen « ECO DESIGN Interactive System » (ECODIS), en collaboration avec vingt-deux partenaires. Ce dernier projet vise à développer et à promouvoir des méthodes et outils contribuant à l'amélioration de la performance environnementale tout au long de la chaîne de valeur.

En juillet 2005, la Communauté Européenne adoptait la directive européenne : « Energy Using Products » (EUP), précisant les exigences d'éco-conception que devront respecter les produits mis sur le marché intérieur à plus de 200 000 exemplaires. La Société Sagem Communication, concernée par l'application prochaine des exigences de cette directive EUP pour ses produits destinés au grand public, participe au projet européen « ECODIS » via la société « Conception Développement Durable Environnement » (CODDE). Ces travaux ont pour objet l'identification et l'évaluation des interactions des produits avec leur environnement. La Commission Européenne assure le financement de ce groupe de travail réunissant les industriels concernés et leurs organes représentatifs. Cette première étape permettra d'élaborer les normes précisant les exigences environnementales à respecter pour chaque famille de produits (fax, téléphones, décodeurs...).

Les établissements de Recherche et Développement de produits destinés au grand public ont intégré, dans leur processus de conception, l'élimination des matières dangereuses qui seront interdites en 2006 par la directive européenne dite « RoHS » et relative à la limitation des substances dangereuses contenues dans les équipements électriques et électroniques.

Un catalogue de composants et d'articles dits « RoHS conformes » est tenu à jour et disponible pour la conception de produits nouveaux.

Pour répondre aux exigences de la directive européenne sur les déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE), Sagem Communication, via la société ECOLOGIC, participe, en tant qu'actionnaire, au système de collecte et de recyclage des produits électroniques mis sur le marché français.

L'année 2005 a été aussi l'occasion, pour le Groupe SAFRAN et le GIFAS, de communiquer sur leurs travaux et leurs résultats au travers d'interventions professionnelles (CLEAN-MECA : journée environnement PME/PMI) et publiques (Salon du Bourget).

Compte tenu des succès remportés, SAFRAN et le GIFAS, poursuivront, en 2006, leurs actions d'information et de sensibilisation en privilégiant les interventions auprès des fournisseurs et sous-traitants.

4.4.6. Données Santé, Sécurité au travail et Environnement

En 2005, la Direction Développement Durable a déployé un outil informatique de reporting SSE permettant la consolidation des données SSE des principaux établissements du Groupe.

Les taux de couverture des données obtenues en 2005 correspondent à 85 % du périmètre pour les données relatives à la sécurité au travail et à 70 % pour les données environnementales.

4.4.6.1. Santé et sécurité au travail

Les taux de fréquence et taux de gravité consolidés en 2005 sur l'ensemble du nouveau Groupe et sur un périmètre de 82 sites prennent en compte un effectif de 47 400 salariés.

	<u>2005</u>
Taux de fréquence : TFAA	7,6
Taux de gravité : TG	0,18

TFAA : Rapport du nombre des accidents avec arrêts supérieurs à 24 h par million d'heures travaillées.

TG : Rapport du nombre de Journées d'arrêt de travail du fait des accidents du travail par millier d'heures travaillées comptées au cours de la période de référence.

Le nombre total de maladies professionnelles déclarées reste proportionnellement stable sur le nouveau périmètre. Le taux correspondant rapporté à l'effectif consolidé se situe à 1,66 ‰. Près de la moitié de ces déclarations concerne les troubles musculo — squelettiques (TMS). L'évolution de la déclaration de cette pathologie suit la progression nationale.

Le Groupe SAFRAN met en place des outils d'analyse ergonomique des postes de travail en vue d'en diminuer l'impact.

Le nombre de maladies professionnelles liées à l'exposition antérieure à l'amiante est stable. Il s'agit essentiellement de pathologies déclarées à la suite d'expositions anciennes dans d'autres activités exercées hors du Groupe.

Les expatriés du Groupe font aussi l'objet d'un suivi médical renforcé.

SAFRAN a élaboré un plan de gestion de crise sanitaire avec une déclinaison détaillée sur le risque « de pandémie grippale ».

SAFRAN met à la disposition de ses établissements un contrat cadre négocié avec l'Université de Liège, permettant l'évaluation des risques psychosociaux en entreprise.

4.4.6.2. Données environnementales

Consommation d'eau

L'ensemble des établissements utilise essentiellement de l'eau potable. Dix sites exploitent des installations de pompage en rivière et en nappe souterraine.

	<u>2005</u>
TOTAL Groupe SAFRAN (m ³ /salarié)	168

Consommation énergétique

L'électricité, première source énergétique représente globalement 61 % de la totalité de la consommation d'énergie. Le chauffage des locaux est essentiellement assuré par du gaz naturel. Les hydrocarbures, de moins en moins utilisés pour le chauffage, sont maintenant réservés aux essais des moteurs et aux équipements de secours. L'impact énergétique des transports des marchandises n'est pas aujourd'hui pris en compte.

	<u>2005</u>
Electricité (tonnes équivalent pétrole / salarié)	4,08
Gaz (tonnes équivalent pétrole / salarié)	1,60
Carburants (tonnes équivalent pétrole / salarié)	0,96
TOTAL Groupe SAFRAN (tonnes équivalent pétrole / salarié)	6,64

Rejets atmosphériques

	<u>2005</u>
Gaz carbonique CO ₂ (tonnes).....	282 057
Oxydes d'azote (tonnes).....	290
Oxydes de soufre (tonnes).....	162

Ces émissions résultent, pour leur plus grande part, du chauffage et des bancs d'essais des moteurs. Elles ont été calculées à partir des consommations de gaz et de carburant.

Chaque établissement du Groupe dispose d'un plan de surveillance qui permet de garantir l'optimisation des rendements et des émissions des chaudières.

Les autres rejets atmosphériques, principalement des solvants, sont liés aux activités industrielles. Les établissements, par la mise en œuvre de plans de gestion de solvants ont entamé une démarche de réduction des émissions de composés organiques volatils.

D'ores et déjà, des procédés de nettoyage en circuits fermés ou lessiviels sont opérationnels ou en tests dans plusieurs établissements ; ils contribuent ainsi à la réduction des émissions de composés organiques volatils.

Déchets

Les déchets, liés aux activités tertiaires ou industrielles, sont classés en deux grandes catégories : les déchets banals ou non dangereux et les autres, appelés déchets industriels dangereux.

	<u>2005</u>
Déchets banals (tonnes/salarié)	0,65
Déchets industriels dangereux (tonnes/salarié).....	0,51

Ces déchets sont soit recyclés et valorisés, soit stockés.

	<u>2005</u>
Recyclage, valorisation (tonnes/salarié).....	0,97
Stockage (tonnes/salarié).....	0,19
TOTAL Groupe SAFRAN (tonnes/salarié).....	1,16

Rejets aqueux

La majorité des sites et des process industriels de SAFRAN a peu ou pas d'impact sur l'eau. Les eaux de process pouvant présenter des risques rejoignent les eaux de surface via des stations de traitement surveillées en continu. Sinon, elles sont récupérées au titre des déchets industriels.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Historique et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

Raison sociale : SAFRAN

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

L'émetteur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° : 562 082 909
RCS PARIS

5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La société a été constituée par un acte sous seing privé en date à Paris du 16 août 1924, déposé le 17 septembre 1924 au greffe du tribunal de commerce de Paris

Durée : 99 ans soit jusqu'au 28 août 2023, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et n° de téléphone du siège statutaire

Siège social : 2 Boulevard du Général Martial Valin — 75015 PARIS

Forme juridique : Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Législation régissant les activités de l'émetteur : législation française

Pays d'origine : France

Adresse et n° de téléphone du siège : 2 Boulevard du Général Martial Valin — 75015 PARIS Téléphone : 01.40.60.80.80

5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur

L'origine de la société remonte à 1924, date à laquelle elle se développe dans le domaine de la mécanique, de l'électricité puis dans les équipements électro-optiques pour la Marine Nationale.

Les principales étapes au cours des dernières années sont les suivantes :

1985	Rachat de l'entreprise par ses salariés
1996	Absorption de Silec dans Sat
1998	Absorption de Sat par Sagem
1999	Acquisition de Sfim (groupe électronique de défense) et fusion absorption en décembre
2000	Absorption des filiales industrielles françaises de Sfim
2001	Cession des activités d'électronique automobile
2002	Acquisition de l'activité Fax de Philips Acquisition de l'activité Transactions Electroniques Monetel
2003	Acquisition de l'activité Optronique de Défense Vectronix Début de l'activité de la société Ningo Bird Sagem Electronics Co Ltd en partenariat avec le Groupe Chinois Bird (téléphones mobiles) Fusion absorption de la société holding Coficem et de Sagem International (filiale à 100 % de Sagem)
2004	Prise de participation dans les sociétés Wuhan Tianyu Information Industry Co, Ltd (34 %) et Wuhan Sagem Tianyu Electronis Co, Ltd (73,34 %).

2005 :..... Apport de l'ensemble des activités industrielles de la société à deux filiales à 100 %, Sagem Communication et Sagem Défense Sécurité et filialisation des activités informatiques dans SAFRAN Informatique
Fusion avec Snecma, société holding du Groupe Snecma^(*)
Modification de la dénomination sociale de « Sagem SA » en « SAFRAN »
La société devient du fait de ces opérations une société holding détenant l'ensemble des filiales issues de Sagem SA et de Snecma

(*) Pour une présentation du Groupe Snecma, se reporter au § 20.1.6.5. du présent document et au chapitre 4.1.1. du document de référence Snecma pour l'exercice 2004.

5.2. Investissements

L'ensemble des investissements corporels et incorporels du Groupe est de 699 millions d'euros en 2005 contre 568 millions d'euros en 2004 en données pro forma.

5.2.1. Investissements corporels

Le Groupe conduit une politique d'investissements sélective, orientée vers la recherche de l'amélioration continue de la productivité de l'outil de production tout en favorisant une proximité avec les grands clients et les marchés en forte croissance.

L'essentiel des investissements corporels est constitué d'équipements de production, de bancs d'essais et de tests.

Le Groupe a aussi procédé à des aménagements et extensions de locaux tant en France qu'à l'international.

Le montant total de ces investissements corporels s'est élevé en données pro forma à 308 millions d'euros en 2005 à comparer à 302 millions d'euros en 2004.

5.2.2. Investissements incorporels

L'année 2005 a vu la poursuite des principaux programmes de développement (A380, A400M, GenX, 3G...), ainsi que celle des investissements en logiciels (calcul et traitement de données en particulier).

Le total des investissements incorporels (bruts) est en données pro forma de 391 millions d'euros en 2005 contre un montant de 266 millions d'euros en 2004.

5.2.3. Engagements d'investissements

Les engagements d'investissements à fin décembre 2005 s'élèvent à 110 millions d'euros ; ils correspondent pour l'essentiel à des équipements industriels destinés à accompagner l'augmentation des cadences, en aéronautique en particulier, ainsi qu'à l'aménagement de sites de production.

6. APERCU DES ACTIVITES

Après les opérations d'échange et d'achat lancées par Sagem sur Snecma le 19 janvier 2005, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2005 a entériné la fusion de Snecma et de Sagem SA et le changement de dénomination sociale de Sagem SA en SAFRAN.

A cette date, les nouvelles structures ont été mises en place, notamment par la création de deux sociétés nouvelles : Sagem Communication et Sagem Défense Sécurité.

Le Groupe SAFRAN est désormais organisé opérationnellement en une société tête de Groupe : SAFRAN et quatre branches d'activité, à savoir :

- la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale,
- la branche Equipements Aéronautiques,
- la branche Défense Sécurité,
- la branche Communications.

Chacune de ces branches regroupe les sociétés exerçant leurs activités majoritairement dans le domaine de la branche.

Les règles et procédures de fonctionnement et de contrôle interne ont été rendues homogènes au sein du Groupe.

Des opérations de synergies ont été engagées dans de nombreux domaines, afin d'obtenir, dans les délais prévus, les avantages et économies rendus possibles par le regroupement.

6.1. Propulsion Aéronautique et Spatiale

En 2005, le chiffre d'affaires pro forma ajusté de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale s'est élevé à 4 493 millions d'euros, en progression de 4,1%, représentant près de 43% du chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe.

Les activités de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale se regroupent selon 4 secteurs principaux ayant les poids relatifs suivants :

<u>Secteur d'activité</u>	<u>Produits concernés</u>	<u>Part du chiffre d'affaires</u>
Aviation civile.....	Moteurs, rechanges et services pour avions civils	58 %
Aviation militaire.....	Moteurs, rechanges et services pour avions militaires	14 %
Turbines d'hélicoptères.....	Turbines, rechanges et services pour hélicoptères à usage civil et militaire	16 %
Balistique et spatial.....	Moteurs lanceurs et véhicules pour le domaine spatial, balistique et missiles	12 %

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale exerce ses activités au travers des principales sociétés suivantes (et de leurs filiales):

Snecma : étude, réalisation, commercialisation et support de moteurs d'avions civils et militaires et de moteurs spatiaux à ergols liquides.

Snecma Services : support, maintenance, réparations et services associés aux moteurs d'avions civils et militaires d'origine Snecma.

Snecma Propulsion Solide : étude et fabrication de propulseurs à ergols solides de lanceurs spatiaux, missiles tactiques et balistiques, matériaux composites thermostructuraux.

Turbomeca : étude, réalisation, commercialisation et support de turbines pour hélicoptères civils et militaires, moteurs pour avions militaires, turbines terrestres et marines, réparations, maintenance et services associés.

Microturbo : étude, réalisation, commercialisation et support de petits turbomoteurs pour missiles tactiques et engins cibles, groupes auxiliaires de puissance terrestres et embarqués.

Techspace Aéro : étude et fabrication de modules et équipements de moteurs pour avions civils et militaires, de bancs d'essais moteurs, maintenance et réparation de moteurs militaires.

Sur l'année 2005, le périmètre de la branche a été marqué par les principaux événements suivants :

- En Russie, dans le cadre de la coopération avec NPO Saturn pour le programme SaM146, a été créée une structure commune de production (Volgaero) implantée à Rybinsk et destinée à produire des pièces de moteurs tant pour les programmes Snecma que pour les programmes NPO Saturn. Cette structure a démarré ses activités à l'automne 2005.
- En Inde, une filiale commune (50/50) entre Snecma et HAL a été créée en juillet 2005. Elle a pour vocation de fabriquer des pièces de moteurs pour Snecma et pour HAL.
- La société Techlam, spécialisée dans la conception et la réalisation de butées élastomériques a été cédée en juin 2005 à Hutchinson (Groupe Total), les applications off-shore devenant un axe de développement majeur.

6.1.1 Aviation civile

6.1.1.1. Principales caractéristiques de l'activité

Les marchés

Le secteur de l'aviation civile, au delà de l'aviation générale, se segmente en quatre domaines principaux :

- Les avions d'affaires (dits business jet) nécessitant des motorisations d'une puissance unitaire comprise entre 5 et 18 000 livres de poussée
- Les avions régionaux (30 à 100 places) nécessitant des motorisations d'une puissance unitaire comprise entre 8 et 18 000 livres de poussée
- Les avions de 100 à 200 places à fuselage mono-couloir nécessitant des motorisations d'une puissance unitaire comprise entre 18 et 35 000 livres de poussée
- Les avions de forte capacité à fuselage bi-couloirs nécessitant des motorisations d'une puissance unitaire de plus de 45 000 livres de poussée (jusqu'à 110 000 livres actuellement), sauf rares exceptions d'avions quadrimoteurs utilisant la classe haute des moteurs de moyenne puissance (ex : Airbus A340-300).

Un programme moteur civil comporte toujours deux types d'activité : la « première monte » par la vente de moteurs installés sur les avions neufs, et l'après-vente reposant sur des contrats de vente de pièces de rechange et de prestations de réparation et plus généralement de services conclus avec les opérateurs ou des centres de maintenance agréés.

Enfin ces marchés d'aviation civile sont caractérisés par l'utilisation quasi exclusive de l'US Dollar en tant que monnaie de compte.

Les modalités d'accès à ces marchés : alliances et partenariats

Compte tenu des enjeux technologiques, du coût, de la durée de développement et de l'incertitude qui pèse sur le succès commercial d'un programme de moteur, les motoristes tendent à former des alliances ou partenariats pour combiner les meilleurs atouts technologiques et commerciaux et mutualiser les risques programmes grâce à un portefeuille diversifié de produits. Ces alliances et partenariats se forment pour la durée du programme, qui s'étend sur plusieurs décennies. Il peut s'agir d'alliances paritaires entre deux ou plusieurs motoristes co-maîtres d'œuvre, comme CFM International (société commune entre Snecma et General Electric), ou d'une participation minoritaire à un programme géré par un motoriste maître d'œuvre (*risk and revenue sharing participant*).

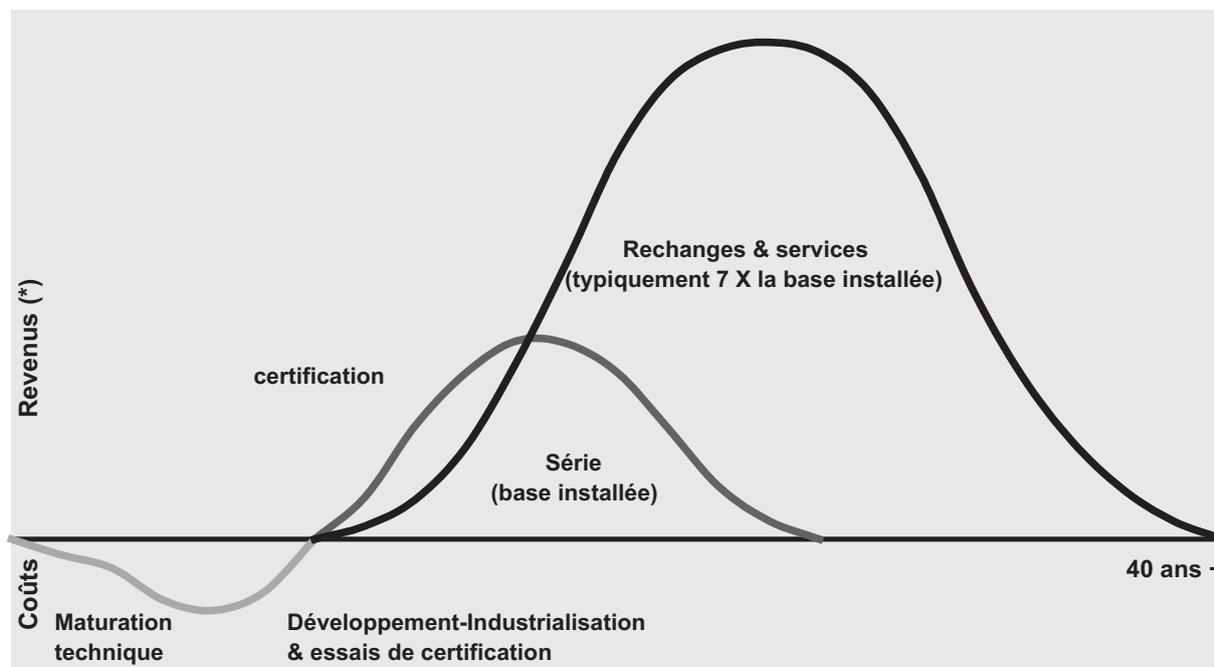
Contrairement à un fournisseur traditionnel qui perçoit le prix de vente négocié pour chacune de ses pièces à la livraison, le *risk and revenue sharing participant* reçoit une part du produit des ventes sur le produit final livré, déterminée au départ en fonction du niveau de participation qui a été négocié. Le *risk and revenue sharing participant* est responsable de la fourniture des pièces de rechange sur les parties du moteur dont il a la charge et, selon le cas, perçoit le prix de vente de ces pièces ou une rémunération forfaitaire liée à son pourcentage de participation.

Les grands motoristes de l'aéronautique civile occidentale assumant la maîtrise d'œuvre d'un programme moteur sont au nombre de quatre : General Electric (USA), Rolls Royce (GB), Pratt & Whitney (USA & Canada) et Snecma.

Business model d'un programme moteur d'avion civil

Compte tenu de ce qui précède, un programme moteur civil peut s'étendre sur plus de 40 années et présente le profil de flux financiers suivant :

Economie du cycle de vie d'un moteur



(*) Non actualisés à conditions économiques constantes
(source : GE & Snecma)

6.1.1.2. Les principaux programmes en service et en développement

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale est aujourd'hui présente sur une large gamme de motorisation au travers de partenariats conclus tels que précisés ci-dessus avec d'autres motoristes sur les principaux programmes suivants :

Moteurs de moyenne puissance

La gamme des CFM56, qui génère la plus grande part du chiffre d'affaires contributif de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale, est développée, produite et commercialisée sous l'égide de CFM International (société commune 50/50 entre Snecma et General Electric), dans le cadre d'accords de coopération paritaire.

La majorité des avions de plus de cent places mono-couloir livrés depuis quinze ans est équipée de moteurs CFM56 dont les concurrents sont les moteurs V2500 du consortium IAE et le PW6000 de Pratt & Whitney (présent sur le seul Airbus A318).

CFM International équipe en simple source l'avion B737 de Boeing et, en concurrence avec le moteur V2500 précité, tous les avions de la famille A320 d'Airbus. Il équipe également l'Airbus A340-300 en simple source. Sur la famille A320 d'Airbus, le CFM56 occupe une part de marché supérieure à 50 % (Source : ACAS, Février 2006).

En 2005, 1 640 moteurs ont été commandés, ce qui représente un record historique depuis la mise en service de cette gamme de moteurs en 1982. Huit cent moteurs ont été produits dans l'année et, à fin 2005, le carnet de commandes se monte à 3 162 moteurs. L'année 2005 a connu également la livraison du 15 000^{ème} moteur produit depuis l'origine du programme, ce qui reflète l'importance acquise de la base

installée, génératrice de revenus croissants sur le long terme au titre des rechanges et services. Les 300 millions d'heures cumulées de vol en service sont maintenant dépassées. L'activité rechanges a également connu une forte progression, de l'ordre de 19 % en volume.

TECH INSERTION : Snecma et General Electric poursuivent le développement d'une version améliorée du CFM56, dite « Tech Insertion », qui entrera en service sur les avions Boeing 737 et la famille Airbus A320 début 2007.

LEAP56 : A l'occasion du salon du Bourget 2005, Snecma et General Electric ont annoncé qu'ils lançaient en commun le programme de démonstration technologique « LEAP 56 », afin de préparer la nouvelle génération de moteurs de moyenne puissance destinés à équiper les futurs avions remplaçants des Boeing 737 et de la famille Airbus A320 dont la date de mise en service n'est pas encore définie.

Moteurs de forte puissance

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale est présente dans cette famille de moteurs à titre de *risk and revenue sharing participant* pour des taux de participation compris entre 5 % et 23 % sur plusieurs programmes moteurs majeurs en cours de production en série notamment, les programmes CF6 et GE90 de General Electric, pour lesquels 234 moteurs ont été livrés en 2005.

Pour les programmes en cours de développement les participations concernent, à hauteur de 17,5 %, le programme GP7000 d'Engine Alliance (Coopération 50/50 entre General Electric et Pratt & Whitney), destiné à équiper l'Airbus A380, qui a obtenu sa certification FAR33 le 16 décembre 2005 et dont les premiers exemplaires de série seront livrés en 2006. La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale participe également, à hauteur de 5 %, au programme GenX de General Electric, moteur sélectionné pour équiper les avions Boeing 787 et 747-8 (en simple source) ainsi que l'Airbus A350.

Moteurs de faible puissance

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale investit dans cette activité porteuse de forte croissance dans les 15 prochaines années en particulier au niveau des avions de transport régionaux.

Au delà de la participation de Techspace Aéro dans le programme CF34-10 de General Electric, le programme SaM146 (gamme de poussée de 14 à 17 500 livres) lancé en partenariat avec le motoriste russe NPO Saturn, et la participation du motoriste italien Avio en tant que *risk and revenue sharing participant* à hauteur de 8,8 %, poursuit activement son développement.

Le programme a reçu le soutien des autorités russes sous forme d'une subvention pluriannuelle et des autorités françaises (pour le moteur) sous forme d'avances remboursables.

Le moteur est sélectionné en source unique sur l'avion de 70 à 95 places RRJ de Sukhoï. Il a été enregistré en 2005 les deux premières commandes fermes de série portant sur 40 avions.

Le programme de développement du moteur, pour une prévision de mise en service fin 2008, a franchi un point important avec la première rotation du corps haute pression le 30 novembre 2005, en ligne avec le planning prévu.

Partage de l'activité série / rechanges et services

L'activité rechanges et services représente environ 51 % de l'ensemble de l'activité de propulsion aviation civile en 2005, et l'âge moyen de la flotte installée laisse présager une tendance à la progression de ce pourcentage dans le futur, aux fluctuations d'activité « première monte » près, et ce après prise en considération de la pénétration estimée des pièces de rechange non d'origine constructeur (dites PMA).

6.1.2. Aviation militaire

6.1.2.1. Caractéristiques principales de l'activité

Les marchés

Le marché de la motorisation et des services associés des avions militaires est dépendant des budgets des forces armées aériennes clientes, ce qui dans la conjoncture actuelle conduit à une certaine stagnation de l'activité en particulier en Europe. Le marché militaire est caractérisé par le poids des considérations d'indépendance nationale et de relations diplomatiques.

L'aéronautique militaire se segmente en trois domaines principaux :

- Les avions de combat,
- Les avions d'entraînement et d'appui,
- Les avions de patrouille, de ravitaillement et de transport.

Ces trois domaines conduisent à l'étude et la fabrication de moteurs de nature et de performance très différentes liées à leur usage : réacteurs à très hauts taux de poussée rapportée à la masse pour le premier segment, et réacteurs ou turbopropulseurs plus proches des architectures civiles pour les deux autres segments.

De même que pour l'aéronautique civile, ces marchés sont porteurs de deux types d'activité : la première monte d'une part, l'après-vente constituée de la vente de pièces de rechange et des activités de réparation d'autre part.

Concurrence et partenariats

La plupart des motoristes civils sont aussi présents sur le marché des moteurs pour avions militaires et bénéficient des synergies techniques entre ces deux activités.

Sur le segment des turboréacteurs pour avions de combat, les principaux intervenants occidentaux sont les Américains Pratt & Whitney, avec les moteurs F100 sur les avions de combat F-15 et F-16 et F119 pour l'avion F-22, et General Electric, avec les moteurs F110, F404 et F414 qui équipent notamment les F-15, F-16 et F-18. Pratt & Whitney développe également le moteur F135 pour le futur avion de combat américain JSF (*Joint Strike Fighter*).

Côté européen, les principaux produits sont des moteurs de Rolls Royce (RB199 équipant le Tornado, et le Pegasus équipant le Harrier), des moteurs de Snecma (M53 équipant le Mirage 2000 et M88 équipant le Rafale) et le moteur EJ-200 développé par le consortium européen Eurojet, constitué par Rolls-Royce, MTU Aero Engines, Avio et ITP. L'EJ200 équipe l'avion de combat Eurofighter Typhoon.

Sur le segment des moteurs pour avions d'entraînement, l'offre est principalement constituée des moteurs de Snecma (Larzac équipant l'Alphajet) et de Rolls-Royce (Adour en partenariat avec Turbomeca, équipant le Hawk de BAE Systems), des moteurs nord-américains de Pratt & Whitney (PW500 et PW300) et d'Honeywell (famille TFE731 et F124).

Sur le segment des moteurs pour avions de transport militaire et de patrouille, le parc est principalement formé des turbopropulseurs T56 et AE2100 de Rolls-Royce North America (ex. Allison) et Tyne (Snecma sous licence Rolls Royce). Un nouvel entrant est le TP400 (turbopropulseur de 10 000 CV — le plus puissant du monde occidental) qui équipera le futur avion de transport militaire européen Airbus A400M, et auquel Snecma participe au sein du consortium Europrop International (EPI).

6.1.2.2. Les principaux programmes en services ou en développement

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale est présente sur les trois segments du marché précités, principalement au travers des activités de Snecma, Turbomeca et Techspace Aero.

Moteurs d'avions de combat

Historiquement liée à Dassault Aviation, l'activité dans ce segment repose sur les programmes :

- Atar (de 4,5 à 7 tonnes de poussée) équipant les avions Super-Etendard et la famille des Mirage III, IV, V, F1 et 50, dont l'activité série est arrêtée. Environ 990 moteurs sont encore en service dans douze pays.
- M53 (de 9,5 tonnes de poussée) équipant les Mirage 2000 dont quatre exemplaires ont été livrés en 2005 et seize exemplaires de série restent à livrer pour des marchés export. Environ 650 moteurs sont en service dans huit pays.
- M88 (de 7,5 tonnes de poussée) équipant le Rafale dont trente-deux exemplaires de série ont été livrés en 2005, et 185 exemplaires (dont 98 commandés cette année) sont encore à livrer au titre de commandes de l'Etat Français.

Il convient d'y ajouter une participation aux programmes F110 de General Electric et F100 de Pratt & Whitney (fabrication de pièces) par Techspace Aero qui assure également la maintenance et réparation de

ses pièces sur ce dernier moteur pour quatorze des dix-huit forces aériennes dans le monde équipées de l'avion F16/F100.

Aucun programme de développement de moteur nouveau n'est en cours. Un programme de démonstration, dit M88 ECO, est engagé avec pour objectif premier de réduire le coût global de possession du M88 et pour second objectif d'augmenter à terme la poussée du moteur jusqu'à 90 kiloNewton pour répondre à des besoins export potentiels de l'avion Rafale.

Moteurs d'avions d'entraînement et d'appui

L'activité dans ce segment repose sur les programmes :

- Larzac, (1,4 tonnes de poussée) qui équipe les avions d'entraînement Alpha-Jet de Dassault Aviation et n'est plus produit en série actuellement. Le Larzac équipe également les prototypes des avions d'entraînement russe MiG-AT et indien HJT36.
- Adour : moteur d'une poussée de 3,7 tonnes (avec post-combustion) et de 2,9 tonnes (sans post-combustion) est développé et produit par RRTM (Rolls-Royce Turbomeca Ltd.), partenariat entre Turbomeca et Rolls-Royce. L'Adour est un moteur d'avion d'appui et d'attaque qui motorise principalement le Jaguar de Dassault Aviation et BAE Systems, le Hawk de BAE Systems et le Goshawk T45A de Boeing. Trente huit exemplaires de série ont été livrés en 2005.

D'autre part une version dite Mk 951 développée pour équiper la nouvelle version du Hawk a été qualifiée en août 2005.

Moteurs d'avions de patrouille, de ravitaillement et de transport

L'activité dans ce segment repose sur les programmes suivants :

- La famille CFM56 équipe les versions militaires du Boeing 707 (avec 2 149 CFM56-2 en service), et celles du Boeing 737 (CFM56-7) : avion de transport C-40 de la marine américaine (version militaire de l'avion de transport Boeing 737), MMA (*Multimission Maritime Aircraft* — avion de patrouille maritime) dont les premiers moteurs seront livrés en 2007, avions d'alerte avancée AEW&C (*Airborne Early Warning & Control*) et Wedgetail (avion de détection et de commandement) pour lequel 6 moteurs ont été livrés en 2005.
- Tyne, turbopropulseur de 4 550 kW développé par Rolls-Royce, produit sous licence par Snecma (57 %), et MTU Aero Engines (20 %). Il équipe les avions de transport C-160 Transall et de patrouille maritime Breguet Atlantic et Atlantique 2. Ce programme n'est plus fabriqué en série mais continue de générer une activité de rechanges et réparations.
- D'autre part, le programme de développement du moteur TP400-D6, moteur de 7 500 KW destiné à motoriser l'avion de transport européen Airbus A400M se poursuit dans de bonnes conditions. Le premier moteur a effectué sa première rotation au banc fin octobre 2005 conformément au cahier des charges et la certification est prévue pour fin 2007. A ce jour 180 avions (quadrimoteurs) ont été commandés par les sept pays de lancement (Allemagne, France, Espagne, Royaume-Uni, Turquie, Belgique et Luxembourg), et des premières ventes hors clients européens de lancement ont été obtenues en Afrique du Sud et en Malaisie. Snecma possède 32,2 % du programme conduit par le consortium européen EPI (European International).

6.1.3. Turbines hélicoptères

6.1.3.1. Caractéristiques principales de l'activité

Les marchés

Le marché des turbines d'hélicoptères se caractérise par une très grande diversité à la fois des applications (type d'hélicoptères en fonction de leur mission), des hélicoptéristes (plus de vingt fabricants dans le monde), et des clients utilisateurs, qui hormis les forces armées et certains cas particuliers d'applications civiles ne possèdent pas de flottes importantes comme c'est généralement le cas pour les avions.

La motorisation des hélicoptères est principalement conditionnée par le tonnage des cellules et en partie par le type de mission. Les hélicoptères peuvent être mono-moteur, bi-moteurs et parfois tri-moteurs.

Globalement, les applications couvertes sont les suivantes :

- domaine étatique et para public : police et surveillance de frontières, médical et secours,
- domaine civil : pétrolier off-shore, transport, tourisme et privé, travail aérien,
- domaine militaire : transport, attaque et appui sol, patrouille maritime.

Cela conduit à une très grande variété de moteurs et de versions associées, pouvant se regrouper en quatre classes principales selon la gamme de puissance développée : classe 600/800 shp(*) ; classe 900/1 300 shp(*) ; classe 1 500/1 800 shp(*) ; classe 2 000/3 000 shp(*)

La plupart des grands groupes motoristes d'avions occidentaux sont également présents sur le marché des turbines d'hélicoptères : SAFRAN par l'intermédiaire de Turbomeca, General Electric, Pratt & Whitney, Rolls Royce ainsi qu'Honeywell.

Le marché des turbines d'hélicoptères, comme dans l'aéronautique civile, est constitué de deux activités : la première monte par la vente aux hélicoptéristes de turbines installées sur les cellules neuves et l'après-vente reposant sur des contrats de ventes de pièces de rechange, de services et de réparations conclus avec les opérateurs. Ceci nécessite un important réseau mondial de support client, compte tenu du grand nombre d'utilisateurs. En 2005, le marché de moteurs d'hélicoptères a connu une forte croissance au niveau tant des commandes que des livraisons de matériel neuf et rechange.

Relations motoriste/hélicoptériste, partenariats motoristes

Le couple cellule/moteur est le plus souvent unique à l'origine de la mise en service d'un nouveau modèle. Toutefois, il se développe un mouvement conduisant à des motorisations multiples dans le cadre de l'évolution des cellules ou à l'occasion d'une spécialisation sur un type de mission particulier réintroduisant de ce fait un facteur concurrentiel au sein d'un programme donné.

La notion de partenariat entre motoristes est moins développée que dans le domaine de la motorisation aéronautique civile, les principaux partenariats étant ceux développés entre Rolls Royce et Turbomeca (RRTM, pour le moteur RTM322 de 2 500 shp équipant le NH90 et l'EH101) d'une part, Rolls Royce, Turbomeca, MTU et ITP (RTMI pour le moteur MTR390 de 1 100 shp équipant le Tigre) d'autre part.

Business model d'un programme de turbine d'hélicoptère

Le profil d'un programme turbine d'hélicoptère est très comparable à celui d'un programme moteur d'avion civil tel que présenté précédemment, avec toutefois un ratio d'activité entre l'après-vente et la première monte moins élevé (3 à 4 fois), l'activité opérationnelle d'un hélicoptère étant sensiblement inférieure à celle d'un avion civil.

6.1.3.2. Les principaux programmes en service ou en développement

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale est présente sur l'ensemble des quatre classes de motorisation d'hélicoptères décrites ci-dessus par la société Turbomeca, et est particulièrement présente sur la gamme d'Eurocopter.

Classe des turbines de 600/800 shp

La famille des moteurs « Arrius » sur ce segment motorise notamment les hélicoptères EC120 et EC135 d'Eurocopter, A109 d'Agusta-Westland (Italie), et le prototype Ka-226 de Kamov (Russie).

Classe des turbines de 900/1 300 shp

Les familles des moteurs « Arriel », et TM 333 équipent notamment les hélicoptères AS350 B, EC130, EC145 d'Eurocopter, S76 de Sikorsky, Z9, Z11 de Chai (Chine), Dhruv et Chetal de HAL (Inde). Un important contrat a été signé avec la Chine portant sur 200 moteurs Arriel 2C.

Le MTR390 (en coopération avec Rolls Royce, MTU et ITP) équipe le Tigre d'Eurocopter. Il a fait l'objet d'un contrat de développement spécifique pour l'Espagne (version plus puissante destinée à équiper le Tigre commandé par ce pays).

(*) shp = puissance en chevaux.

Sur ce créneau, le développement du moteur Ardiden, retenu par HAL pour équiper une nouvelle version de son hélicoptère Dhruv a vu le premier exemplaire être testé avec succès au banc d'essai en septembre 2005. Il est développé et produit en partenariat avec l'industriel indien HAL.

Classe des turbines de 1 500/1 800 shp

La famille des moteurs « Makila » équipe en particulier les hélicoptères EC225 « Super-Puma » d'Eurocopter.

Classe des turbines de 2 000/3 000 shp

Le RTM322 (en coopération à parts égales avec Rolls Royce) équipe le NH90 de NH Industries et les EH101 et Apache de Agusta-Westland. Ce moteur, en concurrence avec le T700 de General Electric, a remporté à ce jour dix des onze compétitions ouvertes pour la motorisation du NH90. Le moteur RTM322 (en partenariat avec Rolls-Royce) a gagné le marché Australie (10^{ème} client RTM 322 sur onze pays acheteurs du NH90).

Niveau d'activité

L'année 2005 a été marquée par un niveau d'activité commerciale élevé. Pour l'ensemble des classes définies ci-dessus, 755 moteurs de série ont été livrés en 2005, et le carnet de commandes à fin 2005 s'élève à 1 962 moteurs. Les commandes nettes sont de 1 251 unités (763 en 2004).

6.1.4. Balistique et spatial

6.1.4.1. Caractéristiques principales de l'activité

Les marchés

Le marché auquel s'adresse la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale se scinde en deux segments principaux : un segment spatial civil constitué de la propulsion des lanceurs destinés à la mise sur orbite de satellites ainsi que de la motorisation des satellites eux mêmes, et un segment militaire relatif à la propulsion de missiles balistiques et tactiques de tous types.

Pour le marché spatial civil, la technologie de la propulsion fait appel à deux types de technologies : les moteurs fusées à propergol solide et les moteurs fusées à ergols liquides. La propulsion des satellites est assurée soit par des propulseurs chimiques (ergols liquides), soit par des propulseurs électriques (moteurs dits plasmiques).

En Europe, le faible niveau d'activité spatiale institutionnelle rend l'autonomie européenne en matière d'accès à l'espace liée à la présence d'Arianespace sur le marché commercial des lancements de satellites géostationnaires de télécommunications. La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale est le motoriste principal d'Ariane.

Le marché militaire comprend : les missiles balistiques et les missiles tactiques, auxquels s'ajoutent les engins cibles.

Les missiles balistiques constituent un élément essentiel des forces de dissuasion nucléaire des pays qui en sont dotés et leur réalisation est, sauf en Grande Bretagne, confiée à des constructeurs nationaux. Dans ce domaine, la France est le seul pays européen à développer ses missiles. Ils sont propulsés par des moteurs à propergol solide confiés à Snecma Propulsion Solide.

Les commandes de missiles tactiques émanent des gouvernements. Un certain nombre de marchés importants (tels que les Etats-Unis, la Russie et la Chine) demeurent totalement ou partiellement fermés aux fournisseurs européens ou soumis à des politiques de préférence nationale. Le motoriste est sur ce créneau lié au missilier avec lequel il entretient des relations d'exclusivité. Les missiles de courte portée sont propulsés par des moteurs à propergol solide, les autres généralement par des turboréacteurs.

Une activité à forte composante de recherche et développement, et à séries limitées

Outre une étroite relation entre le motoriste et maître d'œuvre du lanceur ou du missile, les deux secteurs d'activité se caractérisent par des programmes de développement et d'industrialisation longs faisant l'objet d'un financement pris en charge sur des budgets institutionnels, tels que ceux de l'ESA (Agence Spatiale Européenne) pour ce qui concerne l'espace civil en Europe, ou des budgets relevant de la

Défense Nationale pour ce qui concerne les applications militaires stratégiques. Le développement des missiles est également financé par les gouvernements clients.

Les activités de série portent le plus souvent sur des quantités limitées et la part des coûts fixes y est importante.

6.1.4.2. Les principaux programmes en service et en développement

La propulsion spatiale civile

— Programme Ariane

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale est le motoriste principal d'Ariane, ce qui conduit aux activités suivantes au profit d'EADS-ST (production série) et de l'ESA (développement) :

- Activités de série

Boosters à poudre : moteurs à propergol solide d'une poussée de 650 tonnes pour les accélérateurs (boosters) d'Ariane 5 produits dans le cadre d'Europulsion, société commune détenue à parité par SAFRAN et Avio. Neuf moteurs ont été livrés en 2005.

Vulcain : moteur cryotechnique (hydrogène et oxygène liquides) de 110 à 140 tonnes de poussée qui équipe l'étage principal des versions G (Vulcain 1) et ECA (Vulcain 2) d'Ariane 5. La validation en vol du moteur Vulcain2 a été acquise lors d'un vol de qualification réussi en février 2005. Au total cinq moteurs Vulcain ont volé avec succès dont deux Vulcain2 pour version ECA (capacité de 10 tonnes en orbite de transfert géostationnaire), et cinq moteurs de type Vulcain ont été livrés en 2005.

HM7 : moteur cryotechnique (hydrogène et oxygène liquides) de 7 tonnes de poussée équipant l'étage supérieur d'Ariane 5 version ECA, deux moteurs ont été livrés en 2005 et deux ont volé avec succès.

- Activité de développement

Moteur Vinci : Le développement du nouveau moteur ré-allumable cryotechnique Vinci de 18 tonnes de poussée, prévu pour l'étage supérieur d'une future version lourde d'Ariane 5 ou d'un futur lanceur européen complémentaire se poursuit à une cadence ajustée en fonction des disponibilités budgétaires de l'ESA (Agence Spatiale Européenne). Le premier moteur de développement a été réalisé et essayé au banc avec succès en août 2005.

— Satellites

- *Propulsion chimique* : moteurs de 200 Newton pour le véhicule européen ATV destiné à ravitailler la station spatiale internationale.
- *Propulsion électrique* : douze moteurs plasmiques SPT100 sont en service sur quatre satellites géostationnaires. Le nouveau moteur plasmique PPS1350 a assuré avec succès la mission terrestre de la sonde d'exploration lunaire SMART-1 de l'Agence Spatiale Européenne et a accumulé plus de 8 000 heures de fonctionnement en essais au sol de durée de vie, ce qui constitue une première mondiale pour cette technologie.
- *Mécanismes spatiaux* : l'activité des mécanismes d'orientation des panneaux solaires de satellites qui représentait une part marginale de l'activité spatiale a fait l'objet d'une cession à la société suisse Contraves effective au 23 janvier 2006.

La propulsion de missiles balistiques

Dans le cadre du groupement d'intérêt économique G2P (75 % Snecma Propulsion Solide — 25 % SME filiale de SNPE), Snecma Propulsion Solide est en charge de la motorisation des missiles de la force nucléaire océanique stratégique française. Le programme de développement de la 3^{ème} génération (M51) s'est poursuivi de façon nominale en 2005 et les premières livraisons de série doivent intervenir fin 2006.

La propulsion de missiles tactiques et des cibles

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale assure sur ce créneau la propulsion des missiles MBDA suivants :

- Mistral : motorisé par Snecma Propulsion Solide,
- Missiles de croisière : la gamme « TRI » de Microturbo équipe les missiles de croisière Apache et Scalp ainsi que leurs dérivés Storm Shadow.

La société Microturbo assure la motorisation des cibles C22 de MBDA, des cibles américaines MQM 107 pour les besoins de l'US Air Force et des cibles de la société italienne Galileo (ex. Meteor) pour les forces de l'OTAN en Europe.

6.2. Equipements Aéronautiques

Le Groupe SAFRAN est l'un des principaux équipementiers aéronautiques mondiaux dans le domaine des équipements mécaniques, hydro-mécaniques et électro-mécaniques : les nacelles et inverseurs de poussée, les trains d'atterrissage, les roues et freins et les systèmes associés, les systèmes de régulation moteur et équipements associés, les transmissions de puissance, les câblages, les systèmes de liaisons électriques, les systèmes de ventilation et filtres hydrauliques. La branche Equipements Aéronautiques réalise aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

La branche Equipements Aéronautiques a poursuivi en 2005 les orientations antérieures :

- Consolidation des positions de premier plan dans les métiers principaux d'équipementier,
- Investissement soutenu dans les programmes majeurs d'avions nouveaux ou dérivés,
- Amélioration de la compétitivité économique par l'amélioration continue de la productivité et des processus (Action V) et par l'amélioration de la structure et des coûts de production.

En 2005, le chiffre d'affaires contributif pro forma ajusté de la branche a été de 2 510 millions d'euros, en croissance de 13,1 % par rapport à 2004, et a représenté 24 % du chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe.

6.2.1. Nacelles et inverseurs de poussée : Aircelle (nouvelle raison sociale de Hurel-Hispano)

La nacelle est constituée par la carène du moteur, l'entrée d'air, la tuyère et l'inverseur de poussée, qui est un équipement permettant de renverser le flux du moteur pour apporter un complément de freinage. L'inverseur de poussée représente environ la moitié de la valeur de l'ensemble.

En 2005, Aircelle a contribué pour 593 millions d'euros (soit + 35 % par rapport à 2004) au chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe et a représenté 24 % du chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé de la branche Equipements. Les nacelles et inverseurs de poussée ont globalement représenté 90 % de l'activité d'Aircelle en 2005.

Aircelle a engagé une amélioration de ses structures opérationnelles de production avec le transfert des activités de l'établissement de Meudon sur les sites du Havre et de Toulouse et l'ouverture d'un nouveau site à Nouasseur au Maroc.

Aircelle est organisée en deux divisions et une filiale, qui regroupent programmes et activités par segments de marché :

- « **Larges Nacelles** » : En 2005, Aircelle a notamment livré 87 nacelles complètes pour l'A340-500/600 et 349 inverseurs de poussée pour l'A330 (moteur Trent 700), l'A320 (moteur CFM56) et l'A340-200/300. Pour les programmes en développement, Aircelle a fourni à Airbus dix-sept nacelles complètes pour les essais en vol de l'A380 (ces équipements se comportent de façon satisfaisante) et obtenu la certification de la nacelle de l'A318 (moteur PW6000).
- « **Petites Nacelles** » : En 2005, Aircelle a livré globalement 525 ensembles ou sous-ensembles de nacelles. Le chiffre d'affaires correspondant est en hausse de 7 % par rapport à 2004. Le 1^{er} vol de l'avion F7X a eu lieu à Mérignac le 5 mai 2005. Sur ce programme, Aircelle a livré en 2005 trois lots d'équipements avion pour les essais en vol et huit au titre de la série. Par ailleurs, Aircelle a signé avec Snecma le contrat de développement de la nacelle du programme RRJ/SaM146.

- « **Aérostructures** » : les activités dans les aérostructures ont été regroupées dans une filiale (SLCA) afin de mieux piloter les activités correspondantes. Il s'agit essentiellement de carénages pour la famille A340-200/300 et A340-500/600 et l'hélicoptère NH90.

6.2.2. Trains d'atterrissage : Messier-Dowty, services trains et systèmes d'atterrissage : Messier-Services

6.2.2.1. Trains d'atterrissage : Messier-Dowty

Messier-Dowty assure la conception, la production et le support après-vente de trains d'atterrissage d'avions et d'hélicoptères de toutes tailles, civils et militaires. Elle réalise également l'intégration, lorsque le client le demande, de systèmes associés. Enfin, elle assure l'assistance technique et la distribution des pièces de rechange nécessaires à l'exploitation de ses équipements.

En 2005, Messier-Dowty a contribué pour 597 millions d'euros (+ 7 % par rapport à 2004) au chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe et a représenté 24 % du chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé de la branche Equipements.

- **Division Trains Airbus.** En 2005, Messier-Dowty a livré à Airbus 292 trains d'atterrissage pour la famille A320, 83 pour la famille A330/A340, huit pour la famille A300/A310.

Le développement du train avant de l'A380 se poursuit (sept exemplaires fournis à Airbus). Conjointement avec Messier-Bugatti, Messier-Dowty développe le système complet du train d'atterrissage de l'avion de transport A400M.

Enfin, Messier-Dowty a été choisi par Airbus fin 2005 pour le développement et la production du train principal du nouvel avion A350.

- **Division Trains Boeing et militaires.** Le développement des trains du Boeing B787 est désormais bien avancé. L'usinage des principales pièces forgées a démarré.

Boeing a annoncé avoir reçu 324 commandes fermes pour l'appareil au 31 décembre 2005. Il prévoit une cadence de production de dix appareils par mois dès 2010.

- **Division Trains pour avions régionaux et avions d'affaires.** Le développement des trains du Falcon 7X s'est poursuivi en 2005. L'avion a effectué son premier vol au mois de mai. Les travaux d'industrialisation sont achevés.

6.2.2.2. Services liés aux trains d'atterrissage, roues et freins et systèmes associés : Messier Services

Messier Services est spécialisée dans la maintenance de la totalité des produits Messier-Dowty et Messier-Bugatti, mais aussi des produits concurrents sur toute la gamme des appareils de 10 tonnes et plus.

En 2005, Messier Services a contribué pour 118 millions d'euros au chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe.

Messier-Bugatti et Messier-Dowty ont repris, au 30 juin 2005, la gestion en direct des activités d'assistance technique et de distribution des pièces de rechange nécessaires à l'exploitation de leurs équipements, qui étaient précédemment déléguées à Messier Services. Messier Services a engagé fin 2005 la création d'un nouvel atelier de réparations au Mexique, qui remplacerait le centre de réparation nord-américain actuel, situé près de Washington.

6.2.3. Roues et freins, systèmes de contrôle atterrisseurs/freinage et systèmes pour sièges passagers : Messier-Bugatti

Messier-Bugatti assure la conception, la production et le support de roues et de freins carbone pour avions. Il intervient aussi dans le domaine des systèmes électroniques et électro-hydrauliques pour le freinage des avions, la surveillance pneus/freins/atterrisseurs et les manœuvres des trains d'atterrissage.

En 2005, Messier-Bugatti a contribué pour 388 millions d'euros (+ 9 % par rapport à 2004) au chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe et a représenté 15 % du chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé de la branche Equipements.

- **Roues et freins.** Sur une flotte totale proche de 6 450 avions de plus de 100 places équipés de freins carbone, près de 2 500 sont équipés par Messier-Bugatti, soit environ 39 % du marché. Sur ce

créneau, la flotte équipée par Messier-Bugatti s'est accrue de 240 avions en 2005 (Source: ACAS et SAFRAN).

Messier-Bugatti a obtenu en 2005 la certification sur l'ATR72 (nouveaux freins carbone) et a été sélectionnée en simple source sur l'Airbus A400M. Début 2006, elle vient d'être sélectionnée par Boeing pour équiper les avions de la famille B737 Nouvelle Génération.

Le développement du frein électrique du Boeing 787, qui constitue la première application commerciale de cette technologie, s'est poursuivi en association avec Sagem Défense et Sécurité en ce qui concerne le contrôle électronique.

- **Systèmes de contrôle freinage/atterrissage et systèmes de surveillance.** Messier-Bugatti équipe en source unique tous les avions Airbus, ainsi que tous les avions civils et militaires de Dassault. L'année 2005 a été marquée par la poursuite des travaux de développement sur plusieurs programmes majeurs, notamment : l'A380, l'A400M, l'A340-500/600 version « High Gross Weight » et le Falcon 7X.

L'activité systèmes électriques de sièges et de cabines a été cédée début 2006.

6.2.4. Systèmes de régulation et équipements moteur, transmissions de puissance : Hispano-Suiza

Hispano-Suiza conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'une gamme étendue de systèmes de régulation, de transmissions de puissance et d'équipements aéronautiques pour moteurs d'avions civils et militaires. Ses clients sont principalement des sociétés du Groupe.

En 2005, le chiffre d'affaires social d'Hispano-Suiza s'est élevé à 373 millions d'euros dont environ 76 % destinés au Groupe.

En ce qui concerne les Transmissions de puissance (38 % de l'activité totale), la société a livré le 15 000^{ème} support d'équipements CFM56, le premier prototype destiné au moteur BR710 « low cost » du nouveau biréacteur d'affaires Bombardier G5000 ainsi que le premier support d'équipements du moteur TP400-D6 de l'Airbus A400M.

Dans le domaine des systèmes de régulation moteur (62 % de l'activité totale), la société a livré les premiers équipements destinés aux moteurs SaM146 et TP400. Les premiers essais d'intégration au banc de l'ensemble du système de régulation TP400 ont été effectués avec succès au mois de mai. Le calculateur est développé dans le cadre d'un partenariat (70 % Hispano-Suiza, 30 % British Aerospace).

Dans le cadre de Fadec International (co-entreprise commune entre les sociétés Hispano-Suiza et British Aerospace) le premier exemplaire de calculateur FADEC 3 pour le moteur GenX destiné au Boeing B787 a été livré. Le FADEC 3 équipera également les versions du moteur GenX destinés à l'Airbus A350 et au Boeing 747 Advanced.

Au mois de mai 2005 ont eu lieu les premiers essais en vol de l'Airbus A380 équipé du système électrique de commande d'inverseur de poussée ETRAS conçu par Hispano-Suiza en partenariat avec Honeywell. Il s'agit là de la première application commerciale de cette technologie

Dans le cadre de son optimisation industrielle la société a engagé les premiers travaux de libération du site de Bezons. La plupart des machines et l'ensemble du personnel sont en cours de regroupement sur son établissement de Colombes.

6.2.5. Câblage et systèmes de liaisons électriques : Labinal

A travers sa filiale Labinal, le Groupe fournit des systèmes de câblages et des prestations de services ingénierie sur les marchés de câblages aéronautiques, spatiaux et de défense.

En 2005, Labinal a contribué pour 453 millions d'euros (+ 29 % par rapport à 2004) au chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe et a représenté environ 18 % du chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé de la branche Equipements. Les activités de câblage électrique représentent environ 80 % du chiffre d'affaires pro forma ajusté contributif de Labinal.

En 2005, de nouveaux succès commerciaux ont été remportés avec notamment la sélection par Airbus Military pour la fourniture des racks électriques et des harnais de la pointe avant et du poste de pilotage de l'A400M. Labinal a également été retenu par Dassault Falcon Jet pour l'industrialisation, la production, l'installation et le support après vente des harnais électriques commerciaux du Falcon 7X.

La montée en puissance de la filiale Labinal Maroc, créée fin 2004 suite à la reprise des activités de Gespac Intégration à Temara (Maroc), a permis à Labinal de répondre aux augmentations des cadences de production de ses clients avionneurs, notamment Airbus.

Après avoir été retenu par Boeing en 2004 pour la fourniture des systèmes de liaisons électriques du B787 Dreamliner, Labinal est entré en 2005 dans la phase de conception détaillée du programme en vue de la préparation du 1^{er} vol et de la certification de l'avion.

Lancée en 2004 au Mexique, la production des câblages électriques destinés aux programmes civils de Raytheon Aircraft a atteint en 2005 sa phase de maturité avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 50 M\$.

L'activité Ingénierie & Technologie a, quant à elle, généré environ 20 % du chiffre d'affaires de Labinal en 2005.

6.2.6. Autres activités

6.2.6.1. Ingénierie : Teuchos

Compte tenu de leur spécificité, les activités de Teuchos ont été séparées de celles de Labinal début 2005.

A travers ce nouveau pôle, le Groupe fournit des prestations de services ingénierie sur les marchés aéronautique et automobile.

En 2005, Teuchos a contribué pour 46 millions d'euros au chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe.

La filiale indienne SAI a atteint 300 personnes en fin d'année.

Au cours de l'année et pour faire face à l'accroissement de sa charge, Teuchos a créé une filiale au Maroc, qui a repris une partie des activités de la société Assystem Maroc.

6.2.6.2. Connecteurs : Cinch Connectors Inc.

Cinch Connectors Inc. conçoit, fabrique et commercialise des gammes de connecteurs et produits d'interconnexion pour le marché des véhicules commerciaux terrestres et pour certains segments des marchés de l'aéronautique, de l'armement, des télécommunications et de l'informatique.

En 2005, Cinch a contribué pour 54 millions d'euros au chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe.

6.2.6.3. Petits moteurs électriques : Globe Motors

Globe Motors conçoit, fabrique et commercialise une large gamme de moteurs et actionneurs électriques de précision.

En 2005, Globe Motors a contribué pour 115 millions d'euros au chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe.

6.2.6.4. Systèmes de ventilation pour avions : Technofan

A travers sa filiale à 60,71 % Technofan (société cotée au Second Marché d'Euronext Paris dont le solde du capital est détenu par le public), le Groupe conçoit, produit et commercialise des systèmes de ventilation cabine, avionique, refroidissement de freins pour avions commerciaux, hélicoptères et avions militaires.

En 2005, Technofan a contribué pour 41 millions d'euros au chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe.

6.2.6.5. Filtres hydrauliques : Sofrance

Sofrance produit et commercialise une large gamme de systèmes de filtration pour application carburant, lubrification, air et hydraulique.

En 2005, Sofrance a contribué pour 14 millions d'euros au chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe.

6.3. Défense Sécurité

6.3.1. Faits marquants de la branche Défense Sécurité

La branche Défense Sécurité est issue de la filialisation en mai de la société Sagem Défense Sécurité.

La chronologie des autres faits marquants est la suivante :

- avril : 1^{er} vol A380, muni de nos équipements de commande de vol et du système d'information avion (NSS) ;
- mai/juin : réussite des tirs propulsés de qualification du AASM (Armement Air-Sol Modulaire) ;
- juin : signature avec Airbus du contrat des systèmes de navigation pour l'A400M ;
- ASTRAC : création en octobre de la société, commune avec Thales, pour le retrofit d'avions d'armes ;
décembre : premier contrat pour la rénovation de 27 Mirage F1 des Forces Royales Air du Maroc ;
- novembre : acquisition d'Orga en Allemagne, faisant de Sagem Défense Sécurité un acteur mondial du domaine des cartes à puces ;
- décembre : signature du contrat Colombie Registraduria : modernisation de l'Etat Civil colombien avec fourniture d'un Afis, enregistrement de la population, mise à jour de l'état-civil, production de 33 millions de cartes d'identité.

Enfin, installation durant l'année des 1 000 radars du programme CSA (Contrôle Sanction Automatisée).

6.3.2. Activité de Sagem Défense Sécurité et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé

Pour l'ensemble de la branche, le chiffre d'affaires pro forma ajusté a atteint 1 232 millions d'euros, en croissance de 6,3 % et représente 11 % du chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe.

6.3.2.1. Division navigation et systèmes aéronautiques

L'année 2005 a confirmé le bon positionnement de l'activité Navigation et Capteurs sur l'ensemble de ses marchés. Le carnet est en croissance avec plus de deux années de visibilité, tous domaines confondus.

Des succès significatifs ont été enregistrés dans l'aéronautique, en particulier avec la notification du contrat du système de navigation A400M.

Plusieurs PEA (Plans d'Etudes Amonts) relatifs aux gyroscopes vibrants GRH nous ont été notifiés par la DGA.

La livraison des équipements (OSF : Optronique Secteur Frontal, détecteur de départ de missiles SAMIR, boîtier d'interconnexion BISE, centrale inertielle et boîtiers gyroscopiques) pour la tranche des quarante-huit avions Rafale s'est poursuivie selon le calendrier contractuel et se poursuivra de façon soutenue en 2006.

L'année 2005 a vu le franchissement d'étapes décisives du développement du programme AASM (Armement Air-Sol Modulaire, munition guidée à extension de portée) : trois tirs guidés dont deux tirs propulsés et trois séparations actives ont été réalisés avec succès au cours du premier semestre. Depuis le début du programme, plus de quarante tirs ont été réalisés avec un taux d'échec inférieur à 5 %. Les travaux d'intégration de l'AASM au Rafale se sont également poursuivis conformément aux objectifs, avec notamment la préparation de six tirs de séparation active sous Rafale prévus en janvier 2006.

Enfin, le plan d'études amont de la version AASM laser nous a été notifié en juillet par la DGA. Ce marché comprend le développement et la réalisation de deux tirs de démonstration.

Dans le domaine des autodirecteurs infrarouges, la production du MICA s'est poursuivie à un bon rythme et 381 autodirecteurs ont été livrés en 2005.

En ce qui concerne l'activité Avionique, le chiffre d'affaires 2005 a significativement augmenté par rapport à 2004, du fait d'une part des montées en cadences de la plupart des programmes de nos clients, d'autre part du début de livraison en série des matériels destinés à l'A380 et au NH90.

Plusieurs développements de boîtiers électroniques critiques ont été lancés, en synergie avec d'autres entités du Groupe, en particulier le calculateur de freins électriques destiné au Boeing 787.

Sagem Avionics Inc, filiale à 100 % impliquée dans l'avionique, a connu en 2005 un accroissement significatif de ses activités de support ; elle a réalisé un chiffre d'affaires de 23,7 millions de dollars US.

En modernisation, l'année 2005 a été marquée par le renouveau de la modernisation des Mirage 3/5/50 avec trois programmes simultanément actifs d'essais en vol au Pakistan, au Venezuela et en Egypte.

Pour le programme ROSE III de modernisation des Mirage 5 de la Pakistan Air Force, les vols se sont poursuivis en 2005, permettant de définir une Initial Operational Clearance (IOC) qui équipe les premiers avions de série modifiés au Pakistan. La livraison des quatorze avions prévus au contrat est programmée d'ici mi-2006.

Dans le programme HORUS de modernisation des Mirage 5 égyptiens, le premier vol du prototype modifié en France à l'AIA de Clermont-Ferrand est programmé au premier semestre 2006.

La SAS ASTRAC, JV à 50/50 avec Thales Systèmes Aéroportés, doit prendre en charge de nouveaux programmes, avec une maîtrise d'œuvre système et une intégration réalisée autour du calculateur de missions Sagem Défense Sécurité et de ses logiciels, tandis que Thales fournit son radar RC400.

Le premier contrat a été signé en décembre avec les Forces Royales Air du Maroc pour la modernisation de leurs vingt-sept Mirage F1 avec un système multi rôles très moderne. Cette modernisation s'accompagnera de la fourniture de cinquante kits AASM dont le contrat a été signé par Sagem Défense Sécurité fin décembre ; il s'agit du premier contrat de vente de AASM à l'export.

Dans l'activité Systèmes de Commandement, le déploiement de SICOPS Bases (Système d'Information et de Communication des Opérations des bases aériennes) s'est poursuivi tout au long de l'année pour équiper successivement toutes les bases opérationnelles de l'Armée de l'Air. Ce déploiement, qui se terminera en 2006, se déroule à la satisfaction opérationnelle du client et selon le calendrier prévu.

Pour le SLPRM (Système Local de Préparation et de Restitution de Missions), la version V2 a été validée, ce qui permet de couvrir l'ensemble des Mirage 2000 et F1, au-delà des avions déjà pris en compte. La version V3, destinée à assurer la préparation de mission des rafales F2, a été notifiée.

Acquisition/Création de filiales ou participations rattachées à la division navigation et systèmes aéronautiques

Au cours de l'exercice, l'activité d'étude et fabrication d'électronique pour applications aéronautiques et spatiales exploitée par Alcatel Space à Valence (Drome) a été acquise. Environ 150 personnes ont été reprises dans une société *ad hoc* filialisée par le cédant, à laquelle il avait apporté tous les moyens immatériels et matériels (sauf les locaux et terrains demeurés loués) de l'activité. La filiale, de forme SAS, a été renommée Sagem Electronique.

L'année 2005 a aussi vu la création de la SAS ASTRAC, détenue à 50 %, pour prendre en charge avec Thales Systèmes Aéroportés de nouveaux programmes de modernisation d'avions de combat.

6.3.2.2. Division optronique et systèmes aéroterrestres

L'activité Aéroterrestre, au cours de l'année 2005, a globalement renforcé ses positions tant dans le domaine de l'optronique que dans les systèmes terrestres.

Sagem Défense Sécurité s'est positionné comme un acteur majeur mondial dans le domaine de la veille infrarouge en matière de système d'autodéfense optronique marine, grâce notamment à des succès en Australie et aux Emirats, en s'appuyant sur une nouvelle gamme de produits.

La pénétration de la société dans le domaine Marine a été complétée par la décision du gouvernement indien de se doter d'une série de six sous-marins Scorpène, permettant à Sagem Défense Sécurité de fournir ses ensembles de périscopie.

Dans le domaine des viseurs pour les hélicoptères TIGRE, outre les viseurs STRIX et OSIRIS destinés à la France, l'Australie et l'Allemagne, en production de série, l'année 2005 a été marquée par la notification par l'OCCAR du contrat TIGRE HAD destiné à l'Espagne.

En ce qui concerne les caméras thermiques et les jumelles de vision nocturne, le succès à l'exportation s'est confirmé pour les caméras de troisième génération MATIS avec des prises de commandes importantes en Europe. Par ailleurs la filiale Vectronix Inc. a poursuivi sa pénétration sur le marché américain avec des commandes et des fournitures complémentaires pour l'US Army.

De plus, un contrat relatif à l'équipement des forces françaises en jumelles thermiques multifonctions, avec télémètre et compas intégrés, a été notifié par la DGA (Délégation Générale pour l'Armement) en fin d'année. Ces jumelles s'intègrent aussi dans le système FELIN (Fantassin à Équipement et Liaisons Intégrées) développé par Sagem Défense Sécurité pour l'armée française.

La division renforce sa position dans les systèmes d'information et de combat aéroterrestre, notamment dans le domaine des Réseaux Infocentrés : le Ministère de la Défense a notifié par le biais de la DGA un marché relatif aux études et au démonstrateur du concept de Bulle Opérationnelle Aéroterrestre (BOA) à Thales, Giat Industries et Sagem Défense Sécurité partenaires pour sa réalisation.

Suite à la mise en place des équipes de développement, le programme FELIN se déroule conformément au calendrier. La plupart des contrats de sous-traitance ont été notifiés au cours de l'année 2005 et la mise en place des moyens de production, dans l'usine de Poitiers, est en cours.

Dans le domaine des communications, le démonstrateur de Radio Haut Débit a effectué ses campagnes d'essais au Centre d'essais spécialisé de la DGA (CELAR), et les bons résultats obtenus confirment le potentiel élevé de cette nouvelle technologie pour nos forces.

Au niveau de la sécurité des informations, la DGA/SPOTI a retenu Sagem Défense Sécurité pour la fourniture et le déploiement d'une infrastructure de Gestion de Clé générique. Ce système est destiné à gérer les certificats numériques de l'Intranet du Ministère de la Défense, pour les besoins classifiés de Défense ; ce succès confirme l'expertise de la société dans les nouvelles technologies de sécurité des systèmes d'information.

Au cours de l'année, les fonctionnalités et les performances du système de drones tactiques Sperwer ont été étendues et le plan de stabilisation de la fiabilité des systèmes de drones poursuivi. Ce plan apporte des résultats qui satisfont les différents clients, dont trois ont décidé de déployer le Sperwer en OPEX (opération extérieure) courant 2006.

Dans les Programmes Technologiques, le programme Laser MégaJoule (LMJ) s'est déroulé conformément aux objectifs. Les travaux d'aménagement de l'usine de Tarbes et la mise en place des moyens de fabrication ont permis de lancer les premières productions fin 2005, conformément à notre planning. La production en série démarrera en 2006.

Pour l'optique (Département REOSC), l'année 2005 a été celle de l'achèvement du projet GRAN TELESCOPIO CANARIAS. Par ailleurs, le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) a notifié un contrat d'industrialisation des grandes optiques du LMJ. Enfin REOSC a été sélectionné par Astrium pour la fourniture des sous-ensembles optiques du projet James Webb Space Telescope, télescope spatial successeur d'Hubble destiné à observer les galaxies lointaines.

Principales filiales et participation rattachées à la division optronique et systèmes aéroterrestres

La filiale suisse Vectronix AG a poursuivi ses activités d'étude, fabrication et commercialisation de produits optroniques, essentiellement jumelles et instruments d'observation portables, en Europe et, par l'intermédiaire de sa filiale Vectronix Inc., en Amérique du Nord.

En 2005, Vectronix AG a contribué pour 23 millions d'euros au chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe et représente 2 % du chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé de la branche Défense Sécurité.

Positionnement et concurrence

Avec ses filiales, Sagem Défense Sécurité figure en bonne place parmi les vingt plus grandes entreprises de défense européennes et fait partie des cinq premiers groupes d'électronique de défense. Elle occupe de fortes positions en étant un leader européen et un acteur majeur mondial dans les systèmes inertiels, un leader mondial dans les commandes de vol d'hélicoptères, leader mondial dans les optiques spatiales, un grand opérateur européen dans les systèmes optroniques et un acteur majeur en Europe pour les systèmes de drones tactiques et les systèmes d'information embarqués sur les avions (A380).

Les principaux concurrents sont British Aerospace, Thales et SELEX dans l'électronique de défense, Honeywell et Litton Industries dans la navigation inertielle, Lockheed Martin, Raytheon et Northrop-Grumman dans les systèmes et l'optronique, Thales, Honeywell, Rockwell Collins dans le domaine du pilotage d'hélicoptères, IAI, Elbit pour le retrofit d'avions ou d'hélicoptères, Teledyne, Allied Signal pour l'ACMS (Aircraft Condition Monitoring System), IAI dans les drones, Thales (FELIN).

6.3.2.3. Division sécurité

L'année 2005 a été marquée par une croissance sensible de l'activité (+25 %) et les imbrications de plus en plus étroites de nos divers produits et technologies. A ce titre on peut citer : la multiplication de projets avec multibiométrie, le développement de terminaux de paiement biométriques, le « match on card » et l'émergence de demandes de clients pour des solutions globales incluant traitement et gestion de bases de données, terminaux, cartes à puce, intégration de systèmes et services associés. C'est dans ce contexte qu'ont été effectuées les acquisitions d'Orga Kartensysteme et de la petite société finlandaise Manison.

En *Solutions Gouvernementales*, de nombreux appels d'offres pour la mise en place de cartes d'identité biométriques ont été remportés, notamment en Colombie pour le plus gros projet de carte d'identité biométrique (33 millions de cartes) d'Amérique Latine, au Venezuela pour un Afis de délivrance de cartes d'identité et dans plusieurs pays africains. Nous avons également été choisis au Mexique pour la mise en place d'une base d'électeurs multi biométrique (empreintes, visage).

En ce qui concerne le contrôle aux frontières, des pilotes de passage automatisé ont été remportés pour divers aéroports, utilisant différentes biométries : iris en Grande Bretagne, visage en Australie, empreintes digitales en France.

Le Ministère de l'Intérieur français a retenu le pilote (Biodev) pour une expérience de visa biométrique. Ce projet est déjà considéré comme un succès au plan européen.

Dans le domaine de la police, de nombreux contrats et extensions de systèmes ont été signés à l'export. On peut en particulier noter l'important contrat signé, avec Northrop Grumman, pour la fourniture d'un système pour le Home Office britannique (appel d'offres Ident1) remplaçant une technologie concurrente.

Terminaux et Systèmes Sécurisés : les terminaux biométriques et systèmes de contrôle d'accès physique et logique ont connu en 2005 une croissance de 80 % : la biométrie est une solution de plus en plus retenue pour renforcer la sécurité et valider l'identité réelle du demandeur dans des applications corporate. Nous avons aussi été sélectionnés en fin d'année par le Parlement Européen pour sécuriser l'accès de l'ensemble de ses bâtiments à Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg.

Dans le secteur des terminaux de prise de jeux, 2005 a vu des prises de commandes chez de nouveaux clients à l'exportation, qui ont permis de compenser la fin des livraisons du contrat pour la Française des Jeux.

En sécurité des transports, l'année s'est terminée par la réussite de l'installation des 1 000 radars du programme CSA (Contrôle Sanction Automatisé). Outre la suite du programme CSA en 2006, la croissance de cette activité passe par le gain de marchés radars à l'exportation et le démarrage de nouveaux produits (vidéosurveillance, lecture automatique de plaques, contrôle de franchissement de feux rouges,...).

Pour l'activité *Cartes* de Sagem Défense Sécurité, l'année a été marquée par une baisse drastique des prix des cartes télécoms. Dans le domaine bancaire nous avons consolidé notre position en France avec plus de 20 % du marché. (Estimation société basée sur ses ventes et le parc de cartes cité par The Nilson Report, 11/2005)

L'acquisition en décembre d'Orga Kartensysteme, n° 3 mondial en cartes SIM (Source : « World Smart Card Markets », Frost & Sullivan, 2005) après la fusion annoncée des deux premiers acteurs du marché, poursuit quatre objectifs principaux :

- améliorer la compétitivité par l'effet volume amené par les cartes SIM,
- augmenter la capacité recherche et développement en l'appuyant sur une assiette beaucoup plus large,
- bénéficier d'un réseau commercial complémentaire important, en particulier pour les produits bancaires et identitaires,
- crédibiliser les offres systèmes par une maîtrise complète de la chaîne, en particulier en identité (constitution, vérification, gestion de la base de données, production, distribution, gestion des cartes, services associés, maintenance).

La division est en cours de croissance dans toutes ses activités, en s'appuyant sur un socle solide de technologies stratégiques propriétaires que sont la cryptographie, la biométrie et les logiciels de sécurité embarqués. Cette maîtrise des technologies, la capacité de développement de terminaux sécurisés,

l'expertise en gestion de grands systèmes, complétées par l'acquisition d'Orga Kartensysteme doivent permettre de proposer aux clients les solutions globales qu'ils recherchent.

Principales filiales et participations rattachées à la division sécurité

SAGEM Morpho Inc. : Cette filiale poursuit sa commercialisation des systèmes et produits Afis sur le continent Nord-Américain. Elle a contribué pour 34 millions d'euros (soit +26 % par rapport à 2004) au chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe et représente 3 % du chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé de la branche Défense Sécurité.

SAGEM Monétel : Le succès de la nouvelle gamme de terminaux de paiement se confirme et 2005 a vu la politique à l'exportation porter ses fruits. La croissance en nombre de terminaux a été de plus de 50 % et en chiffre d'affaires de 33 %. Elle a contribué pour 59 millions d'euros au chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe et représente 5 % du chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé de la branche Défense Sécurité.

SAGEM Denmark : La croissance du chiffre d'affaires a été de 5 % en 2005 à 26 millions d'euros.

Le partenariat avec **Wuhan Tianyu Information Industry Co., Ltd** se poursuit dans le domaine des cartes à puces.

Positionnement et concurrence

Sagem Défense Sécurité occupe avec ses filiales des positions de leader en systèmes biométriques (N°1 mondial en AFIS — Automatic Fingerprint Identification System — avec 48 % de part de marché, selon la source « Security Industry Annual 2005 » de Lehman Brothers), en monétique (N°3 mondial des terminaux de paiement sans fil selon la source « The Nilson Report » de novembre 2005), pour les terminaux de jeux (N°2 mondial), pour les cartes à puce (N°5 mondial, avec une part de marché de 6,3 % dans les cartes à microcontrôleur selon la source « World Smart Card Markets » de Frost & Sullivan en 2005 — et de 6,9 % du marché global des cartes selon la source « The Nilson Report » en date de novembre 2005).

Les principaux concurrents sont Thales, EADS, EDS, Siemens, Unisys, IBM, HP, NEC pour les grands programmes de cartes nationales d'identité et de contrôle aux frontières, NEC, Motorola, Cogent pour la biométrie basée sur la reconnaissance d'empreintes digitales, Identix, Viisage, Cognitec pour la biométrie basée sur la reconnaissance de visage, Ingenico, Hypercom, Verifone pour les terminaux de paiement, Oberthur, Axalto, Gemplus, Giesecke & Devrient pour les cartes à puce.

6.4. Communications

Le chiffre d'affaires pro forma ajusté de la branche s'est élevé à 2 342 millions d'euros en 2005 contre 2 405 millions en 2004, soit une baisse de 2,6 %. Il représente 22 % du chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe.

6.4.1. Téléphonie mobile

Le chiffre d'affaires pro forma ajusté de cette activité s'est élevé à 1 090 millions d'euros, en décroissance de 14,6 % par rapport à 2004 du fait de la baisse du prix moyen des terminaux vendus, malgré une croissance en volume.

Sagem Communication a entamé l'année 2005 avec un portefeuille produits très orienté sur l'entrée de gamme, alors que la compétition a entraîné une chute brutale des prix à partir de février. La réaction de Sagem Communication a consisté à reconstituer l'offre de produits en milieu et haut de gamme et à chercher la conquête de nouveaux opérateurs.

Une vingtaine de produits nouveaux ont été introduits en 2005.

Dans le haut de gamme, le développement d'un terminal UMTS sur une plateforme EMP a abouti à des produits en validation finale en fin d'année auprès de trois grands opérateurs. Ces terminaux 3G sont arrivés sur le marché début 2006.

En 2005, les parts de marché de Sagem Communication ont continué à progresser dans les principales zones géographiques.

- **En Europe**, les relations avec les principaux opérateurs ont été renforcées. En 2005, la part de marché de Sagem Communication en Europe de l'Ouest s'établit à 5,4 %, contre 5,3 % en 2004 (Sources Gartner et Sagem).
- **En Amérique Latine**, l'ouverture d'un site de production à Manaus (Brésil) au premier semestre a permis le développement des ventes ; les produits sont distribués sous la marque du partenaire (Gradiente) et commercialisés par la société Brightstar sous la marque SAGEM en Amérique Latine et Centrale. En 2005, la part de marché de Sagem Communication sur cette zone s'élève à 2,4 % contre 2 % en 2004 (Source Gartner et Sagem).
- **En Asie**, afin de mieux tirer parti de leur partenariat stratégique en œuvre depuis cinq ans, Sagem Communication et Bird ont décidé de franchir une nouvelle étape, consistant à :
 - Créer une unité de recherche et développement commune, sous la forme d'une joint-venture à 50/50 basée à Ningbo (Chine), où les deux partenaires détiennent déjà, dans les mêmes conditions, une usine de fabrication forte de près de 3 000 personnes. Cette unité de R&D a vocation, à terme, à employer un millier d'ingénieurs et techniciens, et viendra compléter le centre de recherche et développement français de Sagem Communication, qui restera positionné sur les technologies les plus avancées (EDGE, UMTS, télévision sur mobile),
 - Coordonner leurs achats de composants pour obtenir de meilleures conditions d'achat en consolidant les besoins des deux entreprises,
 - Coordonner leurs efforts commerciaux. Ainsi, Sagem Communication vendra les terminaux sous la marque Sagem et sous la marque Bird en dehors de Chine alors que Bird vendra les terminaux en Chine.

Dans les téléphones mobiles, les principaux concurrents sont Nokia, Motorola, Samsung, BenQ-Siemens, Sony Ericsson et LG.

6.4.2. Haut débit

Le chiffre d'affaires pro forma ajusté de l'exercice 2005 s'est élevé à 1 252 millions d'euros, soit une croissance de 11 % par rapport au chiffre d'affaires pro forma ajusté 2004, qui était de 1 128 millions d'euros.

6.4.2.1. Terminaux d'impression

Le nombre de terminaux livrés a atteint 996 000, soit une croissance de près de 20 000 unités par rapport à 2004. On constate une croissance régulière dans les livraisons de fax à transfert thermique, dont Sagem est leader européen avec 50 % du marché (Source : Infosource — Février 2006), et des fax de technologie laser, destinés en particulier au marché des entreprises.

Dans le domaine des fax laser, Sagem Communication a signé des contrats avec de grands distributeurs tels que Xerox ou OKI.

Sagem Communication a entrepris d'introduire sa gamme de fax à transfert thermique en Chine, en s'alliant avec le Chinois PHOTAR. La joint-venture (70 % Sagem Communication, 30 % PHOTAR) ainsi constituée a intégré les équipes de fabrication de PHOTAR (fabriquant de fax thermo-sensitifs) et ses équipes de ventes. Elle est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2006.

En photo numérique, le nombre d'imprimantes livrées a doublé, passant de 21 000 en 2004 à 42 000 en 2005. Sagem Communication a engagé la fabrication de consommables d'imprimantes photo numériques au sein de la société CDO, dont la société japonaise Dai Nippon Printing, leader mondial des consommables d'impression, est co-actionnaire.

L'introduction de nouveaux modèles d'imprimantes photo numériques à sublimation thermique au premier semestre, dotés des fonctionnalités les plus avancées (logiciels de correction d'images, écran couleur, connectivités multiples,...) doit permettre d'accroître les ventes dans ce segment de marché en 2006.

6.4.2.2. *Terminaux résidentiels*

Le volume de terminaux livrés a connu une forte hausse en 2005, atteignant quatre millions, dont une moitié environ d'accès résidentiels dits « tripleplay » (Livebox de France Télécom, Freebox de Free Telecom, Neuf box de Neuf Telecom et Alicebox de Telecom Italia,...) et une moitié de modems ADSL.

Le développement et la commercialisation très active de nouveaux services via l'accès internet rapide par les grands opérateurs européens devraient permettre de maintenir un niveau de livraisons élevé en 2006.

Les ventes de décodeurs pour télévision numérique ont doublé en volume, atteignant près de 1,5 million de produits, en particulier les adaptateurs TNT pour lesquels Sagem Communication est au premier rang européen avec 13 % de part de marché (Source : GFK — Février 2006). La poursuite du déploiement de la télévision sur internet, dont Sagem Communication a été un pionnier en livrant ses premiers décodeurs IP fin 2003, le lancement de la télévision à haute définition prévu en 2006 par plusieurs opérateurs et l'avance prise dans l'application de la norme Mpeg4 avec des produits commerciaux livrés fin 2004, conduiront à une poursuite de la croissance en 2006.

6.4.2.3. *Réseaux*

Les volumes de ventes d'équipements d'accès pour réseaux de télécommunication ont été en croissance significative, avec des prix en baisse. De nouveaux marchés export ont été gagnés : en Inde, en Afrique et en Europe de l'Est. Par ailleurs, le partenariat de Recherche et Développement passé avec l'équipementier de télécommunication chinois Harbour Networks a donné accès à des équipements très compétitifs (multiplexeurs SDH, routeurs,...) vendus par Sagem Communication en Europe, au Moyen Orient et en Afrique.

Sagem Communication a vendu en fin d'année 2005 son activité de fabrication et vente de câbles d'énergie et de télécommunication à la filiale espagnole de la société General Cable.

Une petite activité dédiée à la construction et la maintenance de réseaux de télécommunication pour collectivités locales a également été vendue, à la société ETDE (Groupe Bouygues), au troisième trimestre.

7. ORGANIGRAMME

SAFRAN est la société holding simple du Groupe organisée de la manière suivante :

L'organisation du Groupe SAFRAN est fondée sur :

- une société de tête, chargée du pilotage, de l'organisation et du développement du Groupe ;
- quatre branches regroupant les sociétés ou entités dédiées à la Propulsion Aéronautique et Spatiale, aux Equipements Aéronautiques, à la Défense Sécurité et à la Communication (pour une présentation des différentes branches du Groupe se reporter aux § 6 et § 9) ;
- des sociétés filiales constituées par métiers (pour un développement sur le nombre de filiales du Groupe et leurs implantations géographiques, se reporter au § 8 du présent document, ainsi qu'au § 14).

Au-delà du rapprochement des groupes Sagem et Snecma, la principale acquisition de l'année 2005 a été celle d'Orga Kartensystem (se reporter au § 6.3.2.3 de ce document).

Dans le cadre des orientations définies par le directoire de la société SAFRAN et sous son contrôle, chaque filiale assume toutes les fonctions et les responsabilités d'une entreprise dans le domaine juridique, commercial, technique, industriel, économique, financier et social.

Sous l'autorité du Directoire, la société de tête a pour grandes missions de :

- définir et conduire la stratégie du Groupe ;
- assurer la gouvernance et le contrôle des sociétés du Groupe. Un certain nombre de règles, consignées dans des procédures ont ainsi été retenues par le directoire concernant, en particulier :
 - la gouvernance dans les sociétés du Groupe ;
 - les relations entre les filiales et la société de tête du Groupe ;
- réaliser certaines prestations pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- mener ou coordonner les actions destinées à développer la notoriété du Groupe et à accroître son efficacité.

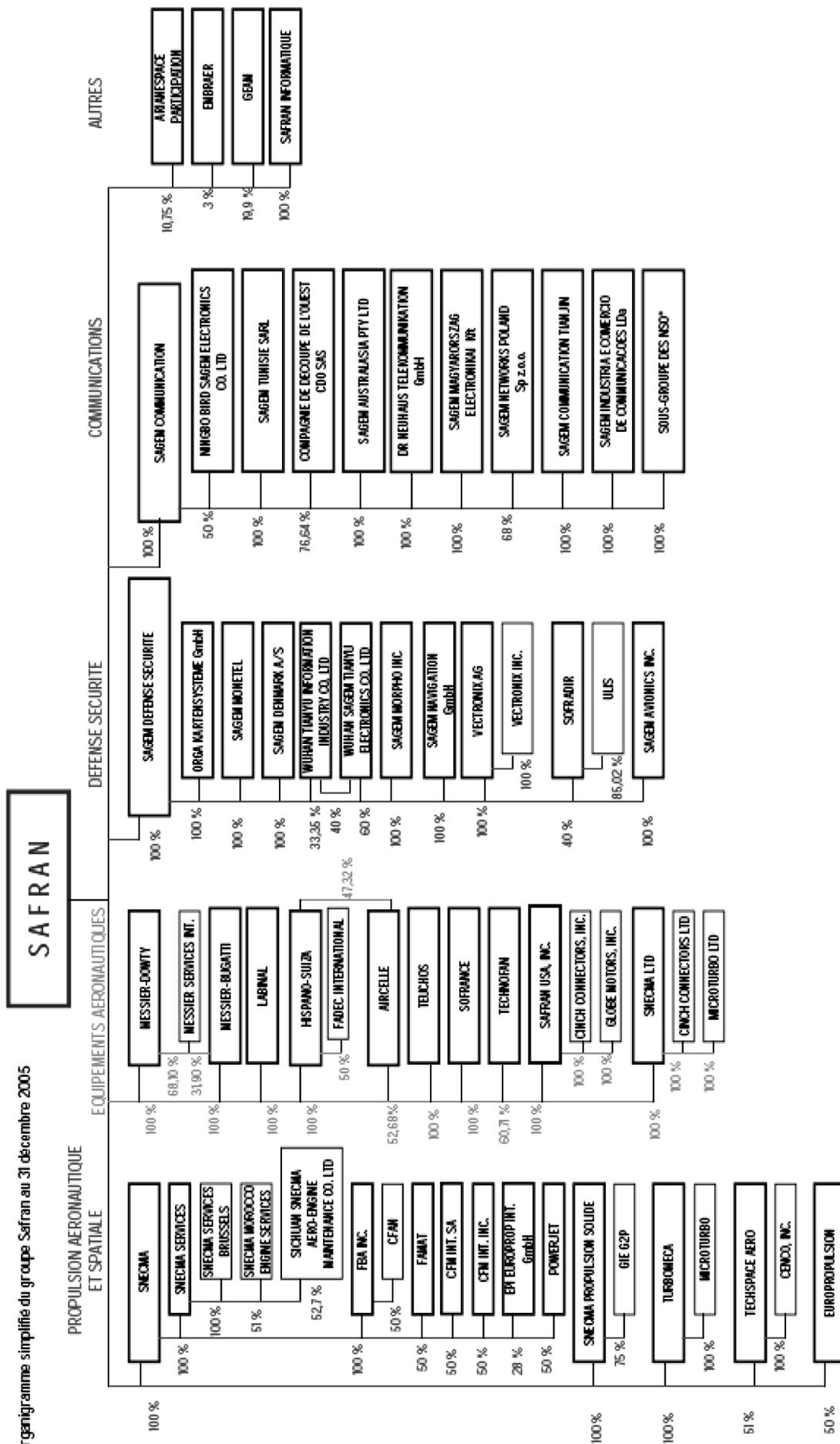
Les principaux flux financiers entre la société SAFRAN et ses filiales concernent les éléments suivants :

- Une centralisation de trésorerie est effectuée au niveau du Groupe SAFRAN ; en conséquence, des conventions de trésorerie existent entre SAFRAN et chacune des sociétés du Groupe pour régir les relations d'avances et de placements.
- Une politique de gestion du risque de change est également assurée de manière centralisée par la société de tête pour l'ensemble du Groupe SAFRAN ; elle vise à protéger la performance économique des filiales opérationnelles des fluctuations aléatoires des devises (essentiellement du dollar) et à optimiser la qualité des couvertures mises en place par l'intermédiaire d'un portefeuille d'instruments de couverture.
- Conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code général des impôts, SAFRAN s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus au titre du Groupe formé par elle-même et les filiales intégrées fiscalement.

En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à SAFRAN, à titre de contribution au paiement des impôts du groupe.

- En ce qui concerne les prestations fournies par la holding au bénéfice de ses filiales, elles sont facturées généralement aux bénéficiaires sur la base de contrats d'assistance.

Concernant les principales filiales comportant des intérêts minoritaires, le chapitre 6 du présent document donne un aperçu de leurs activités. Au cas échéant, des informations supplémentaires sont disponibles dans les documents de référence 2004 de Sagem et de Snecma (disponibles sur le site Internet de SAFRAN)



* National Sales Organization (réseau de distribution européen)

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
Décret 83.1020 du 29 Novembre 1983 - Article 24-11°

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Cautions et avals Donnés par la société	Chiffre d'affaires exercice 2005	Bénéfice ou (perte) exercice 2005	Dividendes encaissés par Safran en 2005
				nette							
				brute	nette						
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL DE SAFRAN (Soit 2,7)											
1. Filiales (plus de 50 % du capital)											
a) dans les filiales françaises											
. Connecteurs Cinch	13,5	4,5	100,0	11,3	11,3				0,0	0,8	0,4
. Etablissements Vallaroché	15,6	1,6	100,0	62,8	17,6					0,2	
. Aircelle	41,2	172,7	52,7	224,2	224,2	120,0		288,2	530,1	(7,3)	
. Hispano-Suiza	36,8	51,6	100,0	163,8	163,8	50,0		0,3	373,2	(2,2)	2,1
. Labinal	19,3	17,6	100,0	190,2	190,2				277,9	10,1	12,0
. Messier Bugatti	33,6	138,1	100,0	180,3	180,3	10,0		0,4	424,2	18,5	19,4
. Safran Informatique	7,2	0,0	100,0	8,7	8,7				43,0	1,3	
. Sagem communication	300,3	0,0	100,0	301,0	301,0				2 403,0	(41,5)	
. Sagem défense sécurité	593,3	2,4	100,0	595,0	595,0				1 171,5	49,8	
. Snecma sa	150,0	144,4	100,0	199,4	199,4			2,5	2 953,8	125,4	170,0
. Snecma Propulsion Solide	20,0	6,9	100,0	23,9	23,9				236,0	15,0	17,3
. SnecmaSat	NS	NS	100,0	9,3	0,0				NS	0,0	
. Sofrance	1,5	5,5	100,0	21,2	21,2				17,2	1,3	1,7
. Teuchos	2,5	0,7	100,0	9,8	9,8				7,0	(1,5)	
. Turbomeca	38,8	123,5	100,0	539,0	539,0			0,2	727,1	46,7	43,7
. Valin Participations	5,3	48,3	100,0	5,3	0,0				0,0	14,3	
. Technofan	1,5	31,5	60,7	17,4	17,4				46,7	3,4	0,8
b) dans les filiales étrangères											
. Messier Dowty Inc Ltd	83,4	291,2	100,0	380,2	380,2				13,9	(3,3)	16,5
. Snecma Ltd (ex Labinal Ltd) (1)	23,6	1,0	100,0	40,0	40,0				0,0	0,6	
. Safran USA Inc	124,8	4,7	100,0	127,6	127,6	2,6			309,9	8,6	15,2
. Techspace Aéro (Belgique)	62,4	101,9	51,0	63,8	63,8					20,1	5,1
2. Participations (10 à 50 % du capital)											
a) dans les filiales françaises											
. ArianeEspace Participations (1)	21,9	2,6	10,4	31,7	0,0				NC	10,5	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS											
1. Filiales (plus de 50 % du capital)											
a) dans les filiales françaises											
b) dans les filiales étrangères											
2. Participations (10 à 50 % du capital)											
a) dans les sociétés françaises											
b) dans les sociétés étrangères											

Pour les sociétés étrangères le montant du capital, des capitaux propres, du chiffre d'affaires et du résultat est converti au taux officiel du 31 décembre 2005

(1) - Situation au 31/12/2004

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Au 31 décembre 2005, SAFRAN, au travers de ses sociétés, disposait de plus de cent vingt quatre sites administratifs et industriels, dont plus de soixante en France. Les principaux sites industriels du Groupe en France se situent en Ile de France, en Aquitaine et en Bretagne. SAFRAN dispose aussi de sites industriels à l'étranger : en Belgique, au Royaume-Uni, en Pologne, au Portugal, en Allemagne, en Espagne, en Russie, aux Etats-Unis, au Canada, au Mexique, au Brésil, au Maroc, en Afrique du Sud, en Chine, en Inde, à Singapour et en Australie.

SAFRAN dispose aussi d'une présence et d'un réseau dédié aux services dans plus de vingt pays.

Le tableau ci-dessous regroupe les principaux sites des anciennes sociétés Sagem et Snecma dont l'effectif dépasse quarante personnes ou dont la criticité environnementale est significative. Les sites ne faisant plus partie du nouveau périmètre au 31 décembre 2005 sont annotés (1). Ceux introduits avant cette date sont annotés (2).

Le mode de détention de ces sites est précisé de la manière suivante :

P Propriétaire
L Locataire
CB Crédit-Bail

<u>Société</u>	<u>Site</u>	<u>Activité</u>	<u>2005 Effectif indicatif</u>	<u>Mode de détention</u>
SAFRAN.....	PARIS-Martial VALIN (France)	Siège	334	P
SAFRAN INFORMATIQUE.....	MALAKOFF (France)	Informatique	148	P
AIRCELLE.....	BURNLEY (Grande-Bretagne)	Production de nacelles et d'inverseurs de poussée	503	P
AIRCELLE.....	LE HAVRE (France)	Conception et production de nacelles et d'inverseurs de poussée	1 288	P
AIRCELLE.....	MEUDON (France)	Siège social — Conception et production de nacelles et d'inverseurs de poussée	545	P
AIRCELLE.....	TOULOUSE (France)	Service au client, intégration industrielle.	167	P — CB
AIRCELLE EUROPE SERVICE	PONT AUDEMER (France)	Maintenance et réparation de nacelles	40	CB
SLCA	FLORANGE (France)	Production de pièces pour aérostructures	121	P
CINCH Connectors Inc.....	LOMBARD (Etats-Unis)	Connecteurs pour véhicules	91	L
CINCH Connectors Inc.....	REYNOSA (Mexique)	Connecteurs pour véhicules	532	L
CINCH Connectors Inc.....	VINITA (Etats-Unis)	Connecteurs pour véhicules	248	P
CINCH Connectors Ltd	WORKSOP (Grande-Bretagne)	Connecteurs pour véhicules	99	L
GLOBE MOTORS.....	DAYTON (Etats-Unis)	Moteurs électriques	155	P — L
GLOBE MOTORS.....	DOTHAN (Etats-Unis)	Moteurs électriques	197	P
GLOBE MOTORS.....	REYNOSA (Mexique)	Moteurs électriques	286	L
GLOBE MOTORS.....	VILA do CONDE (Portugal)	Moteurs électriques	168	CB 2008
HISPANO-SUIZA.....	BEZONS (France) ⁽¹⁾	Composants hydro-mécaniques	73	L
HISPANO-SUIZA.....	COLOMBES (France)	Siège — Transmissions de puissance	767	P
HISPANO-SUIZA.....	REAU (France)	Systèmes de contrôle et de régulation électronique	994	P
HISPANO-SUIZA Polska.....	SEDZISZOW MALOPOLSKI (Pologne)	Pièces de transmissions de puissance	115	P
MESSIER-DOWTY Inc Can pour H.S.	PETERBOROUGH (Canada)	Systèmes de contrôle électronique	147	L

<u>Société</u>	<u>Site</u>	<u>Activité</u>	<u>2005 Effectif indicatif</u>	<u>Mode de détention</u>
LABINAL.....	MONTIGNY LE BRETONNEUX (France)	Siège social	90	P
LABINAL.....	VICHY-CHARMEIL (France)	Production de câblages	207	P
LABINAL.....	VILLEMUR SUR TARN (France)	Production de câblages aéronautiques	543	P — L
LABINAL de Mexico.....	CHIHUAHUA (Mexique)	Production de câblages	1 693	L
LABINAL GmbH.....	HAMBOURG (Allemagne)	Production de câblages	334	L
LABINAL Inc.....	CORINTH (Etats-Unis)	Production de câblages	455	L
LABINAL Inc.....	EVERETT (Etats-Unis)	Production de câblages	104	L
LABINAL Inc.....	PRYOR (Etats-Unis)	Production de câblages	357	P
LABINAL Maroc.....	TEMARA (Maroc)	Production de câblages	268	L
MESSIER SERVICES.....	MOLSHEIM (France)	Réparation de trains d'atterrissage	431	P
MESSIER SERVICES.....	VELIZY (France)	Siège social	62	L
MESSIER SERVICES Asia Pte Ltd.....	SINGAPOUR (Singapour)	Réparation de trains d'atterrissage	230	P — L
MESSIER SERVICES Inc.....	STERLING (Etats-Unis)	Réparation de trains d'atterrissage	154	P
MESSIER SERVICES Ltd.....	GLOUCESTER (Grande-Bretagne)	Réparation de trains d'atterrissage	168	P
MESSIER-BUGATTI (Vendu au 1 ^{er} janvier 2006).....	AUBERVILLIERS (France) ⁽¹⁾	Systèmes électriques	115	L
MESSIER-BUGATTI.....	MOLSHEIM (France)	Production de roues et freins, de systèmes hydrauliques	431	P
MESSIER-BUGATTI.....	VELIZY (France)	Siège social — Conception freinage et équipements	594	P + CB 2010
MESSIER-BUGATTI.....	VILLEURBANNE (France)	Production de freins carbonés — R&D	222	P + CB 2008
MESSIER-BUGATTI A-CARB..	WALTON (Etats-Unis)	Production de freins carbonés	105	P
MESSIER-DOWTY.....	BIDOS (France)	Production de trains d'atterrissage	907	P
MESSIER-DOWTY Ltd.....	GLOUCESTER (Grande-Bretagne)	Production de trains d'atterrissage et moyens d'essais	953	P
MESSIER-DOWTY.....	VELIZY (France)	Siège — Etudes et essais de trains d'atterrissage et d'équipements aéronautiques	388	P
MESSIER-DOWTY Inc.....	MONTREAL — MIRABEL (Canada)	Production de trains d'atterrissage	215	P
MESSIER-DOWTY Inc.....	TORONTO (Canada)	Conception et production de trains d'atterrissage	496	P
MESSIER-DOWTY SUZHOU....	SUZHOU (Chine)	Production de trains d'atterrissage	156	P
SOFRANCE.....	NEXON (France)	Systèmes de filtration aéronautique	162	P
TECHNOFAN.....	BLAGNAC (France)	Fabrication de systèmes de ventilation et dépressurisation	188	P
TEUCHOS.....	BANGALORE (Inde)	Prestations d'études	264	L
TEUCHOS.....	ELANCOURT (France)	Siège social et bureau d'études	899	L
TEUCHOS Maroc.....	CASABLANCA (Maroc)	Prestations d'études	54	L
FAMAT.....	SAINT-NAZAIRE (France)	Fabrication de carters	472	P
MICROTURBO.....	TOULOUSE (France)	Conception et fabrication de turbines, démarreurs et APU	457	P
MICROTURBO Ltd.....	FAREHAM (Grande-Bretagne)	Fabrication, maintenance et réparation turbines à gaz	134	P
SNECMA.....	COURCOURONNES (France)	Siège	131	L

<u>Société</u>	<u>Site</u>	<u>Activité</u>	<u>2005 Effectif indicatif</u>	<u>Mode de détention</u>
SNECMA.....	EVRY-CORBEIL (France)	Usinage et assemblage de pièces aéronautiques, vente et prospective moteurs militaires	3 467	P
SNECMA.....	GENNEVILLIERS (France)	Forge, fonderie et usinage de pièces aéronautiques	1 943	P
SNECMA.....	ISTRES (France)	Essais en vol de moteurs prototypes et essais de moteurs fusées	77	L
SNECMA.....	LE CREUSOT (France)	Usinage de disques de turbine	193	P
SNECMA.....	VERNON (France)	Conception et production de moteurs-fusées	1 237	P
SNECMA.....	VILLAROCHE (France)	Conception, montage, essais de turboréacteurs, vente et prospective moteurs civils.	3 067	P
SNECMA.....	VILLAROCHE NORD (France)	Conception, production de propulseurs et d'équipements pour satellites	105	L
SNECMA PROPULSION SOLIDE.....	LE HAILLAN (France)	Siège — Propulsion solide Ariane et missiles, composites thermo-structuraux	1 298	P
PROPULSION TECHNOLOGIE C.	MIAMI (Etats-Unis)	Réparation de pièces moteurs	103	L
SISHUAN SNECMA, Aero. Eng. Maint.	CHENGDU — SISHUAN (Chine)	Essais moteurs — réparation moteurs (assemblage — désassemblage)	130	P
SNECMA SERVICES	CHATELLERAULT (France)	Moteurs militaires, pièces et modules et moteurs civils	706	P
SNECMA SERVICES	MONTEREAU SUR LE JARD (France)	Siège — Service clients	734	L
SNECMA SERVICES	SAINT-QUENTIN (France)	Maintenance et réparation moteurs civils	816	P
SNECMA SERVICES Brussels ..	ZAVENTEM (Belgique)	Maintenance et réparation moteurs civils	208	L
TECHSPACE AERO.....	MILMORT + LIERS (Belgique)	Siège — Productions aéronautiques et spatiales, conception de bancs d'essais et essais de réacteurs	1 325	P
CGTM.....	PAU-UZEIN-SAUVAGNON (France)	Centre d'essais en vol hélicoptères, maintenance	73	P
TURBOMECA	BEZONS (France) ⁽¹⁾	Turbocompresseurs		L
TURBOMECA	BORDES (France)	Siège — conception, fabrication et essais de turbines à gaz	2 358	P
TURBOMECA	MEZIERES SUR SEINE (France)	Equipements et bancs d'essais	212	P
TURBOMECA	TARNOS (France)	Production de composants mécaniques et maintenance pour moteurs d'hélicoptères	1 280	P
TURBOMECA Africa.....	SANDTON — JOHANNESBOURG (Afrique du Sud)	Production et réparation de moteurs d'hélicoptères	283	L
TURBOMECA Australasia.....	SYDNEY (Australie)	Réparation et révision de moteurs d'hélicoptères	64	L
TURBOMECA Canada.....	MONTREAL (Canada)	Composants mécaniques pour moteurs d'hélicoptères	80	L
DR. NEUHAUS	HAMBOURG (Allemagne)	R&D et Fabrication électronique	90	L
SAGEM BIRD Electronics Co, ltd.....	NINGBO (Chine)	Fabrication électronique	1 497	L
SAGEM Comunicacoes LTDA	MANAUS (Brésil)	Fabrication électronique	83	L

<u>Société</u>	<u>Site</u>	<u>Activité</u>	<u>2005 Effectif indicatif</u>	<u>Mode de détention</u>
SAGEM COMMUNICATION	BAYONNE (France)	Fabrication électronique	300	P — L
SAGEM COMMUNICATION	DINAN (France)	Fabrication électronique	294	L
SAGEM COMMUNICATION	FOUGERES (France)	Fabrication électronique	937	P
SAGEM COMMUNICATION	LANNION (France)	Fabrication de circuits imprimés	190	P — L — CB
SAGEM COMMUNICATION	MONTAUBAN (France)	Centre de support au client	218	P
SAGEM COMMUNICATION Cédé le 22/12/2005	MONTEREAU (France) ⁽¹⁾	R&D et Fabrication de câbles	865	P
SAGEM COMMUNICATION	ST CHRISTOPHE (France)	Recherche et Développement	774	P
SAGEM COMMUNICATION	ST CHRISTOPHE (France)	Siège	1 156	CB 2008
SAGEM COMMUNICATION	TOURCOING (France)	Fabrication électronique	144	L
SAGEM COMMUNICATION	VELIZY (France)	Recherche et Développement	399	P — L
SAGEM Communication (Tianjin)	TIANJIN (Chine)	Fabrication électronique	58	L
SAGEM Communication Austria GmbH	VIENNE (Autriche)	Recherche et Développement	302	L
SAGEM Magyarorsag	BUDAPEST (Hongrie)	Fabrication électronique	66	P — L
SAGEM TUNISIE	BEN AROUS (Tunisie)	Fabrication électronique	1 481	L
SAGEM DEFENSE SECURITE	AJACCIO (France)	Fabrication électronique	44	P
SAGEM DEFENSE SECURITE	ARGENTEUIL (France)	Recherche et Développement	744	P
SAGEM DEFENSE SECURITE	BAYEUX (France)	Fabrication électronique, électromécanique	41	L
SAGEM DEFENSE SECURITE	DIJON (France)	Fabrication optique, optoélectronique	244	P
SAGEM DEFENSE SECURITE	ERAGNY (France)	Recherche et Développement	1 248	P
SAGEM DEFENSE SECURITE	MANTES (France)	Fabrication équipements aéronautiques	274	P
SAGEM DEFENSE SECURITE	MASSY (France)	R&D et fabrication optoélectronique et aéronautique	951	P
SAGEM DEFENSE SECURITE	MONTLUÇON (France)	Fabrication mécanique, optique, électronique et intégration de systèmes	1 334	P
SAGEM DEFENSE SECURITE	MONTPELLIER (France)	Fabrication cartes à puce	44	L
SAGEM DEFENSE SECURITE	PARIS-LE PONANT (France)	Siège	598	P
SAGEM DEFENSE SECURITE	POITIERS (France)	Fabrication d'équipements optoélectroniques	510	P
SAGEM DEFENSE SECURITE	ST ETIENNE DU ROUVRAY (France)	Fabrication électronique	334	P
SAGEM DEFENSE SECURITE	St PIERRE DU PERRAY (France)	Fabrication optique	147	P
SAGEM Electronique.....	VALENCE ⁽²⁾	Fabrication spatiale	151	L
SAGEM MONETEL.....	VALENCE	Recherche et Développement terminaux monétiques	121	L

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. Commentaires généraux

La fusion Snecma/Sagem est intervenue le 11 mai 2005, après le succès de l'OPE/OPA du 17 mars 2005. L'intégration des comptes de Snecma dans le périmètre Sagem s'est faite en date du 1^{er} avril 2005, ce qui a pour conséquence la prise en compte d'une activité de 12 mois pour l'ex-Groupe Sagem et de 9 mois pour l'ex-Groupe Snecma dans les comptes consolidés « statutaires » de 2005. Les actifs et passifs de Snecma ont été évalués à leur juste valeur, conformément à la norme IFRS3 ; cela concerne notamment la valorisation des programmes aéronautiques et la valorisation des stocks.

Par ailleurs, les comptes consolidés de l'exercice 2005 sont préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS1, ne sont appliquées qu'à compter du 1^{er} janvier 2005. Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières sont décrits au paragraphe 20.1.6.4. et résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2005,
- des options retenues et des exemptions utilisées dans le cadre de la norme IFRS1.

Ce changement de référentiel a des impacts significatifs sur la comptabilisation du chiffre d'affaires en devises, des couvertures de change et des frais de développement.

En ce qui concerne les normes et interprétations IFRS adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire postérieurement à 2005 pour lesquelles il n'a pas été décidé d'application anticipée, le Groupe SAFRAN mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application sur les comptes.

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe SAFRAN fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres,
- soient prudents,
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

Enfin, le Groupe SAFRAN a décidé au 1^{er} juillet 2005 d'appliquer une comptabilité spéculative pour ses instruments dérivés.

L'ensemble de ces éléments rend donc impossible le comparatif des comptes consolidés des exercices 2004 et 2005, tels que présentés au paragraphe 20.1 du présent document.

En conséquence, des comptes pro forma ont été établis pour ces deux exercices (Cf. paragraphe 20.2), réputant l'opération de regroupement comme réalisée au 1^{er} janvier 2004 et intégrant l'impact des couvertures de change sur le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat financier. Ces comptes ont fait l'objet d'un rapport avec observation des commissaires aux comptes qui figure au paragraphe 20.4.2.

Les informations sur le compte de résultat communiquées ci-dessous et les commentaires associés se fondent sur les comptes de résultat pro forma ajustés (Cf. § 20.3), c'est-à-dire ne prenant pas en compte les conséquences résultant de l'application de la norme IFRS3 (amortissement des programmes et revalorisation des stocks). Ces informations n'ont pas fait l'objet d'un rapport spécifique des commissaires aux comptes.

Les informations sur les éléments bilantiels communiquées ci-dessous se fondent sur les comptes consolidés figurant au paragraphe 20.1 du présent document.

9.2. Considérations comptables

L'établissement des comptes consolidés du groupe SAFRAN exige que la direction se fonde sur des hypothèses et qu'elle effectue des estimations qui ont un impact sur les montants qui apparaissent dans les états financiers relatifs aux actifs et aux passifs existants, aux charges et aux produits, aux actifs et passifs éventuels, ainsi que dans les annexes relatives aux comptes annuels consolidés. Le Groupe établit régulièrement des estimations, notamment celles qui ont trait aux garanties de fonctionnement, aux créances douteuses, aux provisions pour dépréciation des stocks et encours, aux participations, à la valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles, aux impôts différés, aux restructurations, aux engagements de retraite, aux passifs éventuels et aux litiges. Les estimations du Groupe sont fondées sur son expérience passée et sur diverses autres hypothèses qu'il juge raisonnables au vu des circonstances et qui constituent le fondement de l'évaluation d'actifs et de passifs dont la valeur comptable n'est pas immédiatement déterminable d'après d'autres sources. Les résultats réels sont susceptibles de différer de ces estimations et d'avoir une incidence sur les états financiers des périodes futures.

Le Groupe considère que les jugements et les estimations les plus significatifs utilisés lors de l'établissement de ses comptes consolidés concernent les éléments suivants :

- les frais de développement immobilisés (Cf. paragraphe 20.1.6.4 — 2.c.) ;
- la dépréciation des actifs immobilisés (Cf. paragraphe 20.1.6.4 — 4.) ;
- les avances remboursables (Cf. paragraphe 20.1.6.4 — 7.c.) ;
- les stocks et travaux en-cours (Cf. paragraphe 20.1.6.4 — 9.) ;
- les provisions pour pertes à terminaison (Cf. paragraphe 20.1.6.4 — 13.a.) ;
- les provisions pour garanties financières relatives aux ventes (Cf. paragraphe 20.1.6.4 — 13.b.) ;
- les provisions pour garanties de fonctionnement (Cf. paragraphe 20.1.6.4 — 13.c.) ;
- les provisions pour pensions et indemnités de départ à la retraite (Cf. paragraphe 20.1.6.4 — 14.) ;
- les actifs d'impôts différés (Cf. paragraphe 20.1.6.4 — 16.).

9.3. Présentation générale

Le chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe SAFRAN s'établit à 10 577 millions d'euros en 2005 pour un résultat opérationnel pro forma ajusté de 762 millions d'euros.

Ses activités sont regroupées en quatre branches, qui sont présentées dans le chapitre 6 :

- la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale, qui rassemble toutes les activités liées aux systèmes de propulsion des avions, hélicoptères, missiles et lanceurs, sur les marchés civils, militaires et spatiaux,
- la branche Equipements Aéronautiques, qui comprend toutes les activités liées aux systèmes et équipements destinés aux avions et aux hélicoptères civils et militaires,
- La branche Défense Sécurité qui comprend les équipements de navigation et de guidage inertiels, les équipements et systèmes optroniques, les systèmes d'avionique, les systèmes de drones, les équipements et systèmes aéroterrestres, les systèmes biométriques d'identification, les terminaux de transactions sécurisées et cartes à puce,
- La branche Communications regroupe les activités liées à la communication mobile et à la communication haut débit : téléphones mobiles, terminaux d'impression, terminaux résidentiels, télévision numérique, réseaux haut débit, comptage électronique, etc.

9.4. Comptes de résultat comparés, sous une forme « pro forma ajusté »⁷

9.4.1. Chiffre d'affaires pro forma ajusté

Evolution du chiffre d'affaires pro forma ajusté entre 2004 et 2005 :

Le chiffre d'affaires pro forma ajusté est passé de 10 098 millions d'euros en 2004 à 10 577 millions d'euros en 2005, soit une augmentation de 4,7 %. A taux de change constant, cette progression est de 6,2 %.

L'évolution du chiffre d'affaires de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale traduit la croissance des ventes de moteurs et pièces de rechange, tant pour les avions civils que pour les hélicoptères. L'activité des moteurs militaires a enregistré une baisse, conjoncturelle pour partie, des livraisons de moteurs installés et de pièces de rechanges.

Dans la branche Equipements Aéronautiques, tous les secteurs sont en croissance et concrétisent les fortes positions acquises notamment dans les activités nacelle, câblage, trains d'atterrissage, roues et freins.

L'évolution du chiffre d'affaires de la branche Défense Sécurité traduit le bon niveau d'activité dans le domaine de l'avionique civile et de la sécurité.

Le chiffre d'affaires de la branche Communications est en retrait sur celui de l'exercice 2004. En effet, malgré une croissance des volumes dans la téléphonie mobile et dans les produits du haut-débit, l'année 2005 aura été marquée par une forte pression sur les prix.

Des commentaires sur les évolutions du chiffre d'affaires pro forma ajusté par branche sont donnés dans le chapitre 6 « Aperçu des activités ».

Une part significative du chiffre d'affaires de SAFRAN est libellée en USD. Le Groupe a une position nette excédentaire en dollars et se trouve ainsi confronté à un risque de change EUR/USD. Le chiffre d'affaires présenté est valorisé, pour la partie non naturellement couverte par les achats de la société, pour 2004 comme pour 2005, au cours garanti résultant de la politique de couverture de change du Groupe. Pour les ventes en devises couvertes par des achats dans la même devise, ils sont comptabilisés au cours moyen mensuel.

Pour les exercices 2004 et 2005, ce cours garanti était respectivement de 1 EUR = 1 USD et 1 EUR = 1,05 USD. Le portefeuille des couvertures s'élève à 6,1 milliards de dollars au 31 décembre 2005 (concernant les couvertures de change, l'ensemble des informations est détaillé au § 20.1.10.1.).

La ventilation du chiffre d'affaires pro forma ajusté par branches se présente comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre				Evolution 2005/2004
	2005		2004		
	Montant	%	Montant	%	%
	En millions d'euros				
Propulsion Aéronautique et Spatiale.....	4 493	42,5 %	4 315	42,7 %	4,1 %
Equipements Aéronautiques	2 510	23,7 %	2 219	22,0 %	13,1 %
Défense Sécurité	1 232	11,7 %	1 159	11,5 %	6,3 %
Communications.....	2 342	22,1 %	2 405	23,8 %	-2,6 %
TOTAL.....	10 577	100,0 %	10 098	100,0 %	4,7 %

9.4.2. Résultat opérationnel pro forma ajusté

Le résultat opérationnel pro forma ajusté de l'année 2005 s'établit à 762 millions d'euros, contre 699 millions d'euros en 2004, soit une progression de 9 %.

Le taux de marge opérationnelle pro forma ajusté du Groupe représente ainsi 7,2 % du chiffre d'affaires pro forma ajusté contre 6,9 % en 2004. La croissance du résultat opérationnel s'explique outre par la progression des volumes (en particulier des rechanges) mais aussi par l'amélioration de la productivité ; celle-ci traduit la mise en œuvre du plan d'économies de 700 millions d'euros visé à l'horizon 2008, 638 millions d'euros ont été identifiés à fin 2005, et les gains effectivement verrouillés ont été de 73 millions d'euros au 31 décembre 2005.

⁷ Notion définie au paragraphe 9.1

Le résultat opérationnel de la branche Communications est à l'équilibre. Celui des autres branches du Groupe est en nette progression.

Le résultat opérationnel pro forma ajusté par branches se présente comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre			
	2005		2004	
	Montant	%	Montant	%
	En millions d'euros			
Propulsion Aéronautique et Spatiale	454	59,6 %	392	56,1 %
Equipements Aéronautiques	209	27,4 %	165	23,6 %
Défense Sécurité	109	14,3 %	103	14,7 %
Communications	—	0,0 %	113	16,2 %
Holding	-10	-1,3 %	-74	-10,6
TOTAL	762	100,0 %	699	100,0 %

9.4.3. Résultat net pro forma ajusté

Le résultat net pro forma ajusté part du Groupe de l'année 2005 s'élève à 501 millions d'euros, en progression de 23,1 % par rapport aux 407 millions d'euros réalisés en 2004.

Cette forte évolution du résultat net, comparée à celle du résultat opérationnel, provient d'une baisse relative des charges financières et d'un effet impôt principalement lié au bénéfice du Crédit Impôt Recherche, dont bénéficie le Groupe en regard de ses fortes activités en recherche et développement.

9.4.4. Comptes de résultat pro forma ajustés simplifiés

	Exercice clos le 31 décembre		
	2005	2004	Variation
	Montant	Montant	%
	En millions d'euros		
Chiffre d'affaires	10 577	10 098	4,7 %
Autres produits	120	99	Ns
Produits des activités ordinaires	10 697	10 197	4,9 %
Production stockée et immobilisée	740	399	85,5 %
Consommations de l'exercice	-6 748	-6 070	11,2 %
Frais de personnel	-2 930	-2 936	-0,2 %
Impôts et taxes	-219	-204	7,4 %
Dotations nettes aux amortissements	-385	-376	2,4 %
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-70	-43	62,8 %
Dépréciation d'actifs	-79	51	Ns
Autres produits/charges opérationnelles	-244	-319	-23,5 %
Résultat opérationnel	762	699	9,0 %
Coût de la dette nette	-41	-57	-28,1 %
Autres charges et produits financiers	-46	-35	31,4 %
Résultat financier	-87	-92	-5,4 %
Quote-part dans le résultat des SME	3	2	50,0 %
Résultat avant impôt	678	609	11,3 %
Charge d'impôt	-170	-188	-9,6 %
Résultat net des activités poursuivies	508	421	20,7 %
Résultat des activités abandonnées	—	—	
Résultat de la période	508	421	20,7 %
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	-7	-14	-50,0 %
Résultat net par du Groupe	501	407	23,1 %
Bénéfice Net Par Action	1,22 €	0,99 €	23,1 %

9.5. Bilan consolidé au 31 décembre 2005

Le bilan consolidé simplifié au 31 décembre 2005 présenté ci-dessous est directement issu des comptes consolidés figurant au § 20.1. du présent document.

	<u>En millions d'euros</u>
ACTIF	
Ecart d'acquisition	1 452
Immobilisations	4 885
Autres actifs non courants	572
Juste valeur des instruments financiers	452
Stocks	2 904
Clients et divers	4 342
Trésorerie.....	<u>936</u>
TOTAL ACTIF	<u>15 543</u>
PASSIF	
Capitaux propres	4 736
Provisions	1 735
Dettes soumises à des conditions particulières.....	426
Passifs portant intérêts	1 409
Autres passifs	1 339
Fournisseurs et divers	<u>5 898</u>
TOTAL PASSIF	<u>15 543</u>

9.6. Variation de la position financière nette

La position financière nette est définie comme la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les passifs courants et non courants portant intérêt.

En données pro forma ajustées, l'analyse de la variation de la position financière nette de l'année 2005 peut se résumer comme suit :

	<u>En millions d'euros</u>
Capacité d'autofinancement.....	+1 097
Impact de la variation du besoin en fonds de roulement	+229
Investissements corporels	-308
Investissements incorporels	-391
Cash Flow libre Opérationnel	+627
Investissements financiers et divers	+9
Dividendes.....	-95
Ajustements IFRS non cash	-103
Dettes d'acquisition	-1 250
Variation de la position financière nette	-812
Position financière nette au 1/01/2005	+339*
Position financière nette au 31/12/2005	-473

* Position financière nette au 01/01/2005 :

	<u>En millions d'euros</u>
Sagem ex French GAAP.....	407
Snecma ex French GAAP.....	54
Actions propres	(64)
Avances remboursables Sagem reclassées	35
Escompte et cession de créances	<u>(93)</u>
TOTAL	<u>339</u>

A 473 millions d'euros, la dette financière nette représente 10 % des capitaux propres (4 736 millions d'euros).

9.7. Le dividende

Le résultat net de la société SAFRAN au titre de l'exercice 2005 est un bénéfice de 302,6 millions d'euros.

Sur proposition du Directoire, le Conseil de Surveillance soumettra à l'Assemblée Générale du 18 mai 2006 la distribution d'un dividende de 0,36 euro par action, en progression de 63,6 % sur celui de l'exercice précédent.

Par ailleurs, la loi de finance rectificative du 30 décembre 2004 offrait la faculté d'opérer le transfert de tout ou partie des sommes inscrites au compte « réserve spéciale de plus value à long terme » à un compte de réserve ordinaire, et ce jusqu'au 31 décembre 2006, moyennant le paiement d'une taxe de 2,5 %. L'Assemblée du 11 mai 2005 s'était réservée la possibilité de prendre, en 2006, une décision sur l'affectation de cette réserve.

Compte tenu de la capacité de distribution de dividendes en franchise d'impôts dont dispose la société, il sera proposé de ne pas user de cette faculté et en conséquence de maintenir en l'état le compte « réserve spéciale de plus value à long terme » qui s'établit à 408 millions d'euros au 31 décembre 2005.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux de l'émetteur

10.1.1. Capitaux propres

Cf chapitre 20.1.8.2. § 11

10.1.2. Dettes financières

Cf chapitre 20.1.8.2. § 15

10.2. Flux de trésorerie

Cf chapitre 20.1.9.

10.3. Structure du financement

Cf chapitre 20.1.10.2.

10.4. Covenants et lignes de crédits

Des covenants financiers ont été prévus pour les financements long terme mis en place par Snecma en 2003 puis par SAFRAN en 2005 sur la base des normes comptables françaises.

Il s'agit des deux ratios limites suivants :

— dette nette/EBITDA < 2,5

— dette nette/fonds propres < 1

Les définitions des termes « dette nette », « EBITDA » et « fonds propres » sont les suivantes :

— dette nette : dettes financières (hors avances remboursables) diminuées des valeurs mobilières de placement et disponibilités,

— EBITDA : somme du résultat opérationnel et des dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciations d'actif,

— Fonds propres : les fonds propres sont les capitaux part du Groupe et les intérêts minoritaires.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées s'établissent au 31 décembre 2005 à 1,3 milliard d'euros.

10.5. Sources de financements pour honorer les engagements

Les différents engagements d'investissements seront financés soit par autofinancement, soit par recours aux tirages sur les lignes de crédit dont dispose le Groupe SAFRAN. Le Groupe ayant par ailleurs (cf ci-dessus) l'ensemble des moyens pour honorer ces engagements.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

La Recherche & Technologie (R&T) est l'ensemble des activités d'études, recherches et démonstrations technologiques qui assurent au Groupe la maîtrise des savoir-faire technologiques pour lui permettre de développer ses produits avec un risque, un délai et un coût minimal. Plus en aval le Développement correspond à la conception du produit, la fabrication des prototypes, les essais de mise au point et les essais de qualification servant à démontrer que le produit satisfait aux spécifications du client. L'ensemble constitue la RTD (Recherche, Technologie et Développement).

La RTD est donc un ensemble d'activités fondamentales pour la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Son coût, dont plus de la moitié est autofinancée, représentait en 2005 environ 15 % du chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe, niveau traduisant l'importance accordée à la préparation de l'avenir.

11.1. Regroupement Sagem et Snecma : constitution d'un Groupe de technologies puissant

La constitution du Groupe SAFRAN a généré dans le domaine de la technologie et de l'innovation plusieurs avantages stratégiques pour son développement ultérieur.

- Les dimensions humaine et économique du Groupe figurent au premier rang. L'effectif des bureaux d'études et centres de R&D avec près de 15 000 ingénieurs et techniciens permet de disposer d'un spectre de compétences large, et de surmonter les effets de seuil dans leur maîtrise. Grâce à un flux de renouvellement significatif, il permet un redéploiement des compétences vers les secteurs de croissance forte à terme. La gestion optimale de ce potentiel constitue donc un atout incontestable du nouveau Groupe.
- Le spectre de compétences technologiques permet de répondre aux demandes de marchés très divers, allant de produits d'électronique grand public à des systèmes à fort caractère stratégique et technologique tel que le Laser MégaJoule ou la propulsion et le guidage des missiles de la force nucléaire océanique. Elles sont un instrument puissant au service de la stratégie du Groupe, une capacité à aborder les besoins nouveaux des marchés cœur de métiers ou des nouvelles cibles.
- La fusion du mécanicien Snecma et de l'électronicien Sagem a été porteuse de synergies : électronique et technologies de l'information diffusent dans tous les secteurs de la vie économique, cela reste vrai dans un Groupe aux métiers diversifiés comme SAFRAN. Le flux de création de valeur se trouve donc renforcé :
 - par la diffusion des compétences en transmissions radio et large bande, en traitement du signal, fabrications bas coût au cœur de la branche Communications, vers les autres branches du Groupe,
 - par l'enrichissement de ces compétences pour les besoins de la défense et de la sécurité en termes de transmissions sécurisées, d'intégration dans des systèmes complexes faisant appel à des techniques de fusion de données, à des serveurs de bases de données, au durcissement des électroniques et aux logiciels embarqués,
 - par le développement de l'intelligence des équipements et moteurs aéronautiques basé sur l'ensemble de cette compétence : en effet au delà des performances intrinsèques résultant de leur conception thermomécanique, un facteur différenciant apparaît avec le potentiel de systèmes de commande et de monitoring contribuant à la performance, la fiabilité, le coût d'exploitation de ces matériels, et l'émergence de systèmes experts permettant de nouveaux modèles de service et maintenance.

Le développement des synergies technologiques est un chantier permanent dans le Groupe. Des pôles de compétences appuyés sur les compétences de plusieurs filiales ont été structurés dans les disciplines les plus transverses tels que matériaux et procédés, acoustique, électronique de puissance, monitoring, logiciels critiques, et sont pleinement opérationnels dans le cadre du nouveau Groupe.

11.2. Les grands axes technologiques

Les axes d'effort en R&T sont choisis en totale cohérence avec la stratégie du Groupe et les attentes des marchés. Ces choix sont élaborés à partir d'une analyse de chaque segment de marché par les filiales qui

en sont en charge, et consolidés au niveau des métiers par la Direction R&T du Groupe. Parmi les plus importants on notera :

- **Les turbomachines aéronautiques à plus faible consommation et plus respectueuses de l'environnement** : les évolutions technologiques sont orientées par les objectifs ACARE 2020 parmi lesquels on trouve la réduction de 20 % de la consommation des moteurs, et la réduction de moitié du bruit perçu. A cet effet la branche Propulsion poursuit un effort soutenu depuis de nombreuses années, gage de ses succès futurs : on retiendra les initiatives conduites ou initiées par SAFRAN dans le cadre français en matière de réseaux de recherche, INCA pour ce qui concerne les technologies de chambre de combustion, IROQUA pour la réduction des nuisances acoustiques, le programme VITAL du 6^{ème} PCRD lancé en 2005 sous la coordination de Snecma, qui font de cette filiale un des leaders mondiaux de la R&T dans ce domaine. Les acquis de cette R&T ont permis jusqu'à ce jour au Groupe de proposer aux avionneurs de nouveaux produits compétitifs parmi lesquels on trouve le SaM146 pour les avions régionaux, le TP400 pour la motorisation de l'avion de transport militaire A400M, l'Ardiden pour les hélicoptères de milieu de gamme. Pour préparer un CFM56 de nouvelle génération qui sera proposé pour motoriser les successeurs des Boeing B737 et Airbus A320, le programme LEAP56 destiné à valider et démontrer les nouvelles technologies a été lancé en collaboration avec GE Aircraft Engines en 2005.
- **Les technologies de l'avion plus électrique** : sur cet axe le Groupe se prépare à la révolution des systèmes énergétiques à bord qui verra l'abandon de l'hydraulique et du pneumatique comme vecteurs énergétiques au profit de la seule électricité, pour en tirer des bénéfices en termes de coût global de possession. Le Groupe se maintient à la pointe de cette évolution, par sa participation aux programmes technologiques européens POA (Power Optimized Aircraft), MOET (More Opened Electrical Technologies), et français MODERNE (MODular ElectRical NETwork), par ses initiatives propres comme la création d'un Pôle de compétence SAFRAN en électronique de puissance SPEC (Safran Power Electronics Center). Grâce à ces compétences le Groupe a pour vocation de devenir un acteur majeur dans cette nouvelle génération d'équipements. Des réalisations pour les programmes avions majeurs sont en cours de certification pour ce qui concerne la commande d'inverseur électrique de l'Airbus A380, ou en développement pour ce qui concerne le frein électrique du Boeing B787.
- **L'intégration d'intelligence dans les équipements et moteurs aéronautiques** : ce nouvel axe prioritaire sera développé sur la base des compétences nouvelles de communication et de traitement de l'information et des positions clés des branches Propulsion et Equipements. Pour développer les nouvelles fonctionnalités des équipements, des travaux sont en cours sur les capteurs, les algorithmes, les transmissions, l'architecture des systèmes et leur intégration dans la chaîne d'exploitation et maintenance. Les moteurs sont concernés au premier rang en raison du fort enjeu économique lié à leur exploitation et leur entretien, mais aussi les trains d'atterrissage et les systèmes de freinage. Des réalisations dans ce domaine sont déjà exploitées par les compagnies aériennes comme les TPMS (Tire Pressure Monitoring System) de Messier-Bugatti, l'ACMS (Aircraft Communication Monitoring System) et le NSS (Network Server System) de l'A380 réalisés par la branche Défense et Sécurité.
- **Les capteurs et le traitement d'image** : ces technologies sont au cœur des métiers de Sagem Défense Sécurité. Leur développement est tiré par les exigences sans cesse plus fortes de la défense et de la sécurité, mais aussi de l'aéronautique civile. Dans ce dernier domaine on peut citer deux cibles de marché génératrices d'effort technologique : les systèmes de navigation à base de Gyromètre Résonant Hémisphérique dont le potentiel en terme de coût en fait une filière d'avenir concurrentielle au plan mondial, et les systèmes de contre-mesure IR pour la protection des avions civils contre les agressions terroristes par missile. Sur ce dernier thème Sagem Défense Sécurité a soumis comme leader le programme CASAM (Civil Aircraft Security Against Manpads) au 6^{ème} PCRD.
- **Les matériaux aéronautiques** : ce domaine reste stratégique pour nombre de métiers aéronautiques et le spatial, en particulier pour la propulsion dont les besoins spécifiques et limités en volume ne permettent pas de rester sur une stratégie d'acheteur. Le besoin de matériaux nouveaux est en premier lieu celui d'allègement associé à celui d'économie de carburant et de réduction de coût de possession. C'est le domaine des matériaux composites qui a vu se profiler des innovations significatives après un effort constant en recherche : une aube en composite carbone tissée en trois dimensions a été testée avec succès à l'échelle d'un gros moteur pour long courrier, et un mélangeur en CMC (Composite à Matrice céramique) a été testé sur un CFM56.
- **La propulsion spatiale** : L'année 2005 a vu la reprise avec succès des vols de la version ECA d'Ariane 5. La propulsion reste une des clés pour un accès à l'espace plus économique : dans la

perspective d'évolutions futures d'Ariane 5, un banc technologique de turbopompe de nouvelle génération TPTEch a permis en 2005 de valider des solutions innovantes génératrices de simplifications de conception, il sera suivi dans les prochaines années par un démonstrateur à l'échelle Vulcain. En outre le PPS1350, propulseur à plasma stationnaire destiné au maintien à poste des satellites de télécommunication a propulsé la sonde SMART-1 jusqu'à la lune, démontrant ainsi la robustesse de cette technologie dans l'espace.

- **Les chaînes de modélisation et simulation numérique** : elles font l'objet d'un effort constant pour qu'elles soient plus représentatives des comportements des matériels, qu'elles englobent toute la vie du matériel de sa fabrication à son usure en service, et qu'elles permettent la réduction des cycles et coûts de développement. Dans ce domaine on notera les premiers résultats deux ans après son lancement, de l'initiative MAIA qui rassemble 150 chercheurs du Groupe et des laboratoires académiques, parmi lesquels 57 doctorants, pour développer les méthodes avancées en mécanique.

11.3. Les partenariats de SAFRAN, une richesse pour l'innovation

Le Groupe fait appel à des compétences extérieures chaque fois que cela est utile, c'est-à-dire notamment pour diminuer le coût des études envisagées en s'appuyant sur le background d'un partenaire, ou pour accéder à un savoir-faire scientifique ou technologique non disponible en interne. En outre, le développement de réseaux de compétences externes adaptés aux besoins les plus amont du Groupe est un facteur d'innovation dont il entend tirer parti au maximum : à cet égard SAFRAN s'est investi dans plusieurs pôles de compétitivité et est partenaire de la Fondation de Recherches pour l'Aéronautique et l'Espace qui a débuté ses activités en 2005.

Les partenariats en R&T se déploient de différentes manières, soit pour citer les principaux :

- avec les laboratoires français du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) et de l'Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales (ONERA). Ainsi le Groupe dispose de dix-sept Pôles Externes de Recherche couvrant les disciplines les plus importantes de sa R&T, aéronautique, défense et sécurité,
- avec le LCTS (Laboratoire des Composites Thermo-Structuraux) dans lequel CNRS, Université de Bordeaux II, CEA et Snecma Propulsion Solide ont réuni une cinquantaine de chercheurs. Ce laboratoire est depuis 15 ans l'outil de recherche du Groupe pour les carbone-carbone et les composites à matrice céramique,
- dans des initiatives telles qu'INCA en 2002 sur la combustion rassemblant vingt-deux laboratoires et MAIA en 2003 sur la modélisation avancée en mécanique avec trente laboratoires, et sur ce même modèle avec le lancement en 2005 de IROQUA sur la réduction des nuisances sonores aéronautiques associant acteurs de la recherche publique et les grands clients du groupe SAFRAN, Airbus, Dassault-Aviation et Eurocopter,
- avec l'implication au premier rang de plusieurs filiales dans de nombreux programmes du 6ème PCRD, dernièrement VITAL, MOET, CASAM, et dans les réseaux thématiques en charge de l'animation au plan européen de la prospective technologique,
- avec les industriels partenaires, fournisseurs ou clients, dans le cadre de la préparation de produits futurs, notamment dans la branche Communications où l'anticipation, la réactivité et l'innovation sont des facteurs essentiels de réussite.

11.4. Propriété intellectuelle et Innovation

Une politique active de dépôts de brevets a été mise en place dans tous les domaines d'activité du Groupe. Plus de 350 brevets ont été déposés en 2005, en progression constante au cours des dernières années, ce qui devrait placer le Groupe SAFRAN parmi les tous premiers déposants français. Cette performance traduit la créativité et la capacité d'innovation des équipes de R&D. Au total, le portefeuille du Groupe rassemble plus de 11 000 brevets à travers le monde, lui donnant une position de leader international dans un grand nombre de domaines.

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Activités du 1^{er} trimestre 2006

Le chiffre d'affaires pro forma ajusté* du Groupe ressort à 2 707 millions d'euros, en croissance de 13,7 % sur celui du 1^{er} trimestre 2005, qui était toutefois relativement faible. A devises et périmètre constants, la progression aurait été de + 13,8 %.

<u>Millions d'euros</u>	<u>31 mars 2005</u>	<u>31 mars 2006</u>	<u>%</u>
Propulsion Aéronautique et Spatiale	1 011	1 185	17,2 %
Equipements Aéronautiques.....	556	648	16,5 %
Défense Sécurité.....	263	345	31,2 %
Communications	<u>551</u>	<u>529</u>	<u>-4,0 %</u>
Chiffre d'affaires consolidé.....	<u>2 381</u>	<u>2 707</u>	<u>13,7 %</u>

Propulsion Aéronautique et Spatiale

La croissance du chiffre d'affaires est liée à la fois à la progression des ventes de première monte de moteurs d'avions civils et d'hélicoptères et au niveau élevé des ventes de rechanges. Les activités militaires et spatiales sont en retrait par rapport au 1^{er} trimestre 2005.

Equipements Aéronautiques

La croissance de l'activité correspond à l'augmentation des cadences sur la plupart des programmes.

Défense Sécurité

La progression du chiffre d'affaires intègre l'entrée d'Orga dans le périmètre de la branche au 1^{er} janvier 2006. A devises et périmètre constants, la progression aurait été de 18,6 %.

Communications

Le chiffre d'affaires de la branche n'intègre plus l'activité câbles, cédée en décembre 2005. A devises et périmètre constants, la progression aurait été de 4 %, du fait de deux effets contraires : une forte augmentation des volumes dans la plupart des secteurs et une pression maintenue sur les prix.

12.2. Tendance 2006

Dans un contexte de reprise du trafic aérien, les activités du Groupe dans le secteur aéronautique devraient bénéficier de volumes importants tant au niveau des productions de série que des activités rechanges et service. Ainsi le chiffre d'affaires devrait poursuivre sa croissance sur l'exercice 2006.

Le résultat opérationnel qui en découle devrait progresser parallèlement, ce qui permettra de maintenir une marge opérationnelle (soit le ratio Résultat opérationnel / Chiffre d'affaires) 2006 au même niveau que celle de l'exercice précédent.

Enfin, compte tenu d'un résultat financier stable et d'un niveau d'impôt en ligne avec celui de l'exercice 2005, le Groupe SAFRAN anticipe une nouvelle progression de son résultat net en 2006.

* Le chiffre d'affaires est présenté comme si la fusion des Groupes Sagem et Snecma avait eu lieu le 1^{er} janvier 2005 et selon les mêmes conventions décrites au §20.2.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Sans objet

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. Nom, adresse professionnelle et fonction dans la société émettrice des personnes suivantes en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de la société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci

14.1.1. Membres du Directoire en 2005

14.1.1.1. *Membres jusqu'au 17 mars 2005*

M. Grégoire OLIVIER
Président du Directoire

M. Thierry BUFFENOIR
Membre du Directoire

M. Jacques PACCARD
Membre du Directoire

M. Georges PENALVER
Membre du Directoire

M. Hervé PHILIPPE
Membre du Directoire

14.1.1.2. *Membres à compter du 17 mars 2005*

M. Jean Paul BECHAT
Président du Directoire

M. Yves IMBERT
Membre du Directoire

M. Grégoire OLIVIER
Membre du Directoire

Renseignements sur les membres du Directoire

NOM Adresse professionnelle	PRENOM	Dates de début de mandat Dates de fin de mandat	Nombre d'actions détenues à fin 2005	FONCTIONS EXERCEES EN QUALITE DE MEMBRE D'UN ORGANE D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE OU D'ASSOCIE COMMANDITE DURANT LES CINQ DERNIERS EXERCICES DANS D'AUTRES SOCIETES		Date d'expiration	SOCIETES DANS LESQUELLES LES MEMBRES DU DIRECTOIRE EXERCENT DES FONCTIONS DE GESTION, DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE
				Fonctions exercées			
BECHAT C/O SAFRAN 2 Bd du Gal Martial Valin 75015 PARIS	Jean-Paul	17/03/2005 AG 2009 21 537		Administrateur de : - Aéroports de Paris, - France Télécom, - Natexis B.P.		26/06/2005 25/02/2003 27/05/2004	Administrateur de : - Alstom, - SOGEPA
OLIVIER C/O SAFRAN 2 Bd du Gal Martial Valin 75015 PARIS	Grégoire	17/03/2005 AG 2009 12 000		Président du Directoire de Sagem SA Membre du Conseil de Surveillance de Imerys Administrateur de Coficem		17/03/2005 03/05/2005 18/12/2003	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général de la branche Communications de SAFRAN • Président du Conseil d'Administration de Sagem Communication • Membre du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information, du Conseil Scientifique de la Défense • Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> - Sagem Défense Sécurité, - de Snecma, - de Imerys, - de Wendel Investissement
IMBERT C/O SAFRAN 2 Bd du Gal Martial Valin 75015 PARIS	Yves	17/03/2005 AG 2009		Représentant permanent d'Hispano-Suiza dans Aircelle		12/06/2003	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général Délégué Groupe Stratégie et Développement de SAFRAN • Président-Directeur Général de Vallaroché Conseil • Président-Directeur Général de SAFRAN USA inc. • Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> - Etablissements de Vallaroché, - Aircelle, - Connecteurs Cinch, • Représentant permanent de SAFRAN dans Sagem Défense Sécurité

14.1.2. Membres du Conseil de Surveillance

14.1.2.1. Membres jusqu'au 17 mars 2005

M. Mario COLAIACOVO
Président du Conseil de Surveillance

Mme Anne LAUVERGEON
Vice Président et membre du Conseil de Surveillance

M. Georges CHODRON DE COURCEL
Membre du Conseil de Surveillance

M. Armand DUPUY
Membre du Conseil de Surveillance

M. Yves GUENA
Membre du Conseil de Surveillance

M. Xavier LAGARDE
Membre du Conseil de Surveillance

M. Michel LUCAS
Membre du Conseil de Surveillance

M. François POLGE DE COMBRET
Membre du Conseil de Surveillance

M. Guy ROUANNE
Membre du Conseil de Surveillance

M. Patrick SEVIAN
Membre du Conseil de Surveillance

M. Michel TOUSSAN
Membre du Conseil de Surveillance

M. Bernard VATIER
Membre du Conseil de Surveillance

14.1.2.2. Membres depuis le 17 mars 2005

M. Mario COLAIACOVO
Président du Conseil de Surveillance

Mme Anne LAUVERGEON
Vice Président et membre du Conseil de Surveillance

M. Armand DUPUY
Membre du Conseil de Surveillance

M. Jean Marc FORNERI
Membre du Conseil de Surveillance

M. Yves GUENA
Membre du Conseil de Surveillance

M. Philippe JOST
Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat

M. Xavier LAGARDE
Membre du Conseil de Surveillance

M. Jean-Yves LECLERCQ
Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat

M. Shemaya LEVY — CHOCRON
Membre du Conseil de Surveillance

M. Michel LUCAS
Membre du Conseil de Surveillance

M. Pierre MORAILLON
Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat

M. Dominique PARIS
Membre du Conseil de Surveillance

M. Jean Bernard PENE
Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat

M. François POLGE DE COMBRET
Membre du Conseil de Surveillance

M. Jean RANNOU
Membre du Conseil de Surveillance

M. Michel TOUSSAN
Membre du Conseil de Surveillance

M. Bernard VATIER
Membre du Conseil de Surveillance

M. Michel WACHENHEIM
Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat

Renseignements sur les membres du Conseil de Surveillance

NOM Adresse professionnelle	PRENOM	Dates de début de mandat Dates de fin de mandat	Fonctions exercées en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'associé commandite durant les cinq derniers exercices dans d'autres sociétés	FONCTIONS EXERCISEES EN QUALITE DE MEMBRE D'UN ORGANE D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE OU D'ASSOCIE COMMANDITE DURANT LES CINQ DERNIERS EXERCICES DANS D'AUTRES SOCIETES	
				Fonctions exercées	Date d'expiration
COLAIACOVO C/O SAFRAN 2 Bd du Gal Martial Valin 75015 PARIS	Mario	24/04/2001 AG 2011 390 000	Administrateur de : - Sncema - Coficem	11/05/2005 18/12/2003	<ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil de Surveillance de SAFRAN Président de la SA Club Sagem Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> Consortium De Réalisation SA MMA Vie et IARD Groupe Crédit mutuel (CIC Finance – CIC Capital développement – Banque Transatlantique) (1) – (2) – (3) – (4) – (5)
LAUVERGEON C/O AREVA 27/29, rue Le Peletier 75009 PARIS	Anne	24/04/2001 AG 2011 875	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Pêchiney Représentant permanent de Cogema au Conseil d'Administration d'Usinor Représentant permanent de Cogema au Conseil d'Administration d'Eramet Représentant permanent d'Areva au Conseil d'Administration de FCI 	12/12/2002 05/03/2002 23/05/2002 10/2005	<ul style="list-style-type: none"> Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de SAFRAN Président du Directoire d'Areva Président-Directeur Général de Cogema Présidente d'Areva Enterprises Inc Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> Areva T&D Holding SA Suez Total Vodafone Group Plc (1) – (5)
de COMBRET C/O UBS 65, rue de Courcelles 75008 PARIS	François	30/10/2002 AG 2011 375	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de l'Institut Pasteur Administrateur de Fonds Partenaire Gestion Associé-gérant de Maison Lazard et Lazard Frères 	2005 2005 2005	<ul style="list-style-type: none"> Senior Advisor to UBS Investment Bank. Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> Renault, Bouygues Telecom, Nexans (1) – (3) – (5)
DUPUY C/O SAFRAN 2, bd du Gal Martial Valin 75015 PARIS	Armand	24/04/2001 AG 2011 64 240	<ul style="list-style-type: none"> Vice-Président de Coficem Directeur R & D de Sagem SA Directeur Etablissement siège Sagem SA 	18/12/2003 11/05/2005 11/05/2005	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général Adjoint Recherche et Technologie de SAFRAN Administrateur de Teuchos

FORNERI C/O Buccéphale Finance 41, rue de Montaigne 75008 PARIS	Jean-Marc	17/03/2005 AG 2011 1 512	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Smeema Administrateur d'IPE Administrateur de Dassault Multimédia Président de Crédit Suisse First Boston France 	11/05/2005 2005 2003 2003	<ul style="list-style-type: none"> Fondateur et Président de Buccéphale Finance Vice-Président de Crédit Suisse First Boston Europe Membre du Conseil de Surveillance de Balmain Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> Banque Lyonnaise Bonmasse Intercontinental Exchange (Atlanta) Perseus Participations
GUENA C/O Institut du Monde Arabe 1, rue des Fossés Saint- Bernard Place Mohamed V 75005 PARIS	Yves	21/04/2004 AG 2011 750	<ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil Constitutionnel Vice-Président du Sénat 	03/2004 01/1997	<ul style="list-style-type: none"> Président de l'Institut du Monde Arabe
JOST* C/O DGA 5 bis, rue de la Porte de Sèvres 75015 PARIS	Philippe	17/03/2005 AG 2011 --	<ul style="list-style-type: none"> Représentant de l'Etat au Conseil d'Administration de Thomson SA (TSA). 	27/07/2005	<ul style="list-style-type: none"> Représentant de l'Etat au Conseil d'Administration de Ciat Industries, de la DCN, du CEA, de SOGEPA et de SOGEADE Gérance
LAGARDE C/O SAFRAN 2, bd du Gal Martial Valin 75015 PARIS	Xavier	24/04/2001 AG 2011 112 038	<ul style="list-style-type: none"> Président de Coficem, Directeur du Personnel et des Relations Sociales de Sagem SA Directeur Industriel et de la Qualité de Sagem SA 	18/12/2003 01/10/2001 11/05/2005	<ul style="list-style-type: none"> Directeur de la Qualité de SAFRAN Président de SAFRAN Conseil Administrateur d'Aircelle
LECLERCQ* C/O APE 139, rue de Bercy 75012 PARIS	Jean-Yves	17/03/2005 AG 2011 --	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> Bull, Sofreavia SANEF AREA (Sté des Autoroutes Rhône-Alpes) Société Française du Tunnel Routier de Fréjus (SFTRF) Société Nationale Corse Méditerranée (SNCM) Administrateur de plusieurs établissements publics : <ul style="list-style-type: none"> Réseau Ferré de France, Voies Navigables de France Autoroutes de France Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne l'Etablissement Public d'Aménagement Seine-Arche 	2004 2004 2004 2004 2004 2003 2003 2003 2004 2003 2003	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> Sogepa Sogepa Gérance DCN Imprimerie Nationale l'Etablissement Public de Financement et de Restructuration (EPFR)

LEVY	Shemaya	17/03/2005 AG 2011 482	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Snecma Vice-Président et Directeur Financier de Renault Administrateur de Renault Crédit International Administrateur de Cofal (filiale de Renault) Président de CFR (Compagnie Financière Renault) 	11/05/2005 02/2004 02/2004 31/12/2003 20/06/2003	<ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de Surveillance des Groupes AEGON et TNT N.V, de SEGULA Technologies Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> Nissan Motor Cy (Tokyo) Renault Finances (Lausanne) Renault Espagne (Madrid) (4) – (5)
LUCAS C/O CIC 6, avenue de Provence 75009 PARIS	Michel	30/10/2002 AG 2011 115			<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel Directeur Général de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel Directeur Général du Groupe de Crédit Mutuel Centre Est Europe Président Directeur Général des Assurances du Crédit Mutuel Président du Directoire du CIC. (2) – (4) – (5)
MORAILLON* C/O DGTPE 139, rue de Bercy 75012 PARIS	Pierre	17/03/2005 AG 2011 --			(1)
PARIS	Dominique	17/03/2005 AG 2011 1 154	<ul style="list-style-type: none"> Président Directeur-Général de Valin Participations Direction Général Délégué Groupe Snecma Administrateur de Snecma Administrateur de Snecma Services Représentant permanent de Snecma auprès de Snecma Moteurs Président Directeur Général de Snecma Moteurs 	26/01/2005 31/03/2005 11/05/2005 27/09/2005 11/05/2005	(1) Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> Sagem Communication Snecma (ex Snecma Moteurs)
PENE* C/O DGA La Rotonde 26, bd Victor 75015 PARIS	Jean-Bernard	17/03/2005 AG 2011 --			(1)
RANNOU	Jean	17/03/2005 AG 2011 1 649	Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> Messier-Dowty Snecma 	2004 11/05/2005	Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> Thales Raytheon Systems (TRS) Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) EuroDéfense France Institut Français des Relations Internationales (IFRI) Aéro-Club de France Conseil Franco Britannique

TOUSSAN	Michel	24/04/2001 AG 2011 176 860	Directeur Général Adjoint, Directeur de la division Câbles de Sagem SA	31/07/2001	(4)
VATIER C/O VATIER & ASSOCIES 12, rue d' Astorg 75008 PARIS	Bernard	24/04/2001 AG 2011 1 626			Avocat, Ancien Bâtonnier de l'Ordre
WACHENHEIM* C/O DGA 50, rue Henri Farman 75015 PARIS	Michel	17/03/2005 AG 2011 --	Représentant de l'Etat au Conseil d'Administration de Snecma	11/05/2005	(2) – (3) <ul style="list-style-type: none"> • Représentant de l'Etat au Conseil d'Administration de SOGEPA • Commissaire du Gouvernement auprès d'Aéroports de Paris • Membre, ès qualité de Directeur Général de l'Aviation Civile, du Conseil supérieur de la météorologie

* Représentant de l'Etat

(1) Comité stratégique – (2) Comité des Nominations – (3) Comité des rémunérations et des options – (4) Comité d'audit - (5) Comité d'Ethique

Aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou n'a été associé, en qualité d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandite, à une société qui aurait fait l'objet d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ; par ailleurs, aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires.

Concernant la cession des titres des membres du directoire et du Conseil de Surveillance, les engagements de conservation de titres sont détaillés au § 18.6.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ainsi que les membres de la Direction Générale ont été sélectionnés.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1. Montant des rémunérations versées

15.1.1. Aux membres du Directoire

		<u>Partie Fixe</u>	<u>Partie Variable</u>	<u>Eléments Except.</u>	<u>Total</u>
M. Jean-Paul BECHAT.....	Président	687 981 €	240 359 €	4 633 € ⁽¹⁾	932 973 €
M. Grégoire OLIVIER.....	Membre	550 000 €	139 961 €	867 391 € ⁽²⁾	1 557 352 €
M. Yves IMBERT.....	Membre	360 000 €	155 194 €	28 145 € ⁽³⁾	543 339 €

(1) A titre d'avantage en nature pour un véhicule de fonction

(2) Dont 852 000 € de versement exceptionnel à caractère indemnitaire, pour interruption du mandat de Président du Directoire et 15 391 € d'intéressement, participation et abondement.

(3) Dont 24 143 € d'intéressement, et participation, et 4 002 à titre d'avantage en nature pour un véhicule de fonction

La rémunération des membres du Directoire est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Celle-ci est déterminée en fonction de l'évolution des critères du chiffre d'affaires, de l'EBIT, du résultat net et du cours de bourse de SAFRAN.

A l'occasion de la nomination du nouveau Directoire, lors de sa séance du 18 mars 2005, le Conseil de Surveillance a décidé qu'au cas où il serait mis fin avant le terme — hors du cas de faute grave — au mandat social du Président du Directoire, celui-ci aurait droit au versement de la rémunération à laquelle il aurait pu prétendre pour le temps restant à courir de son mandat social.

Pour les deux autres membres du Directoire, le même cas d'une interruption prématurée de leur mandat leur ouvrirait droit au versement d'une indemnité correspondant à deux années de leur dernière rémunération (part fixe et variable).

Par ailleurs, la rémunération des membres du Directoire de Sagem SA pour la période du 1^{er} janvier au 17 mars 2005 est la suivante :

	<u>Fixe</u>	<u>Variable</u>	<u>Eléments Except</u>
M. Jacques PACCARD (prorata 17/03).....	50 242	118 630	111 586
M. Thierry BUFFENOIR (prorata 17/03).....	30 389	99 400	110 268
M. Georges PENALVER (prorata 17/03).....	33 031	98 003	110 388
M. Hervé PHILIPPE (prorata 17/03).....	28 715	62 080	60 180

15.1.2. Aux membres du Conseil de Surveillance

		<u>Partie Fixe</u>	<u>Partie Variable</u>	<u>Eléments Except.</u>	<u>Jetons de présence au titre de l'exercice 2004</u>	<u>Total</u>
M. Mario COLAIACOVO.....	Président	750 000 €	148 633 €		47 425 €	946 058 €
Mme Anne LAUVERGEON.....	Vice-Présidente	60 000 €	14 863 €		35 729 €	110 592 €
M. Georges CHODRON DE COURCEL ^(*)					21 469 €	21 469 €
M. François de COMBRET.....					40 407 €	40 407 €
M. Armand DUPUY.....		155 000 € ⁽¹⁾	84 934 € ⁽³⁾	10 365 € ⁽⁴⁾	32 220 €	282 519 €
M. Yves GUENA.....					21 469 €	21 469 €
M. Xavier LAGARDE.....		155 000 € ⁽¹⁾	84 934 € ⁽³⁾	10 318 € ⁽⁴⁾	32 220 €	282 472 €
M. Michel LUCAS.....					39 238 €	39 238 €
M. Dominique PARIS.....		75 000 € ⁽¹⁾⁽²⁾	159 449 € ⁽³⁾	1 076 108 € ⁽⁵⁾		1 310 557 €
M. Guy ROUANNE ^(*)					32 220 €	32 220 €
M. Patrick SEVIAN ^(*)		28 715 € ^{(1)(**)}	135 831 € ⁽³⁾	10 180 €	22 638 €	197 364 €
M. Michel TOUSSAN.....					35 729 €	35 729 €
M. Bernard VATIER.....					39 238 €	39 238 €

(*) Membres du Conseil de Surveillance jusqu'au 17 mars 2005,

(**) Prorata 17/03

(1) Au titre d'un contrat de travail avec la société.

(2) *Ledit contrat de travail limité à 3 mois en 2005.*

(3) *Au titre de l'exercice 2004.*

(4) *Intéressement, participation et abondement.*

(5) *Dont 1 051 121 € d'indemnité versée lors du départ, calculée en fonction de l'ancienneté (37 ans) et tenant compte de la suppression du poste dans le cadre de la fusion, 24 143 € d'intéressement et de participation et 844 € à titre d'avantage en nature pour un véhicule de fonction*

15.2. Montant des sommes provisionnées aux fins de versements de retraites

M. Jean-Paul BECHAT	Président du Directoire	646 778 €
M. Grégoire OLIVIER	Membre du Directoire	Néant
M. Yves IMBERT	Membre du Directoire	535 442 €

15.3. Rémunérations versées en 2005 aux mandataires sociaux par des sociétés contrôlées

Néant

15.4. Actions et options sur actions détenues par les mandataires sociaux

Nombre de titres détenus au nominatif par les membres du Directoire au 31 décembre 2005 :

Monsieur Jean-Paul BECHAT	21 537 actions
Monsieur Grégoire OLIVIER.....	12 000 actions

Nombre de titres détenus au nominatif par les membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2005 :

Cf. § 14.1.2.

Déclaration d'opérations sur titres des mandataires (année 2005) :

<u>Mandataire</u>	<u>Date de déclaration</u>	<u>Opération</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Prix unitaire</u> €
M. Jean-Paul BECHAT.....	27 octobre	Achat	10 000	16,20
M. Mario COLAIACOVO	14 octobre	Achat	2 260	17,17
M. Jean-Marc FORNERI	22 octobre	Achat	1 000	17,49
M. Yves GUENA	19 juillet	Achat	275	17,67
M. Xavier LAGARDE	1 ^{er} avril	Vente	20 923	17,12
	5 avril	Achat*	21 000	9,31
M. Michel TOUSSAN.....	3 juillet	Vente	15 000	16,21
	20 septembre	Vente	5 300	17,68

* Exercice du Plan d'Options d'Achats du 19 mai 1998

A ce jour les options d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux et restant à lever sont les suivantes :

— Monsieur Armand DUPUY	52 500
— Monsieur Xavier LAGARDE.....	52 500
— Monsieur Grégoire OLIVIER.....	187 005

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Mandats des organes d'administration et de direction

16.1.1. Membres du Conseil de Surveillance

S'agissant de :

- M. Mario COLAIACOVO,
- Mme Anne LAUVERGEON,
- M. Armand DUPUY,
- M. Jean Marc FORNERI,
- M. Yves GUENA,
- M. Xavier LAGARDE,
- M. Shemaya LEVY,
- M. Michel LUCAS,
- M. Dominique PARIS,
- M. François POLGE DE COMBRET,
- M. Jean RANNOU,
- M. Michel TOUSSAN,
- M. Bernard VATIER,

Leur mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

MM. Guy ROUANNE et Patrick SEVIAN étaient membres du Conseil de Surveillance au 1^{er} janvier 2005 et ont donné leur démission qui a pris effet au 17 mars 2005.

M. CHODRON DE COURCEL, a été nommé par le Conseil de Surveillance en qualité de censeur à compter du 17 mars 2005 et pour une durée de 4 ans en remplacement de son mandat de membre du Conseil de Surveillance qu'il a exercé jusqu'au 17 mars 2005.

M. Patrice DURAND a été nommé en qualité de censeur par le Conseil de Surveillance à compter du 17 mars 2005 et jusqu'au mois de juin 2005, date à laquelle il a présenté sa démission pour incompatibilité avec ses nouvelles fonctions.

S'agissant des représentants de l'Etat, à savoir :

- M. Philippe JOST,
- M. Jean-Yves LECLERCQ,
- M. Pierre MORAILLON,
- M. Jean-Bernard PENE,
- M. Michel WACHEHEIM,

Ils ont été nommés par décrets ministériels en date du 17 mars 2005.

16.1.2. Membres du Directoire

S'agissant de :

- M. Jean Paul BECHAT,
- M. Yves IMBERT,
- M. Grégoire OLIVIER,

Leur mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Les informations sur les mandats occupés par les mandataires sociaux au cours des cinq derniers exercices et sur le fonctionnement des organes d'administration et de direction figurent au chapitre 14.

16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance à l'émetteur ou à l'une de ses filiales

Il n'existe pas de contrats de service liant les membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance au Groupe SAFRAN ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

16.3. Gouvernement d'entreprise

16.3.1. Rapport du Président du Conseil de Surveillance

La société SAFRAN se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (ARTICLE L. 225-68 al. 7 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs

PREAMBULE

Conformément à l'article L.225-68 du code de commerce, je vais vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société SAFRAN. Un rapport des commissaires aux comptes, joint au rapport général relatant l'accomplissement de leur mission, présente leurs observations sur le présent rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Je vous rappelle que la société SAFRAN est née du rapprochement des sociétés Sagem SA et Snecma, dans le cadre d'une opération de fusion réalisée le 11 mai 2005 au terme de laquelle Sagem SA a absorbé la société Snecma qui s'est trouvée dissoute, Sagem SA ayant modifié concomitamment sa dénomination sociale pour devenir SAFRAN. Dans le cadre de cette opération, les activités industrielles et informatiques de Sagem SA ont été filialisées, SAFRAN devenant ainsi une société holding détenant les filiales nouvellement constituées ainsi que les filiales de l'ex-société Snecma.

Du fait de ce rapprochement, les statuts de la société ainsi que la composition de ses organes de direction ont été modifiés, ces modifications ayant pris effet dès le 17 mars 2005, date de réalisation, préalable à la fusion, de l'Offre Publique d'Echange (et de l'Offre Publique d'Achat subsidiaire) par laquelle les titres Snecma ont été échangés par des titres Sagem SA.

I — ORGANISATION ET TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

1.1.1 Membres du conseil de surveillance

Statutairement, le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, y compris le cas échéant les représentants des salariés actionnaires et les représentants de l'Etat. La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est de six années ; leur mandat peut être renouvelé.

Composé de 12 membres du 1^{er} janvier au 17 mars 2005, le Conseil de surveillance comprend 18 membres depuis cette date jusqu'à ce jour, compte tenu du rapprochement évoqué ci-dessus avec Snecma. Parmi ces membres, se trouvent cinq représentants de l'Etat nommés par arrêtés ministériels.

Enfin, les statuts de SAFRAN prévoient que le Conseil de surveillance peut désigner un ou deux censeurs, personnes physiques choisies en fonction de leur expertise, qui ont pour mission d'assurer un rôle d'information et de conseil auprès du Conseil de surveillance. Ils participent aux séances du Conseil de surveillance avec voix consultative. A ce jour, deux censeurs ont été désignés dont un a démissionné en juin dernier pour incompatibilité avec ses nouvelles fonctions, et n'a pas été remplacé du fait du nombre important de personnes participant au Conseil.

Le Conseil de surveillance, suivant les recommandations de l'AMF, et après suggestions du Comité des Nominations, a estimé que Messieurs François de COMBRET, Jean-Marc FORNERI, Yves GUENA, Shemaya LEVY, Michel LUCAS, Jean RANNOU et Bernard VATIER devaient être considérés comme membres du Conseil de surveillance indépendants. Les membres indépendants sont ainsi au nombre de 7 sur 18 et représentent plus du tiers des membres du Conseil de surveillance.

Sous réserve des dérogations prévues par la loi, chaque membre du Conseil de surveillance doit être propriétaire statutairement de 20 actions nominatives minimum. Toutefois, et toujours sous réserve des dérogations prévues par la loi, le Conseil de surveillance a décidé le 23 juin 2005 que chaque mandataire social devait détenir, s'il ne les détenait pas déjà, d'ici fin 2008 1 500 actions de la société au nominatif, cette détention pouvant être étalée dans le temps à raison de 375 actions fin 2005, 750 actions fin 2006, 1025 actions fin 2007 et 1 500 actions fin 2008.

Chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société SAFRAN a reçu des documents rappelant la réglementation boursière et les recommandations de la COB concernant l'obligation de mise au nominatif des titres SAFRAN qu'il détient, les obligations déclaratives vis-à-vis de SAFRAN sur les opérations concernant ces titres, ainsi que sur l'obligation d'abstention d'intervention sur les titres de sociétés (i) dans la mesure où il dispose d'informations non encore rendues publiques susceptibles une fois connues d'avoir une incidence sur le cours de bourse des actions des sociétés concernées et (ii) en tout état de cause 15 jours avant la tenue du Conseil de Surveillance de SAFRAN examinant les comptes et les rapports trimestriels du Directoire.

Les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées doivent déclarer les opérations sur les titres de SAFRAN conformément aux dispositions du code monétaire et financier (article L 621-18-2) et au règlement général de l'AMF (articles 222-14 et 222-15). SAFRAN doit communiquer à l'AMF et publier, dans un délai de 5 jours de leur réalisation, les opérations réalisées sur ses titres par les mandataires sociaux et les personnes qui leur sont étroitement liées.

1.1.2 Fonctionnement du conseil de surveillance

Le Conseil de Surveillance est convoqué par tous moyens conformément à la loi, aux statuts et au Règlement Intérieur. Il se réunit au moins 4 fois dans l'année, notamment pour approuver les comptes sociaux et consolidés et prendre connaissance du rapport trimestriel du Directoire.

La présence effective de la moitié au moins des membres en exercice est nécessaire pour la validité des délibérations qui sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Chaque réunion du Conseil donne lieu à un procès-verbal dont le projet est adressé à chacun des membres avant son approbation au cours de la réunion suivante. Lors de sa séance du 23 juin 2005, le Conseil a décidé de consigner les questions/réponses dans ces procès-verbaux seulement si la demande en est exprimée, afin de permettre une grande liberté de discussion et une grande convivialité sur tous les sujets abordés dans le cadre de l'ordre du jour des séances du Conseil.

Chaque membre reçoit les informations communiquées par le Directoire et nécessaires à l'accomplissement de la mission du Conseil de Surveillance, notamment en vue de la préparation de chaque réunion du Conseil. Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent en outre toutes informations utiles sur les événements significatifs pour la Société.

Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour est consacré à l'évaluation et aux modalités de fonctionnement du Conseil. A cet effet, lors du Conseil tenu le 23 juin 2005 il a été rappelé que chaque membre du Conseil de Surveillance peut demander à bénéficier, en tant que de besoin, de formations nécessaires à l'exercice de son mandat.

1.1.3 Missions du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire en prenant connaissance une fois par trimestre au moins, du rapport d'activité de la société présenté par le Directoire au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés lui sont présentés par le Directoire, ainsi que le rapport de gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et le communiqué relatif aux résultats.

En outre, au cours de la séance du Conseil du 18 mars 2005, le Président a rappelé « que le rôle des membres du Conseil de Surveillance est de veiller d'abord à l'intérêt de l'entreprise ».

C'est ainsi qu'il délibère sur les risques de toute nature révélés par le Directoire et auxquels la Société est exposée.

Enfin, le Conseil de Surveillance reçoit les prévisions budgétaires annuelles. Il est informé de leurs actualisations éventuelles apportées au cours de l'exercice.

Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'Assemblée Générale annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice. Il prend connaissance du rapport de son Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne.

Les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoient l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance sur les décisions suivantes :

- émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social,
- décisions significatives d'implantation à l'étranger, directement, par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, ou les décisions de retrait de ces implantations,
- opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité.

L'appréciation du caractère significatif des décisions est faite par le directoire sous sa responsabilité indépendamment des montants en cause.

Par ailleurs, l'autorisation du Conseil de Surveillance est requise pour les opérations suivantes dans la mesure où elles dépassent chacune un montant supérieur à 40 M€ :

- acquérir ou céder des immeubles,
- prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toutes société, groupement et organisme, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie,
- consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors opérations de trésorerie,
- en cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis,
- constituer des sûretés sur les biens sociaux.

De même l'autorisation du Conseil de Surveillance est requise pour les opérations suivantes dans la mesure où elles dépassent chacune un montant supérieur à 150 M€

- consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances,
- acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

Enfin, l'autorisation du Conseil de Surveillance est nécessaire en vue du cautionnement, de l'aval ou de la garantie financière de la société dépassant le plafond global ou le montant maximum fixé par engagement qu'il autorise chaque année. Pour l'année 2005, ce plafond a été fixé à 150 M€.

1.1.4 Activité du conseil de surveillance en 2005

Le Conseil de Surveillance a tenu 8 réunions en 2005, dont 2 dans sa composition antérieure au rapprochement avec Snecma. L'assiduité des membres du Conseil, exprimée par le taux de présence à ces réunions, s'élève à 86,36%. Le Conseil a approuvé les comptes annuels 2004, ainsi que les comptes semestriels.

Dans le cadre du rapprochement avec Snecma, le Conseil de Surveillance a nommé les nouveaux membres du Directoire ainsi que le Président du Directoire, et fixé leurs rémunérations et les avantages consentis ; il a en outre actualisé son Règlement Intérieur ; il a également nommé un Président différent pour chacun des Comités créés en son sein ;

Il a approuvé les traités de fusion Sagem SA/Snecma et de scission de Sagem SA/Sagem Défense Sécurité, Sagem SA/Sagem Communication et Sagem SA/SAFRAN Informatique ;

Il a autorisé :

— les projets d'acquisition :

- d'une activité d'Alcatel à Valence (Electronique Spatiale et de puissance) par Sagem Défense Sécurité,
- de la société Orga (activités de cartes à puce aux applications diversifiées) par Sagem Défense Sécurité,
- ainsi que la mise en place par Sagem Communication en Chine d'une entreprise commune de R & D, à 50/50 avec Bird dans le domaine de la téléphonie mobile ;

— les projets de cession :

- de l'activité « Câbles » par Sagem Communication,
- de sa filiale Cinch Connectors Inc., et des activités industrielles et commerciales de Cinch Connectors Ltd.

Enfin, il a décidé, conformément au protocole d'accord signé par Sagem SA et Snecma préparant l'opération de fusion, de faire entrer au Conseil de Surveillance 2 représentants des salariés actionnaires de la société, dont un représentant des ex-salariés Sagem SA, et un représentant des ex-salariés Snecma, en proposant que soit nommé le Président du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement détenant le plus grand nombre d'actions de SAFRAN de chacune des sociétés fusionnées, ces deux nouveaux membres venant remplacer deux membres actuels issus de l'une et l'autre des sociétés fusionnées.

1.1.5 Evaluation du fonctionnement du conseil de surveillance

Le Conseil ayant été élargi à l'occasion du rapprochement avec Snecma dont la dernière étape date de l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 mai 2005, son évaluation sera faite courant 2006 après environ un an de fonctionnement.

1.1.6 Jetons de présence

Au cours de l'année 2005, le montant des jetons de présence attribués aux membres du Conseil de Surveillance a été modifié pour tenir compte de la modification du nombre des membres du Conseil qui est passé de 12 à 18. Ainsi, jusqu'au 17 mars 2005, les jetons de présence ont été calculés sur la base du montant annuel alors en vigueur de 400 000 euros ; à compter de cette date, ils ont été calculés sur la base de 670 000 euros, conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale du 20 décembre 2004. Enfin, les membres du Conseil ont renoncé à une part de ces jetons de présence au profit des censeurs.

1.2 Comités constitués par le Conseil de Surveillance

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par un règlement intérieur qui incorpore l'essentiel des recommandations sur le gouvernement de l'entreprise. Le règlement intérieur du Conseil prévoit que ses délibérations sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés, composés de membres du Conseil de Surveillance nommés par celui-ci, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Ces Comités sont au nombre de quatre : le Comité d'audit, le Comité des rémunérations et options, le Comité des nominations et le Comité stratégique. Les réunions de chacun de ces Comités font l'objet de procès-verbaux écrits. La durée du mandat des membres de chacun de ces Comités coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance et peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Sur proposition de son Président qui assurait la présidence de tous les Comités, le Conseil de Surveillance a décidé lors de sa séance du 26 juillet 2005, d'une part de désigner à la tête de chaque Comité un Président différent, et d'autre part de doubler en faveur du Président de chaque Comité — sauf en ce qui concerne le Président du Conseil de Surveillance — la partie variable des jetons de présence qui lui revient.

En outre, le Conseil de Surveillance a décidé lors de sa séance du 20 décembre 2005, de créer un Comité d'éthique chargé de régler les éventuelles questions susceptibles de se poser et relatives à l'éthique, à la gouvernance d'entreprise, ainsi qu'à l'image du Groupe. Ce Comité est composé des Présidents des Comités déjà en place et est présidé par la Vice-Présidente du Conseil de Surveillance. De ce fait, le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance doit être mis à jour, et sera alors mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

1.2.1. Le Comité d'audit

1.2.1.1 Composition et missions

Depuis le 17 mars 2005, le Comité d'audit est composé de 5 membres, MM Shemaya LEVY, Président de ce Comité depuis juillet 2005, Mario COLAIACOVO, Jean-Yves LECLERCQ, Michel LUCAS, et Michel TOUSSAN.

Le Comité d'audit a pour missions :

(a) dans le cadre de l'examen des documents comptables et financiers :

- d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels préparés par la direction financière, avant leur présentation au Conseil de Surveillance et notamment les modifications des principes et des règles comptables appliquées dans l'établissement des comptes,
- d'examiner les documents financiers diffusés par la société lors des arrêtés de comptes annuels et éventuellement donner une appréciation sur ceux-ci,
- de veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières,
- d'examiner les projets de comptes pour les besoins d'opérations spécifiques telles que apports, fusion, mise en paiement d'acomptes sur dividendes, rendus nécessaires en raison d'opérations sur le marché,
- d'analyser les demandes d'autorisation du Directoire soumises au Conseil de Surveillance concernant les opérations significatives d'acquisitions ou de cessions et d'augmentation de capital.

(b) dans le cadre du contrôle interne et externe de la société :

- d'examiner les propositions de nomination des commissaires aux comptes de la société et leur rémunération,
- d'examiner chaque année avec les commissaires aux comptes :
 - leur plan d'intervention et leurs conclusions,
 - leurs recommandations,
- d'examiner le suivi des recommandations préconisées par les commissaires aux comptes,
- d'évaluer les systèmes de contrôle interne du groupe,
- de suivre la cartographie des risques du Groupe,
- d'examiner les objectifs et les plans d'interventions et d'actions dans le domaine des contrôles internes :
 - les conclusions de leurs interventions et actions,
 - leurs recommandations et les suites qui leur sont données,
- d'examiner le programme et les résultats de l'audit interne en vérifiant que les procédures utilisées concourent à ce que les comptes de la société reflètent avec sincérité la réalité de l'entreprise et soient conformes aux règles comptables,
- d'apprécier la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes, ainsi que la validité des positions prises pour traiter les opérations significatives,
- d'examiner le reporting des informations comptables en provenance des filiales étrangères.

1.2.1.2 Activité du Comité d'audit

Le Comité s'est réuni 5 fois en 2005. Le taux de présence de ses membres à ses réunions s'est élevé à 95,65 % en 2005.

Le Président du Comité a fait part des travaux du Comité au Conseil de Surveillance.

Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité d'audit. Au cours de l'année 2005, le Comité a examiné les projets de comptes consolidés annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes.

Le Comité s'est fait présenter la structure du bilan du Groupe.

Au cours de l'année 2005, le Comité d'audit a examiné les comptes du Groupe arrêtés au 30 juin 2005 présentés par le Directoire et la Direction des Affaires Economiques et Financières et commentés par les Commissaires aux Comptes.

Il a également été tenu informé du contenu du rapport d'audit interne réalisé sur l'activité Téléphonie Mobile à la demande du Directoire. Ce rapport a proposé la mise en place de mesures susceptibles d'améliorer le contrôle interne de cette activité. Il a apporté au Conseil de Surveillance une réponse satisfaisante aux interrogations qui avaient conduit à demander cet audit. Par ailleurs, le Comité d'audit a été tenu informé du plan de déploiement du contrôle interne dans les sociétés du Groupe, et de l'état d'avancement de ce déploiement.

En 2005, sous la conduite de la Direction des Risques Groupe, SAFRAN a poursuivi une démarche formalisée d'énoncé interne systématisé de ses risques avec la contribution des « propriétaires » et gestionnaires des risques.

La proximité des démarches d'identification et de maîtrise des risques des deux sociétés Sagem et Snecma a facilité l'harmonisation post-fusion au cours de l'année 2005. Dans le cadre du nouveau périmètre, les outils communs ont été harmonisés : échelle d'impact, fréquence, maîtrise et liste des processus fonctionnels.

Cette démarche continue vise à élaborer une cartographie adaptée à l'évolution du processus de gestion des risques, à identifier les risques émergents et à permettre aux managers de faire évoluer, le cas échéant, les solutions de maîtrise ou de protection, et aux acteurs des activités de contrôle, de mieux évaluer la pertinence et l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

1.2.2 Le Comité des rémunérations et options

1.2.2.1 Composition et missions

Depuis le 17 mars 2005, ce Comité est composé de 4 membres, MM. François de COMBRET, Président depuis juillet 2005, Mario COLAIACOVO, Jean-Marc FORNERI et Bernard VATIER. Le Comité des rémunérations et des Options :

- propose au Conseil les rémunérations des mandataires sociaux et les critères de détermination de la part variable de ces rémunérations ; il veille à leur application.
- informe le Conseil de la politique d'attribution des stock-options et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ; il n'a pas été attribué de stock-options en 2005.
- est informé de la politique de rémunération du Groupe, en particulier pour les principaux dirigeants.

1.2.2.2 Activité du Comité des rémunérations et options

Le Comité des rémunérations s'est réuni à 3 reprises au cours de l'exercice 2005. Le taux de présence de ses membres a été de 100 %.

Il a statué sur la rémunération des mandataires sociaux, à savoir des membres du Directoire, des membres salariés du Conseil de Surveillance, ainsi que du Président et de la Vice-Présidente du Conseil de Surveillance. Il a également donné son avis sur la rémunération des cadres dirigeants de la société tête de Groupe.

1.2.3 Le comité des nominations

1.2.3.1 Composition et missions

Depuis le 17 mars 2005, ce Comité est composé de 5 membres : MM. Michel LUCAS, Président de ce Comité depuis juillet 2005, Mario COLAIACOVO, Philippe JOST, Jean-Yves LECLERCQ et Bernard VATIER.

Ce Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des membres, ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible.

Il conduit l'évaluation du Conseil de Surveillance, il propose au Conseil de Surveillance la présentation des membres du Conseil de Surveillance dans le rapport annuel et notamment la liste des membres indépendants.

Il fait toute proposition au Conseil sur sa composition. Le Président du Comité des nominations est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité de Direction du Groupe.

1.2.3.2 Activité du comité des nominations

Le Comité des nominations a tenu une réunion en 2005 à laquelle tous ses membres ont assisté, et au cours de laquelle il a proposé la mise en place d'une procédure de désignation des représentants actionnaires salariés au sein du Conseil de Surveillance, afin de respecter l'accord signé entre Sagem et Snecma avant la fusion.

1.2.4 Le Comité stratégique

1.2.4.1 Composition et missions

Depuis le 17 mars 2005, ce Comité est composé de 6 membres : Monsieur Mario COLAIACOVO, Président, Madame Anne LAUVERGEON et MM. François de COMBRET, Philippe JOST, Pierre MORAILLON, et Dominique PARIS ; par ailleurs, Monsieur Jean-Yves LECLERCQ participe aux réunions du Comité en qualité d'invité.

Ce Comité a pour mission d'examiner et d'évaluer l'ensemble des projets d'investissement et de désinvestissement de la société pouvant avoir un impact significatif sur la société en matière de croissance interne et externe. Il se réunit sur convocation du Président, ou de la moitié de ses membres. Le Directoire assiste à ce Comité.

1.2.4.2 Activité du comité stratégique

En 2005, ce Comité s'est réuni 3 fois avec un taux de présence de 88,88 %, en vue d'examiner divers projets parmi lesquels la création de l'entreprise commune de R&D à 50/50 avec Bird en Chine dans le domaine de la téléphonie mobile, l'acquisition par Sagem Défense Sécurité de la société Orga en Allemagne, la cession de l'activité « Câbles » par Sagem Communication, la cession de la société Techlam (connexions élastomères), la cession des activités de mécanismes pour satellites de Snecma, la cession des activités de maintenance des turbines terrestres Rolls Royce, la cession des actionneurs de sièges d'avions, la cession de la société Cinch Inc., et des activités industrielles de Cinch Ltd.

Le Comité a déjà tenu en 2006 une première réunion.

1.3 Les commissaires aux comptes

Les comptes de la société sont certifiés conjointement par la société DELOITTE & ASSOCIES, représentée par Messieurs PICARD et BATTISTI, et par la société CONSTANTIN ASSOCIES représentée par Monsieur SEGURET.

Les Commissaires aux comptes ont été nommés pour 6 ans par l'Assemblée générale du 21 avril 2004.

Leur mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale prévue en 2010.

II — PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

2.1 Définition du contrôle interne et objectifs recherchés.

Le Groupe SAFRAN a décidé de formaliser, dans le cadre de l'application de la loi de sécurité financière, son contrôle interne sur la base du référentiel international « COSO »⁽¹⁾.

Le Groupe SAFRAN définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par son Directoire, ses dirigeants et son personnel, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- mise en œuvre des orientations stratégiques de l'entreprise et conduite efficace des opérations,
- sincérité et fiabilité des informations financières,
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le contrôle interne contribue à la sécurisation des actifs et à la prévention de dysfonctionnements éventuels de l'organisation.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2 Éléments clés du contrôle interne du Groupe SAFRAN

2.2.1 Environnement de contrôle interne

SAFRAN est un Groupe industriel décentralisé, au sens où chaque filiale gère directement les aspects opérationnels liés à son activité.

2.2.1.1 L'organisation du Groupe

Elle est fondée sur :

- une société de tête, chargée du pilotage, de l'organisation et du développement du Groupe ;
- quatre branches regroupant les sociétés ou entités dédiées à la Propulsion Aéronautique et Spatiale, aux Equipements Aéronautiques, à la Défense Sécurité et aux Communications ;
- des sociétés filiales constituées par métiers.

Dans le cadre des orientations définies par le Directoire de la société de tête et sous son contrôle, chaque filiale assume toutes les fonctions et les responsabilités d'une entreprise dans le domaine juridique, commercial, technique, industriel, économique, financier et social.

La société de tête du Groupe SAFRAN a adopté (par une Assemblée Générale du 26 avril 2001) la formule d'administration à Directoire et Conseil de Surveillance.

Sous l'autorité du Directoire, la société de tête a pour grandes missions de :

- définir et conduire la stratégie du Groupe ;
- assurer la gouvernance et le contrôle des sociétés du Groupe. Un certain nombre de règles, consignées dans des procédures, ont ainsi été retenues par le Directoire concernant, en particulier :
 - la gouvernance dans les sociétés du Groupe ;
 - les relations entre les filiales et la société de tête du Groupe ;
- réaliser certaines prestations pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- mener ou coordonner les actions destinées à développer la notoriété du Groupe et à accroître son efficacité.

(1) COSO : Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission

2.2.1.2 Les principaux acteurs du Groupe

Le Directoire

Le Directoire, dans le cadre de ses attributions générales et notamment celles d'arrêter et de publier les comptes du Groupe, a mis en place un dispositif de contrôle interne visant à garantir la qualité des informations comptables et financières.

Les Directions des branches

Le Président du Directoire leur délègue son autorité pour l'animation et le suivi de l'activité des sociétés appartenant à leurs branches respectives en matière de :

- fixation des objectifs ;
- suivi des réalisations ;
- mise en œuvre des décisions sur des dossiers stratégiques concernant les sociétés du Groupe ;
- supervision opérationnelle des sociétés, coordination et animation des actions transversales.

La Direction Stratégie et Développement veille, en liaison avec les Directeurs de branche concernés, à la cohérence des dossiers stratégiques de chacune des filiales avec les lignes stratégiques du Groupe, à la pertinence des actions envisagées et à leur compatibilité avec le contexte d'ensemble dans lequel le Groupe évolue.

La Direction de la Qualité coordonne, pour l'ensemble du Groupe, les actions de progrès en matière de qualité en concertation étroite avec les directions Qualité des différentes sociétés du Groupe. Elle représente le Groupe dans les instances Qualité nationales et internationales.

La Direction Recherche et Technologie est en charge de la veille technologique et de l'anticipation. A ce titre, elle anime et coordonne les actions de R&T des sociétés du Groupe.

La Direction des Affaires Economiques et Financières, qui a autorité sur les directions financières des filiales et qui centralise et coordonne les financements, la trésorerie, la fiscalité, le processus budgétaire, le reporting, la consolidation des comptes et les fusions-acquisitions.

La Direction des Affaires Sociales et Institutionnelles qui coordonne, pour l'ensemble du Groupe, l'élaboration de la politique sociale et la communication interne et externe en concertation étroite avec les directeurs généraux des branches, les présidents et les directeurs des ressources humaines des différentes sociétés du Groupe. Sont placées sous son autorité les directions suivantes : Communication Groupe, Relations Institutionnelles, Relations du Travail, Développement Durable, ainsi que le service Protection Industrielle et du Patrimoine.

Le Secrétariat Général, qui, outre son rôle de Secrétariat du Directoire, a pour mission d'assurer la défense des intérêts du Groupe, de veiller à la protection et à la valorisation de son patrimoine et de mettre en œuvre l'évolution de ses structures. Il comprend la Direction des Risques, la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne, la Direction Juridique, le département Immobilier et Assurances. Il identifie les principaux risques pesant sur le Groupe, leur probabilité et leur incidence sur l'économie et les résultats du Groupe. Il veille à mettre en œuvre une prévention et une couverture adéquates, dans le cadre des orientations définies par le Comité des Risques Groupe.

2.2.1.3 Les acteurs indépendants

Des acteurs indépendants interviennent également en termes de contrôle interne :

- le Comité d'audit du Conseil de Surveillance, qui entend les Commissaires aux Comptes sur leur mission, examine les comptes et les procédures comptables présentés par le Directoire et le management ;
- les Commissaires aux Comptes qui, outre leur mission de contrôle et de certification des comptes annuels et consolidés, organisent des interventions régulières visant à apprécier la solidité des procédures des différents cycles de l'entreprise participant à l'élaboration de l'information comptable et financière.

2.2.1.4 Les valeurs du Groupe

Le Groupe SAFRAN a retenu un socle commun de valeurs partagées par l'ensemble des personnes du Groupe et régissant ses actions.

A cet égard, une charte d'éthique, diffusée dans l'ensemble du Groupe, rappelle les principes qui gouvernent le comportement des personnes qui en font partie, ceci afin d'assurer une meilleure protection du patrimoine et de l'image de l'entreprise. Chaque filiale est chargée de la décliner de manière opérationnelle. Elle fait partie du recueil de procédures du Groupe.

2.2.2 Elaboration du dispositif d'identification et de maîtrise des risques.

2.2.2.1 Compte tenu des domaines d'application de ses technologies (aéronautique, spatial, avionique, télécommunications, défense et sécurité) et de la qualité de ses donneurs d'ordres (avionneurs, compagnies aériennes, agences spatiales, armées, administrations, opérateurs...), SAFRAN évolue par nature dans un environnement réglementé et contrôlé.

Il doit satisfaire à des exigences élevées de qualité et de conformité dans les domaines technique (homologations, audits qualité clients), économique (autorisations d'exportation, contrôle de coûts des marchés publics) ou environnemental.

Différentes autorités de contrôle et de certification veillent au respect de ces normes. Le Groupe a mis en œuvre les dispositifs permettant d'assurer, dès leur conception, un niveau de sécurité élevé de ses produits (normes ISO 9000 et 14000).

2.2.2.2 Identification des risques

En 2005, sous la conduite de la Direction des Risques du Groupe, SAFRAN a poursuivi la démarche formalisée d'identification et de mesure des principaux risques.

Ont notamment été harmonisées les règles et procédures existant dans ce domaine dans les groupes Sagem et Snecma avant leur fusion. Dans le cadre du nouveau périmètre, des outils communs ont été adoptés : échelles d'impact, fréquence, liste des processus fonctionnels assujettis à l'analyse des risques.

Sur le plan de l'organisation, chaque filiale de premier rang⁽¹⁾ est dotée d'un « risk manager » chargé :

- d'établir la cartographie des risques ;
- de définir et mettre en œuvre la politique de maîtrise de ces risques selon l'approche et la méthodologie définies par le Groupe ;
- de mettre en place un programme « Intégrité des produits et des services » et d'en surveiller l'exécution ;
- de mettre en place des modalités de gestion de crise et d'en coordonner l'exécution en cas de survenance d'un événement.

Un Comité des Risques Groupe se réunit plusieurs fois dans l'année pour analyser les grands risques auxquels est exposé le Groupe.

2.2.3 Procédures de contrôle interne

En ce qui concerne les procédures liées à l'information comptable et financière le Groupe applique des procédures de consolidation mises à jour régulièrement et ayant fait l'objet récemment de l'adaptation aux normes IFRS⁽²⁾.

Le progiciel de consolidation contient les contrôles nécessaires à la cohérence des divers éléments constituant la consolidation des comptes.

La transmission à la Direction Financière du Groupe de la liasse de consolidation d'une société du Groupe est accompagnée d'une validation formelle par le Directeur Financier de cette société.

(1) Est qualifiée « filiale de 1^{er} rang » une société filiale directe de la maison- mère SAFRAN et incluse, du fait de son poids économique, dans le processus budgétaire et la planification.

(2) IFRS : International Financial Reporting Standards

Le Président du Directoire reçoit deux lettres d'affirmation des principales sociétés du Groupe : l'une concernant la sincérité et la fiabilité des comptes signée par le Président et le Directeur financier de la filiale concernée, l'autre concernant le contrôle interne signée par le Président de la filiale.

Les Présidents des filiales de second rang doivent également adresser aux Présidents de leur société mère une lettre d'affirmation sur le dispositif de contrôle interne.

Le Groupe applique, en matière de référentiel comptable les textes réglementaires français et les recommandations du guide comptable professionnel du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).

Les comptes semestriels consolidés du Groupe SAFRAN au 30 juin 2005 ont été préparés pour la première fois en appliquant les principes de comptabilisation des normes IFRS sous la forme de comptes intermédiaires tels que définis dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

En outre, les règles applicables aux opérations de fusion-absorption et donc à celle de Snecma par Sagem ont entraîné des conséquences importantes sur le bilan d'ouverture et sur les comptes statutaires du nouvel ensemble fusionné.

Les normes et réglementations font l'objet au sein du Groupe SAFRAN d'une veille et d'un suivi par les fonctions centrales spécialisées (Secrétariat Général et Direction Juridique, Direction des Affaires Sociales et Institutionnelles, Direction des Affaires Economiques et Financières), qui, chacune dans son domaine de compétences, anime et coordonne un réseau de correspondants dans les différentes sociétés du groupe.

2.2.4 Information et communication

Le processus budgétaire et de planification donne lieu chaque année à la formalisation par le Groupe des objectifs de chaque filiale.

Chaque trimestre, un comité budgétaire examine les réalisations, définit les actions correctives éventuellement nécessaires et valide, s'il y a lieu, de nouvelles prévisions pour l'exercice.

Mensuellement, les filiales réalisent un reporting budgétaire et financier de leur activité. Une réunion mensuelle se tient entre la direction des affaires économiques et financières et les directeurs financiers des filiales afin de procéder au suivi et au commentaire des éléments de reporting.

D'une manière hebdomadaire, chaque filiale adresse à la direction générale de la société tête de Groupe un « relevé de faits marquants », qui, sous forme synthétique, présente les principaux éléments liés à l'activité.

Les principales procédures intéressant le fonctionnement du Groupe sont rassemblées dans un système documentaire accessible via l'Intranet du Groupe. Ce recueil est structuré par grands processus.

2.2.5 Pilotage du contrôle interne

Le processus général de contrôle interne est supervisé — chacun dans son domaine de responsabilité — par l'équipe dirigeante de la société tête de Groupe, qui s'appuie également sur les différentes directions centrales, sur la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne Groupe et sur le projet — en cours — de déploiement du contrôle interne.

La Direction de l'Audit et du Contrôle Interne Groupe, qui comprend 15 personnes est, en particulier, en charge de veiller de façon permanente à la maîtrise et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne sur l'ensemble du Groupe.

Un Comité Audit et Contrôle Interne Groupe se réunit deux fois par an. Il est animé par le Directeur de l'Audit et du Contrôle Interne Groupe et composé de représentants de la Direction Générale de SAFRAN et des Directeurs financiers des principales sociétés du Groupe.

Ce Comité :

- fixe les orientations générales concernant le plan d'audit en tenant compte des missions spécifiques réalisées par les Commissaires aux Comptes ;
- examine les principales recommandations formulées par les auditeurs ;
- prend connaissance des principales mesures correctives mises en place ;

— examine les conclusions des travaux relatifs au contrôle interne, à la fois pour ce qui concerne les missions d’audit y afférentes et pour ce qui résulte de la démarche entreprise au sein du Groupe.

Ces dispositions sont décrites dans la charte de l’audit interne du Groupe SAFRAN.

Le plan d’audit est approuvé par le Comité des Présidents des sociétés du Groupe, sous l’autorité du Président du Directoire. Il est ensuite présenté au Comité d’Audit du Conseil de Surveillance.

2.3 Mise en œuvre du projet spécifique déploiement du contrôle interne Groupe

2.3.1 Le Groupe a mis en place un projet spécifique portant sur le contrôle interne relatif à la fiabilité des informations comptables et financières.

Un comité de pilotage « Déploiement du contrôle interne » placé sous l’autorité du Président du Directoire :

- a examiné en 2005 les conclusions des travaux effectués au cours de l’exercice,
- et a fixé les principales orientations à prendre au niveau du Groupe.

Le comité opérationnel de « déploiement du contrôle interne », présidé par le Secrétaire Général du Groupe, réunit les directeurs financiers des filiales de premier rang du Groupe et le Directeur de l’Audit et du Contrôle Interne pour suivre l’avancement du déploiement.

2.3.2 Le Groupe a mis en place un dispositif de suivi du contrôle interne s’appuyant notamment sur une équipe centrale et des responsables désignés dans chaque filiale concernée. Cette organisation s’applique à fin 2005 aux quarante sociétés principales du Groupe et sera généralisée en 2006.

2.3.3 Application du référentiel Groupe

La société tête de Groupe et les filiales de premier rang du Groupe ont mis en place un programme de documentation et de test des points clefs de contrôle interne sur chacun de ces processus. Ce programme permet de mesurer l’adéquation des procédures au référentiel dans chacune de ces entités.

Pour les autres filiales du Groupe, une méthode par questionnaire a été adoptée ; cette démarche s’appuie sur les mêmes exigences de contrôle interne et donne lieu à une analyse permettant de formuler également un diagnostic sur l’adéquation et l’efficacité des procédures en place.

Pour 2005, ce programme a porté sur les processus suivants :

- contrôle comptable et financier des programmes ;
- clôture des comptes sociaux ;
- achats et relations avec les fournisseurs ;
- gestion de la trésorerie.

A l’issue de ces évaluations, des plans d’actions sont définis.

Le périmètre actuellement concerné par le déploiement du contrôle interne représente environ 96 % du chiffre d’affaires de l’ensemble constitué par la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale et par la branche Equipements Aéronautiques.

Dans la branche Communications et dans la branche Défense Sécurité, les deux principales sociétés concernées, à partir du contrôle interne préexistant dans le Groupe Sagem, ont participé à la démarche Groupe à compter du second semestre de 2005 pour déboucher sur un déploiement pleinement effectif en 2006.

Les Commissaires aux Comptes ont examiné les divers documents descriptifs et travaux réalisés lors du déploiement du contrôle interne.

Le Comité d’Audit du Conseil de Surveillance a eu communication en octobre 2005 des différentes phases du projet et sera tenu régulièrement informé de son développement.

2.3.4 Moyens nouveaux mis à disposition du contrôle interne

Un outil informatique dédié au projet a été mis en place en 2005. Il rassemble la documentation sur les processus, les tests sur les points clefs de contrôle et les plans d’action.

2.3.5 Incidence de la fusion Sagem/Snecma

Le Groupe né de la fusion s'est employé, au cours de l'année 2005, à faire converger la démarche de contrôle interne des deux entreprises.

2.4 Plan d'action pour l'exercice 2006

Outre l'achèvement du déploiement sur l'ensemble des branches d'activités, le plan 2006 inclut des missions d'audit visant à s'assurer de la qualité de la démarche d'auto-évaluation, tant au niveau des évaluations proprement dites qu'à celui de la mise en œuvre des plans d'action.

16.3.2. Déclaration sur la conformité de la société SAFRAN en matière de gouvernement d'entreprise en vigueur en France

La société SAFRAN se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

17. SALARIES

Les opérations de *consultation légale des instances représentatives du personnel portant sur la fusion Sagem-Snecma*, sur la privatisation de Snecma, sur la création des nouvelles sociétés nées de Sagem ont été conduites dès le début de l'année 2005.

Cette consultation s'est, réglementairement, déroulée tant au niveau des sociétés-mères que des différentes sociétés, voire de leurs établissements, et ce, dans les délais impartis.

Dans le cadre de l'OPE/OPA de Sagem sur Snecma, l'État a cédé une partie des actions qu'il détenait. 9 370 472 actions Snecma ont été souscrites par les salariés du Groupe Snecma dans le cadre de cette offre.

Il a été décidé un plan d'attribution d'actions gratuites, autorisé par l'Assemblée Générale du 11 mai 2005, au bénéfice des salariés de l'ex — Sagem SA.

La création du nouveau Groupe a nécessité, ensuite, l'ouverture de négociations sociales pour répondre, d'une part, à la disparition, du fait de la fusion, d'anciens dispositifs contractuels ou de structures de concertation obligatoires, et d'autre part à la nécessaire harmonisation des statuts des personnels du Siège Social.

Ces négociations ont permis la signature d'un *accord de Participation* valable pour l'ensemble du Groupe, élément de solidarité et de consensus social, ainsi que d'un accord créant un *Plan d'Epargne Groupe*.

Un accord a été négocié afin de mettre en place un nouveau *Comité de Groupe*. Cet accord, finalisé en décembre 2005 est soumis à l'approbation de chaque société en application des dispositions du Code du Travail en ce début 2006.

Les opérations administratives ont été effectuées pour permettre l'établissement de *tableaux de bord Groupe*, et de statistiques unifiées sur l'ensemble des données relatives au personnel, en France et dans le reste des établissements à l'international. Par ailleurs, la *gestion de l'ensemble des cadres supérieurs* bénéficiant d'une rémunération à part variable (bonus) a fait l'objet d'une harmonisation et d'une centralisation.

La gestion des cadres à haut potentiel (« managers Groupe ») a été également unifiée et l'Université SAFRAN a étendu ses compétences à l'ensemble du nouveau Groupe, en accueillant 1 000 managers en 2005.

Au cours de l'année 2005, le Groupe a procédé à 2 600 embauches se traduisant par un accroissement net des effectifs à périmètre constant. Les cadres et les ingénieurs représentaient 54% de ces embauches. Aux fins de parfaire leur connaissance du Groupe et de renforcer la cohésion des équipes, 1 000 ingénieurs ou cadres embauchés ou promus cadres dans l'année ont été réunis pendant deux journées consécutives au *Futuroscope* pour une présentation des activités du Groupe.

La *politique de Mobilité* a bénéficié du nouvel effet de taille du Groupe et permis des échanges de cadres entre les sociétés, principalement dans le domaine des affaires financières. Un mouvement analogue a été préparé dans le domaine des ressources humaines pour une mise en œuvre au début de 2006.

En matière d'Information et Communication, des *campagnes de communication* ont été conduites pour asseoir l'image du nouveau Groupe SAFRAN ; l'organisation de sa présence au Salon du Bourget a contribué fortement à ce positionnement d'image. La création du Groupe et sa nouvelle dénomination ont nécessité l'élaboration d'une *Charte Graphique*, appliquée dans l'ensemble des sociétés et des sites. Enfin, un *nouveau site Internet*, comportant un important volet Ressources Humaines a été créé.

Les démarches de progrès (Action V) et les opérations de modernisation industrielle ont fait l'objet d'un *accompagnement social* fort, tant sur le plan de la consultation des instances représentatives du personnel, des relations avec les pouvoirs publics, que de la mise en œuvre des moyens de reclassement du personnel lorsque cela s'avérait nécessaire. On peut citer la mise en place des Centres d'Excellence Industrielle à Snecma, la réorganisation d'Aircelle, la cession de l'activité Câbles de Sagem Communication ou celle de l'activité Actionneurs de Messier-Bugatti.

17.1. Ressources humaines et relations sociales

17.1.1. Emploi

Au 31 décembre 2005, les effectifs inscrits du Groupe s'élevaient à 58 060 salariés.

Le tableau ci-dessous présente la situation des effectifs au 31 décembre 2005 :

	31.12.2005		
	France	Etranger	Total
Branche Propulsion Aéronautique et Spatiale	18 229	3 199	21 428
Branche Equipements Aéronautiques	9 985	8 801	18 786
Branche Défense Sécurité	6 838	2 220	9 058
Branche Communications	4 441	3 837	8 278
SAFRAN, SAFRAN Informatique, SAFRAN Conseil	510		510
Groupe SAFRAN	40 003	18 057	58 060

En France, les effectifs s'élèvent à 40 003 salariés.

En terme de structure des effectifs, les 40 003 salariés se décomposent en 31 % de cadres, 32 % de techniciens, 4 % d'agents de maîtrise, 9 % d'employés et 24 % d'ouvriers.

La part des effectifs consacrée à la recherche et au développement (RTDI) atteint 26 %.

La politique de rajeunissement des effectifs et d'apport de compétences nouvelles a été renforcée, avec le recrutement d'environ 2 600 personnes. Ces recrutements ont concerné 1 400 cadres (54 %) dont plus d'un tiers pour la branche Equipements Aéronautiques.

Dans les nouveaux embauchés 57 % avaient moins de 30 ans et 23 % étaient des femmes.

Le recours aux contrats à durée déterminée est resté, comme en 2004, très limité puisque ceux-ci représentent moins de 1 % des effectifs à fin 2005.

L'intérim est inférieur à 10 % et a concerné en moyenne 3 994 salariés, dont presque la moitié se trouvait dans la branche Communications, qui a le plus recours à ce type de main d'œuvre compte tenu de la forte variation de son niveau d'activité.

La mobilité interne entre sociétés du Groupe est d'environ 450 mutations dont plus de la moitié sont des cadres (56 %).

A l'International, le Groupe continue à consolider sa présence avec l'acquisition d'Orga dans la branche Défense Sécurité soit plus de 1 500 salariés répartis sur quatre pays (Brésil, Allemagne, Inde, Russie).

Le tableau ci-dessous présente la répartition géographique des effectifs le 31 décembre 2005 :

Europe	France	40 003
	Royaume-Uni.....	1 943
	Belgique.....	1 537
	Allemagne.....	1 224
	Autres pays Europe ^(*)	1 029
Amérique	Russie.....	215
	Mexique	2 511
	Etats-Unis	2 804
	Canada	942
	Brésil.....	633
Afrique	Uruguay	15
	Tunisie	1 481
	Maroc, Mauritanie	469
Asie	Afrique du sud.....	286
	Chine.....	1 908
	Singapour.....	348
	Inde	579
	Japon	16
Océanie	Taïwan	5
	Moyen Orient (Emirats Arabes Unis)	6
	Australie.....	106
Total		<u>58 060</u>

(*) : Autriche, Danemark, Espagne, Hongrie, Italie, Pays Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Suède, Suisse

Par ailleurs, environ 470 expatriés se répartissent dans 56 pays. Ils assurent une représentation commerciale et technique auprès des clients et dans les principaux pays.

17.1.2. Politique Ressources Humaines

17.1.2.1. Formation — Université d'entreprise

Le Groupe consacre un budget important aux actions de formation, considérant qu'elles représentent un investissement pour les collaborateurs et pour les entreprises. L'ensemble des actions recensées dans les plans de formation de chaque société du Groupe représente un pourcentage de la masse salariale compris entre 3 % et 4,5 %.

L'Université d'entreprise, créée fin 2002 dans le contexte du Groupe Snecma d'alors, a été confirmée dans ses missions depuis la création du Groupe SAFRAN.

Cette université est pour la Direction Générale un moyen d'accompagner les transformations du Groupe et de préparer les managers SAFRAN aux défis de demain :

- développer une culture Groupe, favoriser la coopération par une meilleure connaissance mutuelle et un échange de meilleures pratiques,
- préparer les dirigeants et les futurs dirigeants à leurs rôles nouveaux, leur permettre d'acquérir les méthodes, les savoir-faire et les comportements nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités,
- accompagner les projets majeurs du Groupe par des actions de formation adaptées,
- diffuser « l'état de l'art » dans les disciplines du management grâce à des interventions académiques et des témoignages externes.

L'université SAFRAN est en particulier destinée aux personnes qui sont ou seront amenées à exercer des responsabilités importantes au sein du Groupe. Les modules proposés constituent une préparation, à court, moyen ou long terme, à des situations de mobilité de toutes natures : mobilité entre les sociétés du Groupe, mobilité géographique, mobilité entre métiers.

L'Université SAFRAN est ainsi un outil privilégié d'accompagnement du rapprochement entre Sagem et Snecma et demeure un moyen d'intégration des sociétés amenées à rejoindre le Groupe.

L'Université a accueilli 1 077 managers en 2005, représentant les différentes sociétés du Groupe SAFRAN.

17.1.2.2. Evolution des rémunérations

Les sociétés du Groupe ont négocié des programmes salariaux pour 2005 permettant une progression moyenne en masse des rémunérations supérieure à 3 % de la masse salariale, comprenant l'attribution d'augmentations générales et individuelles aux collaborateurs et d'augmentations entièrement individualisées aux cadres.

17.1.2.3. Intéressement, participation

Les sociétés du Groupe ont signé ou renouvelé des accords relatifs à l'intéressement en fonction de leur échéance à trois ans. L'intéressement est versé en fonction du résultat net propre à chaque société et de l'évolution de celui-ci par rapport à l'exercice précédent ; cet indicateur est complété le cas échéant, par d'autres qui mesurent des critères de performance choisis par chaque société en fonction de leur pertinence. L'intéressement est réparti individuellement entre les salariés selon un critère de proportionnalité aux salaires amendé par la prise en compte d'un salaire minimum pour une partie des accords.

Un accord de participation Groupe a été signé le 30 juin 2005 entre la Direction des Ressources Humaines du Groupe SAFRAN et l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Il fait suite à l'accord négocié en début d'année dans le cadre du périmètre Snecma. Par cet accord la participation dégagée par chacune des sociétés du Groupe SAFRAN est mutualisée dans une « Réserve spéciale globale de participation ». L'ensemble des salariés du Groupe peut ainsi bénéficier d'une participation calculée et répartie selon des bases et des modalités communes.

17.1.2.4. Description des mesures de cessation anticipée d'activités

Au total, environ 520 personnes sont entrées dans l'un ou l'autre des dispositifs de cessation anticipée d'activité en vigueur dans les sociétés françaises du Groupe, au cours de l'année 2005.

Cessation d'activité de certains travailleurs salariés

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des dispositions réglementaires « Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés » (« CATS »). L'accord CASA définit les conditions du départ à partir de 55 ans de salariés ayant travaillé de nuit, ou en équipe, pendant une partie de leur carrière, sous réserve que ces salariés aient à 60 ans le nombre de trimestres requis pour liquider leur retraite. L'entrée dans ces dispositifs est accompagnée par le versement d'une indemnité et le maintien des adhérents au régime de prévoyance de chaque société.

En 2005, Snecma, Hispano-Suiza, Messier-Dowty, Messier-Bugatti ont permis à 840 salariés de bénéficier du dispositif CASA (Cessation d'Activité des Salariés Agés) créé par l'accord de branche du 26 juillet 1999 étendu.

D'autre part, 540 salariés ont bénéficié d'un dispositif CATS en 2005.

Autres dispositifs de cessation anticipée d'activité

La mise en œuvre des dispositifs de préretraite progressive dans le cadre de conventions du Fonds National de l'Emploi s'est poursuivie dans quatre sociétés du Groupe jusqu'au 31 décembre 2005 et a concerné 688 salariés.

L'application de l'accord portant sur la cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante signé par Snecma Propulsion Solide en 2002 s'est traduite par le départ de 77 salariés en 2005.

Des accords permettant le départ anticipé de salariés ayant effectué certains travaux pénibles ont été reconduits dans quelques sociétés du Groupe (Snecma Services, Snecma, Messier-Dowty).

Chez Turbomeca, 105 personnes sont parties en retraite avant 60 ans dans le cadre de la loi Fillon (carrière longue).

Gestion des âges et du transfert des compétences

Dans ce domaine, une politique a été définie à partir des travaux conduits par le Holding et les filiales.

Dans le même esprit, Snecma a mis en place en 2002 un dispositif pour accompagner l'évolution des compétences. Ce dispositif a un triple objectif. En premier lieu, il vise à augmenter le volume de mobilité interne, plus précisément des métiers où le nombre de salariés est à terme en excédent vers les métiers en développement. Il permet aux salariés de développer leurs compétences par une mise en situation progressive, accompagnée par un processus de formation. Enfin, dans un volet projet professionnel, il offre aux salariés volontaires l'opportunité de préparer ce projet en étant aidés par l'entreprise.

17.1.2.5. Politique d'insertion des travailleurs handicapés

En matière d'emploi des travailleurs handicapés, les sociétés du Groupe se sont engagées dans une politique volontariste pour une meilleure insertion de ces salariés dans l'entreprise. A titre d'illustration, Snecma a créé en 2000 une structure handicap qui agit en partenariat avec l'Agefiph et des associations spécialisées, pour le recrutement et le maintien dans l'emploi des salariés handicapés et le développement de la sous-traitance en milieu protégé. Au 31 décembre 2005, Snecma employait l'équivalent de 5,8 % de salariés handicapés.

17.1.3. Relations sociales

Chaque société du Groupe poursuit une politique de négociation sociale tenant compte des engagements déjà pris et des possibilités économiques de chacune d'entre elles.

Dès la fusion (mai 2005), la Direction du Groupe a souhaité disposer de structures de représentation du personnel au niveau du Groupe pour poursuivre un dialogue social actif.

Une négociation sur la mise en place d'un Comité de Groupe, tenant compte du nouveau périmètre a été menée. Après accomplissement des formalités de validation de cet accord, le Comité de Groupe devrait pouvoir être réuni au premier semestre 2006.

Un Accord de participation Groupe SAFRAN a été signé le 30 juin 2005 à l'unanimité des organisations syndicales. En application de cet accord, tous les salariés du Groupe SAFRAN en France bénéficieront d'un niveau de participation harmonisé, obtenu par la mutualisation de la réserve spéciale de participation.

Enfin, un accord Plan d'Epargne Groupe a été négocié et signé par les organisations syndicales CFE-CGC, CFTC et CGT-FO. Il s'appliquera pour l'exercice 2006. Cet accord rationalise les dispositifs d'épargne salariale en regroupant dans un seul plan d'Epargne Groupe les fonds du PEE Sagem et du PEG Snecma.

Le nouveau PEG permet :

- d'ouvrir la diversité des profils de placement à tous les salariés en donnant accès à cinq FCPE à orientation de gestion différente,
- le versement dans le FCPE dédié à l'actionnariat et abondé par l'entreprise,
- de transférer des avoirs vers d'autres supports de placement à l'issue des périodes de blocage.

17.1.4. Les relations avec l'environnement local

D'une manière générale, les établissements des sociétés du Groupe entretiennent des relations étroites avec leur environnement local et régional et contribuent au rayonnement du Groupe à travers leur participation active à l'animation socio-économique de leur région d'implantation.

Le Groupe consacre notamment un effort important à l'accueil de jeunes en formation par alternance ou par l'apprentissage et de stagiaires de différents niveaux de formation. C'est ainsi qu'en 2005, le Groupe a signé la charte de l'apprentissage en juin 2005 qui vise à accroître le nombre d'apprentis.

Plus de 4 000 jeunes (dont environ 650 apprentis) ont été accueillis dans les différents sites français du Groupe. Dans le domaine scientifique et technologique, le Groupe développe des actions de partenariat avec des laboratoires publics de recherche (CEA, CNRS), ainsi que certaines universités scientifiques françaises et étrangères. Il est représenté dans les conseils d'administration des écoles de formation spécialisées dans les domaines de pointe correspondant aux technologies utilisées en aéronautique.

17.1.5. Œuvres sociales gérées par le comité d'entreprise

La contribution que les sociétés du Groupe versent à leur comité d'entreprise, pour les oeuvres sociales varie entre 1 % et 5 % de la masse salariale.

17.2. Participation et intéressement

17.2.1. Participation

Les montants versés par l'ensemble des sociétés du Groupe au cours des six derniers exercices étaient les suivants :

	<u>(en millions d'euros)</u>
2000	45,2
2001	53,0
2002	25,0
2003	47,5
2004	46,5
2005^(*)	40,0

(*) nouveau périmètre

17.2.2. Intéressement

Dans la quasi-totalité des sociétés du Groupe, le montant global de l'intéressement est plafonné à hauteur de 5 % de la masse salariale. Le dispositif repose essentiellement sur la performance économique de chaque société.

Les montants versés par l'ensemble des sociétés du Groupe au cours des six derniers exercices étaient les suivants :

	<u>(en millions d'euros)</u>
2000.....	36,8
2001.....	40,0
2002.....	41,2
2003.....	39,7
2004.....	44,5
2005^(*)	34,0

(*) nouveau périmètre

17.2.3. Plan d'épargne Groupe

Le Groupe Snecma avait conclu avec les organisations syndicales CFE-CGC, CFTC, CFDT et CGT-FO le 9 mars 2005, un accord créant un nouveau plan d'Epargne Groupe, applicable à ses 23 sociétés.

Cet accord harmonisait les structures d'épargne salariale dans le Groupe en regroupant dans un seul plan d'épargne les fonds diversifiés communs aux PEE des sociétés du Groupe et les fonds Actionnariat Salarié du PEG. Tous les salariés du Groupe en France avaient donc accès à huit FCPE à l'intérieur du nouveau PEG.

D'autre part, les salariés de Sagem SA en France avaient accès à un plan d'épargne d'entreprise composé de quatre FCPE dont trois dédiés à l'actionnariat salarié.

Chacun de ces plans était alimenté par les sommes attribuées au titre de la participation et par des versements volontaires (tels que par exemple l'intéressement).

Une négociation dans le but d'harmoniser les dispositifs d'épargne salariale a été engagée fin 2005 et a abouti à la signature en janvier 2006 d'un nouveau PEG regroupant les fonds.

Un engagement de conservation de titres existe entre le Club Sagem et SAFRAN (se reporter au § 18.6 du présent document).

17.2.4. Plans d'options

Les plans d'options en cours attribués aux salariés sont décrits au § 21.1.6. du présent document.

17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Se reporter au § 20.1.8.2. Note n°21-2

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote

18.1.1. Répartition du capital : Situation au 1^{er} janvier 2005

<u>ACTIONNAIRES</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>% Capital</u>	<u>Nombre de droit de votes</u>	<u>% Droits de vote</u>
PUBLIC	68 759 102	38,74 %	73 409 886	30,79 %
AREVA.....	30 875 680	17,39 %	55 620 760	23,33 %
CLUB SAGEM.....	28 290 930	15,94 %	32 387 770	13,59 %
SALARIES ET ANCIENS	18 963 883	10,68 %	36 772 961	15,42 %
FCPE SALARIES.....	10 874 060	6,13 %	15 153 100	6,36 %
CDC	7 351 760	4,14 %	10 699 760	4,49 %
BNP PARIBAS.....	7 181 180	4,05 %	14 362 060	6,02 %
Autodétention.....	5 203 405	2,93 %	0	0,00 %
TOTAL.....	<u>177 500 00</u>	<u>100,00 %</u>	<u>238 406 297</u>	<u>100,00 %</u>

18.1.2. Répartition du capital : Situation au 31 décembre 2005

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31.12.2005 après les opérations de rapprochement Sagem-Snecma.

<u>ACTIONNAIRES</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>% Capital</u>	<u>Nombre de droits de votes</u>	<u>% Droits de vote</u>
PUBLIC	162 575 212	38,98 %	171 842 758	34,5 %
ETAT	128 607 442	30,84 %	128 607 442	25,8 %
CLUB SAGEM	32 313 765	7,75 %	56 237 295	11,3 %
FCPE SALARIES	31 000 473	7,43 %	35 284 193	7,1 %
AREVA	30 845 682	7,40 %	59 436 432	11,9 %
SALARIES ET ANCIENS	16 787 284	4,03 %	31 985 838	6,4 %
BNP PARIBAS	7 182 680	1,72 %	14 365 360	2,9 %
Autodétention ⁽¹⁾	4 457 940	1,07 %	0	0,0 %
Autocontrôle ⁽²⁾	3 259 107	0,78 %	0	0,0 %
TOTAL	<u>417 029 585</u>	<u>100,0 %</u>	<u>497 759 318</u>	<u>100,0 %</u>

(1) Plan d'Option d'Achat.

(2) Actions détenues par les sociétés Lexwall 2 et Lexwall 13

Le capital de Club Sagem est détenu à 76,1 % par les FCPE des salariés de SAFRAN, 11,2 % par les salariés et 12,7 % par CM-CIC.

A la connaissance de la société il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

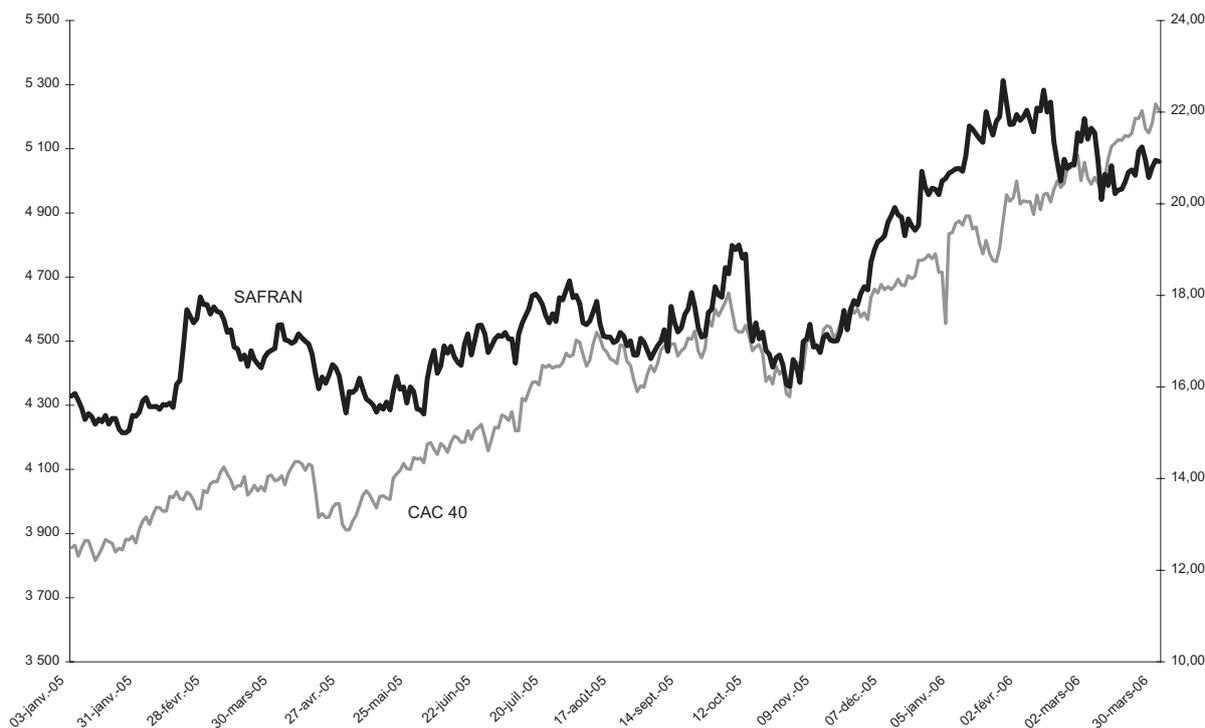
18.1.3. Marché des titres SAFRAN

Fiche d'identité

L'action SAFRAN (Code ISIN : FR 0000073272 — Mnémonique : SAF) est cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris et éligible au SRD (Voir notice Euronext n°2005-1865 du 11 mai 2005).

L'action SAFRAN fait partie des indices Euronext SBF 120, SBF 250, Euronext 100, CAC IT Large, CAC IT 20 et CAC NEXT 20.

Evolution du cours de l'action depuis la cotation de SAFRAN



18.2. Droits de vote

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ordinaires.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ordinaires entièrement libérées, pour lequel il sera justifié cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée d'une inscription nominative en compte depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire (décision prise par les Assemblées Générales des 21/06/1974, 26/09/1983 et 18/12/2003). En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission et, généralement, de toutes sommes disponibles susceptibles d'être incorporées au capital, ce droit de vote double est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à tout actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Cependant, les actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à raison des actions anciennes qui ne bénéficient pas encore du droit de vote double au moment de cette augmentation de capital, devront justifier d'une inscription nominative au nom du même actionnaire pendant deux ans à compter de leur attribution pour bénéficier du droit de vote double. La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Le droit de vote double cesse d'exister pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le délai de deux ans ci-dessus fixé ne sera pas interrompu et le droit acquis sera conservé pour tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession 'ab intestat', ou testamentaire, ou de liquidation de communauté de biens entre époux. Il en sera de même en cas de donation entre vifs au profit du conjoint ou d'un parent au degré successible.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

18.3. Détention ou contrôle de l'émetteur

Sans objet.

18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la société, au 31 décembre 2005, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.5. Pactes d'actionnaires

Avis publié par l'AMF n° 203C2129 le 15 décembre 2003 :

« Il a été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers un pacte entre actionnaires de la société Sagem, signé entre Club Sagem, Cogema et BNP Paribas le 12 décembre 2003, qui entrera en vigueur après la fusion absorption de Coficem par Sagem.

L'évolution du groupe Sagem eu égard à la dimension qu'il a atteinte, les mutations constatées dans son secteur d'activité et son environnement économique et industriel depuis la constitution de la société Coficem, société holding du RES réalisé sur Sagem, ainsi que les nouvelles données des marchés financiers conduisent à adapter en conséquence la structure de l'actionnariat de Sagem, afin notamment de favoriser la perception du titre Sagem sur son marché en augmentant son flottant et sa liquidité permettant par là même d'accroître ses perspectives de valorisation et donc de croissance.

Dans ce contexte, le pacte signé a pour objet :

- de restreindre dans une période de temps limitée le libre transfert des titres Sagem détenus par BNP Paribas et Cogema, afin de ne pas porter atteinte au bon fonctionnement du marché du titre ;
- d'organiser avec Club Sagem, en cas de transfert de titres, un droit de préemption selon les règles de réciprocité définies ci-après.

Les parties déclarent ne pas agir de concert en l'absence de tout accord entre elles en vue de mettre en œuvre une politique vis à vis de la société.

Engagements

BNP Paribas et Cogema s'interdisent pendant une durée de 20 mois commençant à courir à compter de l'entrée en vigueur du présent pacte de procéder au transfert des titres qui leur seront remis en échange de leurs titres Coficem dans le cadre de la fusion. BNP Paribas et Cogema pourront librement procéder au terme de cette période d'inaliénabilité au transfert desdits titres, sous réserve des dispositions relatives au droit de préemption.

Eu égard à leur appréciation de l'intérêt social de la société fondée sur le particularisme de sa culture d'entreprise marquée par l'importance de son actionnariat salarié qui a historiquement constitué un facteur essentiel du développement du Groupe Sagem et de sa réussite industrielle, BNP Paribas et Cogema ont déclaré chacune qu'elles n'apporteront pas leurs titres dans le cadre d'une offre publique qui n'aurait pas reçu l'aval du Conseil de surveillance de la société. Corrélativement, BNP Paribas et Cogema s'abstiendront de procéder à des transferts de titres sur le marché pendant toute la durée d'une telle offre. Ces engagements seront exécutés dans le cadre de la réglementation boursière en vigueur.

Droit de préemption

Les parties se consentent réciproquement entre elles un droit de préemption (avec faculté de substitution) en cas de transfert de titres à un ou plusieurs tiers portant sur au moins 0,1 % des droits de vote de la société après fusion (*). Toutefois, ce droit de préemption ne s'appliquera pas dans le cadre d'une OPA ou d'une OPE.

(*) Les bénéficiaires devront, s'ils décident d'exercer leur droit de préemption sur ce transfert, le notifier au transférant dans un délai prenant fin à la clôture du trentième jour de bourse suivant celui de la réception de la notification du transfert, dès lors que celui-ci ne porterait pas sur plus de 1 % du capital de la société et, au-delà de ce seuil, dans un délai prenant fin à la clôture du cinquantième jour de bourse suivant celui de la réception de ladite notification. Des délais spécifiques sont prévus pour le cas des droits préférentiels de souscription.

Pour l'appréciation du seuil de 0,1 %, il sera procédé au cumul des transferts opérés par le transférant pendant la période de douze mois précédant le dernier transfert conduisant à atteindre le seuil concerné.

Transferts autorisés

L'engagement d'inaliénabilité et/ou le droit de préemption ne s'appliqueront pas en cas de transfert par les parties de tout ou partie de leurs titres au profit de l'un de leurs affiliés, s'agissant de BNP Paribas et de Cogema, ou des fonds communs de placement du Groupe Sagem, s'agissant de Club Sagem, sous

réserve de l'adhésion préalable et sans réserve de l'affilié ou du fonds commun concerné aux dispositions du Pacte.

Entrée en vigueur, durée, caducité

Le pacte entrera en vigueur à compter de la date de réalisation de l'absorption de Coficem par Sagem. Sa durée sera de cinq ans, sans renouvellement automatique au-delà de ce délai.

Toutefois, le pacte prendra fin par anticipation dans les situations suivantes :

- en cas de non paiement dans les délais prévus dans le pacte du prix des titres acquis du fait de l'exercice du droit de préemption, la partie ayant proposé le transfert pourra notifier aux autres parties sa décision de rendre le pacte immédiatement caduc à son égard ;
- au cas où la participation en droits de vote de Club Sagem et des fonds communs de placement des salariés constitués dans le cadre de l'intéressement et de la participation des salariés dans la société deviendrait inférieur à 10 % du capital, et ce, pendant une durée de six mois consécutifs.

18.6. Engagements de conservation de titres

Un engagement collectif de conservation des titres Sagem regroupant 3 386 salariés et anciens salariés (et leurs ayants droit) de Sagem ainsi que la société Club Sagem a été signé le 29 mars 2004. Les signataires, personnes physiques ou morales, ont considéré qu'il était de leur intérêt de souscrire un engagement collectif de conservation de leurs actions Sagem. Les signataires n'ont pas agi de concert vis-à-vis de la société Sagem.

Suite à la fusion, ils détiennent 9,7 % du capital et 14,5 % des droits de vote de SAFRAN au 31 décembre 2005. Parmi ceux-ci figurent les mandataires sociaux suivants : M. Colaiacovo, Président du Conseil de surveillance, Grégoire Olivier, membre du Directoire, MM. Dupuy et Lagarde, membres du Conseil de Surveillance. Cet engagement de conservation est souscrit pour six ans et ne prévoit pas de modalités de reconduction.

18.7. Modifications dans la répartition des actions ordinaires et des droits de vote au cours des trois dernières années en pourcentage

<u>Principaux actionnaires</u>		<u>31/12/2003</u>	<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2005*</u>
PUBLIC	Actions	41,59 %	38,74 %	38,98 %
	DV	35,55 %	30,79 %	34,50 %
ETAT	Actions	/	/	30,84 %
	DV	/	/	25,80 %
FCPE Salariés	Actions	4,32 %	6,13 %	7,43 %
	DV	5,44 %	6,36 %	7,10 %
Salariés et anciens	Actions	11,00 %	10,68 %	4,03 %
	DV	17,90 %	15,42 %	6,40 %
CLUB SAGEM	Actions	13,13 %	15,94 %	7,75 %
	DV	10,71 %	13,59 %	11,30 %
AREVA	Actions	16,97 %	17,39 %	7,40 %
	DV	18,66 %	23,32 %	11,90 %
BNP PARIBAS	Actions	3,95 %	4,05 %	1,72 %
	DV	6,43 %	6,02 %	2,90 %
CDC	Actions	4,67 %	4,14 %	0,80 %**
	DV	5,31 %	4,49 %	1,30 %
Actions Propres	Actions	4,37 %	2,93 %	1,85 %
	DV	0 %	0 %	0 %

* Fusion Sagem / Snecma

** Actions au nominatif

18.8. Nantissements d'actions ou d'actifs

A fin décembre 2005, à la connaissance de la société, 6 517 445 actions SAFRAN ont été nanties par divers actionnaires, dont 6 487 692 actions par Club Sagem (soit 1,55 % du capital) en garantie d'emprunts d'une durée de 2 à 3 ans à échéance de 2006 (principalement) et 2007.

Il n'y a pas de nantissement d'actif.

19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

19.1. Relations avec l'Etat français

SAFRAN a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires pro forma ajusté de 957 millions d'euros avec l'Etat français et concerne essentiellement les activités militaires suivantes :

- Pour ce qui la concerne, la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale (cf. § 6.1) développe, fabrique et entretient les moteurs des aéronefs des forces militaires françaises. Elle assure la maîtrise d'œuvre industrielle de ces matériels dans le cadre des grands programmes aéronautiques comme les Mirage F1, Mirage 2000, Rafale, Super Etendard, ravitailleurs, hélicoptères, Transall, ATL 2... Elle motorise également les missiles de la force océanique stratégique (M45 et M51), les missiles air-sol longue portée comme le Scalp et l'Apache, et le missile sol-air très courte portée Mistral. Elle est enfin un acteur important dans le domaine des moteurs fusée et du transport spatial pour lesquels elle est chargée de travaux de préparation de l'avenir.
- La branche Equipements Aéronautiques, quant à elle (cf. § 6.2), participe aux grands programmes aéronautiques militaires français précédemment évoqués, principalement à travers les systèmes de train d'atterrissage, de freins ou de câblage.
- La branche Défense Sécurité met en œuvre pour les administrations françaises dans tous les domaines de la sécurité (défense nationale, sécurité des personnes, des biens, des transports, des systèmes d'informations) les techniques de pointe qu'elle maîtrise :
 - **l'inertie**, pour des systèmes de positionnement, navigation et guidage de tous types de véhicules ou d'engins,
 - **l'optique** et les **détection** et **traitement de signaux** pour les systèmes de veille, d'observation / imagerie, d'alerte, de guidage,
 - **l'électronique, l'informatique, la cryptologie et la maîtrise d'œuvre** de projets complexes pour l'intégration de systèmes complets.

Elle fournit ainsi (ou livrera prochainement) l'Armement Air-Sol Modulaire AASM, des périscopes de sous-marins, des systèmes de drones, des systèmes de préparation de mission, le système FELIN (Fantassin à Equipement et Liaisons Intégrées), ainsi qu'un ensemble de systèmes destinés à la sécurité du territoire et des citoyens, les radars du programme de sécurité routière Contrôle Sanction Automatisée, etc.

19.2. Convention relative aux actifs et filiales stratégiques

Le souci de protection des intérêts nationaux et de préservation de l'indépendance nationale a conduit l'Etat à se rapprocher de Snecma et de Sagem afin de leur indiquer son intention d'exercer son droit d'instituer une action spécifique au sein du capital de Snecma, dans le cadre du rapprochement de Sagem et Snecma, en application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986. L'Etat a souhaité, en contrepartie de sa renonciation à exercer son droit à instituer cette action spécifique, que des droits contractuels adéquats pour la protection des intérêts nationaux lui soient consentis.

Dans ces conditions, une convention tripartite substitutive à l'action spécifique a été conclue entre Sagem, Snecma et l'Etat. Cette convention en date du 21 décembre 2004 prévoit notamment :

- un droit de l'Etat de faire nommer, en sus des dispositions légales en vigueur, un représentant sans voix délibérative au sein du Conseil de Surveillance de SAFRAN, de Snecma Propulsion Solide (SPS), de Microturbo (SPS et Microturbo étant définies comme des filiales stratégiques) et des filiales détenant des actifs relatifs aux moteurs d'avions d'armes français ;
- un droit d'agrément préalable de l'Etat sur les cessions de certains actifs militaires et spatiaux, identifiés comme stratégiques, sensibles ou de défense (*), des entités du groupe SAFRAN, sur les cessions de titres de SPS, de Microturbo, d'Europropulsion, d'Arianespace et de G2P, sur le franchissement de 33,33 % ou de 50 % du capital des sociétés du groupe SAFRAN détenant des actifs stratégiques militaires et spatiaux, et sur les projets conférant des droits particuliers de gestion ou d'information sur les actifs stratégiques militaires et spatiaux ou de représentation au sein des organes

de direction de SPS et de Microturbo, le silence de l'Etat gardé pendant trente jours ouvrés valant agrément ;

- en cas de franchissement par un tiers d'un multiple de 10 % du capital ou des droits de vote de la société SAFRAN, l'Etat pourra — à défaut d'accord sur d'autres modalités préservant les intérêts nationaux relatifs aux actifs stratégiques militaires et spatiaux — acquérir les titres et les actifs de SPS et de Microturbo, à un prix déterminé par un collège d'experts, les parties concluant dans ce cas une convention de services et de transfert de technologies sur les actifs cédés.
- (*) — Les **actifs stratégiques** s'entendent des actifs existant à la date d'entrée en vigueur de la convention ou qui viendraient à être développés pendant la durée de celle-ci dans le cadre de marchés de défense français et afférents à la capacité de maîtrise d'œuvre, de conception, de fabrication, d'intégration et de maintien en condition opérationnelle relative à la propulsion des missiles balistiques et tactiques français et à la propulsion solide spatiale.
- Les **actifs sensibles** s'entendent des actifs conditionnant les capacités de maîtrise d'oeuvre et d'intégration des moteurs d'avions équipant les armées françaises, de la propulsion liquide des lanceurs spatiaux, de l'inertie haute performance et des systèmes de préparation de mission.
- Les **actifs de défense** s'entendent des actifs corporels ou incorporels détenus ou que viendraient à détenir SNECMA, SAGEM (ou l'entité issue de leur Fusion) ou des entités de leurs groupes respectifs, utilisés dans le cadre de marchés de défense français et entrant dans le champ de l'une des activités suivantes :
 - *pour les actifs existant actuellement au sein du groupe ex-Snecma* : (i) conception, architecture, intégration et MCO de moteurs d'aéronefs militaires (avions de combat et hélicoptères) et de missiles, et (ii) composants, équipements, logiciels d'aéronefs militaires (avions de combat et hélicoptères) et de missiles ;
 - *pour les actifs existant actuellement au sein du groupe ex-Sagem* : (i) inertie haute performance relative aux missiles stratégiques et à leurs porteurs, et (ii) système de préparation de mission.

19.3. Opérations avec les entités sous contrôle commun dont l'entreprise est un co-entrepreneur (selon IAS 31)

Il s'agit essentiellement des sociétés CFM International et SES (co-entreprises avec GE) et éventuellement Ningbo Bird Sagem Electronics (se reporter au § 20.1.8. note 20).

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

Préalable :

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice 2004 et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 47 et suivantes du chapitre 5 du document de référence de l'exercice 2004 déposé auprès de l'AMF le 28 février 2005 sous le n° D.05-0156 ;
- les comptes consolidés de l'exercice 2003 et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 44 et suivantes du chapitre 5 du document de référence de l'exercice 2003 enregistré auprès de l'AMF le 6 avril 2004 sous le n° R.04-048.

Ces comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions de la réglementation française telles que définies par le règlement n° 99-02 du Comité de la réglementation comptable relatif aux comptes consolidés.

Les années 2004 et 2005 n'étant pas comparables, suite au rapprochement des groupes Sagem et Snecma, deux séries d'informations pro forma sont présentées pour permettre le suivi de l'économie du Groupe :

- des comptes pro forma établis pour les années 2004 et 2005, réputant l'opération de regroupement comme réalisée au 1^{er} janvier 2004 et intégrant l'impact des couvertures de change sur le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat financier. Ces comptes ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes présenté au paragraphe 20.4.2 ;
- des comptes de résultats pro forma ajustés, c'est-à-dire ne prenant pas en compte les conséquences résultant de l'application de la norme IFRS3 (amortissement des programmes et revalorisation des stocks). Ces informations n'ont pas fait l'objet d'un rapport spécifique des commissaires aux comptes.

Les comptes pro forma ont été préparés aux seules fins d'illustrer l'effet que le rapprochement des groupes Sagem et Snecma, par le biais de l'Offre Publique d'Echange à titre principal visant les actions de la société Snecma, initiée par la société Sagem SA et assortie à titre subsidiaire d'une Offre Publique d'Achat, après fusion par absorption de la société Snecma par la société Sagem SA le 11 mai 2005, aurait pu avoir sur les bilans consolidés aux 1^{er} janvier et 31 décembre 2005 et sur les comptes de résultats consolidés des exercices 2004 et 2005 de la société Safran (anciennement dénommée Sagem SA) si l'opération avait pris effet au 1^{er} janvier 2004. De par leur nature même, ils décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si les opérations ou les événements étaient survenus à une date antérieure à celle de sa survenance réelle

20.1. Informations financières historiques

Le Directoire a arrêté les comptes et le Conseil de Surveillance du 28 février 2006 a autorisé la publication des états financiers consolidés de SAFRAN S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

SAFRAN S.A. (2, Bd du Général Martial Valin 75724 Paris cedex 15) est une société anonyme immatriculée en France.

L'établissement des états financiers du Groupe conformément aux normes IFRS oblige la direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits à l'actif et au passif, en produits et en charges, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Des changements de faits et circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

Les états financiers consolidés du Groupe SAFRAN sont présentés en millions d'euros, arrondis à l'unité supérieure.

20.1.1. Bilan

ACTIF

	<u>Notes</u>	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
		(en millions d'euros)	
Ecart d'acquisition	20.1.8.2.1)a)	1 452	97
Immobilisations incorporelles	20.1.8.2.1)b)	3 087	59
Immobilisations corporelles	20.1.8.2.1)c)	1 798	287
Actifs financiers non courants.....	20.1.8.2.2)a)	451	15
Participations comptabilisées par mise en équivalence	20.1.8.2.3)	37	—
Impôts différés actifs.....	20.1.8.2.6)	58	12
Autres actifs non courants.....	20.1.8.2.8)	26	2
Actifs non courants		6 909	472
Actifs financiers courants.....	20.1.8.2.2)c)	77	—
Actifs destinés à être cédés.....	20.1.8.2.2)b)	—	5
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	20.1.8.2.2)d)	452	—
Stocks	20.1.8.2.4)	2 904	651
Créances clients et autres débiteurs.....	20.1.8.2.5)	4 052	1 350
Actif d'impôt	20.1.8.2.7)	63	24
Autres actifs courants.....	20.1.8.2.8)	150	37
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	20.1.8.2.9)	936	443
Actifs courants		8 634	2 510
Total actif		15 543	2 982

PASSIF

	<u>Notes</u>	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
		(en millions d'euros)	
Capital	20.1.8.2.11)a)	83	36
Réserves	20.1.8.2.11)c)	4 854	1 054
Gains nets latents sur actifs financiers disponibles à la vente ...		10	—
Pertes nettes latentes sur contrats à terme de devises		(127)	—
Résultat de l'exercice		(248)	154
Capitaux propres du Groupe		4 572	1 244
Intérêts minoritaires		164	1
Capitaux propres		4 736	1 245
Provisions.....	20.1.8.2.12)	762	61
Dettes soumises à des conditions particulières	20.1.8.2.14)	426	35
Passifs non courants portant intérêt.....	20.1.8.2.15)a)	532	20
Impôts différés passifs.....	20.1.8.2.6)	1 031	1
Autres passifs non courants	20.1.8.2.17)a)	125	16
Passifs non courants		2 876	133
Provisions.....	20.1.8.2.12)	973	210
Passifs courants portant intérêt	20.1.8.2.15)b)	877	12
Fournisseurs et autres créditeurs.....	20.1.8.2.16)	5 898	1 322
Passif d'impôt	20.1.8.2.7)	21	2
Autres passifs courants.....	20.1.8.2.17)b)	162	58
Passifs courants		7 931	1 604
Total passif		15 543	2 982

20.1.2. Compte de résultat

	<i>Notes</i>	31.12.2005	31.12.2004
		(en millions d'euros)	
Chiffre d'affaires	20.1.8.1.1)	8 692	3 567
Autres produits	20.1.8.1.2)	89	14
Produits des activités ordinaires		8 781	3 581
Production stockée.....		(266)*	76
Production immobilisée		361	54
Consommation de l'exercice.....	20.1.8.1.3)	(5 822)	(2 499)
Frais de personnel.....	20.1.8.1.4)	(2 341)	(757)
Impôts et taxes.....		(179)	(56)
Dotations nettes aux amortissements.....	20.1.8.1.5)	(447)	(97)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges.....	20.1.8.1.5)	(50)	(7)
Dépréciation d'actifs.....	20.1.8.1.6)	(72)	15
Autres produits/charges opérationnels	20.1.8.1.7)	(273)	(95)
Résultat opérationnel		(308)	215
Coût de la dette nette		(29)	4
Autres charges et produits financiers.....		(137)	1
Résultat financier	20.1.8.1.9)	(166)	5
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ..	20.1.8.1.8)	3	—
Résultat avant impôt		(471)	220
Charge d'impôts	20.1.8.1.10)	221	(66)
Résultat net des activités poursuivies		(250)	154
Résultat des activités abandonnées		—	—
Résultat de la période		(250)	154
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		2	—
Résultat net part du Groupe		(248)	154
Résultat par action (en euros).....	20.1.8.1.11)	(0,71)	0,89
Résultat dilué par action (en euros).....	20.1.8.1.11)	(0,70)	0,88

* dont incidence de la consommation des stocks réévalués : (444 M€)

20.1.3. Variation des capitaux propres consolidés

	Capital émis	Réserves liées au capital	Titres d'auto contrôle	Réserves de consolidation	Résultat	Ecarts de conversion	Réserves liées à la variation de la juste valeur des dérivés de couverture	Autres	Total capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total
(en millions d'euros)											
Au 1^{er} janvier 2004	<u>36</u>	<u>165</u>	<u>(4)</u>	<u>991*</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>1</u>	<u>1 189</u>	<u>1</u>	<u>1 190</u>
Ecarts de conversion						(2)			(2)		(2)
Résultat net de l'exercice					154				154		154
Réduction de capital liée à l'annulation d'actions d'autocontrôle.....				(73)					(73)		(73)
Augmentation de capital Dividendes.....				(32)					(32)		(32)
Autres variations		3	4	1					8		8
Au 31 décembre 2004	<u>36</u>	<u>168</u>	<u>—</u>	<u>887</u>	<u>154</u>	<u>(2)</u>	<u>—</u>	<u>1</u>	<u>1 244</u>	<u>1</u>	<u>1 245</u>
Ecarts de conversion.....						36			36		36
Variation de la juste valeur des dérivés utilisés pour la couverture des flux de trésorerie, nette d'impôt.....							(127)		(127)		(127)
Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt.....								10	10		10
Résultat net de l'exercice					(248)				(248)	(2)	(250)
Réduction de capital liée à l'annulation des titres d'autocontrôle.....			(42)						(42)		(42)
Augmentation de capital.....	47	3 237		581					3 865		3 865
Dividendes.....					(90)				(90)		(90)
Changements de méthodes comptables.....			(69)	(7)					(76)		(76)
Autres variations				64	(64)					165	165
Au 31 décembre 2005	<u>83</u>	<u>3 405</u>	<u>(111)</u>	<u>1 525</u>	<u>(248)</u>	<u>34</u>	<u>(127)</u>	<u>11</u>	<u>4 572</u>	<u>164</u>	<u>4 736</u>

* y compris résultat net 2003

20.1.4. Tableau des flux de trésorerie

	<u>Exercice 2005</u>	<u>Exercice 2004</u>
	(en millions d'euros)	
I. Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat consolidé avant impôts	(471)	220
Impôts payés.....	(92)	(104)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (net des dividendes reçus).....	(3)	—
Amortissements	440	97
Dépréciations	43	(1)
Provisions.....	116	(9)
Juste valeur des instruments financiers et dérivés.....	508	—
Variation de valeur.....	4	—
Pertes de change.....	2	(1)
Plus-values de cession d'éléments d'actif.....	(19)	—
Autres éléments *.....	462	3
Part des intérêts minoritaires	(2)	—
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie.....	1 554	89
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement		
	988	205
Variation nette des stocks et en-cours de production.....	(243)	(126)
Variation nette des dettes et créances d'exploitation	253	125
Variation nette des autres débiteurs et créditeurs.....	(46)	4
Variation du besoin en fonds de roulement	(36)	3
TOTAL I	<u>952</u>	<u>208</u>
II. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décassements nets sur immobilisations incorporelles.....	(343)	(43)
Décassements nets sur immobilisations corporelles	(258)	(107)
Acquisitions de filiales.....	—	(10)
Cessions de filiales.....	—	—
Décassements nets sur acquisitions de titres	(144)	—
Encaissements nets sur cessions de titres	97	—
Encaissements nets sur immobilisations financières.....	62	(57)
Autres variations.....	1	—
TOTAL II	<u>(585)</u>	<u>(217)</u>
III. Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Variation de capital.....	7	—
Remboursement d'emprunts.....	(1 415)	(157)
Remboursement d'avances remboursables	(17)	(8)
Nouveaux emprunts.....	1 331	6
Avances remboursables reçues	47	5
Variation des financements court terme.....	322	—
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère.....	(90)	(32)
Dividendes versés aux minoritaires	(1)	—
TOTAL III	<u>184</u>	<u>(186)</u>
TOTAL IV	<u>6</u>	<u>—</u>
IV. Incidence des variations de taux de change		
I+II+III+IV	<u>557</u>	<u>(195)</u>
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	379	574
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	<u>936</u>	<u>379</u>
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie.....	<u>557</u>	<u>(195)</u>

* dont extourne réévaluation des stocks (444 M€)

20.1.5. Faits marquants

a) Fusion Sagem — Snecma

Après les opérations publiques d'échange et d'achat lancées par Sagem sur Snecma le 19 janvier 2005, l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 mai 2005 a entériné la fusion absorption par Sagem de Snecma SA.

Le 31 mars 2005 a été retenu comme la date d'entrée du Groupe Snecma dans le périmètre de consolidation. Les états financiers présentés se décomposent :

— en comptes statutaires présentant 9 mois d'activité Snecma et 12 mois d'activité Sagem, ainsi que l'affectation du prix d'acquisition de Snecma,

— en comptes pro forma présentant les comptes de résultat 2005, ainsi que les bilans au 1^{er} janvier 2005 et au 31 décembre 2005.

b) Changement de dénomination sociale

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2005 a adopté le changement de dénomination sociale de Sagem SA en SAFRAN SA.

c) Première application des IFRS

Conformément au règlement européen N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe SAFRAN publiés sont établis selon les normes IAS/IFRS.

d) Valorisation des instruments financiers

Au 30 juin 2005, le Groupe SAFRAN a respecté les conditions d'éligibilité à la comptabilité de couverture. Toutefois, au regard des contraintes comptables liées à l'application de la norme IFRS3, le Groupe a décidé de ne plus appliquer la comptabilité de couverture à compter du 1^{er} juillet 2005 et de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses instruments financiers.

20.1.6. Principes comptables

20.1.6.1. Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe SAFRAN au 31 décembre 2005 ont été préparés pour la première fois en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1 (« Première adoption des normes IFRS »), sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les normes comptables internationales ont été appliquées avec effet rétrospectif dans le bilan d'ouverture à la date de transition (1^{er} janvier 2004), à l'exception de certaines exemptions prévues dans la norme IFRS 1 et qui sont commentées ci-dessous.

20.1.6.2. Première adoption des IFRS

1) Modalités de première adoption

Les informations financières IFRS de l'exercice 2004 sont établies conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « première application du référentiel IFRS ». L'application rétrospective sur le bilan d'ouverture des principes comptables retenus pour l'établissement des informations financières IFRS constitue le principe général de retraitement. L'incidence des ajustements est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres, après prise en compte de l'imposition différée. Certaines dérogations, facultatives à ce principe général de retraitement rétrospectif des actifs et passifs, accordées par la norme de première application ont été retenues par le Groupe SAFRAN.

SAFRAN a décidé d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers à compter du 1^{er} janvier 2005. En conséquence, les instruments financiers sont évalués selon les principes comptables français pour l'année 2004.

2) Options retenues dans le cadre d'IFRS 1

1. Regroupements d'entreprises :

SAFRAN a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

2. Ecart de conversion :

Les écarts de conversion constitués en tant que composante distincte des capitaux propres sont annulés en contrepartie des réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004. En cas de cession, dans le futur, de l'entité étrangère dont les comptes sont exprimés dans une devise différente de la monnaie de consolidation, le résultat de cession ne tiendra pas compte des différences de conversion antérieures au 1^{er} janvier 2004.

L'adoption de ce traitement optionnel a pour conséquence un reclassement dans le bilan à la date de transition de 7 M€ entre écarts de conversion et réserves consolidées sans impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004.

3. Ecart actuariel sur les engagements de retraite :

Les gains et pertes actuariels liés aux engagements de retraite, non reconnus au 1^{er} janvier 2004, sont comptabilisés en provisions pour retraite à cette date en contrepartie directe des capitaux propres.

Les écarts actuariels nés après le 1^{er} janvier 2004 sont traités selon la méthode du corridor.

4. Evaluation de certains actifs incorporels/corporels à la juste valeur :

Au 1^{er} janvier 2004 SAFRAN a choisi de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à évaluer certaines immobilisations incorporelles et corporelles à leur juste valeur à cette date.

Par ailleurs, SAFRAN n'a également pas retenu l'option offerte par les normes d'incorporer les coûts d'emprunt dans la valeur d'entrée des immobilisations.

5. Paiements fondés sur des actions :

SAFRAN a décidé d'appliquer les dispositions de la norme IFRS 2 aux seules rémunérations réglées en instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1^{er} janvier 2004.

3) Principales conséquences du passage aux normes IFRS

1. Produits des activités ordinaires : escomptes

Les escomptes accordés pour règlements anticipés ne sont pas considérés comme des transactions financières mais viennent en diminution du chiffre d'affaires. SAFRAN a procédé à un reclassement de 3 M€ des charges financières en diminution du chiffre d'affaires.

2. Reclassement du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est reclassé en résultat opérationnel ou en résultat financier selon la nature des opérations. SAFRAN a procédé à des reclassements du résultat exceptionnel pour 12 M€.

3. Amortissements des goodwill

Les goodwill ne doivent plus être amortis mais doivent faire l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an. En conséquence, les dotations aux amortissements des goodwill comptabilisées dans le compte de résultat consolidé établi selon les normes françaises à hauteur de 8 M€ sont annulées dans les comptes établis selon les règles IFRS.

4. Frais de Recherche & Développement

Les frais de Recherche sont comptabilisés en charges, l'exercice au cours duquel ils sont constatés. Les dépenses encourues pendant la phase de développement doivent être immobilisées uniquement si l'entreprise peut démontrer l'intégralité des critères suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ainsi que l'intention et la capacité (disponibilité des ressources techniques, financières et autres) de l'entreprise d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre,
- La probabilité de réalisation des avantages économiques futurs,
- La capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En cas d'existence d'indices de pertes de valeur, la valeur d'utilité de chaque projet doit être évaluée afin de confirmer la valeur comptable des actifs concernés ou, le cas échéant, d'enregistrer la dépréciation correspondante.

Les frais de développement immobilisés sont amortis à partir de la première livraison du produit selon le mode linéaire, sur une durée d'utilité qui, dans tous les cas, ne dépasse pas 20 ans.

5. Immobilisations corporelles

L'amortissement des composants des immobilisations corporelles est basé sur leurs durées d'utilité en tenant compte de la valeur résiduelle, le cas échéant. La durée maximale d'amortissement d'un composant est de 40 ans.

6. Paiements fondés sur des actions (stock options)

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à la juste valeur, qui est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits par les salariés. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes.

La charge globale de chaque plan est déterminée en retenant un taux de turn-over des salariés concernés.

L'application de cette norme a un impact sur les charges de l'exercice mais n'a aucun impact sur les capitaux propres consolidés. En effet, le montant de la charge a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour le même montant.

Pour l'année 2004, le montant de la charge au titre des options d'achat d'actions s'élève à 3 M€, comptabilisé en contrepartie des capitaux propres.

7. Impôts différés

Des impôts différés ont été comptabilisés sur les ajustements IFRS à l'exception de la charge de stock options et de l'annulation de l'amortissement des écarts d'acquisition.

Au 1^{er} janvier 2004, SAFRAN a enregistré des impôts différés passifs pour 17 M€ en contrepartie des capitaux propres. Au 31 décembre 2004, l'effet d'impôt sur les ajustements IFRS a un impact négatif de 8 M€ sur le résultat de l'exercice.

4) Passage des comptes CRC aux comptes IFRS du Groupe SAFRAN

Les comptes du Groupe SAFRAN sont établis en normes IFRS en date du 1^{er} janvier 2004. Les derniers comptes présentés selon le CRC sont en date du 31 décembre 2004.

Le passage au niveau du bilan et du compte de résultat de l'ex-Groupe Sagem entre ces deux référentiels peut se présenter comme suit :

1. Bilan agrégé :

ACTIF	01.01.2004 (CRC)	Reclassements	Impacts IFRS	01.01.2004 (IFRS)	31.12.2004 (CRC)	Reclassements	Impacts IFRS	31.12.2004 (IFRS)
Actif Immobilisé	367	—	28	395	403	(3)	60	460
Impôts différés actifs	—	33	(17)	16	—	37	(25)	12
Stocks.....	535	—	—	535	651	—	—	651
Créances clients et autres débiteurs.....	1 361	(17)	—	1 344	1 420	(9)	—	1 411
Trésorerie et équivalent de trésorerie	666	(16)	—	650	473	(30)	—	443
Actifs destinés à être cédés	—	—	—	—	—	5	—	5
Total	2 929	—	11	2 940	2 947	—	35	2 982

PASSIF	01.01.2004 (CRC)	Reclassements	Impacts IFRS	01.01.2004 (IFRS)	31.12.2004 (CRC)	Reclassements	Impacts IFRS	31.12.2004 (IFRS)
Capitaux propres du Groupe....	1 178	—	11	1 189	1 208	—	36	1 244
Intérêts minoritaires.....	1	—	—	1	1	—	—	1
Capitaux propres.....	1 179	—	11	1 190	1 209	—	36	1 245
Provisions pour risques et charges	268	(268)	—	—	272	(272)	—	—
Dettes	1 482	(1 482)	—	—	1 466	(1 466)	—	—
Passifs non courants.....	—	167	—	167	—	134	(1)	133
Passifs courants	—	1 583	—	1 583	—	1 604	—	1 604
Passifs destinés à être cédés....	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	2 929	—	11	2 940	2 947	—	35	2 982

Les reclassements au bilan se présentent comme suit :

	Lignes isolées	Effets à l'encaissement	Ecarts de conversion	Au 01.01.2004	Lignes isolées	Effets à l'encaissement	Ecarts de conversion	Actifs destinés à être cédés	Au 31.12.2004
(en millions d'euros)									
Actif immobilisé					1			(4)	(3)
Impôts différés actifs.....	33			33	37				37
Stocks									
Créances clients et autres débiteurs	(33)	16		(17)	(38)	30		(1)	(9)
Trésorerie et équivalent de trésorerie.....		(16)		(16)		(30)			(30)
Actifs destinés à être cédés....	—	—	—	—	—	—	—	5	5
Actifs.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Provisions pour risques et charges.....	(268)			(268)	(272)				(272)
Dettes.....	(1 482)			(1 482)	(1 466)				(1 466)
Passifs non courants	167			167	134				134
Passifs courants.....	1 583			1 583	1 604				1 604
Passifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Capitaux propres du Groupe ...			(7)	(7)			(7)		(7)
Différence de conversion.....			7	7			7		7
Capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Ces reclassements appellent les commentaires suivants :

- Lignes isolées : reclassement des impôts différés actifs précédemment comptabilisés en créances courantes dans les actifs non courants, ventilation des provisions pour risques et charges et des dettes entre les passifs non courants et les passifs courants.
- Effets à l'encaissement précédemment comptabilisés en disponibilités et reclassés en créances clients.
- Ecarts de conversion soldés au 1^{er} janvier 2004 (cf. options sur le bilan d'ouverture).
- Reclassement d'actifs en actifs destinés à être cédés au 31 décembre 2004.

Les principaux impacts du passage aux IFRS sur les capitaux propres se résument comme suit :

	<u>01.01.2004</u>	<u>31.12.2004</u>
Capitaux propres en CRC 99-02	1 178	1 208
A — Frais de développement	21	43
B — Annulation de l'amortissement des écarts d'acquisition de l'année 2004....	—	8
C — Immobilisations corporelles : approche par composants	7	8
Autres ajustements	—	2
D — Impôts différés.....	(17)	(25)
Total impacts IFRS sur les capitaux propres	11	36
Capitaux propres en normes IFRS	<u>1 189</u>	<u>1 244</u>

Les commentaires sur les impacts IFRS sont présentés ci dessous.

2. Compte de résultat agrégé :

	<u>31.12.2004</u> <u>(CRC)</u>	<u>Reclassements</u>	<u>Impacts</u> <u>IFRS</u>	<u>31.12.2004</u> <u>(IFRS)</u>
Chiffre d'affaires	3 570	(3)		3 567
Autres produits	14	—		14
Produits des activités ordinaires	<u>3 584</u>	<u>(3)</u>	—	<u>3 581</u>
Résultat opérationnel.....	<u>206</u>	<u>(11)</u>	<u>20</u>	<u>215</u>
Résultat financier.....	<u>6</u>	<u>(1)</u>	—	<u>5</u>
Résultat exceptionnel	<u>(12)</u>	<u>12</u>	—	<u>—</u>
Impôts sur les résultats	(58)		(8)	(66)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition.....	<u>(8)</u>	—	<u>8</u>	<u>—</u>
Résultat net.....	134		20	154
Résultat attribuable aux intérêts des minoritaires.....	—	—	—	—
Résultat net part du Groupe.....	<u>134</u>	<u>—</u>	<u>20</u>	<u>154</u>

Les reclassements dans le compte de résultat concernent principalement :

- Les escomptes accordés portés en déduction du chiffre d'affaires pour 3 M€,
- La suppression des produits et charges exceptionnels pour 12 M€ avec des reclassements dans le résultat opérationnel ou le résultat financier.

Principaux impacts du passage aux IFRS sur le compte de résultat :

	<u>31.12.2004</u>
Résultat en CRC 99-02	134
A — Frais de développement.....	22
B — Annulation de l'amortissement des écarts d'acquisition de l'année 2004	8
E — Stocks options	(3)
Autres ajustements.....	1
D — Impôts différés	(8)
Total impacts IFRS sur le résultat net après impôts	20
Résultat en normes IFRS	<u>154</u>

3. Commentaires sur les principaux impacts IFRS sur le bilan et le résultat 2004 :

Les impacts IFRS appellent les remarques suivantes sur le bilan et le résultat 2004 :

- A — Les frais de développement sont immobilisés et amortis rétrospectivement, soit un impact net des amortissements de + 21 M€ au 31 décembre 2003 et de + 43 M€ au 31 décembre 2004 (avant impôts différés).

Au compte de résultat 2004, l'effet sur le résultat courant consolidé est positif de + 22 M€ avant impôts différés.

B — Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004 soit un impact de + 8 M€ sur le résultat IFRS de l'exercice 2004.

C — L'approche par composants conduit à une augmentation des capitaux propres d'environ 8 M€ au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004 (avant impôts différés). Au compte de résultat 2004, l'effet sur le résultat courant consolidé est non significatif.

En conclusion, les impacts IFRS (avant impôts différés) sur les actifs immobilisés (respectivement + 28 M€ au 31 décembre 2003 et + 60 M€ au 31 décembre 2004) se résument comme suit :

	<u>01.01.2004</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Activation des frais de développement (A).....	21	43
Annulation de l'amortissement des écarts d'acquisition (B).....	—	8
Approche par composant (C).....	7	8
Autres impacts.....	—	<u>1</u>
Total augmentation de l'actif immobilisé.....	<u>28</u>	<u>60</u>

D — Les impôts différés ont été calculés sur les ajustements IFRS, à l'exclusion de la charge de stock-options et de l'annulation de l'amortissement des écarts d'acquisition.

E — La charge pour l'année 2004 au titre des options d'achat d'actions ressort à (3) M€ avec une contrepartie directe en capitaux propres.

4. Commentaires sur les principaux impacts IFRS sur le tableau de flux de trésorerie :

Le reclassement des effets à l'encaissement en créances clients a un impact de (16) M€ sur la trésorerie au 31 décembre 2003 et de (30) M€ sur la trésorerie au 31 décembre 2004, soit un impact de (14) M€ sur la variation de trésorerie de l'année 2004.

20.1.6.3. Méthodes de consolidation

1. Critères de consolidation

L'ensemble des entreprises contrôlées, exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles est exercée une influence notable et dont la contribution au chiffre d'affaires, à l'endettement net ou aux actifs d'exploitation représente une part significative des montants consolidés, est consolidé. Une entreprise doit être incluse au périmètre de consolidation à compter de la date de prise de contrôle ou d'exercice de l'influence notable.

Une entreprise détenue par une société du Groupe mais dans laquelle la société ne peut exercer ni un contrôle exclusif, ni une influence notable, ni un contrôle conjoint ne doit pas être consolidée.

Les sociétés dans lesquelles SAFRAN exerce un contrôle durable de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale. Il en est de même pour les sociétés sans lien en capital quand un des trois critères de contrôles, ci dessous, est respecté :

- Pouvoirs de décision, assortis ou non des pouvoirs de gestion sur l'entité ad hoc ou sur les actifs qui la composent ;
- Capacité de bénéficier de la majorité des avantages économiques de l'entité, par exemple sous forme de flux de trésorerie ou de droits ;
- Exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité.

Les sociétés contrôlées conjointement par SAFRAN et un autre Groupe sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles SAFRAN, sans en avoir le contrôle exclusif ou conjoint, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Les sociétés répondant à la définition stricte « d'actifs destinés à être cédés » sont traitées en fonction de la situation d'origine de la société :

- les titres de filiales acquis et détenus uniquement en vue de leur cession ou déjà consolidés mais qui sont destinés à être cédés sont obligatoirement consolidés par intégration globale jusqu'à la date de perte effective du contrôle ; les actifs et passifs correspondants sont cependant soumis aux règles d'évaluation, de présentation et d'information des abandons d'activités.
- les titres d'entreprises associées et de coentreprises acquis et détenus en vue d'une cession dans un avenir proche ou déjà consolidés et qui sont destinés à être cédés après la date d'acquisition sont exclus du périmètre de consolidation (et soumis à des règles d'évaluation, de présentation et d'information spécifiques).

2. Date d'arrêté des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes ou de situations arrêtés au 31 décembre 2005.

3. Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, par exemple suite à une dilution, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

4. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des filiales sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultat sur la base des cours moyens de change de l'exercice ;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change moyen et le cours de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

L'écart d'acquisition positif résultant de l'acquisition d'une entité étrangère est traité comme un actif de la société acquise et est comptabilisé au cours de change en vigueur à la date de clôture.

5. Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement ou proportionnellement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

Les opérations, affectant ou non le résultat consolidé, qui interviennent entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Par exception à ce principe, les transactions intervenant entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans leur totalité lorsque la société détenue conjointement intervient en tant que simple intermédiaire ou effectue des prestations équilibrées au profit ou dans le prolongement direct de l'activité de ses différents actionnaires.

20.1.6.4. Méthodes et règles d'évaluation

1) **Ecarts d'acquisition**

L'écart d'acquisition représente la différence entre :

- le coût d'acquisition des titres, y compris les frais nets d'impôts, et
- la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition négatifs sont portés immédiatement en résultat.

L'évaluation de la juste valeur de certains actifs et passifs identifiables est réalisée par des experts indépendants. La valorisation des actifs et passifs est prioritairement basée sur des valeurs de marché (valeurs foncières, immobilières, stocks, instruments financiers, etc...). En l'absence de marché actif, les approches basées sur l'actualisation des revenus futurs prévus sont utilisées (méthodes des flux de trésorerie actualisés, méthodes des surprofits ou méthodes fondées sur les redevances). En cas d'impossibilité, l'approche par les coûts (historiques ou de remplacement) est retenue.

La valorisation de l'écart d'acquisition ne devient définitive qu'à l'issue d'un délai d'un an, postérieurement à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais leur valeur est vérifiée au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur (voir modalités au § 20.1.6.4.4). Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

2) **Immobilisations incorporelles**

a) **Immobilisations acquises lors de regroupements d'entreprises**

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition et comprennent :

- la juste valeur des programmes aéronautiques (intégrant les notions de technologies, carnets de commandes et relations clientèles) amortie sur la durée de vie résiduelle des programmes,
- la juste valeur des marques d'intérêt général à durée de vie indéterminée,
- la juste valeur des autres marques aéronautiques à durée de vie finie amorties en linéaire sur 20 ans.

b) **Immobilisations acquises séparément**

Les immobilisations incorporelles acquises séparément, principalement des logiciels, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité comprise entre 1 et 5 ans.

c) **Frais de recherche et développement**

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Toutefois, les frais de développement autofinancés sont immobilisés, si l'entreprise peut démontrer l'intégralité des critères suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ainsi que l'intention et la capacité (disponibilité des ressources techniques, financières et autres) de l'entreprise d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre,
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs,
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ainsi, si le Groupe est retenu par un client (par exemple dans les domaines de la propulsion, des équipements, de la défense...), la phase de développement d'un programme se concrétise par :

- Une date de début de développement (date à laquelle les critères suscités sont vérifiés) déterminée par :
 - le lancement du programme par le client et
 - le choix de SAFRAN par le client et

- l'existence d'une rentabilité du programme validée par des sources autres que le client et SAFRAN.
- Une date de fin de développement matérialisée par la certification ou la qualification nécessaire du produit (par exemple le moteur ou l'équipement) en condition opérationnelle.

Quand le produit est destiné au grand public (par exemple dans le domaine de la communication), la spécificité du marché conduit à fixer, au cours de réunions dédiées, la date de début du développement par la formalisation de l'intention d'achever le produit en considérant notamment la faisabilité technique et la probabilité de rentabilité des projets significatifs concernés.

Dans le cadre de contrats d'études et de développement, en l'absence de garantie contractuelle du client sur le financement des dépenses de développement réalisées, les coûts encourus sont immobilisés s'ils respectent les critères d'activation énoncés précédemment. En cas de paiement garanti contractuellement avec le client (c'est le cas par exemple de certains contrats de développement dont le financement est compris dans le prix de vente des unités à livrer), les coûts encourus sont enregistrés en « stocks et en cours ».

Les frais de développement immobilisés sont valorisés à leur coût de production et comprennent les contributions, du type coûts de certification, affectables à la période de développement s'il existe la démonstration de l'existence d'avantages économiques identifiés et de leur contrôle par SAFRAN.

Les frais immobilisés sont amortis à partir de la première livraison du produit, selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité qui, dans tous les cas, ne dépasse pas 20 ans.

3) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique (y compris les frais accessoires) ou de production (hors frais financiers) diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les effets des réévaluations pratiquées dans le cadre de dispositions légales sur les immobilisations acquises en France avant le 31 décembre 1976 ont été maintenus au bilan.

Si des immobilisations sont acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, les actifs sont évalués à leur juste valeur sur la base d'expertises indépendantes.

Dans le cas des contrats de location-financement, au début de la période de location, l'actif immobilisé et la dette financière sont valorisés au plus bas de leur valeur de marché ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Au cours de la période de location, les paiements sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir, au titre de chaque période, un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

L'amortissement de la valeur brute des immobilisations corporelles est réparti sur la durée d'utilité attendue des principaux composants associés aux actifs, essentiellement sur le mode linéaire. Dans le cadre des contrats de location-financement, si la transmission de la propriété à la fin du contrat est certaine, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Dans le cas contraire, les actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée du contrat.

Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions	15 – 40 ans
Moteurs immobilisés	
Structure.....	20 ans
Révisions majeures.....	à l'avancement des heures de vol
Installations techniques	4 – 40 ans
Matériels, outillages et autres	3 ans – 15 ans

Les dépenses de remplacement et les coûts de révision majeure sont identifiés comme des composants des actifs corporels. Les autres dépenses de réparation et d'entretien sont enregistrées en charges de la période.

4) Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés et les écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Dans le cadre de la définition des UGT, le Groupe assimile, dans la majorité des cas, une unité génératrice de trésorerie à une filiale.

A chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe des événements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur. De tels événements ou circonstances comprennent, notamment, des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique (débouchés commerciaux, sources d'approvisionnement, évolution d'indices ou de coûts, etc...) ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe (plan à moyen terme, études de rentabilité, part de marché, carnet de commandes, réglementation, litiges, etc...).

Si de tels événements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée en charges du compte de résultat.

La valeur recouvrable est le maximum du prix de vente net ou de la valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT. La valeur d'utilité est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus par le Groupe au coût moyen pondéré du capital.

Après vérification de la valeur recouvrable des actifs de l'UGT pris isolément, toute perte de valeur d'une UGT est affectée en premier lieu à l'écart d'acquisition puis aux actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

En cas de perte de valeur avérée, la dépréciation comptabilisée au titre de l'écart d'acquisition est définitive. Pour les autres actifs, les indices de perte de valeur sont analysés à chaque clôture ultérieure et, s'il existe des changements favorables dans les estimations utilisées, une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

5) Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur de cette subvention est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

6) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

7) Actifs et passifs financiers (hors instruments dérivés)

a) Actifs financiers

Les rubriques comptables rattachées aux actifs financiers comprennent :

- les immobilisations financières,
- les créances d'exploitation, les titres de placement et la trésorerie classés en actifs courants.

Afin de déterminer leur mode d'évaluation, les actifs financiers sont classés en quatre catégories différentes :

- les « actifs détenus jusqu'à l'échéance » : par exemple, les titres à revenus fixes, tels que les obligations, acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance,
- les « prêts et créances » : par exemple, les créances rattachées à des participations, les prêts « aide à la construction », les autres prêts et créances (y compris les créances clients),
- les « actifs valorisés à la juste valeur par résultat » : par exemple, les valeurs mobilières de placement et les disponibilités,
- les « actifs disponibles à la vente » : par exemple, les titres de participation non consolidés.

Les actifs financiers sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur, puis évalués :

- au coût amorti pour les « actifs détenus jusqu'à échéance » ainsi que les « prêts et créances »,
- à la juste valeur pour les « actifs valorisés à la juste valeur par résultat » et les « actifs disponibles à la vente ».

Le coût amorti est la valeur d'acquisition de l'actif financier, minorée des coûts de transaction internes et externes y afférents et des remboursements en capital. Le coût amorti est calculé selon la méthode du taux

d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux d'intérêt contractuel recalculé en intégrant les coûts de transaction initiaux.

Pour les actifs évalués au coût amorti, un test de dépréciation est appliqué à chaque arrêté comptable.

Pour les actifs évalués à leur juste valeur :

- La juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché à la date de clôture. Dans le cas des titres non cotés, la juste valeur est calculée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendue. Si la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, les titres non consolidés concernés sont évalués à leur coût d'acquisition diminué de toute dépréciation cumulée.
- Les variations de juste valeur sont enregistrées :
 - en compte de résultat pour les « actifs valorisés à la juste valeur par résultat »,
 - en capitaux propres pour les « actifs disponibles à la vente ». Les gains et les pertes différés dans les capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat lors de la cession de l'actif ou lors de la constatation d'une dépréciation.
- En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation irréversible, jusqu'à la date de cession, est constatée par résultat. Toutefois, dans le cas particulier des titres non consolidés, cotés ou dont la juste valeur est déterminée de manière fiable, classés parmi les « actifs disponibles à la vente », l'appréciation de leur valeur est comptabilisée en capitaux propres.

b) Emprunts

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts à des conditions hors marché sont remis à la valeur de marché sur la base des cash flows futurs actualisés au taux du marché d'un emprunt similaire accordé à une contrepartie ayant une notation similaire.

c) Avances remboursables

Le Groupe SAFRAN a reçu des financements publics pour le développement de projets aéronautiques, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement. Le mécanisme consiste pour le Groupe SAFRAN à verser un montant fixe par moteur ou équipement vendu. Ainsi, lorsqu'un certain seuil de vente est atteint, les avances se trouvent intégralement remboursées.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, le Groupe SAFRAN doit verser une redevance calculée en fonction du chiffre d'affaires rechange du programme. Celle-ci n'a plus le caractère de remboursement d'une avance mais celui d'une charge d'exploitation.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan consolidé dans la rubrique « dettes soumises à des conditions particulières ».

Dans le cadre du regroupement d'entreprises, les avances reçues sont comptabilisées sur la base de leur valeur actuelle. Compte tenu de la durée de vie prévisible des programmes correspondants, la dette a été évaluée à hauteur des remboursements estimés et actualisés.

Les autres avances reçues sont évaluées selon la méthode du coût amorti.

Une charge financière est constatée annuellement.

8) Instruments financiers

Une part significative du chiffre d'affaires de SAFRAN est libellée en USD. Le Groupe a une position nette excédentaire USD et se trouve ainsi confronté à un risque de change €/USD couvert en majorité par des contrats à terme.

En application de la norme IAS 39 « Instruments Financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur à leur date de négociation et la variation

de juste valeur étant enregistrée en résultat financier. Sous réserve de respecter un certain nombre de critères, deux types de relations de couvertures peuvent être retenus :

1. La couverture de juste valeur (fair value hedge) permet de protéger la juste valeur d'actifs ou de passifs en devises inscrits au bilan. Les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert sont alors enregistrées en résultat de la période et se compensent en totalité ou en partie.
2. La couverture de flux futurs (cash flow hedge) est appliquée aux flux futurs du carnet de commandes et des transactions prévisionnelles budgétées, à hauteur du chiffre d'affaires non couvert naturellement par les achats. Les variations de juste valeur du dérivé sont enregistrées :
 - En capitaux propres à hauteur de la partie efficace de la couverture (la part efficace correspond à la variation de valeur du dérivé liée aux fluctuations du cours comptant de la devise) tant que l'élément couvert n'est pas au bilan ; elle est recyclée en chiffre d'affaires dans l'exercice au cours duquel l'élément couvert est comptabilisé.
 - En résultat financier pour la partie inefficace de la couverture (la part inefficace correspond à la variation de valeur du dérivé liée aux fluctuations des taux d'intérêt associés à la devise).

Toutefois, les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont immédiatement comptabilisées en résultat si les critères suivants ne sont pas respectés :

- Dès la mise en place de la couverture, l'élément de couverture et l'élément couvert doivent être identifiés clairement et la relation de couverture doit être formellement documentée et censée être très efficace.
- L'efficacité de la couverture doit être déterminée de manière fiable.
- L'efficacité de la couverture doit être testée régulièrement tout au long de sa durée (tests prospectifs et rétrospectifs).

9) Stocks et travaux en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré, sauf dans le cas de regroupements d'entreprises où ils sont évalués à la juste valeur. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque le coût des stocks et en-cours se trouve supérieur à leur valeur probable de réalisation, en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente et risques liés à l'obsolescence ainsi que des niveaux de stocks objectifs.

10) Conversion des opérations libellées en devises

Les transactions libellées en monnaie autres que l'euro sont enregistrées au cours du jour où elles sont réalisées.

A la date de clôture, les créances commerciales, les dettes fournisseurs et les provisions sont converties au cours de clôture. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en charges ou produits de l'exercice.

Pour couvrir son exposition à certains risques de change, le Groupe a recours principalement à des contrats à terme (cf. Instruments financiers § 20.1.6.4.8).

11) Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession des actions d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres sans affecter le résultat net de la période.

12) Paiements fondés sur des actions propres

En application de la norme IFRS 2 (Paiements fondés sur des actions), les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe doivent être évaluées à leur juste valeur. Les options doivent être évaluées à la date d'octroi.

Le modèle de valorisation Black & Scholes a été retenu pour effectuer les évaluations.

La valeur des options est fonction :

- du prix d'exercice,
- de la durée de vie attendue de l'option (ou maturité de l'option),
- du cours de l'action sous-jacente au moment de l'attribution,
- de la volatilité estimée de l'action sous-jacente,
- du taux d'intérêt sans risque du marché,
- du taux de distribution du dividende attendu.

La charge globale de chaque plan est déterminée en retenant un taux de turnover des salariés concernés.

La valeur des options est comptabilisée en charges de personnel. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits qui démarre à la date d'octroi et prend fin à la date d'acquisition définitive des droits.

L'application de la norme IFRS 2 a un impact sur les charges de la période mais n'a aucun impact sur les capitaux propres consolidés. En effet, le montant de la charge annuelle a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour le même montant.

13) Provisions pour risques et charges

a) Provisions pour pertes à terminaison

Une provision pour pertes à terminaison est comptabilisée à partir de l'instant où :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir et attendus du contrat) et,
- il devient inévitable pour le Groupe de se sortir de son obligation et,
- l'obligation du Groupe peut être estimée de manière fiable.

Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Les pertes probables font l'objet de provisions pour dépréciation des en-cours pour la part de production réalisée, et de provisions pour risques pour le complément. Ces pertes sont déterminées par mise à jour régulière des prévisions des résultats à terminaison.

b) Provisions pour garanties financières relatives aux ventes

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le Groupe SAFRAN est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent pour SAFRAN à donner sa caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client,
- les garanties de valeur d'actif qui consistent pour SAFRAN à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par SAFRAN, conjointement avec General Electric, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent à sa quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont effectivement mis en place qu'à la livraison des avions et si le client le demande.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global au 31 décembre 2005 ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par SAFRAN. En effet, nos obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Les garanties mises en place font l'objet d'une provision pour risques déterminée en distinguant deux types de risques.

• Les risques déclenchés :

Ils concernent les engagements garantis par SAFRAN et pour lesquels un des événements ci-après s'est effectivement produit :

- Défaut de paiement sur une échéance,
- Demande par le client de renégociation ou de restructuration des prêts ou des loyers,
- Mise sous le régime des faillites (chapitre 11 ou 7 pour les sociétés américaines ou procédure équivalente dans les autres pays),
- Notice de retour de l'avion dans le cadre des garanties de valeur d'actif.

L'évaluation de ces risques est faite à partir de l'engagement brut de SAFRAN, déduction faite de la valeur du gage.

• Les risques non déclenchés :

Les risques non déclenchés font l'objet d'une évaluation statistique qui prend en compte, outre la valeur des avions, la probabilité de défaillance des clients telle qu'elle ressort des rapports établis par les agences de cotation et de notation indépendantes.

c) Provisions pour garanties de fonctionnement

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est conduit à consentir à ses clients diverses garanties notamment de fonctionnement et de performance sur ses livraisons de moteurs et d'équipements.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de ces engagements. Elles couvrent généralement un à deux ans de fonctionnement de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

14) Engagements de retraite et prestations assimilées

a) Engagements de retraite

Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite et les autres avantages au personnel à long terme sont des régimes à prestations définies ou des régimes à cotisations définies. Dans ce dernier cas, les versements aux organismes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure et aucun engagement n'est donc comptabilisé à ce titre.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le Groupe supporte différents engagements au titre des retraites et des prestations assimilées en France et à l'étranger :

- En France, les engagements de départ en retraite supportés au titre des conventions collectives en vigueur ou d'accords d'entreprise ont fait l'objet de la comptabilisation d'une provision. Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies ou d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.
- Les engagements de retraite dans les filiales basées en Grande-Bretagne, au Canada, aux Etats-Unis et en Belgique sont couverts par les actifs des fonds de pension mis en place dans ces pays.

Le montant des engagements a été valorisé selon la méthode des unités de crédits projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit lors de son départ en retraite. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel,...) et financières (taux d'actualisation, taux de progression des salaires,...).

Lorsque les régimes sont financés, les actifs sont constitués auprès d'organismes assurant le versement des rentes dans les pays concernés.

L'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations au titre du régime de retraite différentielle et des engagements à l'étranger est provisionnée en tenant compte des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

L'évaluation actuarielle des fonds et celle des engagements de retraite font l'objet, le cas échéant, d'une évaluation annuelle par des actuaires indépendants.

Le cas échéant, l'effet de changements dans les hypothèses actuarielles retenues est étalé sur la durée d'activité résiduelle des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ».

b) Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail, aux primes de fidélité ou aux jubilés.

15) Produits des activités ordinaires

Les principales natures de contrats recensées dans le Groupe SAFRAN sont les contrats de vente de produits de série, les contrats de recherche et de développement et les contrats d'entretien/support de flotte.

a) Contrats de vente de série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise. En cas de risques d'annulation de la transaction ou d'irrecouvrabilité de la créance connus dès l'origine du contrat, le produit n'est pas reconnu.

Chez SAFRAN, dans la très grande majorité des cas, le transfert des risques et avantages significatifs est concomitant au transfert du titre de propriété ou à l'entrée en possession de l'acheteur, définis contractuellement. A ce titre, l'analyse des contrats de vente adossés à des contrats de financement ne révèle pas de risque de non-reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans les rares cas où la réalisation de la vente est subordonnée à la vente par l'acheteur des biens concernés ou lorsque l'acheteur a le droit d'annuler l'achat, le chiffre d'affaires est reconnu lorsque les conditions sont levées.

b) Contrats de prestations de services (y compris contrats de recherche et développement, contrats d'entretien et de support de flotte)

Dans le cadre des contrats de prestations de services, le chiffre d'affaires ne peut être comptabilisé que si :

- le degré d'avancement peut être évalué de façon fiable et
- les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Les marges prévisionnelles des contrats sont analysées annuellement. Dans le cas où le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, les produits sont enregistrés à hauteur des coûts constatés. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

Le résultat des contrats de prestations de services du Groupe est enregistré à l'avancement du service rendu, formalisé au travers des jalons techniques prévus dans les contrats.

Dans le cas où le chiffre d'affaires est représentatif de l'avancement contractuel, les coûts à comptabiliser sont valorisés sur la base du taux de marge prévu sur le contrat. Si ce coût calculé est inférieur aux coûts constatés, les coûts temporairement excédentaires sont maintenus en stocks et en-cours. Si le coût calculé est supérieur aux coûts constatés, une provision pour prestations à fournir est comptabilisée pour le montant en écart.

S'il existe un différé de paiement ayant un effet significatif sur la détermination de la juste valeur de la contrepartie à recevoir, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

16) Impôts différés

Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au total des (i) impôts courants et des (ii) impôts différés figurant dans le compte de résultat.

- (i) Les impôts courants correspondent au montant d'impôts déterminés conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes sur les bénéfices payables ou recouvrables au cours d'un exercice.
- (ii) Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilancielle, pour les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan consolidé et leur base fiscale correspondante. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Il est également tenu compte des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de la période au cours duquel la promulgation de la loi fiscale correspondante est officialisée.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges non récurrentes, ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluse dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et le cas échéant l'existence d'actifs sous-évalués dont la cession est envisagée.

La valeur des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture annuelle.

17) Modalités de calcul du résultat par action

a) Résultat par action de base

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du Groupe (des activités poursuivies) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle. Il est ajusté rétroactivement en cas d'émission d'actions gratuites.

b) Résultat par action dilué

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période en excluant les actions d'autocontrôle et en retenant les effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives et notamment après effet dilutif de la levée des options d'achats d'actions.

18) Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

L'incidence de la variation du cours de change s'entend de la variation des cours entre la clôture et l'ouverture et de son impact sur la valeur de la trésorerie à l'ouverture.

La trésorerie comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.

19) Abandons d'activités

Le Groupe SAFRAN isole les informations relatives aux activités qu'elle poursuit de celles relatives aux activités abandonnées. Un abandon d'activité est la cession, en vertu d'un plan unique, d'un secteur d'activité ou d'un secteur géographique. L'abandon d'activité n'est comptabilisé qu'à partir du moment où l'actif est disponible pour une cession immédiate dans son état actuel et la cession est hautement probable.

20.1.6.5. Périmètre de consolidation

1) Création du Groupe SAFRAN

a) Présentation générale

Les sociétés Sagem et Snecma ont annoncé le 29 octobre 2004 leur projet de rapprochement. Ce rapprochement répondait à la conviction partagée par les deux sociétés que l'électronique est une technologie dont la pénétration, dans les domaines, les métiers et les marchés existants de l'aéronautique civile et militaire et des équipements associés, va s'accélérer dans les prochaines années.

Ce rapprochement s'est effectué en deux étapes :

- fin décembre 2004, Sagem a déposé une offre publique mixte visant les actions Snecma,
- en mai 2005, fusion-absorption de Snecma SA par Sagem SA, précédée par la filialisation des activités opérationnelles de Sagem SA.

b) Présentation du Groupe Snecma

Snecma est un Groupe industriel aéronautique et spatial de premier plan international, spécialisé dans la propulsion et les équipements. Réalisant un chiffre d'affaires de 6,8 milliards d'euros, le Groupe Snecma a pour clients les plus grands maîtres d'œuvre, dont Airbus, Arianespace, Boeing, Dassault Aviation, Eurocopter, et plus de 1700 compagnies aériennes, opérateurs d'hélicoptères et forces aériennes dans le monde.

Propulsion

Snecma, seul ou en coopération internationale, est au premier rang mondial ou européen dans la plupart des domaines d'activités où la propulsion est essentielle. Parmi les principaux motoristes mondiaux, il est le seul à maîtriser un ensemble aussi complet de technologies de propulsion pour avions civils, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, hélicoptères, missiles, drones, satellites et lanceurs spatiaux, avec une gamme de poussées allant de 8 grammes à plus de 650 tonnes. De plus, 24 heures sur 24, Snecma offre à ses clients, dans le monde entier, un service performant de maintenance et de réparation de moteurs aéronautiques.

Equipements

Snecma est un leader européen dans le domaine des grands équipements aéronautiques et spatiaux. Il occupe des positions de tout premier niveau dans chacune de ses activités : équipements moteurs (systèmes de régulation, transmissions de puissance), systèmes d'atterrissage (trains d'atterrissage, systèmes de freinage, roues et freins...), nacelles et inverseurs de poussée, câblages, matériaux composites. Il dispose d'un réseau international de plus de 1200 spécialistes pour la maintenance et la réparation de systèmes d'atterrissage.

Principales sociétés du Groupe : Snecma, Snecma Services, Turbomeca, Techspace Aero, Snecma Propulsion Solide, Hispano-Suiza, Aircelle, Messier-Dowty, Messier-Bugatti, Messier Services, Labinal.

c) Description de l'opération

i) OPA/OPE

Calendrier de l'offre publique

Le 13 janvier 2005, l'Autorité des marchés financiers a publié la recevabilité du projet d'offre publique initiée par la société Sagem, visant les actions de la société Snecma. La note d'information conjointe relative à cette offre a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers (visa n° 05-017) en date du 17 janvier 2005.

L'offre publique a été ouverte du 19 janvier 2005 au 23 février 2005 inclus, et le résultat définitif a été publié le 8 mars 2005.

Le règlement-livraison et l'admission à la cote des actions Sagem émises en rémunération des actions Snecma apportées à l'offre publique d'échange sont intervenus le 17 mars 2005.

Teneur de l'offre publique

L'offre a porté sur la totalité des actions émises par Snecma, soit 270 092 310 actions d'une valeur nominale de un euro, et a pris la forme d'une offre publique d'échange à titre principal assortie d'une offre publique d'achat à titre subsidiaire.

- Offre publique d'échange (OPE) à titre principal : la société Sagem s'est engagée à échanger les actions Snecma selon une parité de 15 actions Sagem à émettre pour 13 actions Snecma présentées.
- Offre publique d'achat (OPA) à titre subsidiaire : la société Sagem s'est engagée à acheter les actions Snecma au prix de 20 euros par action, dans la limite globale de 62 500 000 actions Snecma. Un mécanisme de réduction du nombre d'actions Snecma apportées à l'OPA subsidiaire a été prévu au cas où ce nombre dépasserait le plafond de 62 500 000 actions, les actions ne pouvant pas être retenues à l'OPA subsidiaire étant réputées avoir été apportées à l'offre principale.

Financement de l'opération

Le financement de l'OPA subsidiaire (plafonnée à 1,25 milliard d'euros) a été sécurisé au moyen d'une ligne de crédit bancaire.

Résultat de l'offre publique

Au total, 225 237 614 actions Snecma ont été présentées à l'offre, représentant 83,39 % du capital, réparties ainsi :

- 25 395 296 actions ont été présentées à l'offre publique d'échange à titre principal (remise de 15 actions Sagem à émettre pour 13 actions Snecma présentées),
- 199 842 318 actions ont été présentées à l'offre publique d'achat à titre subsidiaire (au prix de 20 euros par action, dans la limite globale de 62 500 000 actions Snecma).

Le nombre d'actions Snecma apportées à l'OPA subsidiaire étant supérieur à 62 500 000 actions, il a été réduit proportionnellement au nombre d'actions Snecma apportées à l'OPA subsidiaire par chaque actionnaire. En conséquence, 137 342 318 actions présentées à l'OPA ont été reportées à l'OPE.

Le nombre d'actions apportées à l'OPE a donc été au total de 162 737 614, échangées contre 187 774 170 actions Sagem émises par décision du Directoire sur la base de la délégation votée par l'Assemblée Générale des actionnaires lors de sa réunion du 20 décembre 2004.

ii) Fusion absorption

Les Assemblées Générales des actionnaires de Snecma et de Sagem, réunies respectivement les 10 et 11 mai 2005, ont approuvé la fusion-absorption de Snecma par Sagem. La parité d'échange, strictement égale à celle appliquée dans le cadre de l'OPE, s'est établie à 15 actions Sagem à émettre pour 13 actions Snecma détenues. Cet échange a concerné les actions Snecma détenues par des actionnaires autres que Sagem SA, soit 270 092 310 actions composant le capital de Snecma moins 225 237 614 actions apportées à l'offre publique, soit 44 854 696 actions Snecma, échangées contre 51 755 415 actions Sagem émises.

La fusion a pris juridiquement effet le 11 mai 2005, avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2005. Conformément à la réglementation comptable, elle a été réalisée sur la base des valeurs nettes comptables des éléments actifs et passifs figurant dans les comptes sociaux de Snecma au 31 décembre 2004.

Cette fusion-absorption a été précédée par la filialisation des activités opérationnelles de Sagem SA, apportées dans trois sociétés nouvelles détenues à 100 %, afin d'adopter une organisation par métiers. Ces apports, effectués aux valeurs comptables et avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2005, ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires de Sagem du 11 mai 2005. Cette Assemblée a en outre décidé le changement de dénomination sociale en SAFRAN.

d) Traitement dans les comptes consolidés

i) Date d'intégration des comptes Snecma dans SAFRAN (ex-Sagem)

La date d'acquisition, date du transfert de contrôle, est le 17 mars 2005. Toutefois, et par mesure de simplification, la date du 31 mars 2005 a été réputée être la date d'entrée du Groupe Snecma dans le périmètre de consolidation.

ii) Coût d'acquisition

Il est composé d'une part du prix d'acquisition des 225 237 614 actions Snecma acquises dans le cadre de l'offre publique (162 737 614 relatives à l'OPE à titre principal et 62 500 000 relatives à l'OPA à titre subsidiaire), et, d'autre part, des 44 854 696 actions Snecma acquises par le biais de la fusion, le tout majoré des frais accessoires d'achat nets d'impôts, soit un total de 5 139 M€ déterminé comme suit :

— Le prix d'acquisition des actions obtenues par voie d'OPE correspond à la valeur des actions Sagem émises en rémunération des actions Snecma apportées, sur la base du cours de bourse du jour de l'acquisition, soit :

$$162\,737\,614 \times 15/13 \times 16,45 \text{ €} = 3\,089 \text{ M€} ;$$

— Le prix d'acquisition des actions obtenues par voie d'OPA s'élève à 20 € par action, soit :

$$62\,500\,000 \times 20 \text{ €} = 1\,250 \text{ M€} ;$$

— Le prix d'acquisition des actions obtenues par voie de fusion correspond à la valeur des actions Sagem émises en échange des actions Snecma, sur la base du cours de bourse du jour de la fusion, soit :

$$44\,854\,696 \times 15/13 \times 15,35 \text{ €} = 794 \text{ M€} ;$$

— Les frais d'acquisition nets d'impôts (autres que les frais d'émission portés directement en diminution des primes d'émission et de fusion) se sont établis à 6 M€.

Cette acquisition a donc comme contrepartie dans les comptes de la société acquéreuse :

— Actions émises à la juste valeur	3 883 M€
— Trésorerie décaissée	1 250 M€
— Coûts liés à l'acquisition	6 M€
— Total	<u>5 139 M€</u>

En terme de position financière nette (PFN), cette acquisition a comme incidence :

— Position financière acquise	94 M€
— Montant décaissé	<u>(1 267) M€</u>
— Sortie de PFN	<u>(1 173) M€</u>

— Juste valeur des actifs et passifs acquis

Les capitaux propres du Groupe Snecma au 31 mars 2005 s'élèvent à 2 026 M€, en valeur comptable après annulation des écarts d'acquisition historiques (728 M€).

Conformément à la norme IFRS3, un certain nombre d'actifs et de passifs ont été valorisés à leur juste valeur, et principalement les actifs incorporels qui ont fait l'objet d'une expertise indépendante. Faute de marché, les actifs incorporels « programmes aéronautiques » ont été évalués selon la méthode des surprofits et les marques ont été valorisées selon la méthode des redevances.

La méthode des surprofits consiste à actualiser les marges opérationnelles prévisionnelles attribuables à un actif incorporel, sous déduction de la charge capitalistique des actifs de support.

La charge capitalistique représente l'exigence de rendement des actifs nécessaires (besoin en fond de roulement, actifs corporels et incorporels, y compris le capital humain) à l'exploitation de l'actif incorporel évalué.

La méthode des redevances consiste à estimer les flux de trésorerie imputables à la marque par référence aux niveaux de redevances exigées pour l'utilisation de marques comparables en terme de secteur d'activité, maturité, notoriété, etc....

Cette valorisation en juste valeur concerne principalement les postes suivants :

— Immobilisations incorporelles	2 260 M€
(dont programmes : 2 088 M€, marques : 147 M€, relations clientèle et carnet de commandes : 25 M€)	
— Immobilisations corporelles	95 M€
— Stocks	<u>444 M€</u>
Total revalorisation de l'actif	2 799 M€
— Ecart actuariels relatifs aux avantages sociaux	44 M€
— Impôts différés passifs	<u>946 M€</u>
Total revalorisation du passif	<u>990 M€</u>

La réévaluation des actifs et passifs acquis se répartit de la façon suivante :

— Réserves Groupe	1 755 M€
— Intérêts minoritaires	<u>54 M€</u>
	<u>1 809 M€</u>

La juste valeur des actifs et passifs acquis est donc égale à la somme des capitaux propres comptables acquis (2 026 M€) et de la part Groupe des revalorisations (1 755 M€), soit 3 781 M€.

— Ecart d'acquisition global

La différence entre le prix d'acquisition (5 139 M€) et la quote-part de Sagem dans la juste valeur des actifs et passifs acquis (100% de 3 781 M€) est de 1 358 M€ et représente l'écart d'acquisition sur les activités de l'ex-Groupe Snecma.

Le prix d'acquisition (5 139 M€) a ensuite été affecté aux principales UGT de l'ex-Groupe Snecma au prorata de leur cash-flow futurs actualisés.

Après cette affectation, la prise en compte des réserves consolidées retraitées et des affectations a permis de définir l'écart d'acquisition résiduel de chacune des principales UGT de l'ex-Groupe Snecma.

	<u>Goodwill</u>
Snecma	198
Techspace Aero	47
Snecma Propulsion Solide	66
Turbomeca	225
Microturbo	12
Snecma Services	46
Aircelle	207
Messier-Dowty	90
Messier-Bugatti	91
Hispano-Suiza	96
Labinal	208
Teuchos	52
Globe	10
Cinch Inc.	6
Sofrance	<u>4</u>
Total société	<u>1 358</u>

e) Comptes pro forma

L'importance de cette opération implique la présentation de comptes pro forma, qui sont exposés au chapitre « Etats financiers pro forma ».

2) Autres variations de périmètre

Les autres variations de périmètre, non significatives, concernent :

- l'entrée de la société Valin Participations,
- la sortie de sociétés devenues non significatives du fait du changement de dimension du Groupe : SPTHD, Sagem Security International Trading Co Ltd, Confidence, Sfim Industries Deutschland GmbH, Positive, E-Software, Eurofog, Sagem Electronic Equipment Beijing, Sagem Kabushiki Kaisha, Sagem Mauritanie, SCI Minerve, Trel Halozapito,
- les sociétés acquises mais non consolidées : Sagem Electronique France et le Groupe ORGA.

Le groupe Orga, spécialisé dans les cartes à puces, principalement en télécommunications, où il se situe au quatrième rang mondial, a été racheté fin novembre 2005 par Sagem Défense et Sécurité.

SAFRAN n'a pas consolidé les comptes du groupe Orga au 31 décembre 2005, en raison de :

- l'absence de référentiel comptable commun, les comptes d'Orga étant actuellement établis selon les règles et principes comptables allemands,
- de la date d'acquisition récente et de la non formalisation, à la date de clôture des comptes de SAFRAN, du bilan du groupe ORGA à la date d'acquisition,
- des délais réduits de remontée des données des filiales pour établir les comptes consolidés de SAFRAN.

Les comptes du groupe Orga seront pris en compte dans les comptes consolidés de SAFRAN à partir de 2006. Le prix d'acquisition sera affecté aux différents actifs et passifs identifiables avant le 31 décembre 2006, conformément à la norme IFRS 3 « regroupements d'entreprises ».

3) Liste des sociétés consolidées

Raison sociale, forme, siège social	N° Siren ou pays	Exercice 2005			Exercice 2004		
		Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle
SAFRAN SA	société mère						
Filiales directes de Safran SA							
Sagem Communication — 75015 Paris ⁽¹⁾ ...	480 108 158	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Sagem Défense Sécurité — 75015 Paris ⁽¹⁾	480 107 911	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Safran Informatique — 75015 Paris ⁽¹⁾	480 107 143	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Snecma — 75015 Paris	414 815 217	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Hispano-Suiza SA — 92707 Colombes.....	692 015 217	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Aircelle — Gonfreville l'Orcher — 76700 Harfleur.....	352 050 512	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Techspace Aero — B4041 Milmort.....	Belgique	IG	51,0	100,0	NC	—	—
Etablissements Vallaroché SA — 75015 Paris	542 028 154	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Snecma Propulsion Solide — 33187 Le Haillan	434 021 028	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Labinal — 78180 Montigny-le-Bretonneux	301 501 391	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Safran USA Inc. — Wilmington/Delaware 19808	USA	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Turbomeca SA — 64510 Bordes.....	338 481 955	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Technofan SA — 31700 Blagnac	710 802 547	IG	61,46	100,0	NC	—	—
Sofrance SA — 87800 Nexon.....	757 502 240	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Messier-Bugatti SA — 78141 Velizy	712 019 538	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Messier-Dowty International Ltd — Gloucester.....	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Laura Leasing.....	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Europropulsion SA — 92150 Suresnes	388 250 797	IP	50,0	50,0	NC	—	—
SEM MB SA — 95815 Argenteuil.....	592 027 312	EQ	50,0	50,0	NC	—	—
Teuchos SA — 78990 Elancourt	352 876 197	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Valin participation — 75015 Paris.....	428 704 894	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Eurofog	340 574 540	NC*	—	—	IG	65,91	100,00
Filiales de Sagem Communication							
Sagem Comunicaciones Ibérica.....	Espagne	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Germany GmbH....	Allemagne	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication UK Ltd	Angleterre	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0

Raison sociale, forme, siège social	N° Siren ou pays	Exercice 2005			Exercice 2004		
		Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle
Sagem Communication Italia Srl	Italie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication CZ Sro.....	Rép. Tchèque	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Benelux BV	Pays Bas	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Poland Sp Zo.o.....	Pologne	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Industria e Comercio de Comunicacoes LDA	Portugal	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Tianjin	Chine	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Suisse.....	Suisse	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Compagnie de Découpe de l'Ouest SAS....	448 897 405	IP	76,65	76,65	IP	76,65	76,65
Dr Neuhaus Telekommunikation GmbH.....	Allemagne	IG	99,2	100,0	IG	99,2	100,0
Ningbo Bird Sagem Electronics Co. Ltd....	Chine	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
Sagem Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Austria GmbH.....	Autriche	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Comunicações Ltda.....	Brésil	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Electronic Equipment Beijing	Chine	NC*	—	—	IG	100,0	100,0
Sagem Kabushiki Kaisha.....	Japon	NC*	—	—	IG	100,0	100,0
Sagem Magyarország	Hongrie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Mauritanie	Mauritanie	NC*	—	—	IG	100,0	100,0
Sagem Networks Poland Sp Zo.o	Pologne	IG	68,0	100,0	IG	68,0	100,0
Sagem Tunisie SARL	Tunisie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
SCI Minerve	402 652 903	NC*	—	—	IG	100,0	100,0
SPT HD	450 100 862	NC*	—	—	IG	100,0	100,0
Trel Halozatepito.....	Hongrie	NC*	—	—	IG	100,0	100,0
Filiales de Sagem Défense Sécurité							
Confidence	404 401 887	NC*	—	—	IG	100,0	100,0
E-Software	437 782 535	NC*	—	—	IG	100,0	100,0
Sagem Avionics Inc	Etats-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Denmark A/S	Danemark	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Monetel.....	442 508 271	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem-Morpho Inc.....	Etats-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Security International Trading Co, Ltd.....	Chine	NC*	—	—	IG	100,0	100,0
SFIM Industries Deutschland GmbH.....	Allemagne	NC*	—	—	IG	100,0	100,0
SILEC	390 654 192	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sofradir	334 835 709	IP	40,0	40,0	IP	40,0	40,0
Vectronix AG.....	Suisse	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Wuhan Sagem Tianyu Electronics Co, Ltd Wuhan Tianyu Information Industry Co, Ltd.....	Chine	IP	33,35	33,35	IP	33,35	33,35
Filiale de Confidence							
Positive	339 650 335	NC*	—	—	IG	100,0	100,0
Filiale de Silec							
Sagem Participations.....	452 676 182	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiale de Sofradir							
ULIS	440 508 331	IP	34,01	40,0	IP	34,01	40,0
Filiale de Vectronix AG							
Vectronix Inc.....	Etats-Unis	IG	100,00	100,0	IG	100,00	100,0
Filiales de Snecma							
Snecma Services SA — 75015 Paris.....	562 056 408	IG	100,0	100,0	NC	—	—
CFM International SA — 75105 Paris	302 527 700	IP	50,0	50,0	NC	—	—
CFM International Inc. — City of Dover, Co Kent — Delaware 1	USA	IP	50,0	50,0	NC	—	—
Famat — 44614 Saint-Nazaire cedex	321 853 798	IP	50,0	50,0	NC	—	—
Filiale de Snecma Services							
Snecma Services Participations SA — 75015 Paris.....	414 815 399	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Filiale de Snecma Services Participations							
Snecma Services Brussels — 1200 Woluwé Saint Lambert	Belgique	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Filiale de CFM International Inc.							
Shannon Engine Support Ltd — Shannon, Co Clare	Irlande	IP	50,0	50,0	NC	—	—
Filiale de Aircelle							
Aircelle Ltd — Burnley Lancashire.....	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	NC	—	—
SLCA — 57192 Floranges.....	317 401 065	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Filiale de Techspace Aero							

Raison sociale, forme, siège social	N° Siren ou pays	Exercice 2005			Exercice 2004		
		Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle
Techspace Aero Inc. — Cincinnati, Ohio 45246	USA	IG	51,0	100,0	NC	—	—
Filiale de Techspace Aero Inc.							
Cenco Inc. — Minnesota 55112	USA	IG	51,0	100,0	NC	—	—
Filiale de Etablissements Vallaroche							
Soreval — L2633 Senningerberg	Luxembourg	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Lexvall 2 — 75015 Paris	428 705 438	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Lexvall 13 — 75015 Paris	440 291 938	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Filiales de Labinal							
Labinal GmbH — 21129 Hambourg	Allemagne	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Filiales de S afran USA Inc.							
Labinal Inc. — Wilmington/Delaware 19808	USA	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Messier-Bugatti Systems Inc. — Wilmington/Delaware 19808	USA	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Cinch Connectors Inc. — Wilmington/ Delaware 19808	USA	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Globe Motors Inc. — Wilmington/ Delaware 19808	USA	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Labinal de Mexico SA de CV — Chihuahua	Mexique	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Labinal Corinth Inc. — Corinth/Texas 76210	USA	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Turbomeca USA Inc. — Wilmington/ Delaware 19808	USA	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Filiale de Globe Motors Inc.							
Globe Motors Portugal — Modivas Vila do Conde 4485-595	Portugal	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Filiales de Turbomeca SA							
Microturbo SA — 31200 Toulouse	630 800 084	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Turbomeca Africa Pty Ltd — Bonaero Park 1622	Afrique du Sud	IG	51,0	100,0	NC	—	—
Filiale de Messier-Bugatti							
A-Carb LLC Walton — Kentucky 41094 ..	USA	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Filiales de Messier-Dowty International Ltd							
Messier-Dowty SA — 78142 Velizy	552 118 846	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Messier-Dowty Ltd — Gloucester GL2QH	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Messier-Dowty Inc. — Ajax Ontario	Canada	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Filiales de Teuchos Holding							
Teuchos Exploitation — 78990 Elancourt..	353 054 505	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Teuchos Ingénierie — 78990 Elancourt	440 294 452	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Filiale commune de Messier-Dowty Int. et Messier-Bugatti							
Messier Services International — 78140 Velizy	434 020 996	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Filiales de Messier Services International							
Messier Services SA — 78140 Velizy	439 019 485	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Messier Services Inc. — Sterling Virginia 20166-8914	USA	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Messier Services Pte Ltd — Singapore 508985	Singapour	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Messier Services Ltd — Gloucester GL29QH	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Participation de Messier Services International							
Hydrep — 35800 Saint-Lunaire	381 211 184	EQ	50,0	50,0	NC	—	—
Participation de Messier Services Inc.							
A-Pro Inc. Tallahassee Florida 32301	USA	EQ	50,0	50,0	NC	—	—
Filiale de Messier Services Pte Ltd							
Messier Services Asia Pte Ltd — Singapore 508985	Singapour	IG	60,0	100,0	NC	—	—

IG : intégration globale/IP : intégration proportionnelle/EQ : mise en équivalence/NC : non consolidée/* : réserves gelées

(1) Création 2005 suite à la scission de SAGEM SA

20.1.7. Informations sectorielles

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des produits et des services rendus, chaque secteur représentant un domaine d'activité stratégique qui propose différents produits et sert différents marchés.

Les cessions inter-activités se font aux conditions de marché.

20.1.7.1. Secteurs d'activité

1) Secteur Propulsion Aéronautique et Spatiale

Au sein de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale, le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de propulsion pour une large gamme d'applications : avions commerciaux, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, hélicoptères civils et militaires, missiles tactiques, drones.

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale comprend les principales sociétés suivantes :

- Snecma (moteurs d'avions civils et militaires),
- Turbomeca (turbines pour hélicoptères civils et militaires, moteurs pour avions d'entraînement et missiles tactiques, turbines terrestres et marines, maintenance, réparation et services associés),
- Techspace Aero (composants de moteurs aéronautiques, maintenance),
- Snecma Propulsion Solide,
- Snecma Services.

2) Secteur Equipements Aéronautiques

Le Groupe est également spécialisé dans le domaine des équipements mécaniques, hydro-mécaniques et électro-mécaniques : les trains d'atterrissage, les roues et freins et les systèmes associés, les nacelles et inverseurs de poussée, pièces en matériaux composites, les systèmes régulation moteur et équipements associés, transmissions de puissance, les câblages, systèmes de liaisons électriques, les systèmes de ventilation et filtres hydrauliques. La branche Equipements Aéronautiques comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

La branche Equipements Aéronautiques comprend les principales sociétés suivantes :

- Aircelle,
- Messier-Dowty,
- Messier-Bugatti,
- Messier Services,
- Hispano-Suiza,
- Labinal.

3) Secteur Défense et Sécurité

Au sein du secteur de la défense et de la sécurité, le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes Aéronautiques et Navigation (produits d'avionique, instruments de navigation, etc.), des systèmes Optroniques et Aéroterrestres et des systèmes de Sécurité (terminaux de paiement sécurisés, cartes bancaires, sûretés aéroportuaires).

La branche Défense Sécurité comprend les principales sociétés suivantes :

- Sagem Défense Sécurité,
- Sagem Monétel,
- Sagem Morpho Inc,
- Vectronix.

4) Secteur Communications

Les activités dans le secteur Communications comprennent la téléphonie mobile et les communications haut débit (fax et terminaux multi-fonctions, DECT, terminaux hauts débits, décodeurs, etc.).

La branche Communications comprend les principales sociétés suivantes :

- Sagem Communication,
- Sagem Communication Austria GmbH,
- Sagem Tunisie.

5) Informations sectorielles par branche

Au 31 décembre 2005

	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense Sécurité	Communications	Total secteurs	Holding/ éliminations intersecteurs	Total au 31.12.05
	(en millions d'euros)						
Chiffre d'affaires externe.....	3 283	1 835	1 232	2 342	8 692		8 692
Chiffre d'affaires intersecteurs	19	257	149	46	471	(471)	—
Total chiffre d'affaires	3 302	2 092	1 381	2 388	9 163	(471)	8 692
Autres produits sectoriels*	(160)	176	72	111	199	(15)	184
Charges sectorielles.....	(3 013)	(2 109)	(1 296)	(2 379)	(8 797)	455	(8 342)
Dotations nettes aux amortissements	(230)	(106)	(44)	(57)	(437)	(10)	(447)
Dépréciations d'actifs.....	(53)	(13)	(4)	8	(62)	(10)	(72)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges.....	(70)	(26)	7	3	(86)	36	(50)
Autres éléments.....	(134)	(53)	(6)	(73)	(266)	(7)	(273)
Résultat opérationnel.....	(358)	(39)	110	—	(286)	(22)	(308)
Quote-part dans le résultat des SM E.....							3
Résultat financier.....							(166)
Impôt sur le résultat.....							221
Intérêts minoritaires							2
Résultat net							(248)
Actifs sectoriels**.....	7 016	3 707	1 652	1 211	13 586	412	13 998
Actifs financiers non courants							451
Participations dans les entreprises associées.....	21	16			37		37
Créances d'impôts.....							121
Trésorerie et équivalent de trésorerie							936
Total actifs.....							15 543
Capitaux propres							4 572
Intérêts minoritaires.....							164
Passifs sectoriels.....	5 007	1 564	945	905	8 421	(502)	7 920
Dettes financières et à conditions particulières							1 835
Dettes d'impôts							1 052
Total passifs							15 543
Investissements immobilisations incorporelles	110	133	25	74	342	1	343
Investissements immobilisations corporelles	117	78	39	37	271	(13)	258

* y compris production stockée et immobilisée

** dont 452 M euros d'instruments financiers

Au 31 décembre 2004

	Défense Sécurité	Communications	Total secteurs	Holding/ éliminations intersecteurs	Total au 31.12.04
	(en millions d'euros)				
Total chiffre d'affaires	1 162	2 405	3 567		3 567
Résultat opérationnel	103	113	216	(1)	215
Résultat financier					5
Impôt sur le résultat.....					(66)
Résultat net					154
Actifs sectoriels.....	1 421	1 085	2 506	(18)	2 488
Actifs financiers non courants.....					15
Créances d'impôts.....					36
Trésorerie et équivalent de trésorerie.....					443
Total actifs					2 982
Capitaux propres					1 244
intérêts minoritaires					1
Passifs sectoriels	851	825	1 676	(9)	1 667
Dettes financières et à conditions particulières					67
Dettes d'impôts.....					3
Total passifs					2 982
Investissements immobilisations incorporelles	<u>22</u>	<u>16</u>	<u>38</u>	<u>5</u>	<u>43</u>
Investissements immobilisations corporelles	<u>57</u>	<u>50</u>	<u>107</u>	<u>==</u>	<u>107</u>

20.1.7.2. Secteurs géographiques

Le Groupe est implanté principalement dans quatre secteurs géographiques.

1) Chiffre d'affaires par zone d'implantation du client

	31.12.2005		31.12.2004	
	Montant	%	Montant	%
	(en millions d'euros)			
France.....	3 332	38 %	1 657	47 %
Europe (hors France).....	1 792	21 %	1 121	31 %
Amérique du Nord	2 029	23 %	289	8 %
Asie	714	8 %	352	10 %
Reste du monde.....	825	10 %	148	4 %
Total	8 692	100 %	3 567	100 %

2) **Valeur comptable des actifs sectoriels et acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles**

	Actifs sectoriels				Acquisitions d'immobilisations			
	31.12.2005		31.12.2004		31.12.2005		31.12.2004	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
	(en millions d'euros)							
France.....	12 358	88 %	2 387	96 %	480	80 %	135	90 %
Europe.....	1 161	8 %	100	4 %	87	15 %	5	3 %
Amérique du Nord.....	646	5 %	33	1 %	20	3 %	4	3 %
Asie.....	53	1 %	23	1 %	3	0 %	4	3 %
Reste du monde.....	184	1 %	36	2 %	12	2 %	2	1 %
Elimination inter-zones.....	(404)	(3 %)	(91)	(4 %)	(1)	—	—	—
Total.....	13 998	100 %	2 488	100 %	601	100 %	150	100 %

20.1.8. Notes annexes

20.1.8.1. *Détail des postes du compte de résultat*

1) **Chiffre d'affaires**

	31.12.2005	31.12.2004
	(en millions d'euros)	
Première monte aéronautique.....	2 730	—
Rechanges aéronautiques.....	1 159	—
MRO.....	770	—
Contrats de R & D.....	425	—
Téléphonie Mobile.....	1 092	1 277
Communication haut débit.....	1 249	1 128
Navigateurs et systèmes aéronautiques.....	474	449
Optronique et systèmes aéroterrestres.....	409	430
Sécurité.....	349	283
Autres.....	35	—
Total.....	8 692	3 567

2) **Autres produits**

Les autres produits sont essentiellement composés des subventions d'exploitation et de divers autres produits d'exploitation. Ces données sont regroupées dans le tableau suivant :

	31.12.2005	31.12.2004
	(en millions d'euros)	
Subventions d'exploitation.....	11	6
Autres produits d'exploitation.....	78	8
Total.....	89	14

3) **Consommations de l'exercice**

Les consommations de l'exercice concernent principalement les consommations de matières premières, de fournitures, d'achats de sous-traitance ainsi que l'ensemble des services extérieurs.

Elles se composent de :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Fournitures, matières premières et autres	(2 426)	(1 597)
Marchandises	(96)	(98)
Variation de stock	65	40
Sous-traitance	(1 827)	(373)
Achats non stockés	(247)	(63)
Services extérieurs	<u>(1 291)</u>	<u>(408)</u>
Total	<u>(5 822)</u>	<u>(2 499)</u>

4) Frais de personnel

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Salaires et traitements	(1 584)	(496)
Charges sociales	(523)	(208)
Participation des salariés.....	(27)	(16)
Intéressement.....	(35)	(12)
Abondements	(12)	(16)
Autres coûts sociaux	<u>(160)</u>	<u>(9)</u>
Total	<u>(2 341)</u>	<u>(757)</u>

5) Dotations nettes aux amortissements et provisions

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Dotations nettes aux amortissements		
— immobilisations incorporelles.....	(190)*	(16)
— immobilisations corporelles.....	<u>(257)</u>	<u>(81)</u>
Total dotations nettes aux amortissements	<u>(447)</u>	<u>(97)</u>
Dotations nettes aux provisions pour risques — 20.1.8.2.12)	<u>(50)</u>	<u>(7)</u>

* dont amortissement des actifs valorisés en juste valeur lors de l'acquisition du groupe Snecma : (129 M€)

6) Dépréciation d'actif

	<u>Dotations</u>		<u>Reprises</u>	
	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)			
Dépréciation d'actif				
— immobilisations corporelles et incorporelles	(53)	—	4	—
— immobilisations financières	(13)	—	—	—
— stocks	(158)	(23)	150	12
— créances	<u>(69)</u>	<u>(47)</u>	<u>67</u>	<u>73</u>
Total	<u>(293)</u>	<u>(70)</u>	<u>221</u>	<u>85</u>

7) Autres produits et charges opérationnels

Ces éléments comprennent principalement :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Plus et moins value de cessions d'actifs	11*	2
Redevances, brevets et licences	(83)	(71)
Coût des garanties financières	(60)	—
Abandon de créances	(25)	—
Pertes sur créances irrécouvrables.....	(6)	(22)
Autres produits et charges d'exploitation	<u>(110)</u>	<u>(4)</u>
Total	<u>(273)</u>	<u>(95)</u>

* le Groupe SAFRAN constate la cession de son ancien siège social parisien avec une plus value de 18 M€

8) Quote-part dans le résultat des mises en équivalence

Cf. détail des postes du Bilan § 20.1.8.2.3.

9) Résultat financier

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Coût de la dette nette	<u>(29)</u>	<u>4</u>
Inefficacité couverture de change.....	(67)	—
Perte sur instruments financiers de transaction	(1)	—
Perte de change	(804)	(39)
Dotations aux provisions	(25)	(3)
Ecart de change sur les provisions.....	(23)	—
Titres de participation cédés.....	(16)	(4)
VNC des actifs disponibles à la vente.....	—	—
Abandon de créances	(21)*	—
Effet d'actualisation	(19)	—
Autres	—	—
Total des autres charges financières	<u>(976)</u>	<u>(46)</u>
Produits sur actifs disponibles à la vente	—	—
Produits de cessions des actifs	18	—
Gain de change	757	40
Reprises sur provisions	53	4
Autres	<u>11</u>	<u>3</u>
Total des autres produits financiers	<u>839</u>	<u>47</u>
Total des autres charges et produits financiers	<u>(137)</u>	<u>1</u>
Total des charges et produits financiers	<u>(166)</u>	<u>5</u>

(*) Cet élément a entraîné une reprise de provisions financières équivalente

10) Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Produit/(charge) d'impôt courant	(111)	(62)
Produit/(charge) d'impôt différé.....	<u>332</u>	<u>(4)</u>
Produit/(charge) totale d'impôt	<u>221</u>	<u>(66)</u>

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques (groupe fiscal intégré).

Le taux effectif d'impôt s'analyse de la manière suivante :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Résultat avant impôt	(471)	220
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	34,93 %	35,43 %
Impôt théorique	164	(78)
Effet des différences permanentes	14	—
Effet des taxations à taux réduit	8	—
Effet des différentiels de taux d'imposition entre la France et l'étranger	3	1
Effet de l'application de la méthode du report variable	(5)	—
Effet des impôts non reconnus	(3)	7
Effet de l'actualisation des créances et dettes d'impôt différé	—	—
Effet des crédits d'impôt et autres dispositions fiscales particulières	40*	4
Produit/(charge) d'impôt effectivement constatée	221	(66)
Taux effectif d'impôt	46,97 %	29,78 %

* dont Crédits d'impôt : 30ME

11) Résultat par action

Les catégories d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe sont constituées des options d'achat d'actions, des attributions gratuites d'actions au profit des salariés de Sagem SA avant la fusion.

Les résultats par action se présentent comme suit :

	<u>Index</u>	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
Numérateur (en M€)			
Résultat net part du Groupe	(a)	(248)	154
Dénominateur (en titres)			
Nombre total de titres	(b)	417 029 585	177 500 000
Nombre de titres d'autocontrôle	(c)	7 717 047	5 203 405
Nombre de titres hors autocontrôle	(d)=(b-c)	409 312 538	172 296 595
Nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	350 791 632	173 494 969
Actions ordinaires potentielles dilutives :			
Effet dilutif des options d'achats et des attributions gratuites d'actions au profit des salariés de Sagem SA avant la fusion	(e)	1 018 720	1 139 984
Nombre moyen pondéré de titres après dilution ..	(f)=(d'+e)	351 810 352	174 634 953
Ratio : résultat par action (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice/(perte)	(g)=(a*1 million)/(d')	(0,71)	0,89
Résultat par action dilué : bénéfice/(perte)	(h)=(a*1 million)/(f)	(0,70)	0,88

Il n'y a pas eu d'autre opération sur les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles entre la date de clôture et l'achèvement des présents états financiers.

12) Dividendes proposés et votés

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Proposés pour approbation à l'Assemblée Générale Mixte		
Dividendes sur les actions ordinaires	150	92
Dividende net par action (en euros)	0,36	0,22
Décidés et payés dans l'année		
Dividendes sur les actions ordinaires	90	32

Les dividendes proposés au titre des actions d'auto contrôle n'ont pas été versés et ont été portés en report à nouveau.

20.1.8.2. Détail des postes du bilan

1) Actif immobilisé

a) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition actifs se décomposent comme suit :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	Net	Net
	(en millions d'euros)	
Aircelle	207	—
Messier Dowty SAS	90	—
Messier Bugatti	91	—
Hispano Suiza	96	—
Labinal	208	—
Teuchos SA	52	—
Snecma	198	—
Turbomeca SA	225	—
Techspace Aero	47	—
Snecma Propulsion Solide	66	—
Snecma Services	46	—
Globe Motors Inc	11	—
Microturbo SA	12	—
Cinch Connectors Inc	7	—
Sagem Communication	21	21
Sagem Défense	41	41
Vectronix	24	24
Wuhan Tianyu Information Industry	5	5
Sofrance	4	—
Autres	<u>1</u>	<u>6</u>
Total	<u>1 452</u>	<u>97</u>

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition résulte de :

	(en millions d'euros)
Au 31.12.2004	<u>97</u>
Variation de périmètre (1)	1 353
Variation de période (2)	2
Cession	(2)
Effet des variations de change	<u>2</u>
Au 31.12.2005	<u>1 452</u>

(1) L'acquisition du groupe Snecma puis la fusion avec SAFRAN a entraîné le constat d'un écart d'acquisition de 1 358 M€ (cf paragraphe 20.1.6.5 sur l'évolution du périmètre) Par ailleurs, le Groupe a déconsolidé (par gel des réserves) certaines sociétés devenues non significatives dans le contexte du nouveau Groupe. Ceci entraîne une diminution de 5 M€ des écarts d'acquisition

(2) Acquisition par SAFRAN de fonds de commerce pour 2 M€ reclassé en écarts d'acquisition

Le Groupe SAFRAN a procédé à des tests de dépréciation au niveau de ses Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Sur la base du plan existant et des flux de trésorerie en résultant, la valeur d'utilité de ces Unités Génératrices de Trésorerie a été déterminée en fonction des règles énoncées dans le § 20.1.6.4.4)

Il en résulte :

— que l'ensemble des actifs de chaque UGT, pris isolément, ne constate aucune autre dépréciation complémentaire que celle déjà constatée dans les comptes,

— que la valeur recouvrable de chaque UGT justifie totalement les écarts d'acquisition constatés.
Par ailleurs aucun indice de perte de valeur n'a été constaté au titre de la période.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

	31.12.2005			31.12.2004		
	<u>Brut</u>	<u>Amort./ dépréc.</u>	<u>Net</u>	<u>Brut</u>	<u>Amort./ dépréc.</u>	<u>Net</u>
	(en millions d'euros)					
Marques	147	(1)	146	—	—	—
Programmes	2 693	(179)	2 514	—	—	—
Frais de développement	346	(33)	313	59	(16)	43
Concessions, brevets, licences	51	(39)	12	58	(45)	13
Logiciels.....	130	(101)	29	—	—	—
Autres.....	91	(18)	73	5	(2)	3
Total	<u>3 458</u>	<u>(371)</u>	<u>3 087</u>	<u>122</u>	<u>(63)</u>	<u>59</u>

La valeur des marques à durée de vie indéterminée est de 119 M€.

La durée d'amortissement résiduelle moyenne pondérée des programmes est d'environ 13 ans.

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

	<u>Brut</u>	<u>Amortissements/ dépréciations</u>	<u>Net</u>
	(en millions d'euros)		
Au 31.12.2004.....	<u>122</u>	<u>(63)</u>	<u>59</u>
Immobilisations générées en interne	298	—	298
Acquisitions séparées	46	—	46
Sorties et cessions	(10)	8	(2)
Dotations aux amortissements	—	(190)	(190)
Dépréciation en résultat	—	(33)	(33)
Reclassement	(6)	5	(1)
Variations de périmètre.....	3 006	(97)	2 909
Effet des variations de change	2	(1)	1
Au 31.12.2005.....	<u>3 458</u>	<u>(371)</u>	<u>3 087</u>

Le montant des frais de recherche comptabilisé en charges pour la période 2005 est de 470 M€.

Les frais de développement immobilisés au 31 décembre 2005 sont de 298 M€ (35 M€ en 2004).

Au titre de la période, un amortissement des frais de développement a été inscrit en charges pour 79 M€ (13 M€ en 2004).

Par ailleurs un amortissement de 129 M€ a été constaté sur les valeurs réévaluées (affectation du prix d'acquisition du Groupe Snecma).

c) **Immobilisations corporelles**

i) Composition

	31.12.2005			31.12.2004		
	Brut	Amort./ dépréc.	Net	Brut	Amort./ dépréc.	Net
	(en millions d'euros)					
Terrains.....	215	(1)	214	39	(7)	32
Avions.....	56	(31)	25	—	—	—
Constructions.....	805	(397)	408	256	(158)	98
Installations techniques, matériels et outillages industriels.....	3 132	(2 249)	883	510	(412)	98
Immobilisations en cours, avances et acomptes.....	168	(18)	150	31	—	31
Agencement et aménagement de terrains.....	22	(11)	11	—	—	—
Constructions sur sol d'autrui.....	12	(4)	8	4	(2)	2
Matériels informatiques et autres.....	362	(263)	99	74	(48)	26
Total.....	4 772	(2 974)	1 798	914	(627)	287

La part des immobilisations financées par contrats de location financement, incluse dans les immobilisations corporelles, se décompose ainsi :

	31.12.2005			31.12.2004		
	Brut	Amort./ dépréc.	Net	Brut	Amort. et prov.	Net
	(en millions d'euros)					
Terrains.....	5		5	1	—	1
Constructions.....	90	(48)	42	39	(18)	21
Installations techniques, matériels et outillages industriels.....	54	(30)	24	—	—	—
Matériels informatiques et autres.....	23	(12)	11	12	(6)	6
Total.....	172	(90)	82	52	(24)	28

ii) Evolution

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

	Brut	Amortissements/ dépréciations	Net
	(en millions d'euros)		
Au 31.12.2004.....	914	(627)	287
Immobilisations générées en interne.....	63	—	63
Acquisitions.....	238	—	238
Sorties et cessions.....	(332)	275	(57)
Dotations aux amortissements.....	—	(257)	(257)
Dépréciation en résultat (*).....	—	(12)	(12)
Perte de valeur.....	—	(4)	(4)
Reclassement.....	1	(1)	—
Variations de périmètre.....	3 807	(2 310)	1 497
Effet des variations de change.....	81	(38)	43
Au 31.12.2005.....	4 772	(2 974)	1 798

(*) la dépréciation porte sur l'utilisation de certains outillages utilisés dans le cadre de certains programmes.

2) Actifs financiers

a) Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se composent de :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Titres non consolidés	340	3
Autres actifs financiers	<u>111</u>	<u>12</u>
Total	<u>451</u>	<u>15</u>

i) Titres non consolidés

Leur composition est :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Actions — non cotées	286	3
Actions cotées	<u>54*</u>	<u>—</u>
Total	<u>340</u>	<u>3</u>

* Titres Embraer

	(en millions d'euros)
Au 31.12.2004	<u>3</u>
Augmentations/acquisitions	104
Remboursements/cessions	(16)
Effet des variations de change	1
Variations de périmètre	192
Variations de capital	57
Variation nette des provisions	(10)
Réévaluation à la juste valeur	15
Autres variations	<u>(6)</u>
Au 31.12.2005	<u>340</u>

Ils comprennent la participation du Groupe SAFRAN dans diverses sociétés non consolidées dont les plus significatives sont :

	<u>Comptes arrêtés au</u>	<u>Pourcentage de contrôle</u>	<u>Capitaux propres après résultat</u>	<u>Résultat</u>	<u>Valeur nette consolidée</u>
	(en millions d'euros)				
Sichuan Snecma Aero-Engine Maintenance.....	31/12/2005	52,67	(4,5)	(1,8)	—
Snecma Morocco Engine Services SAS.....	31/12/2005	51,00	2,7	0,3	1,2
Turbomeca do Brasil	31/12/2005	100,00	8,6	1,3	8,6
Arianespace Participation	31/12/2004	10,44	35,0	10,5	—
Embraer	31/12/2004	3,00	1 222,5	344,9	54,4
Snecma Ltd	31/12/2004	100,00	24,5	0,6	26,0
RRTM	31/12/2005	50,00	3,3	0,4	—
ORGA (1)	31/12/2005	100,00	32,0	(13,0)	90,00
GEAM (2)	31/12/2005	19,90	150,8	26,1	40,7

(1) acquisition fin novembre 2005 — société consolidée en 2006 — chiffres provisoires

(2) participation détenue par SSP Inc., filiale non consolidée de Snecma Services Participations.

ii) Autres actifs financiers

Ils se composent de :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Prêts liés au financement des ventes.....	44	—
Prêts à des sociétés apparentées.....	25	—
Prêts sociaux	25	2
Dépôts et cautionnements.....	4	2
Autres	<u>13</u>	<u>8</u>
Total	<u>111</u>	<u>12</u>

Leur évolution est :

	(en millions d'euros)
Au 31.12.2004	<u>12</u>
Augmentations/acquisitions.....	24
Remboursements/cessions	(114)
Reprises.....	5
Variations de périmètre	187
Reclassement.....	<u>(3)</u>
Au 31.12.2005	<u>111</u>

b) Actifs destinés à être cédés

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Terrains.....	—	1
Actifs financiers	—	<u>4</u>
Total	<u>—</u>	<u>5</u>

Leur évolution est :

	(en millions d'euros)
Au 31.12.2004	<u>5</u>
Cessions	<u>(5)*</u>
Au 31.12.2005	<u>—</u>

* Actifs immobiliers et financiers

c) Actifs financiers courants

Ils correspondent principalement à la partie moins d'un an d'actifs financiers classés initialement en non courants.

Ils se composent de :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Prêts liés au financement des ventes.....	4	—
Prêts à des sociétés apparentées.....	5	—
Prêts sociaux	3	—
Comptes courants financiers	<u>65</u>	—
Total	<u>77</u>	<u>—</u>

d) Juste valeur des instruments dérivés

La juste valeur des instruments dérivés du Groupe SAFRAN au 31 décembre 2005 est de 452 M€.

Lors de l'acquisition du Groupe Snecma, la valorisation de ces instruments dérivés a été prise en compte comme élément constitutif de l'écart d'acquisition pour une valeur brute de 1 208 M€ et une valeur nette de 793 M€ (net d'impôt différé).

Suite à la décision du Groupe SAFRAN au 1^{er} juillet 2005 de procéder à une comptabilité dite spéculative pour ses instruments dérivés, la variation de juste valeur de ces instruments dérivés a donc été constatée :

- par réserves jusqu'au 30 juin 2005 pour la partie efficace du cash flow hedge (194 M€),
- par résultat financier pour le solde.

3) Titres mis en équivalence

Les sociétés A-Pro, Hydrep et SEMMB sont consolidées en mise en équivalence en raison des modalités des accords avec les partenaires du Groupe.

La part du Groupe dans la situation nette et le résultat des sociétés mises en équivalence s'analyse comme suit :

	31.12.2005					31.12.2004
	% d'intérêts	Capitaux Propres	Contribution résultat	Dont impôts différés	Net	Net
		(en millions d'euros)				
A-Pro Inc.	50,00%	6	1	—	7	—
Hydrep	50,00%	4	1	—	5	—
SEM MB.....	49,96%	3	1	—	4	—
Cinch SA (1)	100,00%	17	—	—	17	—
Sociétés gelées SAGEM (2)	100,00%	4	—	—	4	—
Total		34	3	—	37	—

(1) Société destinée à être fusionnée dans SAFRAN et dont les réserves consolidées ont été gelées au 01.01.05

(2) Sociétés déconsolidées et dont les réserves ont été gelées au 01.01.05 (cf note sur évolution du périmètre de consolidation — 20.1.6.5.2)).

4) Stocks et en cours

Les stocks se décomposent comme suit :

	31.12.2005	31.12.2004
	(en millions d'euros)	
Matières premières et autres approvisionnements	468	189
En-cours de production.....	1 157	263
Produits intermédiaires et finis.....	1 221	187
Marchandises.....	58	12
Total	2 904	651

L'évolution des stocks et en-cours se présente ainsi :

	<u>Brut</u>	<u>Dépréciation</u>	<u>Net</u>
	(en millions d'euros)		
Au 31.12.2004	<u>755</u>	<u>(104)</u>	<u>651</u>
Variations de la période.....	239	—	239
Variation de stock sur la réévaluation	(444)	—	(444)
Dépréciation nette des reprises.....	—	(8)	(8)
Reclassement	4	(2)	2
Variations de périmètre.....	2 816	(340)	2 476
Cession.....	(38)	2	(36)
Effet des variations de change.....	28	(4)	24
Au 31.12.2005	<u>3 360</u>	<u>(456)</u>	<u>2 904</u>

5) Créances et autres débiteurs

Ils se ventilent comme suit :

	31.12.2005	31.12.2004
	Net	Net
	(en millions d'euros)	
Créances opérationnelles	<u>3 913</u>	<u>1 320</u>
Fournisseurs débiteurs/avances et acomptes reçus	219	52
Clients et comptes rattachés	3 669	1 260
Comptes courants d'exploitation	13	7
Créances sociales	12	1
Autres créances	<u>139</u>	<u>30</u>
Charges constatées d'avance	38	9
Autres créances	101	21
Total	<u>4 052</u>	<u>1 350</u>

La variation des créances se présente comme suit :

	(en millions d'euros)
Au 31.12.2004	<u>1 350</u>
Variations de la période	357
Dépréciation/reprise.....	(2)
Variations de périmètre	2 416
Cession	(90)
Effet des variations de change.....	21
Au 31.12.2005	<u>4 052</u>

Les échéances sur ces éléments sont :

	<u>< 12 mois</u>	<u>> 12 mois</u>
	(en millions d'euros)	
Créances opérationnelles	3 750	163
Autres créances	126	13
Total	<u>3 876</u>	<u>176</u>

6) Impôts différés actifs et passifs

a) Position au bilan :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Impôt différé — Actif	58	12
Impôt différé — Passif	<u>1 031</u>	<u>1</u>
Position nette	<u>(973)</u>	<u>11</u>

b) Impôts différés en capitaux propres :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Relation de couverture	67	—
Actifs disponibles à la vente	(6)	—
Actions propres	<u>(3)</u>	<u>—</u>
Total	<u>58</u>	<u>—</u>

c) Suivi des impôts différés :

	<u>(en millions d'euros)</u>
Actifs d'impôts différés nets au 01.01.05	<u>11</u>
Produits au compte de résultat	332
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres	58
Reclassement	5
Effet des variations de change	1
Variations de périmètre	(1 380)
Actifs (passifs) d'impôts différés au 31.12.05	<u>(973)</u>

d) **Base d'impôts différés**

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Bases d'impôts différés		
Immobilisations incorporelles et corporelles	(2 750)	*
Stocks	119	*
Actifs/Passifs courants	(338)	*
Actifs/Passifs financiers	(329)	*
Provisions	707	*
Retraitements fiscaux	(154)	*
Déficits et crédits d'impôts.....	<u>41</u>	<u>*</u>
Total bases d'impôts différés.....	<u>(2 704)</u>	<u>*</u>
Dont différences temporaires.....	994	*
Retraitements.....	<u>(3 698)</u>	<u>*</u>
Impôts différés bruts		
Différences temporaires	345	37
Retraitements	<u>(1 276)</u>	<u>(22)</u>
Total Impôts différés bruts.....	<u>(931)</u>	<u>15</u>
Impôts différés non reconnus		
Différences temporaires	(90)	(4)
Retraitements	48	—
Total Impôts différés non reconnus.....	<u>(42)</u>	<u>(4)</u>
Impôts différés comptabilisés		
Différences temporaires	255	33
Retraitements	<u>(1 228)</u>	<u>(22)</u>
Total Impôts différés comptabilisés.....	<u>(973)</u>	<u>11</u>

* Chiffres non disponibles en 2004

7) **Actifs et passifs d'impôts**

Les créances et dettes d'impôts se détaillent comme suit :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Actif d'impôt.....	63	24
Passif d'impôt	<u>21</u>	<u>2</u>
Position nette	<u>42</u>	<u>22</u>

La variation des actifs et passifs d'impôts se présente comme suit :

	(en millions d'euros)
Actifs (passifs) d'impôts nets au 01.01.05	<u>22</u>
Variations de la période	(19)
Variations de périmètre	44
Reclassement.....	(6)
Effet des variations de change.....	<u>1</u>
Actifs (passifs) d'impôts nets au 31.12.05	<u>42</u>

8) Autres actifs courants et non courants

a) Autres actifs non courants

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Créances sur cessions d'immobilisations corporelles.....	2	2
Créances liées aux départs de salariés en pré-retraite.....	24	—
Total	<u>26</u>	<u>2</u>

La variation de la période se présente comme suit :

	<u>(en millions d'euros)</u>
Au 31.12.2004	2
Variations de la période	3
Variations de périmètre	28
Reclassement.....	(7)
Au 31.12.2005	<u>26</u>

b) Autres actifs courants

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Ecart de conversion actifs.....	—	19
Créances sur TVA.....	142	18
Concours de l'Etat, montants acquis à recevoir.....	3	—
Autres créances sur l'Etat.....	5	—
Autres	—	—
Total	<u>150</u>	<u>37</u>

La variation de la période se présente comme suit :

	<u>(en millions d'euros)</u>
Au 31.12.2004	<u>37</u>
Variations de la période	4
Variations de périmètre	118
Changement de méthode (*).....	(19)
Cession	(1)
Reclassement.....	11
Au 31.12.2005	<u>150</u>

(*) Annulation des écarts de conversion actifs

9) Trésorerie et équivalent de trésorerie

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Echéance à moins de 3 mois dès l'origine et sans risque de taux		
Titres de créances négociables	330	—
Actions propres	—	64
OPCVM.....	158	313
Blocage relais à très court terme	152	—
Total	<u>640</u>	<u>377</u>
Dépôts à vue et à terme	296	66
Total	<u>296</u>	<u>66</u>
Total	<u>936</u>	<u>443</u>

(en millions d'euros)

Au 31.12.2004	443
Changement de méthode (*)	(64)
Trésorerie au 1^{er} janvier 2005	379
Variations de la période	(669)
Variations de périmètre(**)	1 221
Effet des variations de change	5
Au 31.12.2005	936

(*) Annulation des actions propres détenues au 31 décembre 2004

(**) Il s'agit pour 1 223 M€, de la trésorerie acquise lors de l'acquisition de l'ex-Groupe Snecma

10) Actifs financiers à taux fixe et variable

	31.12.2005		31.12.2004	
	Base	Taux	Base	Taux
	(en millions d'euros)			
Actifs financiers non courants (hors titres non consolidés)	111	3,98 %	12	2,31 %
Actifs financiers courants	77	3,58 %	—	—
Actifs financiers	188	3,81 %	12	2,31 %
Actions propres		N/A	64	N/A
Valeurs mobilières de placement	640	Eonia/Fed	313	Eonia
Disponibilités	296	Eonia/Fed	66	Eonia
Trésorerie et équivalent de trésorerie	936		443	
TOTAL	1 124		455	

11) Capitaux propres consolidés**a) Capital social**

Au 31 décembre 2004, le capital s'élevait à 35 500 000 euros, divisé en 177 500 000 actions de 0,2 euro de nominal.

Dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange avec Snecma, en date du 17 mars 2005, le nombre d'actions émises a porté sur 187 774 170 actions.

Dans le cadre de la fusion absorption de Snecma par Sagem en date du 11 mai 2005, 51 755 415 actions Sagem ont été émises.

A l'issue de ces opérations, le capital social de SAFRAN est composé de 417 029 585 actions de 0,2 euro chacune.

b) Répartition du capital et des droits de vote

Chaque action confère un droit de vote simple. Les actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les 7 717 047 actions d'autocontrôle sont privées de droit de vote.

c) Réserves

	31.12.2005	31.12.2004
	(en millions d'euros)	
Réserves légales	—	—
Réserves libres	—	—
Réserves de conversion	34	(2)
Ecart de réévaluation	—	1
Réserves consolidées	4 820	1 055
Total	4 854	1 054

Leur évolution résulte des événements suivants :

	<u>M€</u>
— 1 ^{er} janvier 2005 (hors résultat 2004).....	1 054
— Financement par capitaux propres de l'acquisition du Groupe Snecma (hors capital social)	3 818
— Affectation résultat 2004 en réserves.....	64
— Changement de méthode.....	(76)
— Variation écart de conversion.....	36
— Annulation actions autocontrôle.....	<u>(42)</u>
Au 31 décembre 2005.....	<u>4 854</u>

Les changements de méthode concernent :

- l'annulation des actions propres du Groupe SAFRAN au 1^{er} janvier 2005 pour (69) M€,
- l'annulation des écarts de conversion pour (7) M€.

L'annulation des actions d'autocontrôle comporte :

- l'annulation des titres SAFRAN détenus par les filiales de l'ex Groupe Snecma suite à la fusion absorption pour (49) M€,
- la prise en compte de la cession d'actions propres pour 6 M€.

Au total, le Groupe SAFRAN annule 111 M€ d'actions propres.

12) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Garanties de fonctionnement.....	358	72
Garanties financières.....	179	—
Prestations à fournir.....	388	88
Engagements sociaux.....	95	13
Engagements de retraites et assimilés.....	375	53
Contrats commerciaux et créances à long terme.....	58	15
Pertes à terminaison.....	162	2
Litiges.....	27	14
Autres.....	93	14
Total.....	<u>1 735</u>	<u>271</u>
Courant.....	<u>973</u>	<u>210</u>
Non courant.....	<u>762</u>	<u>61</u>

L'évolution des provisions pour risques et charges se présente ainsi :

Au 31.12.2004.....	<u>271</u>
Dotations.....	632
Transfert.....	(16)
Utilisation.....	(354)
Reprises.....	(187)
Variations de périmètre.....	1 395
Effet des variations de change.....	4
Cessions.....	(9)
Autres variations.....	(1)
Au 31.12.2005.....	<u>1 735</u>

13) Avantages au personnel

Le Groupe supporte différents engagements au titre des retraites et autres engagements vis-à-vis des retraités, en France et à l'étranger. Le traitement comptable de ces différents engagements est décrit dans les règles et méthodes d'évaluation.

Les tableaux ci-dessous permettent de rapprocher, pour chaque régime de retraite, l'évaluation des engagements et les provisions correspondantes comptabilisées dans les comptes consolidés.

1 Provisions enregistrées au titre des engagements français

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de retraite en France sont les suivantes :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
Taux d'inflation	2 %	(*)
Taux d'actualisation	4,50 %	5,5 %
Taux d'évolution salariale.....	entre 1,5% et 5 %	2,5 %-3 %
Taux de rendement attendu des actifs du régime (retraites différentielles).....	4,50 %	—
Age de départ en retraite — cadres	63 ans	60 ans
Age de départ en retraite — non cadres.....	61 ans	60 ans

(*) inclus dans le taux d'évolution salariale

Indemnités fin de carrière :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Valeur actuelle de l'obligation	270	48
(Pertes) / Gains actuariels non comptabilisés.....	<u>4</u>	<u>(1)</u>
Engagements provisionnés au bilan.....	<u>274</u>	<u>47</u>

La variation de la provision s'analyse comme suit :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Coûts des services rendus.....	11	2
Effet de l'actualisation.....	9	2
Amortissement des écarts actuariels	—	—
Charge nette.....	20	4
Prestations versées durant la période	(8)	(1)
Changement de méthode.....	(4)	—
Variations de périmètre.....	<u>219</u>	—
Variation de la provision	<u>227</u>	<u>3</u>

Retraite différentielle cadres

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place en 1985 par Snecma et fermé le 30 juin 1995 grâce à un mécanisme par paliers, qui permet aux salariés bénéficiaires présents à cette date d'en conserver, pour tout ou partie, le bénéfice.

Ainsi, les bénéficiaires qui avaient au moins 60 ans au 1^{er} juillet 1995 ont vu leur carrière passée rachetée au taux de 2 % par année de service cotisée, sous forme de capital ; les bénéficiaires qui avaient entre 45 et 55 ans au 1^{er} juillet 1995 ont vu geler leurs avoirs potentiels arrêtés au 1^{er} juillet 1995 et calculés au taux de 1,86 % sous réserve qu'ils restent dans l'entreprise jusqu'à liquidation de leur retraite ; les bénéficiaires qui avaient entre 55 et 60 ans à cette date bénéficient de la prestation différentielle initiale sur leur ancienneté réelle et totale au taux de 1,86 %.

A l'exception de cette dernière tranche d'âge, les salariés cadres ont ensuite été affiliés à un nouveau régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies. Les sociétés du Groupe concernées sont

SAFRAN (pour les salariés issus de Snecma), Snecma, Snecma Services, Snecma Propulsion Solide, Hispano-Suiza, Messier-Bugatti, Messier-Dowty, Messier Services, Aircelle et Turbomeca.

Le financement de ce régime est assuré par versements de fonds à un assureur qui gère lui-même le service des retraites. Un changement d'assureur a été effectué le 1^{er} janvier 2005.

Il n'existait pas de régime de ce type dans les sociétés du Groupe Sagem au 31 décembre 2004.

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Valeur actuelle de l'obligation	42	—
Juste valeur des actifs liés au régime	(9)	—
Dette actuarielle nette des actifs du régime.....	33	—
(Pertes) / Gains actuariels non comptabilisés.....	(2)	—
Engagements provisionnés au bilan.....	<u>31</u>	<u>Néant</u>

La variation de la provision s'analyse comme suit :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Coûts des services rendus.....	—	—
Effet de l'actualisation.....	3	—
Rendement attendu des actifs du régime.....	(2)	—
Amortissement des écarts actuariels	—	—
Charge nette.....	1	Néant
Cotisations versées.....	(7)	—
Variations de périmètre.....	37	—
Variation de la provision	<u>31</u>	<u>Néant</u>

2 — Provisions enregistrées au titre des engagements de retraite dans les pays étrangers

	<u>Zone euro</u>	<u>Grande-Bretagne</u>	<u>Etats-Unis</u>	<u>Canada</u>
Taux d'actualisation				
01.01.05	5,5 %	—	—	—
31.12.05	4,5 %	5,0 %	5,5 %	5,5 %
Taux d'inflation 2005.....	2,0 %	2,9 %		
Taux d'évolution salariale.....	entre 1,5 % et 5 %	4,4 %	3,5 % et 5,5 %	de 4 % à 5 %
Taux de rendement attendu des actifs du régime.....	4,5 %	6,8 5% à 7 %	7,25 %	6,5 %

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de retraite sont, par zones géographiques, les suivantes :

Zone Euro

Les engagements concernent principalement Techspace Aero en Belgique. En avril 1997, cette société a souscrit auprès d'un assureur un contrat qui garantit au personnel le versement d'un capital ou d'une rente lors du décès ou du départ en retraite. Le montant versé est fonction de la catégorie de personnel, de l'âge, de la durée de vie professionnelle et du dernier salaire. Cet avantage est intégralement financé par des cotisations de l'employeur.

Pour la Zone Euro, les engagements provisionnés au bilan au 31 décembre 2005 s'élèvent à 20 millions d'euros.

Grande-Bretagne

Il existe deux fonds de pension dans les sociétés Messier-Dowty Ltd et Aircelle Ltd. Ce sont des fonds de pension dits "contracted out", c'est-à-dire substitutifs de la retraite complémentaire obligatoire. Leur gestion est confiée à des "trusts". Les salariés participent au financement au travers de cotisations assises sur les salaires. La répartition des cotisations entre employeurs et employés est en moyenne de 73 % pour l'employeur et de 27 % pour l'employé.

Pour la Grande-Bretagne, les engagements provisionnés au bilan au 31 décembre 2005 s'élèvent à 48 millions d'euros.

Amérique du Nord

Il existe deux fonds de pension dans les sociétés Messier Services Inc. aux Etats-Unis et Messier-Dowty Inc. au Canada. Aux Etats-Unis, les prestations sont financées à 100 % par l'employeur. Les droits de ce régime ont été gelés au 31 décembre 2005 entraînant une réduction de l'engagement de 2,7 M€. Au Canada, les cotisations sont réparties entre employeurs pour 78 % et employés pour 22 %. Pour l'Amérique du Nord, les engagements provisionnés au bilan au 31 décembre 2005 s'élèvent à 2 millions d'euros.

L'analyse des montants comptabilisés au bilan est la suivante :

	<u>31.12.2005</u> (en millions d'euros)
Valeur actuelle de l'obligation.....	333
Juste valeur des actifs du régime.....	(240)
Dette actuarielle nette des actifs du régime.....	93
Actif net non reconnu	—
(Pertes) / Gains actuariels non comptabilisés	<u>(23)</u>
Engagements provisionnés au bilan	<u>70</u>

Au 31 décembre 2004, les engagements provisionnés au bilan s'élevaient à 6 M€.

La variation de la provision comptabilisée se résume comme suit :

	<u>31.12.2005</u> (en millions d'euros)
Coût des services rendus.....	8
Effet de l'actualisation	11
Rendement attendu des actifs du régime.....	(10)
Amortissement des écarts actuariels.....	—
Gains et pertes liés à des réductions et liquidations.....	<u>(3)</u>
Charge nette	<u>6</u>
Cotisations versées	(9)
Changement de méthode	—
Effet de change.....	—
Variations de périmètre	<u>67</u>
Variation de la provision	<u>64</u>

La charge de l'année au titre des régimes à cotisations définies a été de 129,7 M€ et se décompose en :

— Cotisations aux régimes généraux de retraites :.....	123,1 M€
— Cotisations au régime de retraite supplémentaire Art. 83*	6,6 M€

* Régime mis en place dans les principales sociétés françaises de l'ancien périmètre Snecma.

14) Dettes soumises à des conditions particulières

Ces dernières correspondent essentiellement aux avances remboursables de l'Etat français. Leur modalité d'évaluation est décrite en § 20.1.6.4.7) 3.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

	<u>(en millions d'euros)</u>
Au 31.12.2004	<u>35</u>
Nouvelles avances reçues.....	47
Remboursement d'avances	(17)
Charge de désactualisation	11
Charges d'intérêts	—
Ecart de conversion	6
Variations de périmètre (*).....	<u>344</u>
Au 31.12.2005	<u>426</u>

(*) dont 28 M€ de dettes conditionnelles non liées aux avances remboursables

15) Passifs portant intérêts

Les passifs portant intérêts se composent de :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	<u>(en millions d'euros)</u>	
Passifs non courants portant intérêts.....	532	20
Passifs courants portant intérêts	<u>877</u>	<u>12</u>
Total	<u>1 409</u>	<u>32</u>

a) Dettes financières — Non courant (partie > 1 an dette financière à l'origine)

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	<u>(en millions d'euros)</u>	
Emprunts de location-financement	75	13
Emprunts à long terme	<u>457</u>	<u>7</u>
Total des dettes financières — non courant	<u>532</u>	<u>20</u>

Des covenants financiers ont été prévus pour les financements long terme mis en place par Snecma en 2003 puis par SAFRAN en juin 2005.

Il s'agit des deux ratios-limites suivants :

- dette nette/EBITDA < 2,5
- dette nette/fonds propres < 1

Les définitions des termes « Dette nette », « EBITDA » et « Fonds propres » sont les suivantes :

- Dette nette : dettes financières (hors avances remboursables) diminuées des valeurs mobilières de placement et disponibilités,
- EBITDA : somme du résultat d'exploitation et des dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif,
- Fonds propres : les fonds propres sont les capitaux propres part du Groupe et les intérêts minoritaires.

Pour l'exercice 2005, ces ratios seront déterminés sur la base des comptes consolidés pro forma.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées s'établissent au 31 décembre 2005 à 1,3 milliard d'euros.

b) **Dettes financières courantes (< 1 an)**

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Emprunts de location-financement	10	6
Emprunts à long terme	178	3
Intérêts courus non échus	<u>2</u>	<u>—</u>
Dettes financières à long terme dès l'origine	190	9
Billets de trésorerie	580	—
Concours bancaires court terme et assimilés	<u>107</u>	<u>3</u>
Dettes financières à court terme dès l'origine.....	687	3
Total des dettes financières — courant.....	<u>877</u>	<u>12</u>

c) **Evolution des dettes financières**

L'évolution des dettes financières se présente ainsi :

	(en millions d'euros)
Au 31.12.2004	<u>32</u>
Augmentation des emprunts.....	1 331
Diminution des emprunts	(1 415)
Variations des crédits de trésorerie.....	322
Variations de périmètre	1 120
Ecarts de change.....	<u>19</u>
Au 31.12.2005	<u>1 409</u>

d) **Analyse par échéances**

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Échéances en :		
N + 1	878	12
N + 2 à N + 5	419	15
Au-delà de 5 ans	<u>112</u>	<u>5</u>
Total	<u>1 409</u>	<u>32</u>

e) **Analyse par devises**

La répartition des emprunts par devise s'analyse comme suit :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions de devises)	
Euros.....	1,080	29
Dollars US.....	250	—
Dollars canadiens	67	—
Livres sterling	43	—

f) **Passifs financiers à taux fixe et variable**

	Non courant				Courant			
	<u>31.12.2005</u>		<u>31.12.2004</u>		<u>31.12.2005</u>		<u>31.12.2004</u>	
	Base	Taux	Base	Taux	Base	Taux	Base	Taux
	(en millions d'euros)							
Taux fixe.....	432	3,55 %	1	7,00 %	75	3,76 %	1	7,00 %
Taux variable.....	<u>100</u>	<u>4,04 %</u>	<u>19</u>	<u>3,10 %</u>	<u>802</u>	<u>3,06 %</u>	<u>11</u>	<u>2,95 %</u>
Total	<u>532</u>	<u>3,64 %</u>	<u>20</u>	<u>3,30 %</u>	<u>877</u>	<u>3,12 %</u>	<u>12</u>	<u>3,14 %</u>

16) Fournisseurs et autres créditeurs

Ils se décomposent comme suit :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Dettes opérationnelles	5 352	1 295
Clients créditeurs.....	463	19
Clients, avances et acomptes.....	2 084	344
Dettes d'exploitation	2 233	794
Compte courant exploitation.....	7	—
Dettes sociales.....	565	138
Autres dettes	546	27
Autres dettes.....	337	15
Produits constatés d'avance.....	207	12
Primes reçues sur options devises non échues.....	2	—
Total	<u>5 898</u>	<u>1 322</u>

L'évolution des dettes se présente ainsi :

	<u>(en millions d'euros)</u>
Au 31.12.2004	<u>1 322</u>
Variations de la période	<u>543</u>
Variations de périmètre	4 053
Ecart de change.....	32
Cessions	<u>(52)</u>
Au 31.12.2005	<u>5 898</u>

Les produits constatés d'avance correspondent principalement à Messier-Bugatti pour 45 M€ (non reconnaissance du chiffre d'affaires) et à Snecma pour 91 M€ (dont chiffre d'affaires à l'avancement 84 M€).

Les échéances se répartissent comme suit :

	<u>< 12 mois</u>	<u>> 12 mois</u>
	(en millions d'euros)	
Dettes opérationnelles.....	5 068	284
Autres dettes	<u>474</u>	<u>72</u>
Total	<u>5 542</u>	<u>356</u>

Les avances et acomptes reçus des clients augmentent de 1 739 M€, sous l'effet de l'entrée dans le périmètre du Groupe Snecma (1 590 M€) ; ces montants sont structurellement élevés dans le secteur aéronautique.

17) Autres passifs non courants et courants

a) Non courants

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	40	16
Dettes liées aux départs de salariés en pré-retraite	85	—
Autres	<u>—</u>	<u>—</u>
Total	<u>125</u>	<u>16</u>

	<u>(en millions d'euros)</u>
Au 31.12.2004	16
Variations de la période.....	17
Variations de périmètre	91
Effet des variations de change	<u>1</u>
Au 31.12.2005	<u>125</u>

b) Courants

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	<u>(en millions d'euros)</u>	
Ecart de conversion passifs.....	—	7
Juste valeur des instruments financiers de transaction.....	1	—
Concours de l'Etat, redevance à payer	19	—
Etat — autres impôts et taxes	<u>142</u>	<u>51</u>
Total	<u>162</u>	<u>58</u>

	<u>(en millions d'euros)</u>	
Au 31.12.2004	58	
Variations de la période.....	(4)	
Variations de périmètre	118	
Variation de la juste valeur des instruments financiers de transaction	1	
Cessions.....	(4)	
Changement de méthode	<u>(7)</u>	
Au 31.12.2005	<u>162</u>	

18) Effectifs

Les effectifs moyens du Groupe sur la période se composent de :

Sociétés consolidées

France.....	40 749
Etranger	11 169
Total	<u>51 918</u>

La répartition par secteur d'activité est :

Propulsion Aéronautique et Spatiale.....	20 561
Equipements Aéronautiques	15 058
Défense Sécurité	7 338
Communications.....	8 474
Autres	<u>487</u>
Total	<u>51 918</u>

Compte tenu de l'effectif des sociétés non consolidées, l'effectif total géré est de 58 162.

Au titre des sociétés françaises, la répartition par catégories socioprofessionnelles est la suivante :

Cadres.....	12 284
Maîtrise.....	1 469
Techniciens.....	12 837
Employés.....	3 761
Ouvriers	<u>10 398</u>
Total	<u>40 749</u>

Les effectifs concernant les sociétés en intégration proportionnelle, comprises dans les données ci-dessus, sont (à hauteur du pourcentage d'intégration) :

Shannon Engines Support.....	11
Europropulsion	35
Ningbo Bird Sagem Electronics Ltd.....	1 497
Sofradir.....	114
Ulis	25
Famat.....	240
Total.....	<u>1 922</u>

19) Engagements locatifs

a) Engagements sur contrats de location simple pour lesquels le Groupe est preneur

Les loyers futurs minimaux payables au titre de contrats de location simple non résiliables sont les suivants au 31 décembre 2005:

	<u>31.12.2005</u>
	(en millions d'euros)
Moins d'un an.....	(29)
Plus d'un an mais moins de cinq ans.....	(44)
Plus de cinq ans.....	(13)
Total.....	<u>(86)</u>

Les montants des paiements de location dans le résultat de l'exercice sont de 48 M€.

b) Engagements sur contrats de location-financement et contrats de location avec option d'achat

Les valeurs nettes comptables pour chaque catégorie d'actifs sont :

	<u>Valeur nette comptable 31.12.2005</u>
Terrains	5
Constructions.....	42
Installations techniques, matériel et outillage.....	24
Matériels informatiques	8
Autres immobilisations corporelles.....	3
Total.....	<u>82</u>

Les loyers futurs minimaux au titre de ces contrats sont les suivants :

	<u>31.12.2005 Paiements minimaux</u>
	(en millions d'euros)
Moins d'un an.....	(14)
Plus d'un an mais moins de cinq ans.....	(46)
Plus de cinq ans.....	(51)
Total.....	<u>(111)</u>

20) Participation dans des co-entreprises

Le Groupe détient des participations comptabilisées par intégration proportionnelle (dont la contribution est comptabilisée à chaque ligne des états financiers) dans les sociétés suivantes :

— CFM International Inc. et CFM International SA : coordination du programme moteur CFM56 avec General Electric et sa commercialisation,

- Shannon Engine Support Ltd : location aux compagnies aériennes de moteurs, modules, équipements et outillages CFM56,
- Famat : fabrication de carters de grandes dimensions en sous-traitance de Snecma et de General Electric,
- Europropulsion : études, développements, essais et fabrication d'ensemble propulsifs à propergol solide,
- Compagnie de Découpe de l'Ouest SAS : fabrication de rubans encreur pour fax,
- ULIS : fabrication de détecteurs infrarouge non refroidis,
- SOFRADIR : fabrication de détecteurs infrarouge refroidis,
- Ningbo Bird Sagem Electronics Co, Ltd : fabrication de téléphones mobiles sur la base de la technologie SAGEM (principalement modules) pour Bird sur le marché chinois et pour SAGEM dans le reste du monde,
- Wuhan Tianyu Information Industry Co, Ltd : fabrication de cartes à puce.

La part du Groupe dans les différents agrégats financiers de ces filiales, qui est incluse dans les états financiers consolidés, est la suivante :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Actifs courants	306	29
Actifs non courants	242	(3)
Passifs courants	352	16
Passifs non courants.....	15	6
Produits opérationnels.....	173	37
Charges opérationnelles	(142)	(34)
Résultat financier.....	(2)	—
Charge d'impôts	(2)	(1)
Résultat net.....	27	2
Flux liés aux activités opérationnelles	32	—
Flux liés aux activités d'investissement.....	18	—
Flux liés aux activités de financement.....	(18)	—

21) Paiements fondés sur des actions propres

1. Options d'achat d'actions :

Le Groupe a consenti à ses salariés des options d'achat d'actions selon les différents plans suivants :

	<u>Plan 1998</u>	<u>Plan 2000</u>	<u>Plan 2001</u>	<u>Plan 2002</u>	<u>Plan 2003</u>	<u>Plan 2004</u>
Date d'Assemblée	19.05.1998	10.05.2000	24.04.2001	17.05.2002	23.04.2003	21.04.2004
Date du Directoire (Conseil d'administration avant le 24 avril 2001) ...	19.05.1998	10.05.2000	24.04.2001	17.05.2002	23.04.2003	21.04.2004
Date de maturité	19.05.2001	10.05.2004	24.04.2003	17.05.2004	23.04.2005	21.04.2008
Date d'expiration	19.05.2005	10.05.2006	24.04.2006	17.05.2007	23.04.2008	21.04.2009
Prix d'exercice en euros(*)	9,31	50,24	20,51	10,29	10,63	17,26
Nombre d'options accordées(*)	1 548 750	1 278 900	1 341 667	1 166 667	1 050 435	750 000
Nombre de bénéficiaires.....	62	212	150	197	173	96

(*) retraités pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions en décembre 2003 et la division du nominal par 5 en décembre 2004

Le nombre d'options et le prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions en décembre 2003 et de la division du nominal par 5 en décembre 2004.

Le nombre d'options et le prix d'exercice moyen des options ont évolué comme suit :

<u>Données retraitées pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions en décembre 2003 et de la division du nominal par 5 en décembre 2004</u>	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix d'exercice moyen pondéré</u>
Nombre d'options existantes au 01.01.2004.....	6 275 640	13,2
Régularisation suite à l'attribution gratuite de décembre 2003 (rompus)....	955	12,03
Nombre d'options accordées sur l'année 2004.....	750 000	17,26
Nombre d'options exercées sur l'année 2004.....	(1 862 390)	9,51
Nombre d'options venues à échéance sur l'année 2004 sans être exercées	(101 850)	9,53
Nombre d'options existantes au 31.12.2004.....	5 062 355	15,24
Nombre d'options pouvant être exercées au 31.12.2004	3 261 920	16,26
Nombre d'options accordées sur l'année 2005.....	—	—
Nombre d'options exercées sur l'année 2005.....	(745 465)	9,56
Nombre d'options venues à échéance sur l'année 2005 sans être exercées	(89 250)	9,31
Nombre d'options existantes au 31.12.2005.....	4 227 640	16,37
Nombre d'options pouvant être exercées au 31.12.2005	3 477 640	16,17

Les options susceptibles d'être exercées à la clôture de l'exercice sont au nombre de 3 477 640 actions.

Les options en circulation ont des prix d'exercice compris entre 10,29 euros et 50,24 euros. Elles ont une durée moyenne pondérée contractuelle de 1,57 année au 31 décembre 2005.

Le détail du nombre d'options par plan est le suivant :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>	<u>01.01.2004</u>
	<u>en nombre d'actions (retraité)</u>		
Plan 1998	—	667 370	1 065 167
Plan 1999	—	—	1 517 250
Plan 2000	161 700	161 700	161 723
Plan 2001	1 337 240	1 337 240	1 337 000
Plan 2002	989 530	1 095 610	1 144 500
Plan 2003	989 170	1 050 435	1 050 000
Plan 2004	750 000	750 000	—
Total options.....	<u>4 227 640</u>	<u>5 062 355</u>	<u>6 275 640</u>

Seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005 sont valorisés et comptabilisés. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont donc pas comptabilisés. En application de cette disposition, deux plans d'options d'achat d'actions (plans 2003 et 2004) ont été évalués à partir du modèle de Black & Scholes et comptabilisés.

Aucun plan n'a été accordé en 2005.

	<u>Plan 2004</u>
Valorisation des plans de stock options (en millions d'euros).....	4,00
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)*	18,10
Prix de souscription de l'option (en euros)*	17,26
Volatilité.....	30 %
Taux d'intérêt sans risque	3,2 % – 3,32 %
Durée d'acquisition des droits.....	4 ans
Maturité de l'option.....	5 ans
Taux de distribution de dividende	1,07 %

* données retraitées pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions en décembre 2003 et de la division du nominal par 5 en décembre 2004

La volatilité attendue retenue correspond à la volatilité historique de l'action à 2 ans.

La charge constatée au compte de résultat s'est élevée respectivement à 2 millions d'euros au 31 décembre 2005 et à 3 millions d'euros au 31 décembre 2004.

2. Attribution gratuite d'actions aux salariés de Sagem SA, avant la fusion :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2005 a décidé l'attribution gratuite d'actions aux salariés de Sagem SA, avant la fusion, conformément au nouveau dispositif créé dans la Loi de Finances 2005. L'attribution gratuite est de 50 actions par salarié ayant une ancienneté d'au moins 1 an à la veille de l'AGE et détenant à cette date, directement ou indirectement, à travers les fonds communs de placement d'entreprise des actions Sagem SA. La charge globale de cette attribution gratuite est déterminée, en IFRS, à partir du cours de bourse et d'hypothèses de turnover. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits de 2 ans, à compter de la date de leur attribution par le Directoire.

La charge constatée au compte de résultat s'est élevée à 3 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Nombre d'actions gratuites accordées au 01.01.2005.....	0
Nombre total d'actions gratuites attribuées lors de l'AGE ^(*)	554 700
Nombre total d'actions gratuites attribuées au 31.12.2005.....	554 700
Nombre total d'actions gratuites définitivement acquises.....	0

(*) avant prise en compte d'hypothèse de turnover

22) Parties liées

a) **Transactions avec les parties liées**

	<u>31.12.2005</u> (en millions d'euros)
Ventes aux parties liées.....	914
Achats auprès des parties liées.....	(103)
Créances sur les parties liées.....	375
Dettes envers les parties liées.....	302

b) **Rémunérations des dirigeants**

	<u>31.12.2005</u> (en millions d'euros)
Avantages à court terme.....	7,8
Avantages postérieurs à l'emploi.....	1,3
Indemnités de fin de contrat.....	2
Avantages en capital.....	0,5

23) Passifs éventuels

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 20 juillet 2004, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable jusqu'à un maximum de 120 heures. Les sociétés françaises du Groupe intègrent progressivement cet élément nouveau dans le champ de la négociation sur la formation continue et le développement des compétences.

20.1.9. Tableau des flux de trésorerie

A. *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des comptes à vue ou à terme et valeurs mobilières de placement.

Ces montants ont une échéance de moins de 3 mois et sont convertibles en un montant connu de trésorerie.

La composition de ces montants est détaillée en § 20.1.8.2.9).

B. Décaissements immobilisations corporelles et incorporelles

Ils se décomposent comme suit :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Immobilisations incorporelles.....	(343)	(43)
Immobilisations corporelles.....	(258)	(106)
Variations créances sur cession d'immobilisations	—	(1)
Total	<u>(601)</u>	<u>(150)</u>

C. Transactions significatives sans incidence sur la trésorerie

Le Groupe a réalisé certaines transactions qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Elles concernent principalement :

— les charges d'amortissement, dépréciation et provisions.....	556 M€
— incidences des variations de valeur des instruments financiers ⁽¹⁾	508 M€
— la consommation de la revalorisation des stocks au titre de l'affectation du prix d'acquisition de l'ex Groupe Snecma	444 M€
— autres.....	<u>8 M€</u>
	<u><u>1 516 M€</u></u>

(1) Cette incidence résulte principalement de la décision du Groupe d'appliquer une comptabilité dite spéculative à compter du 1^{er} juillet 2005 et donc à constater dans son résultat financier la variation de la juste valeur de ses instruments financiers à partir de cette date.

D. Acquisitions et cessions de filiales

La principale conséquence concerne quasi exclusivement la création du Groupe SAFRAN (Cf paragraphe sur le périmètre 20.1.6.5.) :

— Coût de l'OPA.....	(1 250) M€
— Trésorerie acquise.....	1 223 M€
— Frais d'acquisition imputés en prime de fusion.....	(19) M€
— Acquisition du Groupe ORGA	(63) M€
— Cession des activités Câbles et collectivités locales.....	79 M€
— Autres.....	28 M€

E. Politique comptable du Groupe

La politique comptable du Groupe est de classer les dividendes reçus et intérêts reçus ou payés en activités opérationnelles.

20.1.10. Engagements hors bilan et instruments financiers

20.1.10.1. Exposition au risque de change

La majorité du chiffre d'affaires des branches Propulsion Aéronautique et Spatiale et Equipements Aéronautiques est libellée en dollar US, monnaie qui constitue le référentiel quasi unique du secteur aéronautique civil. Ainsi, l'excédent net annuel des recettes sur les dépenses pour ces activités a été de 2,7 milliards de dollars US pour les 9 derniers mois de l'année (ce montant est de 3,3 milliards de dollars US pour l'ensemble de l'année). La politique de couverture décrite ci-après vise à protéger la rentabilité du Groupe et à sauvegarder la régularité de ses résultats.

Par ailleurs la branche Communications achète une partie de ses composants en dollar US, l'exposition qui en résulte, étant à très court terme, cette dernière est gérée de façon spécifique. L'exposition nette qui en résulte est de 670 millions de dollars US pour 2005.

Il en est de même pour le yen pour laquelle la position nette acheteuse a été de 26,7 milliards de yens en 2005.

1) Politique de couverture

La politique de gestion du risque de change repose sur deux principes :

- Protéger la performance économique des fluctuations aléatoires du dollar ;
- Optimiser la qualité des couvertures chaque fois que possible, sans qu'à aucun moment le premier principe ne soit remis en cause.

La protection de la performance économique nécessite que soient définis une parité minimum du dollar US et un horizon sur lequel s'applique cette protection ; la parité minimum correspond à un cours du dollar permettant à SAFRAN de tenir ses objectifs de résultat opérationnel.

2) Méthode de gestion

La méthode consiste à gérer un portefeuille d'instruments de couverture permettant de ne pas descendre en dessous du seuil minimum de référence.

Dans le cadre des actions de protection, les principaux types d'instruments utilisés sont les ventes à terme et les achats d'options (« call euro/put USD »).

Au-delà de la parité plancher, des actions d'optimisation sont mises en œuvre, qui sont constituées essentiellement par des ventes d'options (« call USD/put euro »).

Ces ventes d'options représentent l'anticipation des couvertures à terme. Lors de leur mise en place, leur niveau d'exercice est toujours plus favorable à celui des dernières ventes à terme effectuées.

3) Instruments financiers

En application des méthodes exposées ci-dessus, les principaux instruments financiers en vigueur au 31 décembre 2005 sont de :

- 6 113 millions de dollars en vente à terme, dont 5 701 millions de dollars contre euros,
- 460 millions de dollars en vente d'options (« call USD/put euro »),
- 27 milliards de yens d'achat à terme.

La juste valeur des instruments (avant toute incidence de l'impôt différé), déterminée sur la base des paramètres de marché en vigueur au 31 décembre 2005 était de 452 millions d'euros.

Les ventes à terme avaient pour objet de couvrir d'une part les flux futurs hautement probables déterminés à partir du carnet de commandes et des prévisions budgétaires et d'autre part le montant net des créances et dettes commerciales et la trésorerie en devises, le Groupe ne couvrant pas sa position bilancielle au titre des actifs nets en devises.

Ces couvertures ont vocation à être dénouées sur une période de 3 ans environ.

Au 30 juin 2005, le Groupe SAFRAN a respecté les conditions d'éligibilité à la comptabilité de couverture. Toutefois, au regard des contraintes comptables liées à l'application de la norme IFRS3, le Groupe a décidé de ne plus appliquer la comptabilité de couverture à compter du 1^{er} juillet 2005 et de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses instruments financiers. Les montants enregistrés en capitaux propres au 30 juin 2005, correspondant aux variations de valeurs efficaces des dérivés de change documentés en couverture de flux futurs jusqu'au 30 juin 2005, seront repris en résultat opérationnel sur un horizon de 3 ans environ et ce, tant que les flux sous jacents demeurent hautement probables.

Les ventes d'options n'étant pas reconnues comme des instruments de couverture efficaces, les variations de valeur de marché de ces instruments sont comptabilisées en résultat financier.

20.1.10.2. Gestion du risque de taux

Le Groupe gère son exposition au risque de taux en répartissant de façon équilibrée ses financements entre taux fixe et taux variable. Le cas échéant, il peut avoir recours à des instruments de couverture sur le marché.

Au 31 décembre 2005, la répartition des actifs et passifs financiers est la suivante :

	-1 an		1 à 5 ans		plus de 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
	(en millions d'euros)							
Dettes financières	(75)	(803)	(325)	(94)	(106)	(6)	(506)	(903)
Disponibilités — VMP	—	936	—	—	—	—	—	936
Total	(75)	133	(325)	(94)	(106)	(6)	(506)	33

Le principal instrument de marché est le suivant :

	31.12.2005 Total	Maturité résiduelle		
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	(en millions de dollars US)			
Swaps de taux (Libor 1 mois/Libor 3 mois)	62,9	62,9	—	—

20.1.10.3. Gestion du risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de contrepartie sont les suivantes :

- les placements financiers temporaires,
- les instruments dérivés,
- les comptes clients,
- les garanties financières accordées aux clients.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul but de réduire son exposition globale aux risques de change et de taux résultant de ses opérations courantes. Elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang.

Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur diversité géographique.

Au 31 décembre 2005, le Groupe n'a pas identifié de risque de contrepartie significatif, non provisionné dans les états financiers.

20.1.10.4. Garanties financières accordées dans le cadre de la vente des produits du Groupe

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global au 31 décembre 2005 est de 524 M\$; ce montant ne reflète toutefois pas le risque effectif supporté par SAFRAN. En effet, nos obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire des avions obtenus en gage. Ainsi, le risque net tel qu'il ressort du modèle d'évaluation est entièrement provisionné dans nos comptes.

20.1.10.5. Avals, cautions et autres engagements

Les différents engagements donnés représentent :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Engagements sociaux	22	—
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	273	160
Engagements donnés par Safran en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers.....	461	—
Engagements donnés par Safran en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes..	40	—
Engagements liés à la responsabilité de membre de GIE.....	18	—
Engagements financiers.....	31	—
Garantie de passif	26	—
Ecarts actuariels	21	—
Autres engagements	86	24
Total	<u>978</u>	<u>184</u>

En termes d'engagements reçus, le Groupe SAFRAN constate :

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	10	—
Garanties de bonne fin.....	6	—
Avals, cautions reçues	13	—
Autres engagements reçus	31	—
Total	<u>60</u>	<u>—</u>

20.1.10.6. Garanties d'actif et de passif

A l'occasion d'acquisitions ou cessions de sociétés, des garanties d'actif ou de passif ont été données ou reçues. Au 31 décembre 2005, aucune de ces garanties n'est mise en œuvre et aucune ne justifie de provisions dans les comptes consolidés du Groupe.

20.1.10.7. Engagements d'investissements

Au 31 décembre 2005, le montant des engagements d'investissements ressort à 110 M€.

20.1.11. Evènements postérieurs à la date de clôture

Néant

20.2. Informations financières pro forma

Introduction

Du fait de la création du Groupe SAFRAN certains éléments ne permettent pas la comparabilité des états financiers 2005 avec ceux de 2004 :

- la date de première consolidation de Snecma dans SAFRAN (le 1^{er} avril 2005) est décalée d'un trimestre par rapport à la date de clôture des comptes Sagem (31 décembre 2004). Ce décalage de clôture entraîne la prise en considération dans le compte de résultat de trois trimestres seulement pour les activités concernées,
- l'impact très significatif de l'allocation du prix d'acquisition sur les actifs et passifs de Snecma à la date du 1^{er} avril 2005, ainsi que sur les résultats de l'exercice,
- la première année d'application des normes IFRS (dont la norme IAS39).

Ces circonstances motivent l'établissement des comptes pro forma.

20.2.1. Notes annexes aux états financiers pro forma

20.2.1.1. Informations utilisées pour l'établissement des comptes pro forma

Les comptes pro forma ont été établis à partir des éléments suivants :

1) Comptes annuels ayant fait l'objet de procédures d'audit :

- les comptes consolidés du Groupe Sagem pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, préparés selon les normes IFRS,
- les comptes consolidés du Groupe Snecma pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, préparés selon les normes IFRS.
- les comptes consolidés du Groupe SAFRAN pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, préparés selon les normes IFRS.

2) Comptes intermédiaires ayant fait l'objet de procédures d'audit :

- les comptes consolidés du Groupe Snecma pour le premier trimestre 2005, préparés selon les normes IFRS.

20.2.1.2. Principes comptables

Les comptes pro forma ont été établis en normes IFRS.

Pour les besoins de leur établissement, l'intégralité des opérations relatives à l'acquisition de Snecma et à l'allocation du prix d'acquisition ont été réputées réalisées au 1^{er} janvier 2004.

Application de la norme IAS39

L'application de la norme IAS39 est effective au 1^{er} janvier 2005. Elle n'a pas fait l'objet d'un report sur 2004, l'obtention de l'information demandant des travaux et un coût disproportionnés au regard de l'objectif.

Dans les comptes statutaires de l'exercice 2005, le Groupe a pratiqué une comptabilité de couverture jusqu'au 30 juin 2005 puis une comptabilité dite spéculative à compter du 1^{er} juillet 2005, comme indiqué au § 20.1.10.1.3. Dans les comptes pro forma, les conséquences de la comptabilité spéculative ont été annulées.

Le chiffre d'affaires présenté dans les comptes pro forma est donc valorisé pour 2004 comme pour 2005 au cours garanti résultant de la politique de couverture de change du Groupe, à l'exception des ventes en devises couvertes par des achats dans la même devise, qui sont comptabilisées au cours moyen.

Ces comptes sont présentés après la fusion de Sagem et Snecma et la filialisation des activités opérationnelles de Sagem.

20.2.1.3. Conventions d'établissement des comptes pro forma

1) Acquisition du Groupe Snecma

Pour les besoins de l'établissement des comptes pro forma, l'acquisition du Groupe Snecma a été réputée réalisée au 1^{er} janvier 2004, avec les modalités suivantes :

- comptabilisation des augmentations de capital de Sagem relatives à l'OPE et à la fusion au 1^{er} janvier 2004,
- comptabilisation de l'endettement ayant permis de financer l'OPA subsidiaire au 1^{er} janvier 2004,
- comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition (voir ci-après) au 1^{er} janvier 2004, mais sur la base des valeurs relevées à la date d'entrée dans le périmètre du 1^{er} avril 2005,
- comptabilisation de l'écart d'acquisition résiduel au 1^{er} janvier 2004 sur la base de son montant déterminé au 1^{er} avril 2005.

2) Allocation du prix d'acquisition

Les principaux postes du bilan consolidé du Groupe SAFRAN, impactés par l'allocation du coût d'acquisition aux actifs et passifs identifiables de Snecma, sont les suivants :

- immobilisations incorporelles (carnet de commandes, relations clientèles, programmes, marques...),
- stocks,
- effet d'impôts différés sur les allocations aux actifs et passifs ainsi identifiés.

La revalorisation à la juste valeur des actifs et passifs du Groupe Snecma effectuée au 1^{er} avril 2005 a été reportée sans modification de valeur au 1^{er} janvier 2004.

3) Coût du financement de l'OPA subsidiaire

Les comptes pro forma incluent la charge financière sur l'endettement destinée à financer l'OPA subsidiaire, nette d'impôt, qui en aurait résulté depuis le 1^{er} janvier 2004 dans une vision pro forma.

4) Imposition

Tous les retraitements de l'exercice 2004 sont fiscalisés à un taux de 34,93 % et à 34,43 % pour l'exercice 2005.

5) Opérations intra-groupe

Etant donné le caractère non significatif des opérations intra-groupe entre le Groupe Sagem et le Groupe Snecma, celles-ci n'ont pas entraîné d'éliminations au niveau de la préparation des comptes pro forma, en ce qui concerne les périodes antérieures à l'entrée de Snecma dans le périmètre, c'est-à-dire pour l'exercice 2004 et le premier trimestre 2005.

6) Variations de périmètre

Les comptes pro forma intègrent uniquement la variation de périmètre résultant de l'acquisition de Snecma par Sagem et n'anticipent par ailleurs aucune évolution du périmètre futur du nouveau Groupe, liée à des restructurations internes ou à des acquisitions annoncées.

20.2.1.4. Comptes pro forma 2004

La base des comptes pro forma 2004 est constituée par la combinaison des comptes consolidés 2004 de Sagem et Snecma établis en normes IFRS.

En conséquence de ce qui précède, les ajustements effectués au titre des comptes pro forma 2004 sont les suivants :

a) Allocation du coût d'acquisition aux actifs et passifs identifiables de Snecma au 1^{er} janvier 2004 sur la base des valeurs au 1^{er} avril 2005, entraînant les revalorisations suivantes :

- immobilisations incorporelles : + 2 260 M€ (dont : Programmes : 2 088 M€, Marques : 147 M€, Autres : 25 M€),
- stocks : + 444 M€,
- moteurs d'avions exploités en lease pool : + 95 M€,
- impôts différés passifs induits : + 963 M€,
- écarts d'acquisition historiques et fonds de commerce existant dans les comptes consolidés de Snecma passés en non-valeurs : (728 M€),

avec en contrepartie une augmentation des réserves Groupe pour 1 055 M€ et minoritaires pour 53 M€.

b) Comptabilisation de l'OPE/OPA, de la fusion, des frais accessoires :

- prise en compte de l'augmentation de capital de Sagem au 1^{er} janvier 2004 pour 3 089 M€,
- prise en compte du financement de l'OPA subsidiaire pour 1 250 M€,
- comptabilisation de la fusion au 1^{er} janvier 2004 entraînant une augmentation des capitaux propres de 794 M€ (prise en compte du rapport d'échange et de la valeur de marché de l'action Sagem),

- annulation de la situation nette historique du Groupe Snecma (diminution de 3 781 M€), élimination des titres Snecma (5 139 M€) et comptabilisation de l'écart d'acquisition résiduel au 1^{er} janvier 2004 (1 358 M€).
- c) Prise en compte du coût de la dette financière résultant de l'OPA subsidiaire (1 250 M€). Cette dernière a été estimée à un coût moyen normatif de 3,5 % entraînant une charge financière de 44 M€ dans le compte de résultat 2004 ; ladite charge a fait l'objet de la prise en compte d'un effet d'impôt calculé au taux de 34,93 %, correspondant à une réduction de la charge d'impôt pour un montant de 15 M€ pour 2004.
- d) Report de la charge d'abondement 2005 sur l'exercice 2004. La charge d'abondement supportée par le Groupe SAFRAN est entièrement liée à la création du Groupe SAFRAN et a donc, à ce titre, été reportée sur l'exercice 2004 pour un coût de 16 M€ (10 M€ après impôts).

20.2.1.5. Comptes pro forma 2005

Ils ont été établis à partir des comptes consolidés annuels du Groupe SAFRAN, ajustés de la façon suivante :

Principes d'ajustement appliqués

Les comptes pro forma 2005 tiennent compte des conséquences des principes appliqués pour l'élaboration des comptes 2004 et exposés ci-avant en matière de date de comptabilisation de l'acquisition au 1^{er} janvier 2004, de sa contrepartie en terme d'augmentation de capital et d'endettement, de l'allocation du prix d'acquisition et de la constatation de l'écart d'acquisition résiduel.

Durée de l'exercice

L'activité du Groupe Snecma du 1^{er} trimestre 2005 a été incorporée dans les comptes pro forma 2005 sur la base des comptes audités du Groupe au 31 mars 2005.

Détail des ajustements pro forma

Les ajustements effectués au titre des comptes pro forma sont les suivants :

- prise en compte des résultats du Groupe Snecma du premier trimestre 2005,
- prise en compte du coût de la dette financière complémentaire net d'impôt sur un trimestre (8 M€ de charge financière supplémentaire, au taux de 2,5 % pour l'année 2005),
- impact de l'amortissement sur un trimestre complémentaire de l'amortissement des actifs incorporels identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition (43 M€),
- neutralisation de l'impact sur la variation des stocks revalorisés de l'ex Groupe Snecma, celui-ci ayant été reporté sur 2004 dans le cadre de ces comptes pro forma (+ 444 M€),
- transfert en résultat financier de l'incidence de la variation du dollar sur le montant à l'ouverture des provisions pour risques et charges en USD (diminution de 16 M€ des dotations aux provisions pour risques et charges, augmentation de 16 M€ des charges financières),
- annulation des conséquences de la comptabilité spéculative appliquée à compter du 1^{er} juillet 2005,
- augmentation de 320 M€ du chiffre d'affaires en contrepartie d'une diminution du résultat financier,
- reconstitution de la partie du cash flow efficace en réserves hors incidences de la norme IFRS3 (augmentation du résultat financier de 401 M€ brut, du résultat opérationnel de 39 M€, soit 290 M€ après impôts différés en contrepartie d'une diminution des réserves consolidées),
- incidence sur l'impôt des ajustements précédents.

20.2.2. Bilan pro forma au 01.01.05 et 31.12.05

ACTIF

	<u>31.12.2005</u>	<u>01.01.2005</u>
	(en millions d'euros)	
Ecarts d'acquisition.....	1 452	1 453
Immobilisations incorporelles.....	2 872	2 750
Immobilisations corporelles.....	1 798	1 792
Actifs financiers non courants.....	451	300
Participations comptabilisées par MEE.....	37	10
Impôts différés actifs.....	76	293
Autres actifs non courants.....	<u>26</u>	<u>26</u>
Actifs non courants.....	<u>6 712</u>	<u>6 624</u>
Actifs financiers courants.....	77	4
Actifs destinés à être cédés.....	—	5
Juste valeur des instruments financiers et dérivés.....	452	1 489
Stocks.....	2 904	2 544
Créances clients et autres débiteurs.....	4 052	3 848
Actif d'impôt.....	63	76
Autres actifs courants.....	150	120
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	<u>936</u>	<u>1 370</u>
Actifs courants.....	<u>8 634</u>	<u>9 456</u>
Total actif.....	<u>15 346</u>	<u>16 080</u>

PASSIF

	<u>31.12.2005</u>	<u>01.01.2005</u>
	(en millions d'euros)	
Capitaux propres du Groupe.....	4 396	4 660
Intérêts minoritaires.....	<u>167</u>	<u>161</u>
Capitaux propres.....	<u>4 563</u>	<u>4 821</u>
Provisions.....	762	643
Dettes soumises à des conditions particulières.....	426	342
Passifs non courants portant intérêt.....	532	632
Impôts différés passifs.....	955	1 504
Autres passifs non courants.....	<u>125</u>	<u>155</u>
Passifs non courants.....	<u>2 800</u>	<u>3 276</u>
Provisions.....	973	975
Passifs courants portant intérêt.....	929	1 696
Fournisseurs et autres créditeurs.....	5 898	5 137
Passif d'impôt.....	21	13
Autres passifs courants.....	<u>162</u>	<u>162</u>
Passifs courants.....	<u>7 983</u>	<u>7 983</u>
Total passif.....	<u>15 346</u>	<u>16 080</u>

20.2.3. Bilan pro forma 31.12.05 — passage publié/pro forma

ACTIF

	31.12.2005 Publié	Ajustements liés à la durée de l'exercice	Ajustements liés au remplacement au 1 ^{er} janvier 2004 des opérations relatives à la création de SAFRAN	Ajustements liés à l'IAS 39	Ajustements liés aux marges internes	31.12.2005 Pro forma
(en millions d'euros)						
Ecarts d'acquisition.....	1 452	—	—	—	—	1 452
Immobilisations incorporelles.....	3 087	(43)	(172)	—	—	2 872
Immobilisations corporelles.....	1 798	—	—	—	—	1 798
Actifs financiers non courants.....	451	—	—	—	—	451
Participations comptabilisées par MEE	37	—	—	—	—	37
Impôts différés actifs.....	58	—	18	—	—	76
Autres actifs non courants.....	26	—	—	—	—	26
Actifs non courants.....	6 909	(43)	(154)	—	—	6 712
Actifs financiers courants.....	77	—	—	—	—	77
Actifs destinés à être cédés.....	—	—	—	—	—	—
Juste valeur des instruments financiers et dérivés.....	452	—	—	—	—	452
Stocks.....	2 904	—	(47)	—	47	2 904
Créances clients et autres débiteurs.....	4 052	—	—	—	—	4 052
Actif d'impôt.....	63	—	—	—	—	63
Autres actifs courants.....	150	—	—	—	—	150
Trésorerie et équivalents de trésorerie..	936	—	—	—	—	936
Actifs courants.....	8 634	—	(47)	—	47	8 634
Total actif.....	15 543	(43)	(201)	—	47	15 346

PASSIF

	31.12.2005 Publié	Ajustements liés à la durée de l'exercice	Ajustements liés au remplacement au 1 ^{er} janvier 2004 des opérations relatives à la création de SAFRAN	Ajustements liés à l'IAS 39	Ajustements liés aux marges internes	31.12.2005 Pro forma
(en millions d'euros)						
Capital.....	83	—	—	—	—	83
Réserves.....	4 854	(86)	(440)	(148)	—	4 180
Gains nets latents sur actifs financiers disponibles à la vente.....	10	—	—	—	—	10
Gains nets latents sur contrats à terme de devises.....	(127)	—	—	(142)	—	(269)
Résultat de l'exercice.....	(248)	59	263	290	28	392
Capitaux propres du Groupe.....	4 572	(27)	(177)	—	28	4 396
Intérêts minoritaires.....	164	—	—	—	3	167
Capitaux propres.....	4 736	(27)	(177)	—	31	4 563
Provisions.....	762	—	—	—	—	762
Dettes soumises à des conditions particulières.....	426	—	—	—	—	426
Passifs non courants portant intérêt.....	532	—	—	—	—	532
Impôts différés passifs.....	1 031	(16)	(76)	—	16	955
Autres passifs non courants.....	125	—	—	—	—	125
Passifs non courants.....	2 876	(16)	(76)	—	16	2 800
Provisions.....	973	—	—	—	—	973
Passifs courants portant intérêt.....	877	—	52	—	—	929
Fournisseurs et autres créditeurs.....	5 898	—	—	—	—	5 898
Passif d'impôt.....	21	—	—	—	—	21
Autres passifs courants.....	162	—	—	—	—	162
Passifs courants.....	7 931	—	52	—	—	7 983
Total passif.....	15 543	(43)	(201)	—	47	15 346

20.2.4. Bilan pro forma 01.01.05 — passage publié/pro forma

ACTIF

	31.12.2004 SAGEM IFRS	31.12.2004 SNECMA IFRS	Ajustements liés aux normes IAS 32 et IAS 39	Ajustements liés au replacement au 1 ^{er} janvier 2004 des opérations relatives à la création de SAFRAN	Ajustements liés au suivi de l'allocation du prix d'acquisition	01.01.2005 SAFRAN Pro forma IFRS
	(en millions d'euros)					
Ecart d'acquisition.....	97	727	—	629	—	1 453
Immobilisations incorporelles...	59	603	—	2 260	(172)	2 750
Immobilisations corporelles.....	287	1 410	—	95	—	1 792
Actifs financiers non courants..	15	293	(8)	—	—	300
Participations comptabilisées par MEE.....	—	10	—	—	—	10
Impôts différés actifs.....	12	215	36	30	—	293
Autres actifs non courants.....	2	24	—	—	—	26
Actifs non courants.....	472	3 282	28	3 014	(172)	6 624
Actifs financiers courants.....	—	4	—	—	—	4
Actifs destinés à être cédés.....	5	—	—	—	—	5
Juste valeur des instruments financiers et dérivés.....	—	—	1 489	—	—	1 489
Stocks.....	651	1 973	(80)	444	(444)	2 544
Créances clients et autres débiteurs.....	1 350	2 536	(38)	—	—	3 848
Actif d'impôt.....	24	52	—	—	—	76
Autres actifs courants.....	37	102	(19)	—	—	120
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	443	1 048	(96)	(25)	—	1 370
Actifs courants.....	2 510	5 715	1 256	419	(444)	9 456
Total actif.....	2 982	8 997	1 284	3 433	(616)	16 080

PASSIF

	31.12.2004 SAGEM IFRS	31.12.2004 SNECMA IFRS	Ajustements liés aux normes IAS 32 et IAS 39	Ajustements liés au replacement au 1 ^{er} janvier 2004 des opérations relatives à la création de SAFRAN	Ajustements liés au suivi de l'allocation du prix d'acquisition	01.01.2005 SAFRAN Pro forma IFRS
	(en millions d'euros)					
Capitaux propres du Groupe	1 244	1 774	820	1 216	(394)	4 660
Intérêts minoritaires	<u>1</u>	<u>112</u>	<u>—</u>	<u>54</u>	<u>(6)</u>	<u>161</u>
Capitaux propres	<u>1 245</u>	<u>1 886</u>	<u>820</u>	<u>1 270</u>	<u>(400)</u>	<u>4 821</u>
Provisions	61	587	(49)	44	—	643
Dettes soumises à des conditions particulières	35	430	—	(123)	—	342
Passifs non courants portant intérêt.....	20	612	—	—	—	632
Impôts différés passifs	1	166	518	1 035	(216)	1 504
Autres passifs non courants.....	<u>16</u>	<u>139</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>155</u>
Passifs non courants	<u>133</u>	<u>1 934</u>	<u>469</u>	<u>956</u>	<u>(216)</u>	<u>3 276</u>
Provisions	210	765	—	—	—	975
Passifs courants portant intérêt	12	390	—	1 294	—	1 696
Fournisseurs et autres crédeurs	1 322	3 902	—	(87)	—	5 137
Passif d'impôt	2	11	—	—	—	13
Autres passifs courants	<u>58</u>	<u>109</u>	<u>(5)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>162</u>
Passifs courants	<u>1 604</u>	<u>5 177</u>	<u>(5)</u>	<u>1 207</u>	<u>—</u>	<u>7 983</u>
Total passif.....	<u>2 982</u>	<u>8 997</u>	<u>1 284</u>	<u>3 433</u>	<u>(616)</u>	<u>16 080</u>

20.2.5. Compte de résultat pro forma 2004/2005

	<u>31.12.2005</u>	<u>31.12.2004</u>
	(en millions d'euros)	
Chiffre d'affaires	10 577	10 098
Autres produits.....	120	99
Produits des activités ordinaires	10 697	10 197
Production stockée.....	307	(356)
Production immobilisée.....	433	311
Consommation de l'exercice.....	(6 748)	(6 070)
Frais de personnel.....	(2 930)	(2 936)
Impôts et taxes.....	(219)	(204)
Dotations nettes aux amortissements.....	(557)	(548)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges.....	(70)	(43)
Dépréciation d'actifs.....	(79)	51
Autres produits/Charges opérationnelles.....	(244)	(319)
Résultat opérationnel	590	83
Coût de la dette nette.....	(41)	(57)
Autres charges et produits financiers.....	(46)	(35)
Résultat financier	(87)	(92)
Quote-part dans le résultat des SME.....	3	2
Résultat avant impôt	506	(7)
Charge d'impôts.....	(110)	28
Résultat net des activités poursuivies	396	21
Résultat des activités abandonnées.....	—	—
Résultat de la période	396	21
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires.....	(4)	(8)
Résultat net part du Groupe	392	13

20.2.6. Compte de résultat pro forma 31.12.05 — passage publié/pro forma

	31.12.2005 Publié	Ajustements liés à la durée de l'exercice	Ajustements liés au remplacement au 1 ^{er} janvier 2004 des opérations relatives à la création de SAFRAN	Ajustements liés à l'IAS 39	Ajustements liés aux marges internes	31.12.2005 Pro forma
	(en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires	8 692	1 565	—	320	—	10 577
Autres produits	89	31	—	—	—	120
Produits des activités ordinaires..	8 781	1 596	—	320	—	10 697
Production stockée.....	(266)	129	397	—	47	307
Production immobilisée.....	361	72	—	—	—	433
Consommation de l'exercice.....	(5 822)	(926)	—	—	—	(6 748)
Frais de personnel	(2 341)	(605)	16	—	—	(2 930)
Impôts et taxes.....	(179)	(40)	—	—	—	(219)
Dotations nettes aux amortissements.....	(447)	(110)	—	—	—	(557)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges.....	(50)	(20)	—	—	—	(70)
Dépréciation d'actifs.....	(72)	(7)	—	—	—	(79)
Autres produits/Charges opérationnelles	(273)	(10)	—	39	—	(244)
Résultat opérationnel	(308)	79	413	359	47	590
Coût de la dette nette	(29)	(4)	(8)	—	—	(41)
Autres charges et produits financiers	(137)	10	—	81	—	(46)
Résultat financier	(166)	6	(8)	81	—	(87)
Quote-part dans le résultat des SME	3	—	—	—	—	3
Résultat avant impôt	(471)	85	405	440	47	506
Charge d'impôts	221	(23)	(142)	(150)	(16)	(110)
Résultat net des activités poursuivies	(250)	62	263	290	31	396
Résultat des activités abandonnées	—	—	—	—	—	—
Résultat de la période	(250)	62	263	290	31	396
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	2	(3)	—	—	(3)	(4)
Résultat net part du Groupe	(248)	59	263	290	28	392

20.2.7. Compte de résultat 31.12.04 — passage publié / pro forma

	31.12.2004 SAGEM IFRS	31.12.2004 SNECMA IFRS	Ajustements liés aux normes IAS 32 et IAS 39	Ajustements liés au replacement au 1 ^{er} janvier 2004 des opérations relatives à la création de SAFRAN	Ajustements liés au suivi de l'allocation du prix d'acquisition	01.01.2004 SAFRAN Pro forma IFRS
	(en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires	3 567	6 796	(265)	—	—	10 098
Autres produits.....	14	85	—	—	—	99
Produits des activités ordinaires	3 581	6 881	(265)	—	—	10 197
Production stockée.....	76	12	—	—	(444)	(356)
Production immobilisée.....	54	257	—	—	—	311
Consommation de l'exercice.....	(2 499)	(3 836)	265	—	—	(6 070)
Frais de personnel.....	(757)	(2 163)	—	(16)	—	(2 936)
Impôts et taxes.....	(56)	(148)	—	—	—	(204)
Dotations nettes aux amortissements.....	(97)	(279)	—	—	(172)	(548)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges.....	(7)	(36)	—	—	—	(43)
Dépréciation d'actifs.....	15	36	—	—	—	51
Autres produits / Charges opérationnelles.....	(95)	(224)	—	—	—	(319)
Résultat opérationnel	215	500	—	(16)	(616)	83
Coût de la dette nette.....	4	(17)	—	(44)	—	(57)
Autres charges et produits financiers.....	1	(36)	—	—	—	(35)
Résultat financier	5	(53)	—	(44)	—	(92)
Quote-part dans le résultat des SME.....	—	2	—	—	—	2
Résultat avant impôt	220	449	—	(60)	(616)	(7)
Charge d'impôts.....	(66)	(143)	—	21	216	28
Résultat net des activités poursuivies	154	306	—	(39)	(400)	21
Résultat des activités abandonnées.....	—	—	—	—	—	—
Résultat de la période	154	306	—	(39)	(400)	21
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires.....	—	(14)	—	—	6	(8)
Résultat net part du Groupe	154	292	—	(39)	(394)	13

20.3. Comptes de résultat pro forma ajustés

Introduction

Du fait de la création du Groupe SAFRAN certains éléments ne permettent pas la comparabilité des états financiers 2005 avec ceux de 2004 :

- la date de première consolidation de Snecma dans SAFRAN (le 1^{er} avril 2005) est décalée d'un trimestre par rapport à la date de clôture des comptes Sagem (31 décembre 2004). Ce décalage de clôture entraîne la prise en considération dans le compte de résultat de trois trimestres seulement pour les activités concernées,
- l'impact très significatif de l'allocation du prix d'acquisition sur les actifs et passifs de Snecma à la date du 1^{er} avril 2005, ainsi que sur les résultats de l'exercice,
- la première année d'application des normes IFRS (dont la norme IAS39).

Ces circonstances ont motivé l'établissement de comptes pro forma, tant pour l'exercice 2005 que pour l'exercice 2004, annexés aux comptes consolidés annuels. Ces comptes pro forma ont été établis selon les principes exposés dans les notes figurant au § 20.2.

Ces comptes pro forma 2004 et 2005 ainsi établis restent cependant difficilement comparables du fait de l'impact très inégal entraîné, par l'application de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprise, sur le résultat opérationnel de ces deux exercices.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire d'établir un compte de résultat pro forma ajusté au titre de 2004 et de 2005.

Conventions d'établissement

Les comptes de résultat pro forma ajustés ont été établis à partir des comptes de résultats pro forma annexés aux comptes consolidés annuels et sont retraités des principaux effets de la norme IFRS 3 :

- Neutralisation de l'effet sur le résultat opérationnel de l'exercice 2004 de la consommation des stocks réévalués à l'occasion de l'entrée de Snecma dans le périmètre de consolidation,
- Neutralisation de l'effet sur le résultat opérationnel des exercices 2004 et 2005 du supplément de dotation aux amortissements engendré par les revalorisations d'immobilisations incorporelles effectuées à l'occasion de l'entrée de Snecma dans le périmètre de consolidation,
- Prise en compte du produit d'impôt différé sur ces retraitements.

COMPTE DE RESULTAT PROFORMA AJUSTE

	<u>31.12.2005</u> <u>Pro forma</u>	<u>Retraitements</u>	<u>31.12.2005</u> <u>Pro forma</u> <u>ajusté</u>	<u>31.12.2004</u> <u>Pro forma</u> <u>IFRS</u>	<u>Retraitements</u>	<u>31.12.2004</u> <u>Pro forma</u> <u>ajusté</u>
	(en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires	10 577		10 577	10 098		10 098
Autres produits.....	120		120	99		99
Produits des activités ordinaires ..	10 697	0	10 697	10 197		10 197
Production stockée.....	307		307	(356)	444	88
Production immobilisée.....	433		433	311		311
Consommation de l'exercice.....	(6 748)		(6 748)	(6 070)		(6 070)
Frais de personnel.....	(2 930)		(2 930)	(2 936)		(2 936)
Impôts et taxes.....	(219)		(219)	(204)		(204)
Dotations nettes aux amortissements.....	(557)	172	(385)	(548)	172	(376)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges.....	(70)		(70)	(43)		(43)
Dépréciation d'actifs.....	(79)		(79)	51		51
Autres produits / Charges opérationnelles.....	(244)		(244)	(319)		(319)
Résultat opérationnel	590	172	762	83	616	699
Coût de la dette nette.....	(41)		(41)	(57)		(57)
Autres charges et produits financiers.....	(46)		(46)	(35)		(35)
Résultat financier	(87)	0	(87)	(92)		(92)
Quote-part dans le résultat des SME.....	3		3	2		2
Résultat avant impôt	506	172	678	(7)	616	609
Charge d'impôts.....	(110)	(60)	(170)	28	(216)	(188)
Résultat net des activités poursuivies	396	112	508	21	400	421
Résultat des activités abandonnées	0	0	0	0		0
Résultat de la période	396	112	508	21	400	421
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires.....	(4)	(3)	(7)	(8)	(6)	(14)
Résultat net part du Groupe	392	109	501	13	394	407
Résultat par actions (en euros).....			1,22			0,99
Résultat dilué par actions (en euros).....			1,22			0,99

Au niveau des comptes de résultats pro forma ajustés, il convient de préciser :

- que la dotation aux amortissements résultant de la constatation des immobilisations incorporelles principalement liées aux programmes aéronautiques dans le cadre de l'application de la norme IFRS 3 (172 M€ en 2004 et en 2005) aura une incidence prolongée sur les futurs résultats consolidés du Groupe SAFRAN.
- que les comptes de résultats pro forma ajustés n'ont pas l'objet d'un rapport spécifique des commissaires aux comptes

20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SAFRAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Informations financières pro forma » incluse dans l'annexe aux comptes consolidés qui précise la manière dont les informations pro forma relatives aux comptes de résultats des exercices 2004 et 2005 et aux bilans consolidés aux 1^{er} janvier et 31 décembre 2005, ont été établies et indique que ces informations ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération de rapprochement des groupes Sagem et Snecma était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Allocation du prix d'acquisition dans le cadre du rapprochement des Groupes Sagem et Snecma conformément à la norme IFRS 3

Comme décrit dans la note 20.1.6.5.1) d) de l'annexe, le regroupement des Groupes Sagem et Snecma a été comptabilisé conformément à la norme IFRS 3 ; en conséquence, le prix d'acquisition a été affecté aux actifs et passifs identifiables des entités acquises, sur la base de leur juste valeur.

Dans ce cadre, la société SAFRAN a eu recours à un évaluateur indépendant pour déterminer la juste valeur des principaux actifs incorporels des entités acquises du Groupe Snecma, tels que les programmes aéronautiques et les marques, ainsi que les modalités de leur amortissement. Conformément à la norme professionnelle relative à l'utilisation des travaux d'un expert, nos travaux ont consisté principalement à examiner le rapport de l'évaluateur indépendant, à prendre connaissance des données, hypothèses et méthodes employées par ce dernier et à apprécier le caractère raisonnable de ces estimations.

Par ailleurs, l'affectation du prix d'acquisition aux autres actifs et passifs identifiables (respectivement aux stocks et immobilisations corporelles d'une part et aux provisions pour avantages sociaux d'autre part), ainsi que la répartition du goodwill résiduel à chacune des principales unités génératrices de trésorerie de l'ex-Groupe Snecma, ont été déterminées par la société SAFRAN. Conformément à la norme professionnelle applicable aux estimations comptables, nos travaux ont consisté à apprécier la méthodologie mise en œuvre, les données prévisionnelles et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Estimations comptables

Le Groupe procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwills et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 20.1.6.4.1) et 20.1.6.4.4) aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note 20.1.8.2.1) a) donne une information appropriée.

Le Groupe constitue des provisions pour pertes à terminaison, des provisions pour garanties financières relatives aux ventes et des provisions pour garanties de fonctionnement, telles que respectivement décrites en notes 20.1.6.4.13) a), b) et c) de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les hypothèses, les données et les bases statistiques sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par le Groupe et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Comme précisé dans la note 20.1.6.4.7) c). de l'annexe aux états financiers, le Groupe reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques, sous forme d'avances remboursables comptabilisées au passif du bilan consolidé dans la rubrique « dettes soumises à des conditions particulières ». Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées, sur la base des hypothèses et des données prévisionnelles retenues par le Groupe.

Principes et méthodes comptables

Les notes 20.1.5.d) et 20.1.10.1.3) de l'annexe exposent la décision du Groupe de ne plus appliquer la comptabilité de couverture à compter du 1^{er} juillet 2005 et conformément aux normes IAS 32 et 39, de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses instruments financiers. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes aux états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que les notes 20.1.6.4.2) c) et 20.1.8.2.1) b) fournissent une information appropriée.

La note 20.1.6.4.14) précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 20.1.8.2.13) aux états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

Constantin Associés

Deloitte & Associés

Jean-Paul SEGURET

Jean-Paul PICARD

Philippe BATTISTI

20.4.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les informations pro forma

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société SAFRAN et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société SAFRAN relatives aux comptes de résultats consolidés des exercices 2004 et 2005 et aux bilans consolidés aux 1^{er} janvier et 31 décembre 2005, présentées dans la note 20.2. de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2005.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que le rapprochement des Groupes Sagem et Snecma, par le biais de l'Offre Publique d'Echange à titre principal visant les actions de la société Snecma, initiée par la société Sagem SA et assortie à titre subsidiaire d'une Offre Publique d'Achat, après fusion par absorption de la société Snecma par la société Sagem SA le 11 mai 2005, aurait pu avoir sur les bilans consolidés aux 1^{er} janvier et 31 décembre 2005 et sur les comptes de résultats consolidés des exercices 2004 et 2005 de la société SAFRAN (anciennement dénommée Sagem SA) si l'opération avait pris effet au 1^{er} janvier 2004. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si les opérations ou les événements étaient survenus à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 relatives aux informations pro forma contenues dans un prospectus et des recommandations CESR relatives à ces informations.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France au contrôle des informations pro forma contenues dans un prospectus. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement :

- à vérifier que les bases, à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies, telles que décrites dans les notes annexes à ces informations, concordent :
 - pour le Groupe SAFRAN, avec les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2005, préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;
 - pour le Groupe Sagem, avec les informations financières comparatives relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1^{er} janvier 2005 ;
 - pour le Groupe Snecma, avec les informations financières relatives à l'exercice 2004 et au 1^{er} trimestre 2005 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.
- à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma,

— à nous entretenir avec la Direction de la société SAFRAN et collecter auprès d'elle les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée dans les notes annexes à ces informations ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables suivies par la société SAFRAN pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées que depuis le 1^{er} janvier 2005.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le paragraphe « Conventions d'établissement des comptes pro forma » de la note 20.2.1. qui expose le fait que la comptabilisation initiale du regroupement des Groupes Sagem et Snecma à la date hypothétique du 1^{er} janvier 2004 et l'affectation du prix d'acquisition aux actifs et passifs identifiables à cette date ont été déterminées sur la base des valeurs relevées à la date d'entrée dans le périmètre d'acquisition au 1^{er} avril 2005 ;
- le paragraphe « Application de la norme IAS 39 » de la note 20.2.1. qui expose le fait que les conséquences de l'abandon de la comptabilité de couverture des instruments financiers à compter du 1^{er} juillet 2005 ont été annulées au niveau du compte de résultat pro forma de l'exercice 2005 et du bilan pro forma au 31 décembre 2005.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

Constantin Associés

Deloitte & Associés

Jean-Paul SEURET

Jean-Paul PICARD

Philippe BATTISTI

20.4.3. Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes

Les cabinets Deloitte et Constantin agissent en tant que Commissaires aux comptes du Groupe SAFRAN au 31 décembre 2005, et pour chacune des périodes couvertes par le présent Document de Référence. Le tableau suivant présente les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe SAFRAN et ses filiales consolidées au 31 décembre 2005 et par le Groupe Sagem et ses filiales consolidées au 31 décembre 2004 :

	Deloitte				Constantin			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
	2005		2004		2005		2004	
(en milliers d'euros)								
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes consolidés ⁽¹⁾	5 365	93 %	970	88 %	929	100 %	342	100 %
Missions accessoires ⁽²⁾	169	3 %	18	1 %	0	0 %	0	0 %
<i>Sous-Total</i>	<u>5 534</u>	<u>96 %</u>	<u>988</u>	<u>89 %</u>	<u>929</u>	<u>100 %</u>	<u>342</u>	<u>100 %</u>
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social ⁽³⁾	200	3 %	87	8 %	0	0 %	0	0 %
Technologie de l'information	—	0 %	—	0 %	0	0 %	0	0 %
Audit interne	—	0 %	—	0 %	0	0 %	0	0 %
Autres	11	0 %	31	3 %	0	0 %	0	0 %
<i>Sous-Total</i>	<u>211</u>	<u>4 %</u>	<u>118</u>	<u>11 %</u>	<u>0</u>	<u>0 %</u>	<u>0</u>	<u>0 %</u>
TOTAL	<u>5 745</u>	<u>100 %</u>	<u>1 106</u>	<u>100 %</u>	<u>929</u>	<u>100 %</u>	<u>342</u>	<u>100 %</u>

- (1) Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 2005 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe SAFRAN établis pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'union Européenne, et d'autres services rendus en lien avec le rapprochement Sagem/Snecma (notamment notices d'opérations), la certification des états financiers statutaires des filiales du Groupe SAFRAN, le respect des réglementations au plan local, et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.
- (2) Les honoraires de missions accessoires pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 2005 concernent des services entant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de Commissariat aux comptes.
- (3) Les honoraires de nature juridique, fiscale et sociale pour les exercices clos les 31 décembre 2004 et 2005 concernent essentiellement des travaux d'assistance aux obligations fiscales sans lien avec la mission de Commissariat aux comptes ; aucune prestation de cette nature n'est réalisée en France.

20.5. Date des dernières informations financières

Non applicable.

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

Non applicable.

20.7. Politique de distribution des dividendes

Exercice	Nombre d'actions	Revenu global par action (en euros)	Avoir fiscal** (en euros)	Dividende net (en euros)		Montant de la distribution (en euros)	
		Historique	Historique	Historique	Données corrigées***		
2000	AO.....	28 917 162	0,90	0,30	0,60	0,10	17 350 297
	ADP.....	8 973 360	1,05	0,35	0,70	0,12	6 281 352
2001	AO.....	27 262 516	0,90	0,30	0,60	0,10	16 357 510
	ADP.....	8 973 360	1,05	0,35	0,70	0,12	6 281 352
2002	AO.....	34 762 448	1,35	0,45	0,90	0,15	31 286 203
2003	AO.....	36 405 229	1,41	0,47	0,94	0,19	34 220 915
2004*	AO.....	417 029 585	0,22	/	0,22	0,22	91 746 509
2005	AO.....	417 029 585	0,36	/	0,36	0,36	150 130 650

* dividende proposé à l'Assemblée générale ordinaire en mai 2005

Le montant porté ici a été calculé en prenant en compte un nombre d'actions égale à 417 029 585, soit le nombre maximum d'actions composant le capital de Sagem en cas de réussite de l'offre sur la société Snecma et après fusion-absorption de Snecma par Sagem SA.

Il est rappelé que dans le cadre du rapprochement de Sagem avec Snecma (cf. §7.1), il a été décidé la distribution d'un acompte sur dividende de 0,10 euro par action sur les résultats de l'exercice 2004 à tous les actionnaires, y compris à ceux qui ont apporté leurs actions Snecma dans le cadre de l'OPE. Les actions créées en rémunération de cette OPE ainsi que celles créées à l'issue de la fusion Sagem/Snecma portaient jouissance à compter du 1^{er} janvier 2004.

En conséquence, toutes les actions bénéficiant du même montant de dividende (0,22 euro par action), les actions ayant donné lieu au versement de l'acompte en mars 2005 ont perçu un dividende minoré de cet acompte, qui leur a été versé après l'Assemblée Générale du 11 mai 2005.

** Conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2004, les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2005 ne sont plus assortis de l'avoir fiscal. Pour la détermination de l'impôt sur le revenu, il est précisé que :

— ces dividendes bénéficient d'un abattement annuel et global de 2 440 euros pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil et de 1 220 euros pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et imposées séparément.

— ces dividendes bénéficieront d'un abattement général, non plafonné, de 50 % sur le montant des revenus distribués ; cet abattement sera effectué avant application de l'abattement de 1 220 ou 2 440 euros précité. En outre, ces dividendes bénéficieront d'un crédit d'impôt, égal à 50 % du montant, avant abattements, des dividendes perçus et plafonné annuellement à 115 euros pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs ou mariés et imposés séparément et 230 euros pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil. Ce crédit d'impôt est imputé sur le montant global de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception du dividende et est remboursable en cas d'excédent.

*** En données corrigées pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions d'une action nouvelle pour six actions anciennes détenues intervenue en décembre 2003 et de la division du nominal par cinq à l'AGE du 20/12/04.

Rappel : la conversion des ADP en actions ordinaires, approuvée par les Assemblées Générales réunies le 7 mars 2003, est intervenue le 3 avril 2003.

Les dividendes sont prescrits dans les formes et délais légaux, soit cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, au profit de l'Etat. Les dividendes non perçus seront soumis aux procédures prévues par la loi.

Au titre de l'exercice 2004, Sagem avait distribué une somme de 0,22 euro par action. Au titre de l'exercice 2005, le Directoire de SAFRAN a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Mixte la distribution d'un dividende de 0,36 euro par action, avec une mise en paiement du dividende pour le 22 mai 2006 (cf. § 20.1.8.1. notes 11 et 12).

Les dividendes futurs dépendront de la capacité de la société SAFRAN à générer un résultat bénéficiaire, de sa situation financière et de tout autre facteur que le Directoire (ou le Conseil de Surveillance) jugera pertinent.

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

En dehors des éléments ci-dessous, ni SAFRAN, ni aucune de ses filiales ne sont ou n'ont été parties à des procédures judiciaires ou arbitrales susceptibles d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, individuellement ou dans leur ensemble, une incidence significative sur la situation financière du Groupe, son activité, ses résultats ou son patrimoine. SAFRAN n'a pas connaissance qu'une telle procédure soit envisagée à son encontre par des autorités gouvernementales ou des tiers. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque. SAFRAN estime qu'elle a passé les provisions adéquates afin de couvrir les risques de litiges généraux ou spécifiques en cours ou éventuels.

- Une transaction était survenue en 1995 entre les assureurs de Turbomeca et la victime d'un accident d'un hélicoptère. Cette personne a, par la suite, introduit un recours en justice sur les conditions dans lesquelles cette transaction était intervenue. A ce jour, aucun montant de réclamation n'a été formulé.
- La responsabilité de Turbomeca est évoquée dans le cadre d'une procédure pénale diligentée par le procureur de Turin à l'occasion d'un accident d'hélicoptère survenu en avril 2003 dans les Alpes italiennes dont les causes demeurent en l'état inconnues. A ce jour, aucun montant de réclamation n'a été formulé.
- La responsabilité de Turbomeca pourrait être engagée à l'occasion d'un accident survenu en mars 2005 en Inde qui a entraîné la mort de trois personnes et grièvement blessé deux autres. A ce jour, aucun montant de réclamation n'a été formulé.
- La responsabilité de Turbomeca pourrait être engagée à l'occasion d'un accident survenu en juillet 2005 à Sacramento, en Californie, qui a entraîné la mort de deux personnes et grièvement blessé une troisième. A ce jour, aucun montant de réclamation n'a été formulé.

Pour ces quatre sinistres, la responsabilité de Turbomeca étant suffisamment couverte par sa police d'assurance, il n'a pas été constitué de provision.

- Sagem Communication a été assignée le 16 novembre 2004 par Nokia Corporation devant la Cour de Hambourg pour contrefaçon et concurrence déloyale visant à interdire la commercialisation des mobiles MyX5-2 en Allemagne. La réclamation porterait sur un montant d'environ 2 M€. Sagem Communication conteste vigoureusement la contrefaçon alléguée en démontrant l'existence d'un art antérieur ainsi que l'originalité du design du produit concerné. Nokia a été déboutée en première instance. SAFRAN n'a constitué aucune provision à ce jour.
- Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels figure l'ex-Groupe Snecma, a été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage par un client commun réclamant une somme qui, selon le demandeur, ne saurait être inférieure à 260 millions de dollars US et pour laquelle le groupe d'industriels peut être solidaire à l'égard du demandeur. Cette demande était relative à l'exécution d'anciens contrats réalisés par ces industriels et dans lesquels la participation de l'ex-Groupe Snecma était de l'ordre de 10 %. Tous les industriels concernés contestaient cette demande. Un accord prévoyant que les industriels visés par la demande d'arbitrage renoncent à se prévaloir des délais de prescription éventuellement opposables au demandeur a été conclu, et ce dernier a retiré cette demande d'arbitrage en juin 2003, réservant ses droits d'en déposer une nouvelle pour un montant qui pourrait être supérieur. SAFRAN n'a pas constitué de provision à ce stade.

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture du 31/12/2005 concernant la situation financière ou commerciale du Groupe.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Montant du capital souscrit

Nombre d'actions autorisées

417 029 585 actions

Nombre d'actions émises et totalement libérées et nombre d'actions émises, mais non totalement libérées

Sans objet

Valeur nominale

0,20 euro par action

Nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice

Cf. tableaux § 18.1.1. et § 18.1.2.

Pour le nantissement d'actions se reporter au § 18.8 de ce document.

21.1.2. Actions non représentatives du capital

Sans objet

21.1.3. Actions détenues par l'émetteur

	<u>Nombre d'actions</u>	<u>% Capital</u>	<u>Nombre de droits de vote</u>	<u>% Droits de vote</u>
Autodétention	4 457 940	1,07 %	0	0,0 %
Autocontrôle	3 259 107	0,78 %	0	0,0 %

La valeur nette comptable de ces 7 717 047 actions dans les comptes sociaux est la suivante :

— Pour les actions détenues par SAFRAN : 63 801 056 euros

— Pour les actions d'autocontrôle détenues par Lexvall 2 et Lexvall 13 : 53 612 310 euros

— Soit un total de 117 413 366 euros

La valeur nominale correspondante sur la base d'une valeur unitaire de 0,20 euro est de 1 543 409,40 euros.

21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Sans objet

21.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré

Sans objet

21.1.6. Options d'achat

21.1.6.1. Historique des attributions d'options d'achat d'actions

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT

	<u>Plan 1998</u>	<u>Plan 2000</u>	<u>Plan 2001</u>	<u>Plan 2002</u>	<u>Plan 2003</u>	<u>Plan 2004</u>
Date d'Assemblée.....	19/05/1998	10/05/2000	24/04/2001	17/05/2002	23/04/2003	21/04/2004
Date du Directoire (Conseil d'administration avant le 24 avril 2001).....	19/05/1998	10/05/2000	24/04/2001	17/05/2002	23/04/2003	21/04/2004
Nombre total d'options attribuées à l'origine.....	265 500	219 240	230 000	200 000	180 000	150 000
dont :						
Nombre						
— mandataires sociaux (<i>information globale</i>).....	39 900	20 580	64 634	47 133	36 167	39 000
Nombre						
— dix premiers attributaires salariés (<i>information globale</i>).....	85 050	47 460	35 000	37 334	32 667	25 000
Nombre total d'options attribuées à l'origine ajusté (*).....	1 548 750	1 278 900	1 341 667	1 166 667	1 050 435	750 000
Point de départ d'exercice des options.....	19/05/2001	10/05/2004	24/04/2003	17/05/2004	23/04/2005	21/04/2008
Date d'expiration.....	19/05/2005	10/05/2006	24/04/2006	17/05/2007	23/04/2008	21/04/2009
Prix d'achat ajusté (*).....	9,31	50,24	20,51	10,29	10,63	17,26
Options d'achat d'actions restantes au 31/12/04 (*)....	667 370	161 700	1 337 240	1 095 610	1 050 435	750 000
Options d'achat d'actions levées par les attributaires durant l'exercice 2005 (*)..	578 120	0	0	106 080	61 265	0
Options d'achat d'actions devenues caduques durant l'exercice (*).....	89 250	0	0	0	0	0
Options d'achat d'actions restantes au 31/12/05 (*)....	0	161 700	1 337 240	989 530	989 170	750 000

(*) ajusté pour tenir compte de l'attribution gratuite de décembre 2003 (1 action gratuite attribuée pour 6 détenues) et de la division du nominal du 20 décembre 2004

NB : Il s'agit exclusivement d'options d'achat d'actions. En effet, le directoire n'a jamais accordé d'options ouvrant droit à la souscription d'actions

Aucune société incluse dans le périmètre de consolidation du groupe SAFRAN ne fait l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option, à l'exception de la société SAFRAN qui a attribué des options d'achat d'actions à ses salariés et à ceux des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées par le Code de Commerce.

21.1.6.2. Les options d'achat accordées et levées

Attributions et levées de l'année 2005 d'options de souscriptions ou d'achat d'actions

Nombre d'actions ajusté suite à la division du nominal

<u>OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS</u>	<u>Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</u>	<u>Prix</u>	<u>Dates d'échéance / de levée</u>	<u>Plan</u>
• Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options				
Néant				
• Options levées avant le 11 mai 2005 par chaque mandataire social de SAGEM SA				
LAGARDE Xavier.....	21 000	9,31	05/04/2005	1998
PACCARD Jacques	31 500	9,31	15/03/2005	1998
• Options levées après le 11 mai 2005 par chaque mandataire social de SAFRAN SA				
Néant				
<u>ATTRIBUTION ET EXERCICE DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX</u>	<u>Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées</u>	<u>Prix moyen pondéré</u>		<u>Plan</u>

Options consenties:

• Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé

SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX..... 0

Options levées:

• Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé

SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX..... 210 000 9,31 1998

Le tableau ci-dessus indique le nombre, les dates d'échéance et le prix des options d'achat qui, durant l'année 2005 et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été consenties à chacun des mandataires sociaux par la société, et les informations concernant les options levées par chacun d'entre eux. Il indique également les informations concernant les options attribuées et celles levées concernant les dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties et le nombre d'actions ainsi achetées ont été le plus élevé. Il est précisé que les sociétés liées à Sagem SA, puis SAFRAN SA ne consentent pas d'options d'achat d'actions. Le nombre total d'options d'achat d'actions levées par les attributaires durant l'exercice 2005 s'est élevé à 745 465. Par ailleurs, ni Sagem SA, puis SAFRAN SA ni les sociétés qui lui sont liées n'ont attribué d'options de souscription d'actions durant ce même exercice.

21.1.6.3. L'attribution et la levée d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2005 a décidé l'attribution gratuite d'actions aux salariés de Sagem SA, avant la fusion, conformément au nouveau dispositif créé dans la Loi de Finances 2005. L'attribution gratuite est de 50 actions par salarié ayant une ancienneté d'au moins 1 an à la veille de l'Assemblée Générale Extraordinaire et détenant à cette date, directement ou indirectement, à travers les fonds communs de placement d'entreprise des actions Sagem SA (Cf. § 20.1.8.2. Note 21 — 2). Le

nombre potentiel d'actions gratuites qui seront à accorder à l'issue de la période de présence de 2 ans s'élève à 554.700.

Attributions et levées d'actions gratuites de l'année 2005

<u>ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX</u>	<u>Nombre d'actions gratuites</u>	<u>Valeur</u>
• Attributions gratuites d'actions consenties durant l'exercice aux mandataires sociaux par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution gratuite des actions		
Total actions gratuites attribuées	150	15,56
• Actions gratuites définitivement acquises durant l'exercice par les mandataires sociaux de SAFRAN SA.....	néant	
<u>ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX</u>	<u>Nombre d'actions gratuites</u>	<u>Valeur</u>
• Attributions gratuites d'actions consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé		
SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX.....	500	15,56
• Actions gratuites sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, définitivement acquises durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé		
SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX.....	néant	

21.1.7. Historique du capital social

<u>Années</u>	<u>Opérations</u>	<u>Nominal (euros)</u>	<u>Montant du Capital (euros)</u>	<u>Nombre d'actions ordinaires</u>	<u>Nombre d'actions à dividende prioritaire</u>	<u>Prime d'émission à la fin de la période (milliers d'euros)</u>
2005 (après le 11 mai)....	(4)	0,20	83 405 917	417 029 585	Néant	3 288 568
2005 (après le 17 mars) ..	(3)	0,20	73 054 834	365 274 170	Néant	3 214 696
2005 (jusqu'au 17 mars)		0,20	35 500 000	177 500 000	Néant	163 366
2004	(2)	0,20	35 500 000	177 500 000	Néant	163 366
2004	(1)	1	35 500 000	35 500 000	Néant	163 366

(1) Annulation de 905 229 actions de 1€ nominal en octobre 2004

(2) L'Assemblée Générale du 20 décembre 2004 a décidé la division du nominal de l'action par cinq

(3) Le capital a été augmenté suite au résultat de l'Offre Publique d'Echange sur les actions Snecma

(4) L'Assemblée Générale du 11 mai 2005 a approuvé la fusion/absorption de la société Snecma

21.1.8. Descriptif du programme de rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale du 18 mai 2006 est appelée à autoriser un nouveau programme de rachat d'actions. Conformément à l'article 241-3 du règlement général de l'AMF, le descriptif du programme de rachat qui sera soumis aux actionnaires le 18 mai 2006 est présenté ci-après et ne fera pas l'objet d'une publication spécifique.

Nombre de titres et part du capital détenus directement ou indirectement par la société

A la date du 31 mars 2006, la société détient directement 4 192 415 de ses propres actions, représentant 1,01 % du capital.

Elle détient en outre indirectement 3 259 107 d'actions d'autocontrôle, représentant 0,78 % du capital.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus directement par la société

Les 4 192 415 actions détenues directement par la société sont affectées :

- (i) pour 3 962 115 actions, à la couverture des plans d'options dont :
 - 161 700 au plan d'options d'achat du 10 mai 2000
 - 1 337 240 au plan d'options d'achat du 24 avril 2001
 - 782 430 au plan d'options d'achat du 17 mai 2002
 - 930 745 au plan d'options d'achat du 23 avril 2003
 - 750 000 au plan d'options d'achat du 21 avril 2004
- (ii) pour 230 300 actions, à la couverture du plan d'attribution gratuite d'actions de 2005.

Objectifs du programme de rachat appelé à être autorisé

Les achats d'actions pourront être réalisés :

- soit, conformément aux dispositions de l'article L. 225-208 du code de commerce, en vue de consentir des options d'achat d'actions au personnel de la société SAFRAN ou du Groupe, soit en vue d'offrir aux bénéficiaires d'un Plan d'Epargne Groupe (PEG) la possibilité d'acquérir, dans le cadre dudit plan, des actions de la société selon les conditions et les modalités prévues par la loi.
- soit en vue de leur annulation,
- soit par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'animation du marché du titre,
- soit encore pour les conserver en vue de les remettre à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

La société aura la faculté d'acquérir un maximum de 41 000 000 d'actions sur la base d'un prix d'achat maximum de 30 euros par action, dans la limite d'une détention globale de 10 % de son capital (41 702 958 actions à la date du 31 mars 2006).

Compte tenu des 7 451 522 actions déjà détenues directement ou indirectement au 31 mars 2006, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat serait donc de 34 251 436 actions.

Nature des titres rachetés: actions cotées sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris
Libellé : SAFRAN
Mnémonique : SAF
Code ISIN : FR 0000073272

Durée du programme de rachat

Le programme de rachat sera valable à compter de l'approbation de l'Assemblée Générale du 18 mai 2006 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle.

Opérations effectuées, par voies d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat

Au 31 mars 2006, aucune action n'a été acquise, cédée ou transférée par la société dans le cadre du précédent programme de rachat.

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social

Article 3 des statuts:

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger:

- de réaliser, pour elle-même ou le cas échéant pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et, plus spécialement, l'exploitation de toutes entreprises ayant trait aux applications générales de l'électricité, de la radioélectricité, de l'optique, de la mécanique et des travaux publics,
- toutes activités, produits et services, relevant des industries relatives aux moteurs et aux équipements mécaniques, en particulier pour aéronefs et véhicules spatiaux, et l'exploitation de tous procédés, appareils et autres dispositifs relatifs à la propulsion, quelle qu'en soit la forme, et de tous dispositifs produisant ou utilisant de l'énergie sous toutes ses formes ou tous équipements destinés à être associés à de tels dispositifs ou aux véhicules utilisateurs,
- d'une manière générale, d'effectuer toutes opérations de toutes natures pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité ou pouvant favoriser les affaires de la société et, notamment, l'étude, la création, la réorganisation, la prise de contrôle sous toutes formes, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance de toutes affaires ou entreprises, la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés ou de participation à leur constitution, d'augmentation de capital des sociétés existantes, de fusion ou d'alliance, ou encore par voie de commandite, d'achat de titres ou de parts.

21.2.2. Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

21.2.2.1. Directoire

La société est dirigée par un Directoire placé sous le contrôle du Conseil de Surveillance ; le nombre des membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance sans pouvoir toutefois excéder le chiffre de sept. Les membres du Directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires ; ils sont obligatoirement des personnes physiques.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance ; leur révocation est prononcée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ou par le Conseil de Surveillance. La révocation de ses fonctions de membre du Directoire n'a pas pour effet de résilier le contrat de travail que l'intéressé aurait conclu avec la société.

Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé et qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle tenue dans la quatrième année de sa nomination. Les membres du Directoire sont toujours rééligibles.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 66 ans. Le membre du Directoire en exercice est réputé démissionnaire d'office à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint cet âge.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président. Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. La Présidence peut être retirée à celui qui en est investi par le Conseil de Surveillance.

Vis-à-vis des tiers, tous les actes engageant la société sont valablement accomplis par le Président du Directoire. Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion. Le Président du Directoire préside les séances. Le Directoire nomme un secrétaire qui peut être pris en dehors de ses membres.

Les décisions du Directoire doivent être prises à la majorité de ses membres, le vote par représentation étant interdit. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance.

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Toutefois, sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance les décisions suivantes du Directoire :

- les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social,
- les décisions significatives d'implantation à l'étranger, directement, par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, ou les décisions de retrait de ces implantations,
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité.

L'appréciation du caractère significatif est faite par le Directoire sous sa responsabilité.

Le Directoire devra obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance pour les opérations suivantes dans la mesure où elles dépassent chacune un montant supérieur à quarante millions d'euros :

- acquérir ou céder des immeubles,
- prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toutes sociétés, groupement et organisme, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie,
- consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors opérations de trésorerie,
- en cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis,
- constituer des sûretés sur les biens sociaux.

De même le Directoire devra obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance pour les opérations suivantes dans la mesure où elles dépassent chacune un montant supérieur à cent cinquante millions d'euros :

- consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances,
- acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

De même, le Directoire devra obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance chaque fois qu'il accordera le cautionnement, l'aval ou la garantie financière de la société dépassant le plafond global ou le montant maximum fixé par engagement autorisé chaque année par le Conseil de Surveillance.

Il rend compte chaque année au Conseil de Surveillance de l'utilisation des autorisations données.

Le Directoire convoque toutes Assemblées Générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés, ainsi que le rapport de gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Enfin, le Directoire doit, dans les huit jours de leur établissement, communiquer les documents de gestion prévisionnelle ainsi que les rapports y afférents au Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire, et fixe les nombres et conditions des options de souscription ou d'achat d'actions qui leur sont éventuellement attribués.

Un membre du Directoire ne peut accepter d'être nommé au Directoire ou Directeur Général unique d'une société extérieure au Groupe sans y avoir été autorisé par le Conseil de Surveillance.

Toute personne physique qui, lorsqu'elle accède à un nouveau mandat, se trouve en infraction avec les dispositions du paragraphe ci-dessus, doit, dans les trois mois de sa nomination, se démettre de l'un de ses mandats.

A l'expiration de ce délai, elle est réputée s'être démise de son nouveau mandat et doit restituer les rémunérations perçues, sans que soit, de ce fait, remise en cause la validité des délibérations auxquelles elle a pris part. Il en est de même lorsqu'un membre du Directoire n'a pas obtenu l'autorisation prévue au paragraphe ci-dessus.

Les dispositions du paragraphe ci-dessus sont applicables au cumul de sièges de Président du conseil d'administration, de membre du Directoire et de Directeur Général.

21.2.2.2. Conseil de Surveillance

Le Directoire est contrôlé par un Conseil de Surveillance composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion, y compris, le cas échéant les représentants des salariés actionnaires et les représentants de l'Etat nommés conformément à l'article 12 de la loi du 25 juillet 1949. Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Lorsque la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au conseil prend fin dès son entrée en fonction.

Chaque membre du Conseil de Surveillance, sauf s'il représente l'Etat, doit aux termes des statuts être propriétaire pendant toute la durée de son mandat de vingt actions ordinaires au moins. Ces titres sont nominatifs. Toutefois, le Conseil de Surveillance a décidé lors de sa séance du 23 juin 2005 que chacun des mandataires sociaux devrait, s'il ne les possède pas déjà, détenir au 31 décembre 2008 1 500 actions de la société et selon l'échéancier suivant au minimum 375 actions au 31 décembre 2005, 750 actions fin 2006, 1 025 actions fin 2007.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour six années sauf l'effet du renouvellement et des limitations ci-après :

Le nombre des membres ayant dépassé l'âge de 70 ans ne pourra excéder le tiers, arrondi au nombre entier immédiatement supérieur, des membres du Conseil de Surveillance en fonction.

En cas de dépassement de cette proportion du tiers, il appartiendra au Conseil de Surveillance de désigner les membres réputés démissionnaires, étant précisé que les membres exerçant ou ayant exercé les fonctions de Président du Conseil de Surveillance, ou de Vice-Président seront maintenus en priorité dans leurs fonctions.

Au cas où le tiers des membres du Conseil de Surveillance serait composé de membres ayant dépassé l'âge de 70 ans et ayant chacun occupé des fonctions de Président ou de Vice-Président du Conseil de Surveillance, le plus âgé sera réputé démissionnaire.

Tout dépassement de la proportion d'un tiers du nombre des membres du Conseil de Surveillance dont l'âge est supérieur à 70 ans, sera constaté chaque année lors de la dernière séance du Conseil de Surveillance précédant la fin de l'année calendaire. Le Conseil désignera, au cours de cette séance, le ou les membre(s) réputé(s) démissionnaire(s) à la date du 31 décembre de l'année en cours et procédera, éventuellement, à la nomination par cooptation, à titre provisoire, prenant effet au 1^{er} janvier de l'année suivante, de nouveaux membres en remplacement des membres sortants.

Ces nouveaux membres ne demeureront en fonction que jusqu'à l'expiration du mandat de leurs prédécesseurs respectifs.

Ils peuvent toujours être réélus, compte tenu des limites d'âges ci-dessus.

En cas de vacance par décès ou par démission ou éventuellement par toute autre cause admise par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Il est tenu de le faire dans un délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance, lorsque le nombre des membres est devenu inférieur au minimum prévu par les présents statuts, sans toutefois être inférieur au

minimum légal. Si le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Le Conseil de Surveillance choisit parmi ses membres personnes physiques un Président et un Vice-Président qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils exercent leurs fonctions pendant la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Le conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

Le Président avise les commissaires aux comptes des conventions conclues entre la société et un membre du Directoire ou un membre du Conseil de Surveillance, et plus généralement de toute convention visée par l'article L.225-86 du Code de Commerce.

Les fonctions du Président et du Vice-Président doivent prendre fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire suivant la date à laquelle ils auront atteint l'âge de 70 ans. Toutefois, le Conseil de Surveillance, dans la réunion qui suit cette Assemblée peut, en une ou plusieurs fois, proroger cette limite pour une durée totale qui ne pourra dépasser trois années. Le Conseil peut, en outre, désigner un secrétaire, actionnaire ou non.

Missions et pouvoirs du Conseil de Surveillance

1 — Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce. A ce titre, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

2 — Le Conseil de Surveillance peut, dans les limites qu'il fixe, autoriser le Directoire, avec faculté de délégation, à céder des immeubles par nature, céder totalement ou partiellement des participations, constituer des sûretés ainsi que des cautions, avals ou garanties au nom de la société. L'absence d'autorisation est inopposable aux tiers, à moins que la société ne prouve que ceux — ci en avaient eu connaissance ou ne pouvaient l'ignorer. Par dérogation aux dispositions ci-dessus, le Directoire peut être autorisé à donner, à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la société, sans limite de montant.

3 — Il autorise les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

4 — Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

5 — Il décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

6 — Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Les membres du Conseil de Surveillance ont droit à des jetons de présence dont la valeur fixée par l'Assemblée Générale est maintenue jusqu'à décision contraire ; le conseil répartit ces jetons de présence entre ses membres de la façon qu'il juge convenable.

Censeurs

Le Conseil de Surveillance peut nommer un collège de censeurs composé au maximum de deux personnes physiques choisies en fonction de leur expertise, parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les censeurs assurent un rôle d'information et de conseil auprès du Conseil de Surveillance. Ils participent aux séances du Conseil de Surveillance avec voix consultative, sans possibilité de se faire représenter.

Ils sont soumis aux mêmes obligations de confidentialité que les membres du Conseil de surveillance.

Ils sont nommés pour quatre ans.

La limite d'âge pour exercer les fonctions de censeur est fixée à 66 ans. Tout censeur qui atteint cet âge est réputé démissionnaire d'office.

Les censeurs pourront recevoir une rémunération qui sera prélevée sur les jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront toujours assimilées en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement soit au cours de l'existence de la société, soit à la liquidation, seront répartis entre toutes les actions composant le capital lors de ce ou de ces remboursements de façon que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leurs propriétaires, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des actions et des droits des actions de catégories différentes, les mêmes avantages effectifs en leur donnant droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leur propriétaire contre la société, les actionnaires ayant à faire dans ce cas leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

21.2.4. Actions nécessaires pour la modification des droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires ne peut résulter, conformément à la loi, que d'une modification des statuts décidée par une Assemblée Générale Extraordinaire.

21.2.5. Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire dans les conditions fixées par la loi.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription en compte de l'actionnaire,
- pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt aux lieux indiqués par l'avis de convocation, des actions au porteur ou d'un certificat de dépôt délivré par la banque, l'établissement financier ou l'agent de change dépositaire de ces actions ou d'un certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux Assemblées Générales par son conjoint ou par un autre actionnaire.

La procuration donnée pour se faire représenter à une Assemblée par un actionnaire est signée par celui-ci et indique ses nom, prénom usuel et domicile.

Elle peut désigner nommément un mandataire, qui n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

21.2.6. Toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Néant

21.2.7. Franchissements de seuils

L'article 14 des statuts précise que : « une obligation statutaire d'information est mise à la charge de tout actionnaire agissant seul ou de concert et qui vient à détenir une fraction du capital et des droits de vote égale ou supérieure à 2,5 % du capital de la société ou tout multiple entier de 2,5 %. Cette obligation s'applique à partir de la détention de 5 % du capital de la société et jusqu'à 32,5 %. »

Les actionnaires concernés seront tenus de notifier à la société, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions et de droits de vote qu'ils possèdent ainsi que le nombre de titres donnant accès à terme au capital. Cette information doit également être faite selon les mêmes formes lorsque la participation au capital diminue et devient inférieure à l'un des multiples entiers de 2,5 % ci-dessus visés.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire d'information, les actions ou droits de vote qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation et ce, à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital de la Société.

21.2.8. Conditions de modifications du capital

Néant

22. CONTRATS IMPORTANTS

Se référer au § 19.2 du présent document qui expose la convention conclue avec l'Etat français relative aux actifs et filiales stratégiques.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET

Sans objet

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1. Exercice 2005

	SAFRAN	Ex — SAGEM	Ex — SNECMA
Communiqués de presse publiés à l'AMF www.amf-france.org	13/05/05 : SAFRAN en bourse	04/01/05 : Sagem définit un nouveau système de cryptophonie pour la DGA	10/01/05 : Groupe Snecma : CA 2004 : 6 812 millions d'euros, +5,9 % par rapport à 2003
	05/10/05 : Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants	10/01/05 : Sagem : CA 2004 en hausse de 12,3 %	01/02/05 : A400M : Snecma (Messier-Bugatti) sélectionné pour fournir les roues et les freins
	11/10/05 : SAFRAN : projet de cession de l'activité « Câbles d'énergie et de télécommunications » de Sagem Communication	25/01/05 : Sagem sélectionné pour le nouveau système d'identification d'empreintes digitales et palmaires de la police du Royaume-Uni	17/02/05 : Groupe Snecma : des résultats 2004 en progression
	12/10/05 : Groupe SAFRAN : 1 ^{er} semestre 2005	14/02/05 : Les mobiles Sagem peuvent devenir Bluetooth	01/04/05 : Principales caractéristiques de l'offre d'actions existantes de Snecma réservée
	12/10/05 : Groupe SAFRAN : CA consolidé au 30 septembre 2005	14/02/05 : Sagem myX1-2 et myX2-2 : deux nouveaux atouts dans la gamme	11/05/05 : CA pro forma du Groupe SAFRAN au 1 ^{er} trimestre 2005
	24/10/05 : Déclarations individuelles au titre des articles 222-14 et 222-15 du règlement général de l'AMF	15/02/05 : Sagem myC3-2 : séduisant et compact	
	25/10/05 : Déclarations individuelles au titre des articles 222-14 et 222-15 du règlement général de l'AMF	18/02/05 : Groupe Sagem : Résultats annuels 2004	
	27/10/05 : Déclarations individuelles au titre des articles 222-14 et 222-15 du règlement général de l'AMF	09/03/05 : Rapprochement Sagem-Snecma : Succès de l'offre publique	
	02/11/05 : SAFRAN : Labinal sélectionné sur le programme Falcon F7X	11/03/05 : Sagem myX6-2 : un mobile haut en musique et en images	
	15/11/05 : Premier symposium « SPEC » sur les technologies de l'avion plus électrique	16/03/05 : Sagem rejoint Smart Payment Alliance	
	15/11/05 : Inauguration de la médiathèque SAFRAN au sein de la CAUC	18/03/05 : Le nouveau Groupe formé par Snecma et Sagem prendra le nom SAFRAN	

SAFRAN	Ex — SAGEM	Ex — SNECMA
21/11/05 : Accord de cession de l'activité Câbles de Sagem Communication	14/04/05 : Fusion par absorption de la société Snecma par la société Sagem SA	
01/12/05 : Téléphonie mobile : objectifs du Groupe SAFRAN	04/05/05 : Sagem fournit une expérimentation de visas multi-biométriques à l'échelle européenne	
06/12/05 : SAFRAN et AVIC II signent un accord cadre de coopération dans le domaine des moteurs d'hélicoptères	09/05/05 : Sagem Monétel participe au lancement du porte monnaie électronique en Thaïlande	
06/12/05 : Le Groupe SAFRAN signe avec Air China un contrat de service de 20 ans en exclusivité	11/05/05 : Sagem SA : CA pro forma du Groupe SAFRAN au 1 ^{er} trimestre 2005	
09/12/05 : Aeroflot commande 30 avions Sukhoi RRJ95 motorisés par les SaM146 de Snecma (Groupe SAFRAN) et NPO Saturn		
14/12/05 : SAFRAN : Première « Journée Investisseurs »		
15/12/05 : SAFRAN et Supélec renforcent leur coopération en Recherche et Développement		
Opérations déposées à l'AMF <u>www.amf-france.org</u>	17/01/05 : Offre publique mixte	17/01/05 : Offre publique mixte
	08/04/05 : Fusion — absorption	23/03/05 : Opération réservée aux salariés
	22/04/05 : Programme de rachat	08/04/05 : Fusion — absorption
Offre publique déposée à l'AMF <u>www.amf-france.org</u>		13/01/05 : Offre publique d'achat ; Offre publique d'échange
		18/01/05 : Offre publique d'achat ; Offre publique d'échange — Ouverture et calendrier de l'offre publique
		03/03/05 : Offre publique d'achat ; Offre publique d'échange — Résultat provisoire de l'offre publique
		08/03/05 : Offre publique d'achat ; Offre publique d'échange — résultat définitif de l'offre publique

	<u>SAFRAN</u>	<u>Ex — SAGEM</u>	<u>Ex — SNECMA</u>
Seuils déclarés à l'AMF <u>www.amf-france.org</u>	20/05/05 : Franchissement(s) de seuil	24/03/05 : Franchissement(s) de seuil 29/03/05 : Franchissement(s) de seuil 30/03/05 : Franchissement(s) de seuil 11/04/05 : Franchissement(s) de seuil	23/03/05 : Franchissement(s) de seuil 24/03/05 : Franchissement(s) de seuil 15/05/05 : Franchissement(s) de seuil
Déclarations à l'AMF <u>www.amf-france.org</u>	22/08/05 : Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions 10/10/05 : Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions	25/02/05 : Déclarations des achats et des ventes pendant la période d'une offre publique 18/04/05 : Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions 18/05/05 : Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions	25/02/05 : Déclarations des achats et des ventes pendant la période d'une offre publique
Document de référence		18/02/05 : Document de référence	25/03/05 : Document de référence
Honoraires des CAC		18/02/05 : Document de référence (§ 5.3. p 83)	25/03/05 : Document de référence (§ 5.4. p 136)
Site Internet SAFRAN <u>www.safran-group.com</u>			Rubriques : Finances <i>Analystes et investisseurs</i> (pour les présentations analystes et les comptes consolidés) <i>Rapports annuels</i> <i>Documents AMF</i> <i>Communiqués financiers</i> Médias et événements <i>Communiqués de presse</i> <i>Conférence de presse</i>
BALO <u>www.balo.journal-officiel.gouv.fr</u>	23/05/05 : Emissions et cotations — Valeurs françaises — Actions et parts (N° 89031) 27/05/05 : avis divers (N° 89462) 01/08/05 : Publications périodiques — Sociétés commerciales et industrielles (N° 94650) 03/08/05 : Publications périodiques — Sociétés commerciales et industrielles (N° 94926)	05/01/05 : Avis divers (N° 80378) 16/02/05 : Publications périodiques — Sociétés commerciales et industrielles (N° 82642) 21/03/05 : Emissions et cotations — Valeurs françaises — Actions et parts (N° 84434) 25/03/05 : Publications périodiques — Sociétés commerciales et industrielles (N° 84456)	09/02/05 : Publications périodiques — Sociétés commerciales et industrielles (N° 82065) 01/04/05 : Autres opérations — fusions et scissions (N° 82095) 06/04/05 : Publications des comptes de l'exercice 2004 08/04/05 : Convocations — Assemblées Générales d'actionnaires

**Greffé du Tribunal de
Commerce de Paris**

SAFRAN	Ex — SAGEM	Ex — SNECMA
28/10/05 : Publications périodiques — Sociétés commerciales et industrielles (Chiffres d'affaires) (N° 99174)	01/04/05 : Avis divers (N° 85087)	08/04/05 : Emissions et cotations — Valeurs françaises — Actions et parts (N° 85299)
07/11/05 : Publications périodiques — Sociétés commerciales et industrielles (Tableaux d'activités et résultats) (N° 99059)	01/04/05 : Autres opérations — Fusions et scissions (N° 85095)	13/04/05 : Avis divers (N° 85506)
	08/04/05 : Autres opérations — Fusions et scissions (N° 85527)	16/05/05 : Publications périodiques — Sociétés commerciales et industrielles (N° 88448)
	08/04/05 : Autres opérations — Fusions et scissions (N° 85526)	06/04/05 : Documents comptables annuels (N° 85122)
	08/04/05 : Autres opérations — Fusions et scissions (N° 85525)	
	11/04/05 : Convocations — Assemblées Générales d'actionnaires	
	13/04/05 : Avis divers (N° 85506)	
	13/05/05 : Publications périodiques — Sociétés commerciales et industrielles (N° 88266)	
	03/08/05 : Publications périodiques — Sociétés commerciales et industrielles (N° 94893)	
	29/03/05 : Traité de fusion	08/07/05 : Dépôt des comptes et rapports de l'exercice clos le 31 décembre 2004
	07/04/05 : Projets d'apport scission des activités Défense Sécurité, Communication et Informatique	
	25/04/05 : Rapports des Commissaires à la scission sur la valeur des apports ci-dessus mentionnés	
	25/04/05 : Rapport du Commissaire à la fusion	
	20/06/05 : Déclarations de régularités et de conformité concernant les apports au bénéfice de Sagem communication et de Sagem Défense Sécurité	

	SAFRAN	Ex — SAGEM	Ex — SNECMA
Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre	06/07/05 : Déclaration de régularité et de conformité concernant l'apport au bénéfice de SAFRAN Informatique		
Journal d'Annonces Légales		01/04/05 : Avis de projet de fusion Sagem SA/Snecma (<i>Le Quotidien Juridique</i>) 08/04/05 : Avis de projets d'apports placés sous le régime des scissions concernant les activités Communication, Défense et Sécurité et Informatique (<i>Le Publicateur Légal</i>) 19/05/05 : Avis de fusion Sagem SA/Snecma et d'augmentation de capital, ainsi que du changement de dénomination sociale et de la ratification du transfert du siège social de Sagem SA (<i>Les Petites Affiches</i>) 23/05/05 : Avis de réalisation de l'apport de l'activité « Communication » de Sagem SA à Sagem Communication, et de l'activité « Informatique » de Sagem SA à SAFRAN Informatique (<i>Les Petites Affiches</i>) 24/05/05 : Avis de réalisation de l'apport de l'activité « Défense et Sécurité » de Sagem SA à Sagem Défense Sécurité (<i>Les Petites Affiches</i>)	

24.2. Exercice 2006 : 1^{er} trimestre

- **11/01/2006 : Publication du chiffre d'affaires 2005**
(Communiqué disponible sur les sites Internet de l'AMF et de SAFRAN)
- **01/03/2006 : Publication des comptes annuels 2005**
(Communiqué disponible sur les sites Internet de l'AMF, de SAFRAN et au BALO)
- **12/04/2006 : Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2006**
(Communiqué disponible sur les sites Internet de l'AMF et de SAFRAN)
- **14/04/2006 : Avis de réunion valant convocation en vue de l'Assemblée Générale Mixte**
(Avis disponible sur les sites Internet de l'AMF et de SAFRAN)

L'ensemble des documents juridiques relatifs à la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la réglementation applicable, peuvent être consultés au siège social, 2 Boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Sans objet

